

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Séance du vendredi 22 mai 2026 10 heures 00

Procès-verbal

L'an deux mille vingt six, le vingt deux mai à 10 heures 00, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole s'est réuni sur la convocation en date du 11 mai 2026 et sous la présidence de Guillaume LISSY, Président de Grenoble-Alpes Métropole.

Nombre de conseillers métropolitains en exercice au jour de la séance : **110**

Nombre de conseillers métropolitains votants (présents et représentés) : **107**

Présents :

Guillaume LISSY, Thierry ALDEGUER, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Leah ASSALI, Luc AURY, Luis BELTRAN-LOPEZ, Nathalie BERANGER, Olivier BERTRAND, Enzo BILLON, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Clément CHAPPET, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSION, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Marc DEPINOIS, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Alexandre LACROIX, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Anouchka MICHARD, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Jean-Yves PORTA, Christophe REVIL, Jean-Luc RIZZI, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Absents ayant donné pouvoir :

Margot BELAIR pouvoir à Olivier BERTRAND, Kheira CAPDEPON pouvoir à Alan CONFESSION, Amandine DEMORE pouvoir à Isabelle PETERS, Céline DESLATTES pouvoir à Chloé PANTEL, Christophe FERRARI pouvoir à Souad GRAND, Cédric GARCIN pouvoir à Audrey GUYOMARD, Franck LONGO pouvoir à Laurent THOVISTE, Alfio PENNISI pouvoir à Marc ODDON, Lencka POPRAVKA pouvoir à Aurélien FARGE, David QUEIROS pouvoir à Jérôme RUBES, Agnès RENIER pouvoir à Valentin TORRES, Lauren VIGUIER pouvoir à Christophe BRESSON

Absents :

Zaim BOUHAFS, Eva CANTERO, Pierre LABRIET

Raphaël GUERRERO a été nommé secrétaire de séance.

Table des matières

Délibération N° DEL22052026142- Fixation des indemnités de fonction.....	22
Délibération N° DEL22052026143- Fonctionnement des groupes d'élus.....	27
Délibération - N° DEL22052026144 - Dispositions relatives aux modalités d'exercice du droit à la formation des élus métropolitains.....	28
Délibération N° DEL22052026145 - Adoption du règlement intérieur de la commission d'appel d'offres (CAO) de Grenoble-Alpes Métropole.....	29
Délibération N° DEL22052026146 - Élection des membres de la commission d'appel d'offres de Grenoble-Alpes Métropole - Conditions de dépôt des listes.....	30
Délibération N° DEL22052026147 - Élection des membres de la commission d'appel d'offres de Grenoble-Alpes Métropole.....	31
Délibération N° DEL22052026148 - Adoption du règlement intérieur de la commission de délégation de service public (CDSP) de Grenoble-Alpes Métropole.....	32
Délibération N° DEL22052026149 - Élection des membres de la commission de délégation de service public de Grenoble-Alpes Métropole - Conditions de dépôt des listes.....	33
Délibération N° DEL22052026150 - Élection des membres de la commission de délégation de service public de Grenoble-Alpes Métropole.....	34
Finances	
Délibération N° DEL22052026151 - Octroi de la garantie aux créanciers de l'Agence France Locale.....	36
Délibération N° DEL22052026152 - Gestion active de la dette : stratégie de gestion pour 2026 et bilan 2025 des opérations engagées.....	43
Délibération N° DEL22052026153 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Conseil d'exploitation de la Régie Réseaux de chaleur.....	59
Délibération N° DEL22052026154 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Conseil d'exploitation des Régies Eau potable et Assainissement.....	61
Délibération N° DEL22052026155- Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG).....	62
Délibération N° DEL22052026140 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Établissement Public du Schéma de Cohérence Territoriale de la grande région de Grenoble (EP ScoT).....	64
Délibération N° DEL22052026156 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SPL M TAG.....	64
Délibération N° DEL22052026157- Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat pour l'Aménagement du Bois Français (SABF).....	65
Délibération N° DEL22052026158 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du syndicat mixte Territoire d'Énergie Isère (TE38).....	66
Délibération N° DEL22052026159 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Agence d'urbanisme de la Région Grenobloise (AURG).....	68
Délibération N° DEL22052026160 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Établissement public foncier local du Dauphiné (epfl-D).....	69
Délibération N° DEL22052026161- Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein du CAUE de l'Isère (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).....	70
Délibération N° DEL22052026162- Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société Publique Locale (SPL) ALPEXPO.....	71
Délibération N° DEL22052026163- Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAEM Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG).....	72
Délibération N° DEL22052026164 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEML) "Gaz et Électricité de Grenoble" (GEG).....	73
Délibération N° DEL22052026165 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAEML Pompes funèbres intercommunales de la région grenobloise (PFI).....	74
Délibération N° DEL22052026166 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société Publique Locale (SPL) Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Grande Région Grenobloise (ALEC).....	75
Délibération N° DEL22052026167 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société Publique Locale (SPL) Eaux de Grenoble Alpes (EDGA).....	77
Délibération N° DEL22052026168- Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAEM d'Aménagement des Territoires de l'Isère (TERRITOIRES 38).....	78
Délibération N° DEL22052026169 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société Publique Locale (SPL) "Isère Aménagement".....	79
Délibération N° DEL22052026170 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAEML "INNOVIA Grenoble durablement".....	80

Délégation N° DEL22052026171- Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société d'Économie Mixte "INOVATION".....	81
Délégation N° DEL22052026172 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société Publique Locale (SPL) Société d'Aménagement de Grenoble Espace Sud (SAGES).....	82
Délégation N° DEL22052026173 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société publique locale "SPL du stationnement de la région grenobloise".....	83
Délégation N° DEL22052026174 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Office Public de l'Habitat de la métropole grenobloise ACTIS.....	85
Délégation N° DEL22052026175- Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAIEM Grenoble Habitat.....	87
Délégation N° DEL22052026176 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société d'Habitation des Alpes, société anonyme d'habitations à loyer modéré, dite « PLURALIS ».....	88
Délégation N° DEL22052026177- Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH).....	89
Délégation N° DEL22052026178 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAIEM "Logement du Pays de Vizille" (LPV).....	90
Délégation N° DEL22052026179 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du groupement d'intérêt public (GIP) dénommé « Organisme de foncier solidaire Grenoble-Alpes ».....	91
Délégation N° DEL22052026180 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Isère (ADIL 38).....	92
Délégation N° DEL22052026181 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole à la Commission de médiation DALO (droit au logement opposable).....	93
Délégation N° DEL22052026182 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association SOLIHA Isère Savoie.....	94
Délégation N° DEL22052026183 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association "Agir contre le logement vacant" (ACLV).....	95
Délégation N° DEL22052026184 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein des missions locales et de la Maison de l'emploi et de l'entreprise (MEE-MIFE).....	96
Délégation N° DEL22052026185 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association départementale de gestion et de promotion du dispositif "École de la Deuxième Chance en Isère" (E2C).....	97
Délégation N° DEL22052026186- Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Association pour la Promotion de l'Action Socio-Educative (APASE).....	98
Délégation N° DEL22052026187- Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Comité dauphinois d'action socio-éducative (CODASE).....	99
Délégation N° DEL22052026188- Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Alliance Villes Emploi.....	100
Délégation N° DEL22052026189 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes.....	102
Délégation N° DEL22052026190 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI).....	103
Délégation N° DEL22052026191 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Drac-Romanche.....	104
Délégation N° DEL22052026192 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Établissement public territorial du bassin versant de l'Isère (EPTB Isère).....	105
Délégation N° DEL22052026193 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Réseau France Eau Publique.....	106
Délégation N° DEL22052026194 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association France Dignes.....	107
Délégation N° DEL22052026195- Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association syndicale autorisée (ASA) des Eaux Burdet.....	108
Délégation N° DEL22052026196 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association syndicale libre (ASL) de Fontaine-Galante.....	108
Délégation N° DEL22052026197- Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association syndicale autorisée (ASA) des Eaux de Bréduire et du Châtelard	
Délégation N° DEL22052026198 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Association nationale des collectivités territoriales et de leurs partenaires pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement, de la propreté, en faveur de la transition écologique et de la protection du climat (AMORCE).....	110
Délégation N° DEL22052026199 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SCIC "Revera".....	111

Délibération N° DEL22052026200 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Fabricanova.....	112
Délibération N° DEL22052026201 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein des Comités de pilotage et des Commissions d'appel d'offres des groupements de commandes du Centre de tri et de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique (UIVE).....	113
Délibération N° DEL22052026202 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du comité de pilotage de la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets (CSA3D).....	115
Délibération N° DEL22052026203 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).....	116
Délibération N° DEL22052026204 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAEML MINATEC ENTREPRISES.....	117
Délibération N° ADEL22052026205 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Agence Grenoble Alpes.....	118
Délibération N° DEL22052026206 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Inovallée.....	120
Délibération N° DEL22052026207 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Réseau Entreprendre Isère (REI).....	121
Délibération N° DEL22052026208 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Association des Industriels du Sud Grenoblois (AISG).....	122
Délibération N° DEL22052026209 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association « CIMES Auvergne-Rhône-Alpes » (Creating Integrated MEchanical Systems).....	123
Délibération N° DEL22052026210 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association LYONBIOPOLE.....	124
Délibération N° DEL22052026211 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du comité stratégique et d'agrément de BIOPOLIS.....	125
Délibération N° DEL22052026212 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SCIC "Coopventure Investissements".....	126
Délibération N° DEL22052026213 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SCIC Presses Universitaires de Grenoble (PUG).....	127
Délibération N° DEL22052026214 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SCIC "French Tech in the Alps - Grenoble".....	128
Délibération N° DEL22052026215 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SCIC "Le Campus numérique in the Alps".....	129
Délibération N° DEL22052026216 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Office touristique et thermal d'Uriage.....	130
Délibération N° DEL22052026217- Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Nordic Isère.....	131
Délibération N° DEL22052026218- Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme.....	132
Délibération N° DEL22052026219 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Grenoble Alpes.....	133
Délibération N° DEL22052026220 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Chartreuse Tourisme.....	134
Délibération N° DEL22052026221 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Maison de la Culture de Grenoble (MC2).....	135
Délibération N° ADEL22052026222 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) "École Supérieure d'Art et Design Grenoble-Valence" (ESAD GV).....	136
Délibération N° DEL22052026223 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'EPCC de culture scientifique, technique et industrielle Grenoble Alpes, dit « Territoire de Sciences ».....	137
Délibération N° DEL22052026224 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Hexagone Arts et Sciences.....	138
Délibération N° DEL22052026225 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Université Grenoble Alpes (UGA).....	139
Délibération N° DEL22052026226 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Fondation Université Grenoble Alpes (Fondation UGA).....	140
Délibération N° DEL22052026227- Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Institut National Polytechnique de Grenoble (Grenoble INP).....	141
Délibération N° DEL22052026228 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG).....	142

Délégation N° DEL22052026230 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Comité Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) Grenoble Alpes.....	143
Délégation N° DEL22052026231 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Centre d'Accompagnement du Sport d'Excellence (CASE) Grenoble Alpes.....	144
Délégation N° DEL22052026232 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Conférence Régionale du Sport Auvergne-Rhône-Alpes.....	145
Délégation N° DEL22052026233 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Grenoble Alpes Initiative Active (GAIA).....	146
Délégation N° DEL22052026234 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SCIC ULISSE-Union Locale d'Initiatives Solidaires au Service de l'Emploi.....	147
Délégation N° DEL22052026235 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Réseau des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES).....	148
Délégation N° DEL22052026236 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Circul'Alpes.....	149
Délégation N° DEL22052026237 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat mixte Alpes Abattage (SYMAA).....	150
Délégation N° DEL22052026238 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Marché d'Intérêt National (MIN) de Grenoble.....	151
Délégation N° DEL22052026239 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse.....	152
Délégation N° DEL22052026240 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors.....	153
Délégation N° DEL22052026241- Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Comité de massif des Alpes.....	154
Délégation N° DEL22052026242 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du comité de programmation du programme européen "LEADER" (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) dénommé "Entre Lacs et Montagnes".....	155
Délégation N° DEL22052026243 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du comité de pilotage du Projet Alimentaire inter-Territorial de la grande région grenobloise (PAIT).....	157
Délégation N° DEL22052026244 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du groupement d'intérêt public (GIP) du Fonds départemental d'investissements agricoles et agro-alimentaires.....	158
Délégation N° DEL22052026245 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Fédération des Alpages de l'Isère.....	159
Délégation N° DEL22052026246 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Espace Belledonne.....	160
Délégation N° DEL22052026247 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Comité de suivi du PAEN (protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels) Drac Vercors.....	161
Délégation N° DEL22052026248 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Comité de suivi du site agricole de la Taillat à Meylan.....	162
Délégation N° DEL22052026249 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SCIC Atticora.....	163
Délégation N° DEL22052026250 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association "Sylv'ACCTES, des forêts pour demain".....	164
Délégation N° DEL22052026251 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAS ForestEner.....	165
Délégation N° DEL22052026252- Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association des communes forestières du département de l'Isère.....	166
Délégation N° DEL22052026253 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SCIC Société d'Innovation Locale pour une Valeur Ajoutée Équitable (SILVAÉ).....	167
Délégation N° DEL22052026254 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air.....	168
Délégation N° DEL22052026255 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Acoucité.....	169
Délégation N° DEL22052026256 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du GIP Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG).....	170
Délégation N° DEL22052026257 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la société "Agence France Locale - Société Territoriale".....	171
Délégation N° DEL22052026258 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Centre de Gestion de l'Isère (CDG38).....	172
Délégation N° DEL22052026259 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Conseil Médical Départemental géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère.....	173

<u>Délibération N° DEL22052026260 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Association nationale des collectivités pour la maîtrise des pollutions et risques industriels (AMARIS).....</u>	<u>175</u>
<u>Délibération N° DEL22052026261- Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Institut des Risques Majeurs (IRMa).....</u>	<u>175</u>
<u>Délibération N° DEL22052026262 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).....</u>	<u>176</u>
<u>Délibération N° DEL22052026263 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI).....</u>	<u>177</u>
<u>Délibération N° DEL22052026131 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAS Energ'Y Citoyennes.....</u>	<u>178</u>
<u>Délibération N° DEL22052026132- Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAS PARKOSOL.....</u>	<u>179</u>
<u>Délibération N° DEL22052026133 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SCIC Enercoop Auvergne-Rhône-Alpes.....</u>	<u>180</u>
<u>Délibération N° DEL22052026134 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Technopole Alpes Santé à Domicile et Autonomie (TASDA).....</u>	<u>181</u>
<u>Délibération N° DEL22052026135 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Medicalps.....</u>	<u>183</u>
<u>Délibération N° DEL22052026136 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil de surveillance du Centre hospitalier Alpes Isère.....</u>	<u>183</u>
<u>Délibération N° DEL22052026137 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil de surveillance du Centre hospitalier universitaire de Grenoble.....</u>	<u>184</u>
<u>Délibération N° ADEL22052026138 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil de surveillance du Centre hospitalier d'Uriage.....</u>	<u>185</u>
<u>Délibération N° DEL22052026139- Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association de gestion des centres de santé de Grenoble (AGECSA).....</u>	<u>186</u>
<u>Délibération N° DEL22052026140 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Établissement Public du Schéma de Cohérence Territoriale de la grande région de Grenoble (EP SCoT).....</u>	<u>187</u>
<u>Délibération N° DEL22052026141 - Renouvellement de l'adhésion à l'association d'élus France urbaine.....</u>	<u>188</u>

Ouverture de séance

- Désignation d'un secrétaire de séance : **Raphaël GUERRERO**
- Approbation du procès-verbal du Conseil métropolitain du 30/04/2026 : **Procès-verbal adopté**
- Rapport du Président sur les décisions prises par délégation du conseil : **Rapport adopté**

00:05:18

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Chers collègues, je vais vous demander, s'il vous plaît, de vous installer tranquillement pour *que* nous puissions commencer notre séance et d'appeler, s'il vous plaît, les retardataires qui sont encore au café, en suspension de séance. Bien, chers collègues, s'il vous plaît, je vous demande de rejoindre vos places. Que nous puissions faire silence et commencer notre travail de délibération. J'appelle la première vice-présidente à mes côtés. Sur une fusion technique, si vous le voulez. Bien, Mesdames, Messieurs, chers collègues, s'il vous plaît, un tout petit peu de silence pour que nous puissions commencer cette journée que nous souhaitons pouvoir se déployer avec fluidité et rapidité. Je voudrais évidemment commencer mon propos en vous saluant toutes et tous, saluant évidemment les élus de toutes les sensibilités qui sont présents aujourd'hui. Je voudrais saluer également les agents du service public métropolitain, qui nous permettent de tenir ce moment de débat et de démocratie. Je voudrais saluer leur travail jusqu'à tard hier soir et depuis tôt ce matin, pour que nous puissions arriver à délibérer dans des bonnes conditions. Je voudrais saluer également les personnes de la presse qui sont présentes aujourd'hui, et puis évidemment les habitantes et les habitants de notre Métropole qui, après l'impact Netflix qu'on a souhaité donner à ce mandat, sont certainement nombreux à nous regarder en ligne et en direct. En tout cas, je souhaite qu'ils soient nombreux et que nous puissions être à la hauteur de leurs attentes. Et puis, je voudrais évidemment saluer l'Association Adali, l'Association pour les droits et l'accompagnement des livreurs indépendants qui sont présents aujourd'hui et qui ont sollicité une prise de parole que j'accorde évidemment bien volontiers.

Avant de leur laisser la parole, je voudrais malgré tout, et très rapidement, adresser une pensée chaleureuse et fraternelle à nos collègues de Saint-Martin-d'Hères qui ont été frappés par un deuil cette semaine, puisqu'ils ont perdu une ancienne adjointe qui était, je crois, proche de David et de l'ensemble du conseil municipal. Je voudrais simplement, très rapidement avoir une pensée pour vous et pour Claudine Kahane qui nous a quitté cette semaine et vous assurer du soutien chaleureux de notre conseil.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de laisser la parole à la délégation et puis on attaquera notre conseil par la suite. Je crois qu'il y a une délégation qui a prévu de venir. Mesdames, Messieurs, si vous le voulez bien, vous avancez.

00:10:06

Mohamed FOFANA: Bonjour à toutes et à tous. Je remercie, pour ce premier conseil métropolitain, la nouvelle équipe présidée par M. LISSY. Je remercie également tous les élus de la droite et gauche. Peu importe. Je remercie aussi l'ensemble des personnes qui sont venues aussi assister à cette rencontre. Je ne vais pas être trop long, parce qu'on est un peu nombreux à prendre la parole. Un petit rappel, ça fait six mois de l'occupation: 19 novembre 2025, aujourd'hui 22 mai 2026, on est dans six mois de l'occupation. Sur ça, je pense qu'il y en a eu, des conseils métropolitains au temps de M. Christophe Ferrari, qui sont toujours là, on a toujours insisté du fait que la Métropole a été occupée et que les occupants et occupantes ont envie de partir. Jusqu'à présent, il y en a à peu près une trentaine de personnes sans solution. Nous, on n'a pas grand-chose à dire. La seule chose qu'on demande à cette nouvelle équipe, c'est de complètement laisser le menton politique. Quand je dis que tout le monde laisse le menton politique, je veux dire qu'il faut se référer au statut humain, c'est-à-dire l'humanité. Parce que tant qu'on est aussi dans un contexte politique, la balle se renvoie une à l'autre. Pour cela, nous demandons déjà à la Métropole de trouver une solution immédiate pour les familles qui sont à la Métropole, les enfants et tout. On ne lâchera rien. Tant qu'il n'y a pas de solution, on continuera parce que nous allons (utiliser?) la seule force que nous avons aujourd'hui. On va insister dans les communes, à la Métro, on ne bougera pas. Je crains, au final, peut-être, moi je vous le dis, pour ne pas que ça soit des surprises, on va monter avec les matelas ici, on va dormir dans les bureaux parce que, en été, vous imaginez ce que ça fait. Les familles qui sont là, pas d'aération, vous imaginez? Il n'y a rien, pas flux d'air. C'est chaud absolument. Avec l'été, les moustiques, tout ce qui va arriver, ça va apporter des maladies. Et ça, on l'évite. S'il n'y a pas des solutions dans l'immédiat, peut-être le travail, on va le faire ensemble: prendre les matelas, dormir dans les bureaux, installer les tentes. Si tel est le cas, si vous le voulez bien, on va le faire, il n'y a aucun souci. Mais bien avant qu'on arrive à cela, nous vous supplions quand même de trouver une solution dans l'immédiat pour que les familles, aujourd'hui, des 30 personnes soient relogées. On n'a pas nié de votre travail qui a été fait dès le début. Ça, on le sait consciemment et que, franchement, certaines communes ont pu bouger. Il y aura un rappel du dispositif par les camarades qui vont essayer de vous évoquer du Malu. Ce dispositif est déjà financé par la Métropole. Juste un petit rappel, on ne pouvait pas imaginer,

durant les six mois de l'occupation, qu'il y a un dispositif qui existe et que la Métropole est au courant de ce dispositif financé par la Métropole, par les logements sociaux qui existent chez Actis, 800 logements sociaux. On est en train de traîner à la Métropole. Demandez aux communes des logements. Franchement, c'est étonnant, c'est impressionnant. Si tel est le cas, nous demandons quand même à la Métro de remettre ce financement dans ce dispositif et de financer ce dispositif pour que les familles qui sont là aujourd'hui puissent partir. J'en ai fini. Je vous remercie.

00:14:36

Baldé Mohammad SEYDOU: Bonjour à tout le monde. Moi je m'appelle Baldé Mohammad Seydou, je suis également le trésorier de cette association appelée Adali. Je suis vraiment heureux de faire face également aux différents responsables de la Métropole aujourd'hui, ce matin. Nous sommes là tous dans le cadre de l'occupation de la Métropole. Je ne vais pas être long. Depuis le début de l'occupation en novembre 2025, jusqu'à maintenant, si c'est de beaux discours, on a faits. Si c'est des belles paroles, on en a fait. Il suffit juste également qu'on vous rappelle votre responsabilité, qui est également de pouvoir aider les personnes qui sont dans des situations un peu compliquées. Aujourd'hui, on occupe également la Métropole et avec plein de difficultés. Il y en a donc des associations qui viennent nous soutenir, qui nous aident également à gérer cette masse. On reconnaît de notre côté qu'il y a eu également des avancées, parce qu'il y en a plusieurs mairies qui ont quand même pu fournir des efforts. Nous les remercions. Aujourd'hui, nous nous tournons vers la Métropole. Il faudrait que la Métropole puisse également nous aider et appuyer pour qu'on puisse également trouver solution à cette situation qui est là. Donc aider. Il suffit juste également de s'y mettre parce que les moyens sont là. Il suffit juste d'accepter avec la volonté et on pourra trouver solutions au nombre de personnes qui nous restent actuellement à la Métropole, parce qu'on a une trentaine de personnes actuellement sans solution. Merci beaucoup à tout le monde.

00:16:26

Facine YANSANE: Je suis le doyen en fait de la communauté africaine, surtout guinéenne, en Isère. J'y suis arrivé depuis septembre 1982. Je suis entrepreneur. J'étais le seul entrepreneur à créer une boîte de nuit en Isère, le Baobab à Sassenage, et je sais quelles difficultés j'ai pu avoir. Malgré mes connaissances en matière de droit juridique, toutes mes études, je suis arrivé quand même à exister dans cette commune pendant vingt-cinq ans, créer des emplois et assurer la communauté africaine. J'ai même dit au préfet à cette période qu'on ne peut pas priver les Africains de la musique, même au temps colonial, l'esclavagiste, les Africains avaient droit à la musique. C'est à travers cette intervention que le préfet m'a accordé une dérogation, et d'exploiter comme les autres. Aujourd'hui, je vous rappelle que l'Assemblée nationale vient de supprimer le Code noir. Tout le monde est au courant. Quand on sort dehors, on regarde, moi je fais le constat. Je connais très bien, je suis marié à une Blanche, j'ai des enfants métisses. J'avais une coopération décentralisée avec la ville de Sassenage. J'ai amené le maire Christian Coigné, il a regardé, il a été jusque dans les terrains où l'esclavage a eu lieu. Donc c'est mes amis et je collabore encore avec eux. Pour vous dire que, quand on regarde dehors, on ne voit que des Noirs. La France avec sa mission civilisatrice, dans le monde entier, le Portugal et l'Angleterre, vous avez le devoir, même aux États-Unis qui a été une colonie libérée. Quand on rentre, on donne aux gens de travailler, même s'ils n'ont pas de papiers, pour nourrir leur famille. C'est un droit humain. L'Abbé Pierre s'est battu en France pour loger même les Français. Les Français ont immigré. Mais c'est surtout à Grenoble, une ville dominante, scientifique, intellectuelle. Combien de cadres africains, qui dirigent l'Afrique aujourd'hui, ont fait leurs études, leur formation ici à Grenoble, en Isère ? Ce que je vous demande, à travers mon Association Kili-Isère, est que beaucoup de communes ont aidé à Saint-Martin-d'Hères et beaucoup d'autres communes... Je sollicite, en tant qu'humaniste, que tout le monde intervienne pour que les 30 personnes qui restent puissent trouver un logement avec leurs enfants. Merci.

00:19:08

Kamara Mohamed OBY: Bonjour à toutes et à tous. Je m'appelle Kamara Mohamed Oby, expulsé de Quatre-Chemins-Thiers. Nous avons été expulsés le 14 avril au Quatre-Chemins-Thiers dans des conditions très désagréable. Les policiers étaient venus nous trouver dans la maison sans préavis. Ils nous ont brutalisés, nous ont parlé très mal, nous ont insultés avant de nous expulser. Depuis lors, nous sommes venus à la Métropole occuper ici et nous vivons dans un état très critique parce qu'il y a plus de femmes avec nous, des enfants, des hommes. Et les femmes n'ont pas d'intimité, à vrai dire parce que, avec tout ce groupe rassemblé dans un endroit très désagréable, ce n'est pas humain à vivre. Donc, nous vous demandons de nous aider à quitter ici, parce que depuis six mois nous occupons la Métropole. Il n'y avait vraiment pas eu plus de solutions. Parce que toujours nous sommes là, les gens sont là. Donc, nous vous demandons de nous aider à quitter ici maintenant, parce que c'est un peu de trop. Six mois de lutte, c'est trop. Je vous remercie.

00:20:32

Silas DEMEYER: Bonjour tout le monde. Je m'appelle Silas Demeyer, occupante à la Métropole depuis six mois. Je suis là ce matin pour vous rappeler de notre situation que vous savez déjà. Depuis six mois, nous sommes là. Nous vivons dans une situation très difficile. Il y a des femmes enceintes

qui sont parmi nous, il y a des femmes qui sont malades. Nous vivons avec des enfants, nous sommes fatigués, nous avons des stress. Nous savons aussi que la Métropole peut nous aider à trouver des hébergements. Elle a cette capacité, elle a cette possibilité s'il y a une volonté. Nous demandons à tout le monde, surtout à la Métropole, de trouver une solution pour nous, pour que nous puissions quitter immédiatement la Métro.

00:21:30

Stéphane: Bonjour, moi je suis Stéphane. Désolé, je parle au nom de la Cimade et du collectif Migrants en Isère qui regroupe 25 associations qui accompagnent les personnes migrantes. D'abord, merci de nous donner la parole pour exprimer effectivement nos positions. Depuis le 19 novembre, on ne peut être qu'effaré de l'inertie du système. Malgré la bonne volonté de beaucoup d'entre vous, on se retrouve quand même au mois de mai avec encore 20 % des personnes sans solution. On rappelle quand même que ces personnes sont des habitants et des habitantes de la ville de Grenoble et de la Métro, ce sont des personnes qui payent des impôts. Tout le monde paye de la TVA, ils ne sont pas exemptés de leurs devoirs. Donc il est très important, on le dit tout à fait avec calme et détermination, de faire des efforts plus grands, plus importants. Il semblerait quand même que les procédures actuelles semblent absolument dépassées et qu'il faudrait passer à la vitesse supérieure. On pense notamment aux réquisitions, bien entendu, mais il faut se creuser les méninges et essayer d'inventer de nouvelles solutions. Les écoles vont bientôt fermer, on va retrouver des personnes encore à la rue et tout ça, ce n'est absolument pas à la mesure de ce qu'est Grenoble et de la Métropole. Je vous remercie de vos efforts, et continuons ensemble.

00:23:00

Raphaël BETH: Pour finir, moi c'est Raphaël Beth, pour le Droit au Logement 38. Je partage tout ce qui vient d'être dit, donc je n'en rajouterai pas. Simplement dire que, aujourd'hui, vous les conseillers métropolitains et conseillères métropolitaines, vous avez entre les mains la possibilité technique de mettre un terme à cette occupation en relogant l'ensemble des occupants. Par ce dispositif Malu dont la Métropole a participé à son élaboration en 2020, avec l'Association Un toit pour tous et Le Habert-Saint-Paul, qui sont cogérants de ce dispositif qui a permis d'héberger inconditionnellement plusieurs familles depuis 2020. Ces familles-là sont toujours hébergées par ce dispositif. Donc il existe, en effet. Malheureusement, la Métropole s'est désengagée financièrement de ce dispositif il y a quelques mois, laissant par ailleurs des familles qui étaient à l'intérieur de ce dispositif dans l'obligation d'aller trouver d'autres solutions et aux associations Un toit pour tous de se débrouiller toutes seules. Donc aujourd'hui, la solution, elle est extrêmement simple et elle permettrait le relogement de tout le monde, c'est que la Métropole finance ce dispositif qu'elle a contribué à créer. C'est un dispositif qui s'appelle, ça a été dit, Malu, mis à l'abri dans des logements d'urgence. Je pense que nos amis de l'association Un Toit pour tous et Le Habert-Saint-Paul verraient d'un très bon œil le fait que ce dispositif retrouve des fonds publics et qu'ils n'aient plus à aller chercher des fonds privés. On pense aussi au bailleur social Actis et au bailleur social Grenoble Habitat. On rappelle quand même que, Actis, par son expulsion, a été le déclencheur de cette occupation en novembre 2025. Cette expulsion de la place des géants. Donc, il nous semble, à un moment donné, que le bailleur a quand même des responsabilités vis-à-vis de ce qui se passe ici et que nous souhaitons que le prochain conseil d'administration et que sa prochaine présidence puissent prendre les choses à la hauteur et proposer en effet des logements à la Métropole. Vous avez vu là, on a tous les acteurs autour de la table, on a les associations qui font de l'intermédiaire, on a les bailleurs qui ont des logements et on a la Métropole qui peut financer un dispositif existant. Donc, à un moment donné, nous, ce dont on a besoin là aujourd'hui, c'est d'un acte politique. Premier point. Deuxième chose, il faut aujourd'hui aussi éviter que ce genre de situation se reproduise. Ça a été évoqué, aujourd'hui à Grenoble, la situation du sans-abrisme fait déborder les choses. Il y a, je ne sais combien d'écoles occupées. En tout cas, je sais qu'il y a 45 enfants qui vivent dans des écoles. Il y a l'occupation de la Métropole. Nous, dans les permanences du Dal, mais également dans l'ensemble des permanences, par exemple des associations qui composent migrants en Isère, il y a tous les jours des personnes qui viennent nous voir parce qu'ils sont sans abri. Évidemment, c'est une responsabilité de l'État. On ne va pas se le cacher. Nous, on passe nos journées et nos permanences à interpeller, à faire condamner l'État en faisant des recours juridiques. Donc de ce côté-là, le travail, il est fait. Néanmoins, à un moment donné, il faut aussi tout de même que les élus de toutes sensibilités arrêtent de détourner le regard, arrêtent de contourner les rassemblements, comme on a vu certains élus de la majorité le faire ce matin, pas assez loin, pour éviter d'avoir à discuter, à rencontrer les personnes et prennent le sujet à bras le corps. Nous, on en a un peu marre, on ne vous le cache pas, on en a même très marre, mais on arrive à rester calme depuis six mois, qu'on se dise : "Oui, il faut que tout le monde prenne sa part." En fait, tout le monde a pris sa part ou presque aujourd'hui, et ceux qui n'ont pas pris leur part le savent très bien et se sentiront visés. Néanmoins, quand même, les occupantes et les occupants au bout de six mois, ce ne sont pas des monnaies d'échange. Ce ne sont pas des moyens de faire pression sur ses alliés ou sur ses adversaires politiques. Ça, ça suffit là-dessus de régler ses comptes sur le dos des pauvres dans cette Métropole. Nous, c'est ce qu'on voit depuis dix ans, et c'est quelque chose dont, à un moment donné, il va falloir que ça cesse. Il va falloir prendre son courage, prendre

des décisions et sortir de l'argent et, en effet, permettre à celles et ceux qui vivent ici depuis six mois et qui sont victimes de ces ballottages de sortir la tête haute. Pour éviter que ça se reproduise, les solutions sont aussi devant vous. Il y a par exemple un bailleur métropolitain, Actis, qui continue d'expulser sans relogement. Ça, ça ne devrait plus continuer. Ça ne devrait plus être permis. Il y a des milliers de logements vacants qui sont vides. Il faut les réquisitionner. Et à un moment donné, collectivement, intelligemment, on pense qu'on va réussir à se sortir de ce marasme politique qui fait des dégâts et qui a des conséquences terribles sur la vie de toujours les mêmes. Je vous remercie d'avoir écouté. On compte sur vous très rapidement pour que, avant l'été, il y ait des solutions. Pourquoi avant l'été ? Parce qu'au-delà des très fortes chaleurs qui arrivent, il y a de grandes chances que cette occupation, qui est portée par des personnes de grande valeur, qui sont très organisées, en fait, que cette occupation se transforme en un squat et que ça devienne de plus en plus compliqué de trouver des solutions pour tout le monde. Encore une fois, la deadline, c'est la fin des vacances scolaires. Il faut à tout prix qu'il y ait des solutions qui interviennent parce que sinon, ce qui va se passer, c'est qu'en effet, il va y avoir de plus en plus de personnes qui vont dormir à la Métropole, ça va devenir de plus en plus compliqué de trouver des logements pour tout le monde. Et qu'est ce qui va se passer? Vous allez vous dire: "Peut-être qu'il faut qu'on fasse appel à la police", et peut-être que là il y aura un conflit majeur qui risque de se passer à ce moment-là. Parce qu'on rappelle quand même que cette occupation est couverte médiatiquement au niveau national, elle est soutenue par une quarantaine d'organisations iséroises. Et qu'évidemment, on se battra jusqu'au bout pour que tout le monde ait une solution digne. J'en ai fini.

00:28:29

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci beaucoup, Mesdames, Messieurs, pour cette prise de parole. Vous me permettrez un mot avant que vous ne partiez peut-être, en réaction à ce que vous avez pu évoquer, en tant que président de la Métropole, qui souhaite pouvoir assumer d'une part une situation dont il hérite, mais à laquelle il ne veut pas être étranger. Je veux simplement vous dire qu'on partage, dans notre immense majorité, l'indignation et ce que vous avez pu dire par rapport à toutes celles et ceux qui sont à la rue. Évidemment, personne ici, en tant qu'élu, en tant que citoyen, en tant que père ou mère de famille, en tant qu'humain engagé pour les autres, ne peut accepter qu'un enfant puisse dormir dehors. Cet enfant, ça pourrait être le nôtre. Nous pourrions tous et toutes, dans nos parcours de vie, de migration, face aux difficultés que nous rencontrons, face aux violences, face aux guerres, face à la misère, faire des choix qui nous pousseraient à vivre ces situations-là. On ne doit jamais oublier que l'autre n'est finalement qu'un prolongement de nous-même. Je veux vous dire que par rapport à tout ce qui a été dit, moi, dans tout ce que je peux ressentir, je veux être avec l'ensemble de mes colocs, profondément en solidarité. Vous avez dit que les belles paroles, ça suffisait. Moi je veux simplement vous rappeler que depuis quelques mois, la Métropole, avec son président Christophe Ferrari, avec son vice-président en charge du logement, Jérôme Rubes avec ses services, ne sont pas restés sans rien faire. La Métropole s'est mobilisée. Elle a mobilisé ses maires, elle a essayé de mettre en œuvre des solutions, non pas parce que cette occupation est gênante, parce que finalement, les derniers mots que vous prononcez, c'est quelque part un peu sous la forme de la menace, en disant: attention, sinon ça va être pire. Si on se mobilise, ce n'est pas pour ça. C'est parce qu'on pense qu'il faut qu'on trouve des solutions en dignité à des personnes. La Métropole, je veux insister là-dessus, a quand même permis, grâce à la mobilisation des uns et des autres, quelques issues. Aujourd'hui, il y a 111 personnes qui sont relogées sur les 150 identifiées. Ce n'est pas rien. Cette semaine, il y a de nouvelles communes, et je veux les en remercier, qui ont avancé vers la Métropole en faisant des propositions. Et ça, ça n'est pas rien. Et puis vous parliez des engagements financiers. Je tiens absolument à être transparent parce qu'il s'agit d'argent public. J'ai demandé à la collectivité et à nos services ce que pouvait coûter l'occupation. À ce jour, la Métropole a investi 550 000 € pour faire en sorte que nous ne renoncions pas à notre parole, qui était celle de garder ici et de ne pas expulser, de manière autoritaire et sous la force et sous la contrainte ces personnes-là. C'est 550 000 €, dont 150 000 € mis à disposition des communes. Je veux remercier le président de l'EPFL, établissement foncier local qui a mobilisé également des biens en lien avec les communes pour accueillir ces personnes, 150 000 € pour organiser des travaux. Le reste, c'est tout ce qui peut se passer ici. Encore une fois, j'insiste pour dire que ce n'est pas parfait, mais que ce n'est pas rien. J'ai rencontré à plusieurs reprises, d'abord en tant que maire et puis en tant que président de la Métropole, le Collectif. Nous sommes allés évidemment sur place et je me suis engagé à venir à une assemblée générale. Elles sont soit le mercredi, soit le dimanche. Je serai évidemment présent. Alors Margot Belair, qui est la vice-présidente en charge de ces questions-là, ne pourra pas évidemment être présente. Vous aurez bien compris pourquoi, mais la Métropole et son exécutif, peut-être que Leah Assali pourra m'accompagner, nous serons présents. Il y a le travail avec les bailleurs, que vous avez évoqué. Quand on s'est rencontré l'autre soir, j'ai immédiatement contacté les bailleurs pour savoir dans quelles conditions il était possible éventuellement d'avoir accès à des logements. Ça nécessite de l'intermédiation locative, c'est-à-dire qu'il nous faut des associations. Parce qu'il ne s'agit pas seulement d'avoir un toit, mais il faut un accompagnement social pour faire en sorte que nous puissions permettre à chacun de rentrer dans le droit commun. Donc, travailler avec les bailleurs, travailler avec les communes. Et je me permets ici de lancer de nouveau un appel à l'ensemble des

collègues pour que chaque commune qui le peut propose un toit, un accompagnement social. J'insiste sur ce point-là, c'est extrêmement important. Travaillez également avec la préfecture, vous l'avez dit, pour rappeler que tout reste une compétence de l'État. L'idée pour nous, ce n'est pas de se jeter la patate chaude et de dire que ce n'est pas nous qui devons faire mais la Métropole. Comme les communes ne peuvent pas assumer toutes seules ce qui est du ressort de l'État, de la préfecture et des moyens de l'État central. J'insiste là-dessus, et je crois encore une fois qu'il y a beaucoup de collectivités qui font le boulot et qui vont au-delà de ce que la loi leur permet sur les moyens qui sont les leurs. Donc j'insiste et j'insisterai dans ma rencontre prochaine auprès de Mme la préfète pour que l'État continue à prendre ses responsabilités. Je proposerai également une délibération. Vous ne l'avez pas évoquée, au conseil du mois de juin, pour que nous puissions prolonger les conventions qui arrivent à terme en ce début d'été et qui avaient été validées par une première délibération en début d'année. Donc, c'est une décision que je demanderai à notre assemblée de prendre. Et puis on a un rendez-vous le 27 mai à 19 h, sur lequel nous voulons continuer à avancer. Je veux dire également un mot par rapport au dispositif Malu que vous avez évoqué. Mis à l'abri dans un logement d'urgence. Pour vous dire que c'est un dispositif qui a été mis en place par la Métropole à la période du Covid. À ce moment-là, notre assemblée et sa majorité et son président avaient pris leurs responsabilités pour faire en sorte que le sans-abrisme soit combattu, dans une époque de crise sanitaire particulièrement dure et des moyens avaient été déployés, développés à ce moment-là, notamment par rapport à différentes compétences. La Métropole a pris ses responsabilités. Aujourd'hui, la crise du Covid étant passée, la répartition des compétences étant celle que j'ai évoquée tout à l'heure, ce dispositif n'a plus été abondé et il n'y a plus depuis deux ans de ligne sur ce Malu. Non pas parce que la Métropole se désengage en humanité, mais simplement parce que l'initiative qui a été prise par rapport à la crise sanitaire n'était plus là et que nous souhaitons aussi réaffirmer, et c'est aussi un combat politique, à l'État que la responsabilité doit lui incomber. Donc, ça relève pour notre part, et j'insisterai beaucoup là-dessus, de décisions collectives. Nous avons un travail à mener. Encore une fois, pas seulement, Monsieur, parce que c'est l'Afrique ou parce que c'est l'Europe, parce que ce sont des enfants ou parce que ce sont des femmes, mais simplement parce que, en humanité, on ne peut pas accepter cela. J'insiste enfin sur un dernier point pour conclure, c'est qu'il y a les habitants de la Métropole, celles et ceux que nous accueillons ici dans nos locaux. Et puis il y a plus de 2000 personnes qui, dans notre agglomération, dorment dehors : des enfants, des familles, des gens qui y travaillent, des enfants qui vont à l'école. Si nous traitons ici avec le plus de diligence possible, mais aussi avec fermeté, parce qu'il ne s'agit pas pour nous de laisser penser que tout serait possible, si nous accueillons ici ces familles et que nous essayons de trouver des solutions, il faut aussi penser à tous les autres, celles et ceux qui ne tapent pas à cette porte et à qui nous devons aussi ce droit-là, et j'en parlerai évidemment avec Mme la préfète. Mais encore une fois, soyez assuré. Un : de l'attention bienveillante de la Métropole. Deux : de son engagement politique pour qu'elle puisse combattre le sans-abrisme, mais, trois, également de sa fermeté. Parce que, ici, malheureusement, on ne peut pas tout. On le dit, et notre principal engagement doit être politique et il le restera. Merci à toutes et à tous. En tout cas, nous allons reprendre contact avec vous, avec la vice-présidente en charge, avec la conseillère déléguée en charge pour voir de quelle manière nous pouvons avancer. Nous avons bien noté que l'été était une échéance, notamment par rapport à des questions de salubrité, de santé publique sur lesquelles les maires sont particulièrement sensibles, parce que ça relève de leur pouvoir de police. En tout cas, on sera au rendez-vous pour essayer de trouver des solutions pour continuer à le faire, comme la Métropole le fait avec volonté, je crois, même si les résultats ne sont pas totalement là depuis six mois. Merci à tous de votre prise de parole. Bien, cela étant dit, est-ce qu'il y a des prises de parole qui sont demandées ? Je vois que Allan BRUNON...

00:37:03

Allan BRUNON: Oui. Merci, Monsieur le Président. D'abord, dire que j'espère que les élus du Rassemblement national qui sont sortis pendant la prise de parole des occupants de la Métro sont couverts de honte, parce que vous êtes rentrés, puis le moment où ils ont fini leur prise de parole. Honte à vous, Messieurs. Ensuite, bien évidemment, dire que ce discours qui est le vôtre m'est insupportable, et je pense qu'il est aussi insupportable à un certain nombre d'élus ici présents. Ce que je veux dire ici, c'est que, en effet, les personnes qui sont ici ont occupé un espace public dû à une situation d'extrême urgence. Je veux dire ici, bien évidemment, que cette situation est préoccupante à maints égards. Je m'inquiète pour la dignité bafouée de ces gens qui doivent dormir dans des conditions insupportables. Mais je voudrais aussi dire, puisque vous avez dit qu'à demi-mot, leur ton était menaçant. Mais oui, Monsieur le Président de la Métropole, peut-être qu'un jour il va falloir passer à des méthodes plus vindicatives, puisqu'il y a dans cet hémicycle des personnes, en particulier des maires, qui n'ont pas hébergé les occupants de la Métropole dans leur commune parce qu'ils ont refusé de le faire, Monsieur le Président. Par conséquent, il y a un choix de certains maires de cette collectivité de faire en sorte de baisser la tête, de ne pas regarder la difficulté et la misère des gens. Peut-être que si ces gens venaient en bas de votre fenêtre, en bas de chez vous, pour essayer de dormir ou de trouver un peu de réconfort, vous seriez peut-être plus sensible à la misère de ces personnes. Qu'elles doivent venir ici pour nous expliquer qu'elles sont atteintes dans leur dignité, que la Convention internationale des droits de l'enfant, puisque vous avez dit ici que ce n'était pas du

ressort de la collectivité, cette Convention internationale des droits de l'enfant s'applique partout. N'importe quelle collectivité est censée l'appliquer. Par conséquent, il y a parmi ces gens des enfants qui sont dans des situations de misère insupportables. Donc, bien évidemment que la respecter, c'est de faire en sorte d'assumer politiquement le coût que vous mettez ici en exergue de l'occupation de la Métropole, puisque, bien évidemment, il n'y avait pas d'autres solutions pour ces personnes qui sont ici. Ensuite, je veux dire que votre majorité est composée par des gens qui, à la mairie de Grenoble, connaissent des dispositifs. Je pense notamment à ce dispositif qui vient de nous être présenté. Le dispositif Malu. Voilà qu'après six mois d'occupation, on découvre des dispositifs cachés, qui ont été cachés par je ne sais qui et qui n'ont pas été encore pris en compte par les personnes qui sont ici et qui ne s'expriment pas. Il va y avoir un vice-président aux questions du logement, il va y avoir des personnes qui sont en charge de ces questions. Pendant toute la campagne, la majorité municipale grenobloise a fait des selfies avec ces gens pour essayer bien évidemment de faire de la politique sur tout ça. Mais ils ont dans leur équipe, à la mairie de Grenoble, Michelle Daran, qui est la présidente de l'Association Un toit pour tous. Qu'a-t-elle fait pour faire en sorte de présenter le dispositif que vous nous mettez ici en exergue, pour faire en sorte qu'à Grenoble on s'empare de la question de ces personnes et qu'on aille plus loin pour faire en sorte de trouver des occupations qui ne soient pas celles de la Métropole, mais bien évidemment des appartements ou autres ? Alors moi, je ne suis pas d'accord avec le propos qui est celui de dire que ces gens viennent ici nous menacer. Par contre, en tant qu'élu de la République, moi j'aimerais bien regarder les comptes de vos collectivités, Messieurs les Maires, pour savoir si vraiment il n'y a pas de l'argent dans vos communes pour aller héberger ces gens qui sont ici dans la Métropole et qui sont contraints de rester ici dans des situations insupportables. Allez, amenez les comptes de votre collectivité. Amenez les comptes et on les regardera.

00:40:22

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Je vous propose, s'il vous plaît, s'il vous plaît, s'il vous plaît—

00:40:27

Allan BRUNON: Ça suffit, les discours hypocrites.

00:40:28

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Je vous propose de conclure, s'il vous plaît.

00:40:31

Allan BRUNON: Je conclurai par les mots suivants. Ça suffit les discours hypocrites, ça suffit la belle charité. Proposez des hébergements durables.

00:40:38

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Mais, c'est ce qui est fait. Tout à l'heure, on a beaucoup appelé à la dignité, et je voudrais que cette dignité soit aussi dans les propos. Parce que tout à l'heure, si vous avez été attentifs à ce qui a été dit par le Dal, il nous a invités toutes et tous à ne pas nous appuyer sur la misère pour en tirer un bénéfice politique. C'est exactement ce que vous faites. C'est exactement ce que vous faites. On est ici pour essayer de trouver des solutions. S'il vous plaît, Messieurs, on essaye de respecter la police de cette assemblée. Le ton que j'ai donné à mon intervention était celui, je le crois, de qui n'était pas moralisateur, qui était l'engagement concret de la collectivité que je souhaite pouvoir continuer à assumer. Vous avez le ministère de la parole, vous l'utilisez, c'est formidable. Il y a des gens qui essayent de faire. Ils n'arrivent pas forcément à des choses parfaites. Mais si un jour vous êtes en responsabilité, vous mesurez que, entre la volonté et les résultats, il y a parfois des difficultés que nous pouvons rencontrer. J'insiste ici pour assumer à la fois toutes les responsabilités, toute la volonté qui est celle de la Métropole, toute la volonté qui est celle des communes. Les leçons, on peut les prendre, mais en tout cas, nous, on essaye de faire. J'insiste sur ce sujet-là, je vais laisser la parole à Clément CHAPPET.

00:42:01

Clément CHAPPET: Merci. C'est bon, on a eu le quart d'heure d'Allan Brunon. Mais Monsieur BRUNON, que vous hurlez que ça suffit les discours hypocrites, je pense qu'on est tous d'accord là-dessus. Mais le premier hypocrite de cette assemblée, c'est vous. Je vais rappeler simplement une petite chose, parce que tout le monde n'a pas le plaisir de suivre les débats en conseil municipal de Grenoble. Mais nous, au dernier conseil municipal de Grenoble, notre groupe a déposé un vœu. Un vœu très simple, très concret sur la politique de logement et un vœu qui proposait notamment la mobilisation des logements vacants d'Actis pour reloger les familles qui occupent aujourd'hui le siège de la Métropole. Actis qui comptait, fin 2024, 758 logements vides. Le communiqué qui nous a été distribué, et ça a été rappelé dans les interventions, et Actis qui est un bailleur piloté par la Métropole. Donc c'est 758 logements vides. Ils sont mobilisables très facilement par un coup de stylo au sein de cette assemblée. Et le travail que vous évoquiez avec les bailleurs devrait aller très vite, parce que ce sont les personnes qui font partie de la même majorité, qui sont de bout en bout de la chaîne. Ce vœu qu'on a présenté, qui est très simple, il a été rejeté, il a été rejeté par la majorité municipale de Mme Ruffin, il a été aussi rejeté par le groupe de La France insoumise. Donc, voilà ceux qui nous font là de

grands discours et de grandes envolées sur le droit au logement, la solidarité, les réquisitions qui intimement aux maires d'agir tout de suite, voilà ce que valent leur posture quand on leur oppose un levier très concret et très simple. Ces postures, Monsieur le Président, vous l'avez dit, elles ont un coût parce que l'occupation du siège de la Métropole, moi j'avais noté 400 000 €, donc c'est plutôt 550 000 € depuis le début. Il faut quand même se rendre compte de ce que ça représente. On est sur un budget annuel, si ça se poursuit, qui coûtera 1 million d'euros dans une métropole qui doit trouver 10 millions d'euros d'économies sur ce budget, dont l'année en urgence. Donc dans une métropole où la trajectoire financière, c'est les dépenses de fonctionnement qui étouffent tout. Et où ça nous conduit vers de nouvelles hausses d'impôts, où tout est au point mort parce qu'il n'y a plus de moyens, on n'a même plus de quoi entretenir la voirie. Voilà ce que ça représente, cet attentisme sur ce dossier. Donc, on n'a pas besoin de continuer, de perdre du temps et de l'argent et de se complaire dans les coups de com. Et à un moment, on n'a pas besoin de brigades, de réquisitions, de nouveaux fonds intercommunaux, etc. Tous les dispositifs existent. Ça vous a été rappelé. Les logements mobilisables, ils sont là. Ils sont dans notre propre parc social qui dépend de nous, élus de cette métropole. Donc la vraie question, ce n'est pas celle des outils, du travail à mener, etc., c'est celle de la volonté. On pourrait commencer cette mandature avec décisions rapides et efficaces sur des sujets qui touchent à des problématiques humaines aussi dramatiques et à des problématiques financières qui devraient être le premier sujet qu'on traite dans cette assemblée. On peut arrêter avec les postures et agir tout de suite, et ça nous évitera les envolées de M. BRUNON qui ne connaît que ça.

00:44:40

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Thierry ALDEGUER.

00:45:03

Thierry ALDEGUER: Monsieur le Président, je ne vous ferai pas le procès que M. BRUNON vient de vous faire, car vous héritez d'une situation que vous n'avez pas sans doute voulue ou gérée immédiatement quand les décisions ont été prises. Parce que depuis décembre 2025, on a, au tréfonds de cet établissement, des familles en situation de non-logement, dont certains d'ailleurs sont dans l'attente d'une régulation de la préfecture. Donc on a les deux handicaps qui gouvernent cette population. J'ai bien entendu aujourd'hui ce qui se dessine, ce que vous projetez. Mais à ce jour, cette situation est indigne et irresponsable. Elle est indigne pour tous les élus que nous sommes là parce que, il faudra m'expliquer comment, depuis les mois de novembre et décembre, sous réserve des dates que je cite ici et qu'elles soient exactes, au moins depuis le mois de novembre, on n'a pas trouvé une solution décente pour sortir de cette indignité humaine et pour sortir de cette situation où notre collectivité, dans son propre logement, héberge des familles qu'elle ne devrait pas héberger. Alors les responsabilités, je ne vous affuble pas, Monsieur le Président, et je vous reconnais à ce jour une volonté de régler cette difficulté. Mais qui a signé ? Qui a pris cette responsabilité ? Et puis vous nous avez annoncé 400 000 lors de la réunion des présidents. On en est désormais à 550 000 €. Si la situation se poursuit, eh bien, on est dans une sorte de spirale financière budgétaire intenable. Donc moi, ce que je voudrais en tant que président de ce groupe, c'est que, indépendamment de nos colorations politiques, on se mette autour d'une table et que l'on décide d'un calendrier pour sortir de cette situation. Moi, on est prêts, on a des solutions. Alors, du côté de Grenoble, je ne peux rien vous proposer puisque Actis c'est 30 % de logements vacants. Actis, vous pouvez l'actionner, mais 30 % de logements vacants, c'est intenable également. Du côté de Grenoble, je n'ai qu'une brigade de réquisition qui va sans doute se mettre en place. Rien du côté de Grenoble à vous proposer. Mais on peut trouver, me semble-t-il, avant que l'été arrive, un calendrier précis pour sortir de cette situation indigne et intenable. Et je fustige ici les élus qui, à un moment donné, qui se drapent pourtant dans une certaine conscience de gauche, d'avoir laissé, laissé cette situation perdurer. C'est scandaleux. Et, Monsieur le Président, je ne vous fais pas le procès de M. Brunon, mais je vous reconnais la capacité à sortir de cette situation. Merci.

00:48:28

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Émilie CHALAS.

00:48:33

Émilie CHALAS: Merci, Monsieur le Président. Je note que, après cette intervention, Allan BRUNON est sorti du conseil et donc n'écoute pas le débat démocratique qui a lieu. C'est dommage. Parce que, en l'occurrence, moi je voulais m'adresser à vous, que nous avons entendu en début de ce conseil, pour vous dire que votre combat est juste et on est un certain nombre, plus ou moins dans la lumière, à œuvrer à vos côtés, plus ou moins bruyamment d'ailleurs, mais je vous invite à ne pas vous faire avoir. Je vous donne un exemple très précis, puisque je vous ai vu applaudir l'intervention d'Allan Brunon. Actis était présidée par Élisabeth MARTIN lors du mandat précédent, notamment entre 2020 et 2022. Entre 2020 et 2022, Élisabeth MARTIN, députée La France insoumise, camarade d'Allan BRUNON. Entre 2020 et 2022, elle a demandé à la préfecture 165 expulsions pour le compte d'Actis. Ces chiffres émanent de la préfecture, ils sont vérifiés. Il y a eu un débat là-dessus dans la presse à l'époque, ils sont vérifiés. Donc je vous invite à ne pas vous tromper d'alliés. Dans le discours assez nuancé et assez juste du président de la Métropole, je vous recommande de discuter avec ceux qui

sont dans les exécutifs, avec un certain nombre d'entre nous et parmi nous les responsables qui vont être en charge demain, et d'Actis et du logement. Mais ne vous trompez pas d'alliés, ce n'est pas ceux qui font le plus de bruit qui sont souvent le plus efficaces. Au contraire même, rappelez-vous, entre 2020 et 2022, 165 demandes d'expulsion de la part d'Élisa MARTIN à la tête d'Actis.

00:50:13

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Alexandre LACROIX.

00:50:16

Alexandre LACROIX: Monsieur le Président, chers collègues, je voulais remercier, M. BRUNON d'avoir souligné que nous étions sortis pendant la prise de parole des occupants de la métropole. Je veux également le remercier de s'être auto-expulsé de l'assemblée pour ramener un peu de sérénité dans les débats. Nous avons décidé de sortir de l'intervention pour une raison très simple. En fait, on parle de quelque chose qui n'est pas une compétence de la Métropole, qui coûte au contribuable 550 000 €, qui n'apporte pas de solutions, et avec des intervenants qui ont juste pris le plaisir d'insulter et de faire des leçons à des élus sur un sujet où ils n'ont pas de compétence. De quel droit ? On ne sait pas. Ces gens ont dit : "Un toit, c'est la loi." Il me semble qu'une partie de ces personnes sont en situation irrégulière sur le territoire. C'est également la loi de ne pas être en situation irrégulière dans un territoire. C'est la loi. Un toit, c'est la loi. Situation irrégulière, expulsion, c'est la loi.

00:51:03

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Allez, s'il vous plaît.

00:51:05

Alexandre LACROIX: Je voulais vous remercier de prendre note de notre position et nous continuerons sur ce sujet. Pour rappel, on est quand même au berceau de la Révolution française. La nation française, elle s'est faite sur des questions fiscales, c'est-à-dire qu'on ne dépense pas de manière arbitraire, l'exécutif ne dépense pas de manière arbitraire de l'argent qui n'a pas été voté par le contribuable ou ses représentants. Cet argent, 550 000 € pour le moment, et ça pourrait monter presque à jusqu'à près d'un million d'euros sur l'année qui arrive. Cet argent n'a pas été budgété, il n'a pas été voté par le contribuable. Et il s'agit, encore une fois ça a été souligné, d'une compétence qui n'est pas celle de la Métropole. Enfin, Monsieur le Président, je tenais quand même néanmoins à vous dire que je vous rejoins. Quand vous parlez des gens qui sont, on va dire, un peu des marchands de souffrance qui font de la politique sur des questions morales. Vous connaissez notre étiquette ? D'un point de vue de la dignité humaine, évidemment que ces situations sont dramatiques, mais il s'agirait de se demander, cette fois-ci d'un point de vue non pas local mais national, qu'est-ce qui conduit à ce genre de situation et quel type de politique pourrait y remédier ? Est-ce que c'est celle qui consiste à coup d'avenant, à coup d'expédients, de rajouter de l'argent, de gérer un flux qui ne cesse de se tarir ou, au contraire, c'est qu'il s'agirait d'avoir une politique de fermeté par laquelle, en effet, la dignité de ces personnes, qui ne seraient plus alors l'objet de passeurs, qui ne seraient plus l'objet de marchands de sommeil localement... ? Ce type de situation n'existerait pas. Parce que c'est quand même curieux de voir une assemblée, à majorité de gauche, se faire les défenseurs de travailleurs exploités par des grandes multinationales. Je vous remercie.

00:52:38

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Bien. Deux mots avant de laisser la parole à M. DJEBOURRI, pour dire d'abord que l'argent qui était investi par la collectivité et qui est évidemment fait dans le cadre du droit, et que les lignes qui sont mobilisées ont été votées. Je vous invite à jeter un coup d'œil à la manière dont les collectivités locales fonctionnent. Il n'y a pas l'arbitraire pour le président ou pour les présidents, de dépenser l'argent comme ils le souhaitent. Les lignes existent et elles sont mobilisées dans un cadre particulier. Si j'ai évoqué les montants ici, c'est pour être transparent et il me semble indispensable que cela soit le cas. Ensuite, deuxième chose pour vous dire que moi j'accepte mal qu'on s'appuie sur ma parole pour proposer des paroles de haine. Le Rassemblement national reste à la place qui est la sienne, et il est, je crois, celui qui profite le plus de la misère pour prospérer, donc ces leçons peut-être peuvent rester de côté. Je laisse la parole à M. DJEBOURRI.

00:53:33

Abdelnour DJEBBOURI: Merci. Déjà, il y a énormément de violence et de dégoût dans les discours que j'ai entendus tout à l'heure, et j'aimerais commencer par les macronistes, qui sont responsables, notamment en 2025, il y a eu plus de 1000 morts à la rue en France, il n'y a jamais eu autant de personnes sans logement en France. Bien sûr, avec les macronistes, il y a souvent la droite, l'extrême droite et le Parti socialiste qui n'est jamais très loin. Vous, Monsieur LISSY, vous avez été choqué par les propos du camarade du droit au logement, qui a dit que si la situation n'allait pas être réglée, ça irait sans doute plus loin. Mais ça se voit que vous ne comprenez pas qu'est-ce que la violence du quotidien, qu'est-ce que c'est la violence de ne pas avoir à manger à la fin du mois. Qu'est-ce que c'est la violence de demain se faire expulser. Vous ne connaissez rien à la violence du quotidien.

Vous, ce qui vous choque, c'est le rapport de force et c'est de dire que ça va aller plus loin. Ce que je trouve d'ailleurs extrêmement violent dans les discours qui ont été cités, c'est de rappeler à des occupants qui n'ont rien, qui n'ont rien, qui n'ont rien, que ce soir ils vont aller dormir dehors, 550 000 €. Moi je le dis, je n'en ai rien à faire de combien ça coûte. Je le dis aux fachos. Je ne regarde pas la carte d'identité avant d'aider quelqu'un.

00:54:45

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Claudine LONGO.

00:54:53

Claudine LONGO: Merci, Monsieur le Président. Je voulais intervenir pour essayer effectivement de faire comprendre et peut-être d'éclairer les choses qui ont été dites sur le bailleur Actis dont j'étais sur les précédents mandats, donc administratrice, nommée par la Métro, participante à toutes les CALEOL. Ma collègue, Souad Grand, qui était la présidente de la Caleol. Simplement, effectivement, pour qu'on puisse éclairer un petit peu tout le monde. Est-ce qu'il serait intéressant, quand on balance des chiffres, sur 165 logements mis à la rue d'expulsion, quand on dit qu'il y a 30 % de logements vacants sur le bailleur Actis ? Ce qui serait bien, c'est de savoir ce qu'il y a derrière tout ça. Vous avez un projet, un Programme national de rénovation urbaine qui est posé sur les quartiers politiques de la ville, donc le bailleur Actis a un pourcentage énorme sur ces quartiers-là. Quand il va falloir effectivement sortir les familles, de monter de logements pour pouvoir faire de la rénovation urbaine de façon globale, à un moment donné, effectivement, on demande aux gens, il y a un gros travail qui est fait par les agents de Actis sur tout ce qui est le relogement opérationnel, c'est-à-dire on vide effectivement les montées, on libère les logements petit à petit, on ne met pas les gens dehors, on essaie de trouver des solutions. Quand je dis : oh, c'est parce que j'étais dans cette Caleol et que j'étais effectivement toutes les semaines à voir effectivement qu'on était obligé, à un moment donné, de libérer des logements qui vont être vacants, effectivement, pendant un certain temps. Mais ce sont des logements où les personnes ont été quand même relogées, ils ne les ont pas mis à la porte comme ça. Quand on dit qu'il y a 30 % de logements effectivement vacants, je suis d'accord. Par contre, ce qu'il faudrait mettre derrière ces 30 %, c'est : pourquoi ils sont vacants ? Qu'est-ce qu'on va faire ? Aujourd'hui, il y a des secteurs, chez le bailleur Actis, où la vie est compliquée, les logements sont indécents. Les logements ont été effectivement mis dans des états et le Programme de rénovation urbaine nationale, eh bien, il faut qu'il se fasse, il faut qu'il se mette en place et effectivement, on ne peut pas le faire. On ne va pas démolir un bâtiment ou rénover une montée avec des travaux infernaux qui vont demander aux gens de pouvoir rester chez eux, mais tout en étant indisposés par tous les travaux qui vont être faits. À un moment donné, les 30 % de ces logements-là, je pense qu'ils sont là-dedans. Effectivement, Mme Martin, moi j'étais aussi administratrice quand elle a été présente en tant que présidente. Moi je n'ai rien à dire sur la présidence de Mme Martin, absolument rien à dire. Elle a fait en sorte qu'effectivement Actis puisse rester un bailleur puisqu'il y a toujours ces problèmes de nombre de logements sociaux pour pouvoir rester au PH, de façon à ce que cette fameuse SCEREA qui ait pu être construite, elle a travaillé pour ça. Je n'ai rien à dire, je n'ai pas de considérations politiques propres. Simplement, ce qui est important pour tous les élus puissent comprendre. Et puis arrêter de donner des chiffres, des pourcentages et de balancer des trucs pour pouvoir faire sa propre propagande politique, ce qui serait important. Moi je suis élue métropolitaine, je suis élue d'une commune qui n'est pas forcément orientée à droite. Mais j'ai été pendant des années adjointe au logement social et à la solidarité et j'ai fait le job dans ma commune, et je fais le job en tant qu'élue métropolitaine. C'est pour ça que je prends cette position par rapport au bailleur Actis, comme vous dites, qui est le bailleur de la Métropole. Mettons en face des pourcentages et des chiffres qu'on avance. Mettez réellement pourquoi ces chiffres-là sont faits, pourquoi ils sont là. C'est tout. C'est tout ce que je voulais dire. Merci.

00:58:44

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci. Jérôme RUBES.

00:58:50

Jérôme RUBES: Je vais prendre la parole parce que, encore une fois, et je voudrais commencer en m'excusant auprès des personnes qui occupent la Métropole et qui ont pris la parole, parce qu'ils assistent encore une fois à un spectacle indigne dans cette assemblée, et nous retombons dans nos travers du précédent mandat, où il y a des paroles qui sont proférées et qui, malheureusement, ne servent pas le débat. Quand j'entends le Front national nous dire : mais pourquoi ils sont là, comment ça se fait ? Etc. Mais, balayez devant votre porte et surtout avec vos alliés. Je vous rappelle que l'une des principales raisons de l'immigration, ce sont les guerres impérialistes, qui détruisent des pays et dont la France est responsable. La deuxième chose, quand j'entends M. CHAPPET évoquer toute la question du logement social, d'Actis, des 30 %, moi je rejoins madame LONGO. Et à un moment donné, arrêtez d'inventer des chiffres. Votre patron, Carignon, l'a déjà fait longtemps, le mandat précédent, à préférer de fausses informations. Je rappelle que votre ligne politique, c'est réoccupation des logements sociaux vacants pour éviter d'en construire des nouveaux. C'est ça, votre politique. Je pense que c'est important de pouvoir le réaffirmer. Moi je voudrais juste dire ici, ramenons un peu de

dignité dans les débats. On a été interpellés à chaque conseil, hors les conseils d'installation depuis six mois par les occupants, pour essayer de trouver des solutions. Un, je réaffirme et je soutiens la parole de Guillaume LISSY, président de la Métropole, qui appelle les maires à trouver des solutions. Les élections municipales sont passées. Donc maintenant, il faut effectivement que l'ensemble des maires puissent proposer des solutions à la hauteur de leurs tailles de communes, mais puissent trouver des solutions pour faire en sorte que les 30, 40 personnes qui sont encore occupantes de la Métropole puissent trouver des solutions. C'est nécessaire parce qu'il en va de la dignité humaine. Tous les jours, tous les jours, il y a les chaleurs qui arrivent, mais il y a eu le froid de l'hiver également sur la Métropole. Vous le savez, le rez-de-chaussée n'est pas un lieu d'accueil. Donc leur vécu quotidien, c'est un jour de plus dans la misère et c'est de l'indignité permanente. Je pense que le discours qui a été tenu par le président, c'est aussi dans ce sens-là, qu'il faut avancer, il faut trouver des solutions, que ça soit au niveau de la métropole, mais que ce soit aussi au niveau des communes, et l'interpellation de l'État, il ne faut pas la négliger, parce qu'elle est nécessaire. Je rappelle les compétences. Alors, on ne brandit pas les chiffres pour dire qu'il y a des chiffres. C'est juste pour dire que, effectivement, la Métropole a déjà pris une grande part et on regarde toujours le chemin qui reste à faire, mais on regarde rarement ce qui a été fait. Je crois que ça a été réaffirmé. Il y a quand même eu plus de 110 personnes qui ont été aujourd'hui relogées en quelques mois, dans une métropole qui n'a pas la compétence d'hébergement d'urgence, qui s'est appuyée sur des communes, sur des conventions, donc qui vont être proposées en renouvellement à partir de juin avec des partenaires comme l'EPFL. Donc, ça a été un long travail qui a été mis en place. On en a beaucoup discuté avec les occupants, mais aujourd'hui je suis d'accord, il faut qu'on accélère, il faut accélérer le pas. La situation s'envenime. Mais là aussi, encore une fois, il ne faut pas se tourner que vers la Métropole. Et là, je me tourne aussi vers les maires pour qu'on puisse avancer de ce côté-là. Trente personnes, ce n'est pas cent cinquante, donc on n'en est pas loin. On arrive au bout du chemin et c'est important de pouvoir y arriver. S'il vous plaît, retrouvons de la dignité et arrêtons les fausses informations qui circulent et qui sont assez désagréables à entendre.

01:02:35

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci, Jérôme. J'ai encore quatre prises de parole. Alan CONFESSON, Céline DESLATTES, Allan BRUNON et Clément CHAPPET et je vous propose ensuite qu'on en reste là pour repasser à la suite de notre ordre du jour si vous en êtes d'accord. Je laisse la parole à Alan CONFESSON.

01:02:49

Alan CONFESSON: Ça sera bref. Je vous rassure. J'ai beau ne plus être insoumis, et je me sens l'obligation de voler au secours d'Élisa MARTIN quand même, suite aux accusations qui lui sont adressées. Dans la mesure où ce 165, chiffre d'expulsion, recouvre des situations qui sont bien sûr extrêmement diverses, qui n'ont rien à voir les unes avec les autres, et Claudine LONGO l'a très bien dit d'ailleurs, c'est des décisions qui peuvent être prises dans des cadres qui sont totalement étrangers à celui au sujet duquel nous échangeons aujourd'hui. Donc, je pense que ça serait quand même honnête d'arrêter de s'envoyer ce genre de chiffres à la figure et d'aller plutôt sur une appréciation objective des faits. Je pense que franchement, le débat gagnerait en qualité dans l'enceinte de cette assemblée. J'ajouterai que, en tant que députée, Élisabeth MARTIN accompagne de très nombreuses personnes en situation irrégulière pour qu'elles puissent justement sortir de cette situation irrégulière, en interpellant fréquemment les services de la préfecture. Et que c'est ça aussi l'engagement d'un élu au service des intérêts matériels et moraux essentiels des habitants, quels que soient leurs papiers. D'ailleurs, Monsieur LACROIX, je voudrais vous remercier de nous rappeler à quel point l'extrême droite n'est pas devenue respectable, comme on essaie de nous la faire penser. Vous êtes prêt à jeter des enfants à la rue. Ce n'est pas notre cas. Dont acte.

01:03:54

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Céline DESLATTES.

01:03:57

Céline DESLATTES: Merci, monsieur le président. Je voudrais vous dire la honte que j'ai ce matin. La honte que j'ai ce matin vis-à-vis des personnes qui sont là et qui sont là depuis le début de l'occupation et qui sont là aussi, comme certaines associations avec lesquelles j'ai beaucoup travaillé, qui se battent depuis des années pour la question d'un droit, parce qu'avoir un toit est un droit. Vous me permettez de m'excuser, mais, lorsque l'on parle de République, il faut faire attention aux mots. La République, c'est pour moi une République qui parle d'hospitalité. C'est une République qui accompagne ses habitantes et ses habitants. C'est une République qui dit dans son principe la question de la fraternité. C'est un élément extrêmement important. Quand j'entends que certains utilisent le mot République pour tenir des propos abjects et fallacieux, j'ai honte. J'ai honte pour ce que nous sommes. J'ai honte vis-à-vis des personnes qui vivent au quotidien ce qu'elles vivent. Par ailleurs, je voudrais juste rappeler une chose, pour que tout le monde arrête un peu de se raconter des histoires qui n'existent pas. Je rejoins ce qu'a dit Jérôme Rubes et je remercie Mme Longo. Aujourd'hui, comme l'a dit le président de la Métropole, depuis le début de l'occupation, 111 personnes

ont été hébergées, 111 personnes ont été hébergées dans un certain nombre de communes de la Métropole. Ça, c'est un premier chiffre. Oui, il reste 30 personnes à héberger sur le site de la Métropole. Eh oui, c'est une urgence, comme ça l'est depuis le début, parce que c'est une question de dignité humaine. Je voudrais rappeler également que sur le territoire métropolitain, ce sont 2500 personnes, dont 400 enfants qui sont à la rue. Rien que sur le territoire de Grenoble, ce sont 1200 personnes, dont 240 enfants qui sont à la rue. J'aimerais un tout petit peu qu'on ait la décence de regarder la situation aujourd'hui sur notre territoire. Je voudrais aussi rappeler que, quand j'entends certaines et certains, qui se reconnaissent du président de la République, dire qu'ils sont dans l'ombre, aux côtés, que l'État dont c'est la compétence aujourd'hui n'a que sur le département de l'Isère, 2000 places d'hébergement d'urgence, ce qui est totalement inférieur à la nécessité et à l'obligation du Code de l'action sociale et des familles. Puisqu'on me parle de la loi, on va parler de la loi. Le Code d'action sociale et des familles inscrit le fait que toute personne qui est en situation de détresse morale, psychique, physique se doit d'être accompagnée, de trouver un hébergement. Aujourd'hui, sur l'Isère, ce sont 4500 personnes qui devraient bénéficier d'un hébergement de la part de l'État. Ça, c'est une réalité. Donc, j'aimerais un tout petit peu qu'on arrête les grands discours, qu'on arrête de faire l'humaniste de bas étage et qu'on se dise les choses de manière très claire. Ensuite, je remercie madame Longo sur la question d'Actis, parce que j'aimerais bien qu'on arrête de raconter des histoires. Non, il n'y avait pas 30 % de logements vacants à Actis. Non, nous n'avons pas dans le stock d'Actis 750 logements vacants qui seraient dignes et en capacité d'accueillir les personnes. Ceci n'est pas vrai. La vraie vacance d'Actis pour celles et ceux qui suivent les dossiers, je remercie Mme Longo de le faire depuis le début, c'est 2 % de logements vacants sur le bailleur Actis. Donc, j'aimerais qu'on arrête de raconter des bêtises. Par ailleurs, sur la question des 165 expulsions qui ont été rapportées, je rappelle que les éléments ont été répandus ici, dans cet hémicycle et qu'ici, dans cet hémicycle, en transparence, on a explicité ce que cela signifiait, Mme Longo l'a rappelé. Donc, j'aimerais qu'on arrête de raconter des histoires et d'essayer d'utiliser le champ politique pour poser de la politique politicienne. Enfin, je voudrais dire à toutes celles et ceux de droite, la main sur le cœur, qui d'un seul coup disent que c'est très important, etc.. Je serai eux, je m'interrogerais quand même, et je l'ai fait en conseil municipal, donc je le fais très tranquillement aujourd'hui. En 2005, le président Jacques Chirac, à la suite des émeutes, a eu un discours réellement humaniste, avec une vraie capacité de faire les choses. Il a dit que toutes les personnes habitant dans les quartiers, ailleurs dans la ville, quels qu'ils soient, sont tous les fils et les filles de la République. Et c'est l'honneur de la France de considérer qu'ils sont tous les fils et les filles de la République, et que donc on doit les porter en dignité. Je voudrais juste dire aussi à certains de la droite, de manière très pragmatique, que lors de l'ancien mandat, le dernier conseil métropolitain, une délibération qui avait été portée par Jérôme Rubes, je ne sais plus, qui est ici. Il y a une délibération sur le conventionnement avec les premières communes. La droite n'a pas voté cette délibération. Par ailleurs, sur le logement social et la construction de nouveaux logements sociaux, certains qui étaient sur ce dernier rang de la tribune n'ont jamais voté aucune délibération sur la construction de nouveaux logements sociaux pendant six ans. Je termine par le fait que nous avons également porté un élément essentiel, lors du dernier mandat, sur un fonds de solidarité, pour pouvoir continuer d'accompagner les personnes sur le fonctionnement. Le président a parlé d'accompagnement social et, en fait, ça ne s'arrête pas aux 30 personnes qui sont ici et qui doivent trouver des solutions. En fait, la question est globale et est sur le long terme. La droite a voté contre le fait de pouvoir réfléchir à un fonds de solidarité. Une fois qu'on a dit tout ça, juste on est descend juste, on regarde les faits et on arrête de faire des effets de manche parce que là, c'est la vie de personnes qui sont en jeu. Je vous remercie.

01:10:16

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci. J'ai trois prises de parole et ce seront donc les dernières sur ce sujet, puisque je vous rappelle que notre conseil n'a pas encore commencé, contrairement aux apparences. Je laisse la parole à Allan BRUNON, puis Clément CHAPPET et Émilie CHALAS pour ces dernières prises de parole.

01:10:33

Allan BRUNON: Merci, Monsieur le Président. Rebondir déjà sur les propos de M. CHAPPET, en effet, à la mairie de Grenoble, on a voté contre votre vœu, puisque vous êtes des bourgeois et que vous avez proposé, Monsieur, que l'on s'attaque au bailleur social pour essayer de ne rien faire sur les propriétaires privés qui font de la spéculation immobilière. Et nous, nous voulons par ailleurs leur faire les poches. Donc, en effet, on n'a pas voté votre vœu. Sur le reste, le Front national machin, là je vois qu'il y a une bonne ambiance, que la gauche cite Chirac, qu'ici tout le monde s'entend très bien. Monsieur CHAPPET, je vous rappelle que vous n'êtes pas un opposant ici, puisque vous avez voté pour la candidature de M. LISSY. Par conséquent, arrêtez de faire semblant d'être en colère, ce n'est pas crédible. Ce que je voulais dire, pour revenir à mon sujet, c'est qu'il y a un problème avec le bailleur Actis. On ne va pas non plus dire que tout se passe bien. Sinon, Madame Longo, je vous invite à venir à la galerie de l'Arlequin et notamment aux 50, puisque vous avez raison, il y a de la vacance des logements. Cette vacance est organisée par le bailleur et ensuite il y a des situations de misère extrême avec des marchands de sommeil qui vont s'approprier des logements et qui font peser

un poids de violence physique et de violence psychologique sur des personnes qui sont contraintes à être ensuite hébergées dans des espaces. Par conséquent, il faut s'attaquer à ces gens. Mais il faut faire en sorte que Actis aussi se bouge et arrête de faire en sorte qu'il y ait des logements vacants. Ce n'est pas seulement le cas de la Villeneuve. Je pourrais aussi parler de la tour 74 à Mistral, où il y a des problématiques qui sont à peu près similaires. Pour le Front national, on ne s'attend pas à de la solidarité de votre part. Je vous rappelle que vous avez quand même un eurodéputé pour lequel un juge d'instruction a été saisi. Il s'appelle Fabrice Leggeri. Il est accusé d'être un complice de crime contre l'humanité. Vous le savez, vous et vos leçons de morale, vous pouvez vous les garder et d'ailleurs, vous pouvez sortir tout le long de la séance puisque vous ne servez à rien. Sur le reste, je pense que, Monsieur le Président, vous pouvez peut-être avoir un engagement fort vis-à-vis de l'ensemble des conseillers métropolitains, puisque je sais, ô combien vous tient la démocratie, la participation citoyenne, les réunions de concertation, les coopératives, etc., etc. Par conséquent, je vous poserai une question simple, est-ce que vous êtes prêts à faire en sorte qu'ici, les conseillers métropolitains d'opposition, les conseillers de la majorité se mettent autour de la table, qu'on regarde réellement ce qu'il se passe, quels sont les maires qui bloquent ? Si vous n'avez peur de rien et que vous n'avez pas peur, et qu'à priori vous êtes tous volontaires pour faire en sorte d'avancer sur les situations individuelles de ces personnes, de faire en sorte de publiquement rendre compte de ce qui se passe, des blocages et arrêter d'être dans des réunions obscures qui conduisent toujours au fait qu'ici on suppose que vous ne faites rien. Alors, peut-être il y a des bonnes volontés, mais nous on veut juste savoir ce qui se passe. Donc on est prêt à bien évidemment prendre part à ces réunions pour essayer un peu de comprendre et de voir quels sont les blocages et de vous proposer des solutions, parce qu'on est aussi assez intelligents.

01:13:30

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci. Clément CHAPPET. Émilie CHALAS. Puis après on sortira un peu de Grenoble si ça vous convient.

01:13:39

Clément CHAPPET: Non rassurez-vous, ce n'est pas grenoblois, c'est simplement insupportable, ces postures permanentes de la part de la majorité métropolitaine, notamment de Mme DESLATTES et de M. RUBES. Mais les grandes leçons de Mme DESLATTES sur la République, les grandes envolées lyriques, et la suffisance de M. RUBES qui fait la leçon à tout le monde en expliquant que personne n'a rien compris et c'est formidable. Eux font tout bien. Mais, il y a un moment, prenez simplement votre bilan et faites un petit exercice d'humilité pour remettre en question ce qui ne va pas. Parce que vous êtes comptable. Ça fait 30 ans que vous maîtrisez la politique du logement dans cette agglomération. Et votre bilan, factuellement c'est quoi ? La seule politique que vous savez mener, c'est construire toujours plus de logements sociaux à tout crin, partout. Pendant ce temps, on a atteint plus de 6000 logements vacants sur la commune de Grenoble, dont des milliers de logements sociaux publics mobilisables. À côté de ça, Mme DESLATTES le disait, il y a toujours 2000 personnes à la rue, dont 400 enfants. Le nombre de demandeurs de logements sociaux depuis que vous êtes aux commandes de cette politique du logement, et je le redis, ça fait des années, il n'a pas bougé, il a même augmenté, il est toujours autour de 18 000. Donc, ça, c'est des indicateurs simples qui permettent de mesurer l'efficacité d'une politique publique. Vous avez échoué sur toute la ligne, et là vous nous faites des grandes leçons et des grands discours moralisateurs, alors que votre bilan factuel est mauvais et catastrophique. Donc, il faudrait peut-être arrêter avec cette suffisance et se remettre un peu en question à un moment. Merci.

01:15:04

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Émilie CHALAS.

01:15:06

Émilie CHALAS: Merci, Monsieur le Président. Je suis sûre, Allan BRUNON, que nos amis maires ont hâte d'avoir votre avis sur leur gestion budgétaire. En attendant, on peut ne pas être d'accord politiquement les uns les autres, mais en revanche, on ne peut pas m'accuser d'être malhonnête. Ça, ça me pose un certain nombre de problèmes. Rétablissons deux, trois éléments de vérité. D'abord, dans les derniers chiffres officiels de la préfecture, qui datent déjà depuis longtemps, qui remontent à 2024, en termes de nombre d'hébergement d'urgence: 2200. En termes de nombre de logements dédiés aux demandeurs d'asile: 2200 de plus, et ça, c'est hors dispositifs hivernaux. Je voulais juste remettre les éléments factuels de la préfecture qui sont les chiffres officiels. Deuxième élément. Sur les 165 expulsions Actis, je vous remercie les uns et les autres de ne pas les avoir niées. En revanche, comment ils s'expliquent. Là, vous vous fourvoyez. Parce que lorsqu'on fait de la rénovation urbaine, et je sais de quoi je parle, j'ai mené plusieurs plans de rénovation urbaine dans ma vie précédente, on a l'obligation de reloger les gens, donc il n'y a jamais d'arrêt d'expulsion lorsqu'il s'agit de rénovation urbaine. Donc, arrêtez de raconter n'importe quoi là-dessus. Ce que vous revendiquez comme explication des demandes d'expulsion est fallacieux et faux puisque dans la rénovation urbaine, il y a obligatoirement des relogements. Donc les 165 demandes d'expulsion n'ont pas toutes été réalisées. Je ne l'ai pas dit ça non plus. Elles ont été sollicitées par Elisa MARTIN en son temps

chez Actis. Voilà, il y avait quand même deux ou trois choses que je voulais rétablir. Mais, encore une fois, on peut ne pas être d'accord sur la politique, mais les chiffres ne mentent pas et à un moment, ces chiffres, je les tiens à la disposition de la presse, puisque j'ai retrouvé le mail de la préfecture qui m'adresse l'ensemble de ces chiffres. Merci.

01:16:52

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci beaucoup, Madame CHALAS, pour ces précisions. Je voudrais en conclusion vous dire que moi, à titre personnel, je suis un peu désolé de la manière dont tout ça se passe. Parce qu'il me semblait avoir affirmé une position qui à la fois marquait un engagement de la collectivité, qui soulignait des moyens mobilisés, qui montrait qu'un chemin pouvait être suivi et qu'il y avait une volonté pour y contribuer. Je voulais également insister sur la question des valeurs que nous avons certainement en partage, en respect de ces personnes qui sont logées ici, et il ne me semble n'avoir jamais manqué de respect à qui que ce soit. Je suis un peu étonné de la manière dont chacun a tiré un petit bout de fil de ces propos pour l'amener sur son propre champ, qui en appelant au bourgeois, qui en appelant au facho. Je suis un peu surpris parce qu'il me semblait qu'il y a un chemin qu'on doit pouvoir tracer parce que ce qui compte, c'est qu'on fasse en sorte que ces personnes-là puissent revivre en dignité. C'est bien ça le chemin que j'ai envie de suivre. Alors après, on peut nous attaquer sur le fait qu'on n'a jamais connu la misère. J'ai bien noté ce que vous avez dit que l'on n'avait pas peur. Moi, il me semble que ce qui est important ici, c'est qu'on se donne les moyens de bien faire. Après on peut faire de la politique, on peut se pointer du doigt, mais ce qui est important, c'est qu'on sorte ces gens de la difficulté. C'est tout ce que je retiens. Si vous en êtes d'accord, je vous propose que nous puissions passer à la suite de notre conseil que je vous propose d'ouvrir officiellement. Je vais commencer par un certain nombre d'informations. D'abord pour vous dire que plusieurs de nos collègues seront absents et ont donné pouvoir. Je veux saluer en particulier Margot BELAIR, Cédric GARCIN et Lencka POPRAVKA. Ah oui, j'ai oublié de désigner un secrétaire de séance. Merci. Je débute. Pardon. Je vais vous proposer Raphaël GUERRERO. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y a pas de vote, donc Raphaël et désigné. Merci. Je vais également vous proposer d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 avril 2026. Sur le procès-verbal qui vous a été transmis, est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Non, je n'en vois pas. Je peux mettre au vote ? Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité ? Je vous en remercie.

Je vais donc proposer une information rapide sur les délégations et sur les arrêtés que je vais être amené à signer pour nos vice-présidents et les conseillers métropolitains délégués. Je vais donc proposer à nos services de projeter l'organisation qui est mise en avant. Je voudrais insister, avant de rentrer dans chaque délégation de chaque vice-président, pour souligner auprès de vous la volonté d'équilibre qui a été trouvé et recherché et salué l'engagement de tout le monde, pour qu'on puisse trouver, justement, cet équilibre-là, équilibre qui soit à la fois politique et territorial. Nous avons également souhaité de faire en sorte que les différentes délégations puissent être travaillées en commun pour qu'il n'y ait pas de grands tunnels dans lesquels les uns ou les autres auraient autorité seule et monopole pour prendre les paroles et prendre les décisions. Donc, le fonctionnement que je vais décrire est un fonctionnement qui se veut le plus transversal possible, le plus collectif possible et le plus représentatif possible de nos différents équilibres. Donc, la présidence, pas de difficultés. Je voudrais souligner l'importance du pôle économie emploi rayonnement, et peut-être vous proposer d'ajouter à cela le terme d'innovation qui sied bien à notre Métropole, qui est capitale européenne de l'innovation cette année. Vous dire que sur la question de l'économie en particulier, c'est donc Laurence RUFFIN qui est première vice-présidente. Elle assumera les responsabilités en charge de la stratégie économique et industrielle. Elle aura à ses côtés plusieurs conseillers métropolitains délégués qui l'accompagneront dans cette mission, parmi lesquels Hassen BOUZEGHOUB qui sera conseiller métropolitain délégué au commerce, au marché et à l'artisanat, Florent CHOLAT sera conseiller métropolitain délégué aux filières, au numérique, à l'économie sociale et solidaire et à l'économie circulaire, Audrey GUYOMARD sera vice-présidente en charge de l'attractivité du tourisme, des loisirs. Et il y a une partie innovation qu'il nous faut également inscrire dans une partie de cette délégation-là. Fabrice HUGELE sera vice-président en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, Aurélien FARGE sera en charge de l'insertion, de l'emploi et de la jeunesse, Michelle VEYRET, en charge des équipements culturels d'intérêt métropolitain et Michel VENDRA, vice-président aux équipements sportifs, également d'intérêt métropolitain. J'ai oublié Guy JULLIEN, parce qu'il a une particularité, il est rattaché à deux vice-présidents. Il est rattaché à la fois à Laurence RUFFIN sur cette question stratégie économique et industrielle, mais également à Laurent THOVISTE sur la question de la stratégie foncière. Donc je ne l'avais pas oublié. Je souhaitais pouvoir faire le lien, excuse-moi, Guy, avec l'autre délégation. Donc, Guy JULLIEN sera conseiller métropolitain délégué en charge de la stratégie foncière, économique et à l'immobilier d'entreprise. Voilà pour ce premier pôle.

Je propose qu'on passe au pôle ressources, qui sera piloté par le premier vice-président en charge des finances, du contrôle de gestion et du budget, Raphaël GUERRERO qui aura, pour l'accompagner dans sa tâche de conseiller métropolitain délégué, Guillaume CARASSIO, conseiller délégué en charge de l'évaluation des politiques publiques, de la déontologie et du contrôle des

organismes extérieurs. Leïla GADDAS sera conseillère déléguée à la politique funéraire et à la mutualisation. Enfin Marc DEPINOIS, vice-président à l'administration générale, aux ressources humaines et au patrimoine, qui sera accompagné dans sa tâche par Gildas BOUFFAUD, conseiller métropolitain délégué à la gestion du patrimoine et au schéma directeur immobilier énergétique.

Je proposerai également que, sur le pôle service public, espace public et transition environnementale, nous puissions avoir plusieurs vice-présidents, avec une particularité sur l'espace public. Je me permets de commencer par eux puisqu'il y a un binôme sur lequel il y aura un travail en transversalité :

Laurent AMADIEU sera vice-président au réaménagement de l'espace public, à la végétalisation, aux mobilités actives et aux modes actifs. Ce n'est pas tout à fait même l'inscription que j'ai de mon côté, mais c'est celle qui est affichée qui prévaut. Je ne veux pas qu'il y ait de difficultés. Il sera donc associé à Sylvain LAVAL, vice-président à la voirie, à l'entretien, à la proximité et aux ouvrages d'art. Nous aurons par ailleurs Gilles MOREAU, qui sera vice-président en charge de l'énergie, de l'air et du climat. Olivier BERTRAND sera vice-président au cycle de l'eau. Jean-Yves PORTA vice-président à la collecte et à la valorisation des déchets.

Enfin, le dernier pôle transversal de travail, qui est le pôle-cadre de vie, Aménagement du territoire et proximité, sur lequel nous aurons également un binôme sur la question du foncier des proximités et de l'aménagement, puisque Laurent THOVISTE et Jérôme RUBES auront un travail en commun avec des copilotage qu'ils porteront ensemble. Laurent THOVISTE sera en charge des territoires, de la stratégie d'aménagement des polarités et de la participation citoyenne. Et Jérôme RUBES sera lui en charge de la politique de l'aménagement des grands projets et du foncier. Eric ROSSETTI sera vice-président en charge de l'urbanisme et du plan local d'urbanisme intercommunal. Margot BELAIR, que nous avons évoquée tout à l'heure, sera vice-présidente à l'habitat et au logement. Elle sera accompagnée dans sa tâche par une conseillère métropolitaine déléguée, Leah ASSALI, qui travaillera sur la question des gens du voyage, de la lutte contre le mal-logement, en insistant sur le fait que ce ne soit pas notre compétence, mais sur laquelle nous souhaitons en particulier agir, et sur les commissions d'attribution des logements. Pierre LABRIET sera vice-président à la politique de la ville, à la rénovation urbaine et aux solidarités. Xavier OSMOND sera, lui en charge, en tant que vice-président de la prévention spécialisée de la prévention de la délinquance et de l'égalité des droits. Cyrille PLENET sera également vice-présidente en charge de l'agriculture, de la forêt, de la montagne et des risques. Elle sera accompagnée par deux conseillers métropolitains délégués, Sandra KRIEF qui sera en charge des Espaces naturels, de la Biodiversité et de la condition animale. Christine BRUNET qui sera de son côté conseillère métropolitaine déléguée en charge des risques technologiques et naturels. Voilà pour l'organisation que je souhaitais vous proposer. Elle n'a évidemment pas encore été communiquée. Pour l'instant, il nous semblait important que le conseil métropolitain, qui a voté les vice-présidences, soit le premier informé de l'organisation qui est proposée. Les arrêtés métropolitains sont à la signature et je veux rassurer nos services, qui sont impatientes de connaître les élus avec lesquels ils vont travailler. Il est important pour nous de prendre le temps de pouvoir structurer, organiser et de faire en sorte que chacun se sente respecté et les moyens de travailler de son côté.

Voilà, sur cette information que je souhaitais pouvoir vous transmettre. Je vous transmets une autre information sur les groupes politiques qui ont été déposés pour notre conseil.

Le premier, c'est le groupe RN, UDR Grenoble-Alpes Métropole, qui est composé de deux élus et qui s'attend bien à deux coprésidents, Enzo BILLON et Alexandre LACROIX.

Nous avons le groupe GORG, Groupe d'opposition réconcilier Grenoble, qui est composé de cinq élus dont Thierry ALDEGUER et le président. Le groupe AGATES : Alliance de gauche des territoires pour l'écologie et les solidarités, qui est composé de six élus, dont les coprésidents seront Catherine TROTON et Florent CHOLAT. Le groupe LFI La France insoumise, composée de huit élus, dont le président sera Allan BRUNON. Le groupe CCM, Commune au cœur de la Métropole, qui lui est composé de dix élus, dont le président n'a pas encore été désigné, mais dont Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN assurera l'intérim en ce début de mandat. Le groupe ALPES, Ambition locale, progressiste, écologiste et solidaire, qui sera composé de 11 élus et dont Émilie CHALAS sera la présidente. Le groupe CCC, Commune coopération citoyenneté, composée de 15 élus et dont les coprésidents seront Pierre LABRIET et Jérôme RUBES. Le groupe NMC, Notre Métropole commune, composée de 23 élus, dont les coprésidents seront Marc ODDON, Françoise FONTANA et Guy JULLIEN. Le groupe UGEC, Union de la gauche écologiste et citoyenne, composé de 27 élus, dont les coprésidents seront Philippe CARDIN et Chloé PANTEL.

Cette information étant donnée, je vous informe par ailleurs d'un retrait d'un projet de délibération qui vous a pourtant été adressé, qui concerne la désignation des représentants de notre Métropole au sein de l'Association Soleeo, Solidarité pour l'emploi Échirrolles Ouest, que nous verrons lors d'un prochain conseil métropolitain.

Je voudrais enfin vous proposer d'ajouter une délibération qui n'était pas dans la liasse initiale. Je vous rappelle quelles sont les règles. Il s'agit d'une demande d'adhésion à l'Association France urbaine, qui est une association d'élus, qui fait notamment du lobbying et qui permet d'avoir accès au gouvernement, et notamment dans le cadre des lois de finances sur lesquelles nous avons besoin de faire entendre une parole particulière sur nos métropoles industrielles qui ont été particulièrement

frappées lors du dernier budget de l'État. L'adhésion à cette association d'élus est indispensable pour permettre de mener ce travail. Je dois vous informer que notre Métropole, qui d'habitude adhère au cœur de l'été à cette association-là, a été informée assez tardivement que la date du 26 mai était celle qui a été choisie pour renouveler son adhésion et que, souhaitant pouvoir être représentée, nous avons activé et anticipé la présentation de cette délibération. Conformément au règlement intérieur comme au Code général des collectivités territoriales, vous le savez, que le délai de convocation normalement est de cinq jours francs, au moins, et qu'en cas d'urgence, ce délai peut être abrégé sans pouvoir être inférieur à un jour franc. Donc, le projet de délibération qui a ajouté cette nouvelle délibération vous a été transmis le 19 mai. Donc je dois vous demander par un vote si vous êtes d'accord pour ajouter ce projet de délibération à l'ordre du jour, en sachant que nous l'étudierons plus tard dans notre conseil. Donc je vous propose de mettre aux voix cet ajout de délibération. Est-ce qu'il y a des avis contraires à cet ajout de délibération ? des abstentions ?

Vote sur l'ajout du projet de délibération « Renouveau de l'adhésion à l'association d'élus France urbaine » à l'ordre du jour du Conseil métropolitain selon la procédure d'urgence :
Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Eh bien, elle est adoptée et je vous proposerai d'adopter le débat de notre délibération un peu plus tard dans le conseil. J'ai oublié de vous dire que le sujet avait été évidemment évoqué en conférence des présidents, et que chacun des groupes avait donné son accord pour que les choses soient évoquées de cette manière-là.

Délibération N° DEL22052026142- Fixation des indemnités de fonction

01:30:04

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Si vous en êtes d'accord, je vous propose que nous puissions passer à la première délibération, qui concerne la fixation des indemnités de fonction sur lesquelles il n'y a pas de débat qui a été sollicité, est-ce que je peux la mettre aux voix ? Ou est-ce qu'il y a des prises de parole qui sont sollicitées sur cette délibération ? Non. Oui, Clément CHAPPET.

01:30:33

Clément CHAPPET: Il n'y a pas de réaction à la composition de l'exécutif possible ?

01:30:41

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Bien. Mais on a débattu pendant une heure d'un sujet qui n'était pas à l'ordre du jour. Donc, évidemment, le reste est possible. Vous pouvez évidemment réagir si vous le souhaitez.

01:30:49

Clément CHAPPET: Mais c'est quand même très important. On vient de découvrir les délégations et qui allait faire quoi.

01:30:53

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Très bien. Alors je vous laisse la parole sur ce sujet. Je suis désolé, je n'avais pas vu que vous aviez demandé.

01:30:56

Clément CHAPPET: Non, non, pas de souci. Simplement, ça rejoint la fin de débat qu'on avait avec Mme DESLATTES et M. RUBES. C'est que j'espère que les faits me donneront tort. Mais je vois mal comment on va pouvoir faire du neuf avec du vieux. Alors que sont reconduits sur les délégations les plus importantes, ceux qui sont coresponsables de la situation dans laquelle on est. Sur nombre de sujets, sur l'économie et le commerce. Bon, on reconduit ceux qui ont laissé le taux de vacance commerciale s'envoler parce qu'ils refusent les mesures d'accessibilité, de stationnement, d'attractivité que portent nos commerçants. Donc on repart sur la même logique idéologique qui va continuer à aggraver la vacance commerciale sur le logement et l'habitat. C'est ce qu'on évoquait tout à l'heure. Donc c'est M. RUBES. Donc on va continuer avec ceux qui mènent des politiques de ghettoïsation, qui organisent la chute de la valeur des biens et qui laissent des milliers de ménages attendre des années une attribution de logements parce qu'ils ont fait exploser le nombre de demandeurs. Idem emploi jeunesse, les mêmes qui ont multiplié les dispositifs sans résultats mesurables, sur le climat, l'aménagement, le foncier, les espaces publics, ceux qui ne jurent que par la bétonisation et la construction. Ce qui au passage est quand même... je crois qu'il y en a beaucoup qui se revendiquent de sensibilités écologistes. Il me semble que c'est quand même un crime contre les générations futures dans une cuvette comme la nôtre, sensible au réchauffement. Culture, prévention pour l'eau, on retrouve un adjoint grenoblois. Politique de la ville, ça fait quand même beaucoup de grosses délégations. On reconduit les mêmes équipes, les mêmes logiciels et ceux qui sont responsables du résultat. Moi, je vous le dis, et c'est ce que je vous disais au précédent conseil à la fin, c'est qu'on a certes évité le pire dans cette Métropole en évitant Allan BRUNON et ses amis de la France insoumise. Mais pour la suite, vu que sur le fond, rien n'est résolu et que l'orientation, la couleur que

vous donnez à ces délégations importantes sont les mêmes que ceux qui sont responsables du bilan, pour l'instant, on voit qu'il n'y a pas de changement d'état d'esprit. On verra s'il y a un changement de méthode. Mais en l'état, on est très inquiets pour la suite des sujets au sein de cette assemblée.

01:32:52

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci. C'est bien noté. Alors je veux vous rassurer sur la méthode démocratique qui a été choisie. On essaye de faire en sorte de choisir des gens qui ont gagné des élections. Et, à ce titre-là, on ne peut que souligner que ceux celles et ceux qui sont en responsabilité sont celles et ceux qui sont dans des majorités, donc communales. Donc, si vous souhaitez changer le personnel politique, il faut en passer par les élections dans les différentes communes. Et, à ce titre-là, il me semble que vous avez fait une proposition que les Grenoblois n'ont pas retenue. En tout cas, si vous êtes inquiet, on ne doutera pas que vous serez en capacité de travailler pour nous aiguiller. Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur ce sujet-là ? Alan CONFESSON et Allan BRUNON. Alan CONFESSON pour commencer.

01:33:37

Alan CONFESSON: Très brièvement. Vous avez justement rappelé, Monsieur le Président, que quand on perd les élections, c'est évidemment compliqué ensuite de se retrouver à la manœuvre pour mettre en œuvre les politiques qu'on souhaite voir mises en œuvre. J'aimerais quand même dire à M. CHAPPET qu'il n'est pas le porte-parole des commerçants et que son groupe n'est pas le porte-parole des commerçants. Il y a des dizaines, des centaines de commerçants qui ne pensent absolument pas comme vous, qui ne sont pas obsédés par l'accessibilité en voiture comme vous, et qui prônent des solutions qui sont très voisines de celles que nous prenons par ailleurs. Et, en tant qu'adjoint au commerce de la ville de Grenoble, j'ai pu avoir des dizaines de discussions avec plein de profils de commerçants différents. Je peux vous assurer que leurs points de vue contrastent parfois très singulièrement avec ceux que vous avez pris, par exemple comme colistier sur votre liste. Enfin, pour ce qui concerne le bilan, j'aimerais rendre hommage à l'investissement de Barbara SCHUMAN en tant que conseillère métropolitaine déléguée au commerce pendant le mandat passé, qui a initié beaucoup d'initiatives, notamment d'animation de nos cœurs de ville et de notre centre-ville de Grenoble en particulier, et qui ont rencontré un grand succès. Je vous invite à fréquenter les allées de la Belle Braderie, par exemple, un événement organisé chaque année par la LabelVille, avec le soutien de la Métropole et de la ville de Grenoble, pour vous rendre compte à quel point des initiatives de ce type rencontrent du succès aujourd'hui. L'idée est qu'il y en a encore plus. Je suis absolument convaincu que Hassen BOUZEGHOUB poursuivra dans cette dynamique.

01:34:54

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci. Allan BRUNON.

01:34:56

Allan BRUNON: Merci, Monsieur le Président. Simplement une demande de clarification politique à M. CHAPPET, qui a directement insinué que Mme CHALAS était donc plus digne de siéger dans son groupe à la mairie de Grenoble, puisque vous vous en êtes pris à son groupe qui indirectement participe d'un exécutif puisqu'il y a un vice-président qui s'appelle M. THOVISTE, que Mme CHALAS préside le groupe dont M. THOVISTE est bien évidemment élu. Moi je voulais aussi dire à la majorité de cette collectivité, je ne comprends plus l'argument politique qui visait à dire que les oppositions ne siègent plus dans l'exécutif, alors même qu'il y a des présidents de groupe qui y ont dans leur propre groupe des personnes qui participent à la majorité. Donc, tout ça est une tambouille incompréhensible. À un moment donné, vous voulez donc des oppositions quand ils participent à des groupes et à un autre moment donné vous nous en voulez plus. C'est l'argument que vous nous avez notamment expliqué sur la présidence d'un certain nombre de délégations ou de satellites. Moi j'aimerais des clarifications là-dessus.

01:35:57

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Émilie CHALAS et Agnès RENIER. Pardon, Clément CHAPPET.

01:36:03

Clément CHAPPET: Très rapidement, simplement faire très attention avec cet argument qu'il faut gagner les élections, parce que Laurence RUFFIN et son équipe ne gagnent pas les élections seules. Donc si vous vouliez être cohérent avec cet argument, il y aurait le rang d'en face qui ferait partie de cette majorité. Je pense que beaucoup ne le veulent pas. Et simplement, Monsieur CONFESSON, on ne va pas partir dans un débat Grenoble ou Grenoblois ou des grandes discussions sur le commerce, ce n'est pas le sujet. Je donne juste deux chiffres. Vous arrivez 6 % de vacance commerciale à Grenoble, aujourd'hui on est à 13 ou 14, c'est tout.

01:36:36

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Un petit point de méthode là. On entend bien qu'il y a un ping-pong d'un côté à l'autre de notre hémicycle, que les questions grenobloises y sont très présentes, comme elles l'ont toujours été. Je veux quand même vraiment nous inviter, s'il vous plaît, chers collègues, à ce que nous puissions débattre des sujets métropolitains avec nos casquettes métropolitaines et que nous puissions peut-être éviter d'amener ici les sujets grenoblois, non pas parce qu'ils ne nous concernent pas, mais seulement sur les visions politiques que vous utilisez, qui ne servent finalement qu'à mettre en difficulté le conseil municipal de Grenoble. Ce n'est pas l'objectif de cette chambre, qui est là pour délibérer sur les enjeux métropolitains. Je me permets de vous le rappeler et je laisse la parole à Émilie CHALAS.

01:37:17

Émilie CHALAS: Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste dire à M. BRUNON, ce n'est pas grave si vous ne comprenez pas.

01:37:27

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Bien, Marc ODDON.

01:37:32

Marc ODDON: Merci, Monsieur le Président. Juste une toute petite intervention, d'abord pour vous remercier pour la présentation de l'équipe et du travail préalable qui a eu lieu. Je voulais simplement dire aussi à nos nouveaux arrivants, qui ont beaucoup pris la parole, que les alternatives binaires sont un désastre pour penser sérieusement tout sujet politique. Les slogans sont efficaces, car ils permettent d'adhérer à un camp ou à un autre sans trop réfléchir, mais ils ne disent rien du type de personne que nous devons être pour accueillir les personnes en toute dignité et remplir nos responsabilités d'élus au service de nos citoyens. Merci, Monsieur le Président, en tout cas pour la présentation de l'exécutif, et vous pouvez compter sur notre plein et entier engagement pour répondre aux enjeux qui sont devant nous.

01:38:16

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci pour cette prise de parole. Si vous en êtes d'accord, je vous propose que nous puissions mettre aux voix... Ah non, il y a encore Laurent THOVISTE.

01:38:23

Laurent THOVISTE: Mais c'est mon côté pédagogue qui va me conduire à essayer d'expliquer à Allan BRUNON et à Clément CHAPPET les raisons de cet exécutif, et la différence entre la participation à un exécutif et la présidence d'un groupe. Ça ne vous a pas échappés, le choix que nous avons fait, c'était le choix de mixer à la fois une dimension politique, qui est plutôt représentée par le bloc dit de gauche, même si j'ai eu l'occasion de le dire ici, dans nos communes et dans la plupart de nos communes, on n'est pas élu sur des étiquettes politiques, mais plutôt sur des projets ou sur des bilans. De l'autre côté, une représentation territoriale. À ce titre, je dirai à Clément CHAPPET que non, ce n'est pas le même exécutif que celui qui prévalait auparavant. Puisque dans l'exécutif qui prévalait auparavant, notre groupe, qui avait pourtant contribué à faire l'élection du président, Christophe FERRARI avait été ensuite mis de côté. Donc nous allons participer à cet exécutif. Nous y participons sur la base de discussions que nous avons eues, qui ne sont pas seulement des discussions sur les postes, mais qui sont aussi des discussions sur le contenu de la politique que nous allons mener. Nous pensons, collectivement, qu'il y a un chemin qui nous permet de construire une politique métropolitaine au service des habitants pendant ce mandat, riche de nos différences qui restent. C'est pour ça que le fait d'appartenir à une majorité commune ne veut pas dire que nous soyons alignés sur tous les sujets. Mais de la même manière d'ailleurs que dans nos communes, et dans les plus grosses notamment, nous avons parfois plusieurs sensibilités qui exercent dans l'exécutif. Donc le choix que nous avons fait, Monsieur BRUNON, c'est celui-ci, c'est celui de parier sur l'intelligence collective et la capacité de répondre aux attentes de nos concitoyens. Excusez-moi, mais quand je mets les attentes de nos concitoyens, je mets y compris le sujet dont nous avons parlé pendant plus d'une heure, c'est-à-dire comment nous résolvons concrètement à la fois la situation des occupants de la Métropole, mais plus largement, au-delà de ça, puisque je vais partager avec Jérôme la délégation à l'aménagement. Alors certes, ce n'est pas celle de l'habitat, mais si on n'est pas capable de construire en amont, on ne trouvera pas de solutions aux problèmes d'hébergement des gens. C'est ça le choix que nous avons fait. Ensuite, en ce qui concerne la présidence des groupes, elle se décide au sein de chaque groupe. Et nous, nous avons un groupe qui est divers, même s'il est trop souvent, à mon sens, résumé au sens de macroniste. Ce type d'étiquette, comme celle de bourgeois, permet surtout de ne pas trop se poser de questions. On balance des slogans comme ça et puis on ne s'interroge pas trop sur le fond. Moi je préfère regarder les votes, ce que nous faisons chacun dans nos communes. Je peux vous garantir que si vous regardez la commune de Fontaine, nous n'avons pas à rougir de ce que nous faisons en matière d'hébergement, en matière de construction de logements, en matière de dynamisme commercial, en matière d'environnement, en matière de santé, en matière de

politique de la ville. Et nous allons continuer à nous débattre au sein de cet exécutif. Le choix qui a été fait, encore une fois, c'est celui de l'intelligence collective.

01:41:57

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Allan BRUNON.

01:41:59

Allan BRUNON: Merci, Monsieur le Président. Je suis obligé de répondre parce que, ici, je n'assiste pas à un cours. Je suis élu comme vous et vous n'êtes pas mon professeur. J'ai très bien compris la vision qui est la vôtre. Elle est différente de la mienne, mais il faut la respecter. Après, Madame CHALAS, si j'ai parfaitement compris, j'ai tellement compris que vous avez perdu sur la circonscription sur laquelle vous étiez candidate et que vous vous êtes fait battre par une insoumise. Les gens ont aussi compris ça. Ce que je veux dire là, dans le fond, c'est qu'on a une position qui est différente, je pense, de la majorité des élus qui siègent ici à la France insoumise. Nous imaginons que cette maison-là n'est pas un centre de gestion qui laisse s'effacer les marqueurs politiques qui font qu'on appartient tous ici à différentes familles politiques, que moi je suis un insoumis, que M. RUBES, malgré le fait qu'il participe d'un exécutif avec la droite, est un communiste et que tous on partage des choses et on a des appréciations différentes sur beaucoup de choses et qu'on a une radicalité qui varie sur beaucoup de sujets. Je vous demande, parce que ces temps, ça va être long de prendre en considération le fait qu'on appartient à une famille politique intelligente, qui est en capacité de juger sur le fait qu'aujourd'hui on voit que des arguments nous ont été opposés au premier conseil métropolitain sur le fait que l'opposition, notamment, ne pouvait pas participer à des rôles de premier plan et qu'aujourd'hui on découvre, parce que je le découvre aujourd'hui, que Mme CHALAS préside un groupe au sein duquel il y a un vice-président qui participe de facto d'un exécutif. Je pointe le fait que, au premier conseil métropolitain, il y en a même deux, vous voyez, je pointe le fait qu'il y a ici une divergence d'opinions qui a été agitée partout, ici ou là. Quand je menais campagne sur la présidence de M'Tag, il y avait avant moi un monsieur qui était un communiste, qui était plutôt agréable et qui, lui, était dans l'opposition dans sa ville et ici à la Métropole. Ça ne l'empêchait pas de présider M Tag. Tout d'un coup, on nous a inventé le fait qu'on ne pouvait pas présider M Tag si on était dans l'opposition. En 2006, j'ai un peu étudié dans ce même conseil, il y avait des oppositions qui siégeaient, bien évidemment en tant que vice-présidents. Donc ça veut dire qu'il y avait des opposants qui étaient dans l'exécutif. Donc, vous voyez, il n'y a pas de règle générale, Monsieur le Professeur THOVISTE. Il n'y a pas une collectivité qui applique la même règle de façon concrète. Donc on peut inventer des choses. C'est juste que vous avez une vision différente de la nôtre et que vous avez décidé d'appliquer un concept qui est le vôtre, de la gestion publique d'un établissement comme le nôtre. Et ce n'est pas grave, on s'entendra bien à la fin, peut-être.

01:44:24

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Si on s'entend bien à la fin, tout est parfait. Je laisse la parole à Émilie CHALAS.

01:44:32

Émilie CHALAS: Oui, rassurez-vous, je ne serai jamais très long, les amis. Je voulais dire à Allan BRUNON d'arrêter de faire Calimero. Je veux dire que personne n'est dupe. Il n'est pas content parce qu'il n'a pas obtenu son deal. C'est une chose, mais moi ce qui m'étonne c'est que derrière cette posture de Calimero malheureux, finalement, vous interrogez ma présidence, mais celle de M. CARDIN vous interroge beaucoup moins, président de groupe alors qu'il est dans l'opposition. Je le dis juste au passage, vous avez quand même l'étonnement à géométrie variable. Je veux dire, c'est une réalité, ça ne vous pose pas de problème à gauche la présidence de Philippe CARDIN. Personne n'est dupe, Monsieur BRUNON, vous pouvez faire du bruit et prendre la parole. Mais en attendant, cet exécutif est installé. Je suis présidente de groupe et, vous allez digérer, ça va bien se passer.

01:45:26

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Bien, sur ces bonnes paroles, je vous propose qu'on puisse délibérer sur les indemnités de fonction si vous le souhaitez. Est-ce qu'il y a, sur cette délibération-là, des remarques, des questions, des prises de parole ? Je n'en vois pas. Je vous propose donc de mettre aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Deux abstentions sur le groupe RN. Adoptée. Je vous remercie.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1, L.5211-2, L.5211-12, L.5212-17 et R.5215-2-1 ;

Vu la composition du Conseil métropolitain issue des élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;

Les fonctions électives sont gratuites, mais elles peuvent être indemnisées, ces indemnités visant à « compenser les frais que les élus engagent au service de leurs concitoyens ». Il appartient au conseil

métropolitain de déterminer le taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.

Le régime juridique des indemnités de fonctions des élus de la Métropole est fixé par l'article L.5211-12 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que l'indemnité du Président est déterminée par un décret en Conseil d'État par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. La loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 relative au statut de l'élu prévoit que l'indemnité versée au Président peut être majorée de 40 % sous réserve de ne pas dépasser le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux membres de l'organe délibérant. L'organe délibérant, sur demande écrite du Président, peut fixer une indemnité de fonction inférieure au montant prévu.

Le montant global des indemnités versées au Président, Vice-Présidents et Conseillers délégués ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale. Cette enveloppe indemnitaire globale disponible est déterminée en additionnant l'indemnité maximale théorique pour l'exercice effectif des fonctions de Président et les indemnités maximales théoriques pour l'exercice des fonctions de Vice-Président.

Pour une Métropole regroupant plus de 200 000 habitants, l'article R.5215-2-1 du code général des collectivités territoriales applicables aux métropoles permet de fixer le montant des indemnités maximales votées par l'organe délibérant pour l'exercice des fonctions de Président ou de Vice-Président de la Métropole :

- pour le Président : 145 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- pour les Vice-Présidents : 72,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Les indemnités de fonctions maximales pour l'exercice effectif du mandat de Conseiller métropolitain, non comprises dans l'enveloppe indemnitaire globale, sont fixées par l'article L.5215-17 du code général des collectivités territoriales applicable aux métropoles.

- pour les Conseillers métropolitains : 28% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

En application de ces dispositions, il est proposé au Conseil métropolitain, de fixer comme suit, les indemnités de fonctions des membres de l'assemblée délibérante :

- pour le Président : considérant la volonté de M. Guillaume LISSY, Président de Grenoble-Alpes Métropole de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité, soit 102,20 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- pour les Vice-Président.e.s : 48,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- pour les Conseiller.ère.s métropolitain.e.s délégué.e.s, le-la président.e de la commission d'appel d'offre et le-la président.e de la commission ressources : 34 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- pour les Conseiller.ère.s métropolitain.e.s : 21 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

L'enveloppe globale allouée aux indemnités de fonction des élus métropolitains s'élève avec cette proposition à 1 529 705 € annuels, soit un budget constant par rapport au mandat précédent.

Il est proposé au Conseil métropolitain de prendre en compte, pour le calcul des indemnités de fonctions des élus, qui seront versées mensuellement, les possibles et futures évolutions des facteurs suivants : valeur du point d'indice et évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

En application des dispositions de l'article L.5211-12 du CGCT, un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil métropolitain est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Décide de fixer comme suit, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des membres de l'Assemblée délibérante, dans le cadre de son renouvellement :
 - pour le Président : considérant la volonté de M. Guillaume LISSY, Président de Grenoble-Alpes Métropole de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité, soit 102,20 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

- pour les Vice-Président.e.s : 48,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- pour les Conseiller.ère.s métropolitain.e.s délégué.e.s, le.la président.e de la CAO et le.la Président.e de la commission ressources : 34 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- pour les Conseiller.ère.s métropolitain.e.s : 21 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Abstention : 7

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Clément CHAPPET, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :100

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET, Lauren VIGUIER

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026143- Fonctionnement des groupes d'élus

01:45:53

Monsieur le Président Guillaume Lissy : Je propose également que nous puissions délibérer sur le fonctionnement des groupes d'élus. Vous avez une délibération complémentaire à celle qui vous a été adressée dans la liasse, puisque les groupes ont été composés in extremis, et donc la version amendée du projet de délibération incluant les groupes créés dans la semaine ont été déposés sous idées libres. Je vous propose d'adopter la version qui a été amendée. Est-ce que, sur cette version amendée, il y a des remarques ou des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose donc de mettre aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Adoptée. Je vous en remercie.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-2, L.5211-2, L.5215-18 et R.5217-7 ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L333-12 ;

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole ;

Les conseillers métropolitains peuvent se constituer en groupes selon leurs affinités politiques par déclaration adressée au Président de Grenoble-Alpes Métropole, signée par tous les membres du groupe et comportant la liste des membres. Chaque conseiller peut adhérer à un groupe mais il ne pourra faire partie que d'un seul.

Pour fonctionner, ces groupes peuvent s'appuyer sur des collaborateurs. Ils peuvent également disposer de moyens matériels mis à disposition par la collectivité.

Les enveloppes budgétaires permettant la rémunération des collaborateurs de groupes d'élus sont strictement encadrées par la loi.

La collectivité détermine librement l'enveloppe budgétaire des moyens matériels affectés aux groupes d'élus.

Ces enveloppes budgétaires font l'objet d'une délibération annuelle.

Les élections municipales se sont déroulées les 15 et 22 mars 2026. A cette occasion, il est rappelé que le mandat des conseillers communautaires est lié à celui du conseil municipal de la commune dont ils sont issus. Une délibération relative au fonctionnement des groupes politiques a été prise le 19 décembre 2025 ouvrant les crédits pour le premier trimestre 2026.

Il convient dorénavant de prévoir le fonctionnement des groupes politiques à compter du renouvellement des instances.

- **Enveloppe allouée pour les rémunérations des collaborateurs de groupes d'élus et charges**

Les crédits pouvant être ouverts pour les rémunérations et charges de l'employeur sont plafonnés pour le budget de l'année N à hauteur de 30% du total des indemnités de fonction versées aux élus de l'assemblée, telles qu'elles sont inscrites dans le dernier compte administratif validé (année N-2).

Cette disposition permet de déterminer pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 décembre 2026 un montant de 337 635,91 € affecté aux rémunérations et charges des collaborateurs de groupes (en référence au compte administratif de 2024).

L'assemblée métropolitaine étant composée de 110 élus, l'allocation de cette enveloppe financière entre les groupes est réalisée proportionnellement au nombre d'élus déclarés par chacun des groupes.

La composition des groupes prise pour référence est la composition à la date de déclaration des groupes.

A ce jour, la répartition des groupes et le budget affecté sont les suivants :

Groupe politique	Nombre d'élus	Enveloppe allouée
AGATES - Alliance de gauche des territoires pour l'écologie et les solidarités	6	18 416 €
ALPES - Ambition locale progressiste, écologiste et solidaire	11	33 764 €
CCC - Communes coopération citoyenneté	15	46 041 €
CCM - Communes au cœur de la Métropole	10	30 694 €
GO RG - Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble	5	15 347 €
LFI - La France Insoumise	8	24 555 €
NMC - Notre métropole commune	23	70 597 €
RN UDR Grenoble-Alpes Métropole	2	6 139 €
UGEC - Union de gauche écologiste et citoyenne	27	82 874 €

• **Enveloppe allouée pour les moyens matériels**

Locaux, équipement de bureau, matériel informatique et de télécommunications

Sont mis à la disposition de chaque groupe :

- un bureau situé dans le bâtiment Malraux, dans la limite des espaces disponibles. Une salle de réunion est également mise prioritairement à leur disposition. Les groupes pourront également utiliser les salles de réunion dans la mesure des disponibilités. L'entretien courant, les fluides et les charges afférents à ces locaux seront pris en charge par Grenoble-Alpes Métropole,
- un équipement de bureau de base : mobilier et équipement informatique et de télécommunications.

Prise en charge des frais de logistique et assimilés

Les frais de fonctionnement comprennent les dépenses suivantes : matériel de bureau, documentation (dont reprographie), courrier et télécommunications, achat de petits matériels, consommables et prestations de service dans le domaine informatique qui ne pourraient être imputés (hors section d'investissement).

Pour la période pré-citée, l'enveloppe proposée dédiée aux moyens matériels est de 22 500 €.

La clé de répartition proposée pour cette enveloppe est la suivante :

- Une part fixe par groupe de 1 500 €
- Et une part variable au prorata du nombre d'élus déclarés dans le groupe.

La composition des groupes prise pour référence est la composition à la date de déclaration des groupes.

Il revient aux groupes de décider librement de l'utilisation de ces crédits dans la limite de l'enveloppe attribuée et des natures de dépenses autorisées.

Groupe politique	Nombre d'élus	Répartition part fixe et part variable		
		Part fixe	Part variable	Total
AGATES - Alliance de gauche des territoires pour l'écologie et les solidarités	6	1 500 €	491 €	1 991 €
ALPES - Ambition locale progressiste, écologiste et solidaire	11	1 500 €	900 €	2 400 €

CCC - Communes coopération citoyenneté	15	1 500 €	1 227 €	2 727 €
CCM - Communes au cœur de la Métropole	10	1 500 €	818 €	2 318 €
GO RG - Groupe d'opposition Réconcilier Grenoble	5	1 500 €	409 €	1 909 €
LFI - La France Insoumise	8	1 500 €	655 €	2 155 €
NMC - Notre métropole commune	23	1 500 €	1 882 €	3 382 €
RN UDR Grenoble-Alpes Métropole	2	1 500 €	164 €	1 664 €
UGE C - Union de gauche écologiste et citoyenne	27	1 500 €	2 209 €	3 709 €

Le Président de Grenoble-Alpes Métropole est l'ordonnateur des dépenses et procède, notamment, à l'émission des bons de commande. Les Présidents de chaque groupe attestent de la validité du service fait.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Approuve les dispositions générales du fonctionnement des groupes d'élus précisées ci-avant,
- Fixe l'enveloppe financière proportionnellement au nombre d'élus déclarés lors de la composition des groupes,
- Décide que l'enveloppe globale retenue au titre des moyens humains dédiés aux groupes politiques est fixée pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2026 à 337 635 €,
- Décide que l'enveloppe globale retenue au titre des moyens matériels est fixée pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2026 à 22 500 €.

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération - N° DEL22052026144 - Dispositions relatives aux modalités d'exercice du droit à la formation des élus métropolitains

01:46:32

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Je vous propose que nous puissions délibérer sur les dispositions relatives aux modalités d'exercice du droit à la formation des élus métropolitains. Sur cette délibération, des remarques ? des avis ? des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Des avis contraires ? des abstentions ? Adoptée. Je vous en remercie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2123-12 à L.2123-16, L.5211-12 et L.5211-13 relatifs au droit à la formation des élus locaux ;

Vu le décret n° 2020-942 du 29 juillet 2020 relatif au droit individuel à la formation des élus locaux ;

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Les membres du Conseil métropolitain ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Les membres du Conseil métropolitain bénéficient pleinement d'un droit à la formation sous réserve que l'organisme dispensant la formation détienne l'agrément du Ministère de l'Intérieur (Agrément dispensé après avis du Conseil national de la Formation des Elus locaux). Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Le Conseil métropolitain doit délibérer dans les trois mois suivant son renouvellement sur l'exercice du droit à formation de ses membres. Cette délibération détermine les crédits ouverts au titre de la formation des élus et les orientations dans ce domaine. Les formations pourront être en lien avec les délégations des élus ou leur appartenance aux différentes commissions, relatives aux thématiques essentielles comme le fonctionnement juridique et administratif des collectivités, les finances locales, la commande publique ou la transition écologique, ainsi que des compétences transversales (gestion de projet, prise de parole, etc.) et viser à favoriser la prise des fonctions et la montée en compétences des élus.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la Métropole. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20% du même montant (à savoir le montant théorique prévu par les textes réglementaires).

Par ailleurs, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la collectivité doit être annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Décide que le droit à la formation reconnu à chaque élu s'exercera au choix de celui-ci, sous réserve que la formation soit dispensée par un organisme public ou privé, dûment agréé par le Ministère de l'intérieur, en privilégiant, notamment en début de mandat, les orientations ci-après :
 - le fonctionnement des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale,
 - les droits et devoirs des élus,
 - les finances locales, la fiscalité et la gestion budgétaire,
 - la commande publique et les règles juridiques applicables aux politiques publiques,
 - les compétences et politiques métropolitaines,
 - les enjeux d'aménagement du territoire, de transition écologique et de développement économique,
 - les formations en lien avec la délégation exercée et/ou l'appartenance aux différentes commissions,
 - les formations visant à favoriser l'efficacité personnelle pour l'exercice de son mandat (notamment : la prise de parole en public, la gestion de projet, la gestion des conflits, l'écoute active, la négociation, l'informatique et la bureautique, etc...),
- Décide d'engager l'élaboration d'un plan pluriannuel de formation,
- Décide que le montant des crédits alloués à la formation des élus, comprenant les frais pédagogiques, les frais de déplacements, la compensation éventuelle des pertes de revenus (dans la limite de 18 jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure), **ne peut pas être inférieur à 40 319 € euros par an** soit le montant minimal correspondant au plancher de 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être alloués aux élus de la métropole,

Ces crédits sont inscrits chaque année au budget métropolitain.

- Précise qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financés par la collectivité sera annexé chaque année au compte administratif.
- Les élus métropolitains peuvent mobiliser leur droit individuel à la formation (DIF élus) dans les conditions prévues par les textes applicables.

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026145 - Adoption du règlement intérieur de la commission d'appel d'offres (CAO) de Grenoble-Alpes Métropole

01:46:48

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Je vous propose que nous puissions délibérer sur le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres de notre Métropole sur ce règlement qui est un complément au Code général de la commande publique. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Je n'en vois pas. Je mets donc aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Deux abstentions sur RN. Merci beaucoup.

Vu les articles L 1411-5, L 1414-2 et L 1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole

En application de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil métropolitain a procédé à l'élection des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres (CAO) de Grenoble-Alpes Métropole.

Conformément aux dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales, la CAO a une compétence d'attribution pour les marchés publics et accords-cadres passés en procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe est supérieure ou égale aux seuils européens (à ce jour 216 000 € HT pour les marchés de fournitures courantes et services et 5 404 000 € HT pour les marchés de travaux). La CAO émet aussi un avis sur les avenants augmentant de plus de 5 %, en montant cumulé, le montant initial de ces marchés et accords-cadres.

En-dessous de ces seuils, les textes ne prévoyant pas d'intervention obligatoire de la CAO, il revient à la Métropole d'organiser l'attribution des marchés dans le respect des principes de la commande publique.

Dans ce cadre, il est proposé l'adoption d'un règlement intérieur de la commission d'appel d'offres précisant le rôle et les modalités d'intervention de la CAO de la Métropole, joint en annexe.

En plus de ses compétences obligatoires, dans un souci de transparence, il est proposé au conseil métropolitain de décider que la CAO émette un avis :

- préalablement à l'attribution des marchés ou accords-cadres à procédure adaptée de travaux dont le montant est supérieur aux seuils des procédures formalisées de fournitures et services (à ce jour 216 000 € HT).
- préalablement à la conclusion d'avenants augmentant de plus de 5 %, en montant cumulé, le montant initial de ces marchés ou accords-cadres de travaux

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Adopte le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres de Grenoble-Alpes Métropole, ci-annexé,
- Décide que la commission d'appel d'offres de Grenoble-Alpes Métropole, en plus de ses compétences obligatoires, émet un avis préalablement à l'attribution des marchés ou accords-cadres à procédure adaptée de travaux dont le montant est supérieur aux seuils des procédures formalisées des fournitures et services (à ce jour 216 000 € HT).
- Décide que la commission d'appel d'offres de Grenoble-Alpes Métropole, en plus de ses compétences obligatoires, émet un avis préalablement à la conclusion d'avenants augmentant de plus de 5 %, en montant cumulé, le montant initial de ces marchés ou accords-cadres de travaux.

Abstention : 2

Enzo BILLON, Alexandre LACROIX

Pour :105

Guillaume LISSY, Thierry ALDEGUER, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Nathalie BERANGER, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Clément CHAPPET, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Anouchka MICHARD, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Jean-Luc RIZZI, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET, Lauren VIGUIER

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026146 - Élection des membres de la commission d'appel d'offres de Grenoble-Alpes Métropole - Conditions de dépôt des listes

01:47:12

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Je vous propose que nous puissions cette fois délibérer sur l'élection des membres de cette commission d'appel d'offres. D'abord sur les conditions de dépôt des listes. Dans la délibération, il est précisé, ces conditions-là, sur lesquelles nous devons délibérer comme dans nos communes. Est-ce que ces conditions de dépôt appellent des remarques ? Des questions ? Non plus. Je vous propose de mettre aux voix. Y a-t-il des avis contraires, des abstentions ? Adoptée.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Approuve les conditions de dépôt des listes prévues ci-dessus en vue de l'élection des membres de la commission d'appel d'offres de Grenoble-Alpes Métropole.

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026147 - Élection des membres de la commission d'appel d'offres de Grenoble-Alpes Métropole

01:47:38

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Je vous propose à présent d'élire les membres de la commission d'appel d'offres, sur lesquels il s'agit, cette fois, de désigner cinq titulaires et cinq suppléants. Donc, c'est un scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, avec un vote à bulletin secret. Mais on doit pouvoir voter à main levée, non ? Est-ce qu'il y a une opposition à ce qu'on vote à main levée, ou est-ce que vous souhaitez qu'on passe à la zapette ? D'abord, ce que je vais faire, pour prendre les choses dans l'ordre, c'est que je vais vous proposer la liste et vous nous direz s'il y a une autre liste qui se présente. Donc, parmi les titulaires : Julie MONTAGNIER, Isabelle GMIRA, Évelyne DE CARO, Pascal HERRERO, Zakaria AMRAN. Sur les suppléants, Sandra KRIEF, Florent CHOLAT, Laurent THOVISTE, Christine BRUNET, Jean-Luc RIZZI, étant précisé par ailleurs que le président sera désigné par arrêté du président de la Métropole. Sur cette proposition de liste, est-ce qu'il y a une liste alternative qui souhaite se présenter ? Non, je n'en vois pas. Je vous propose donc que nous puissions voter à main levée plutôt qu'en utilisant le bulletin secret. Est-ce que sur le vote à main levée, il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté. Je vous propose donc la liste telle que je viens de vous la présenter, avec cinq titulaires, cinq suppléants. Sur cette liste-là, est-ce qu'il y a des avis contraires, des abstentions ? Donc, les groupes RN et le groupe GO RG qui s'abstiennent de leurs côtés. Merci beaucoup.

Vu les articles L.1411-5, L1414-2, L1414-4, L2121-21 et D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole

En application des dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection de la commission d'appel d'offres à caractère permanent de Grenoble-Alpes Métropole.

La commission d'appel d'offres (CAO) est composée du Président de Grenoble-Alpes Métropole (ou de l'élu ayant reçu délégation de signature pour signer les marchés publics et les accords-cadres), qui la préside, et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les conditions de dépôt des listes ayant été arrêtées par le conseil métropolitain, en application de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil métropolitain procède à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la CAO.

Il a été constaté le dépôt de 1 liste.

Ayant fait acte de candidature, au titre des membres titulaires :

- Mme Julie MONTAGNIER
- Mme Isabelle GMIRA
- Mme Evelyne DE CARO
- M. Pascal HERRERO
- M. Zakaria AMRAN

Ayant fait acte de candidature, au titre des membres suppléants :

- Mme Sandra KRIEF
- M. Florent CHOLAT
- M. Laurent THOVISTE
- Mme Christine BRUNET
- M. Jean-Luc RIZZI

L'élection a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil métropolitain procède à l'élection, et après avoir délibéré,

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Constate que la commission d'appel d'offres à caractère permanent de Grenoble-Alpes Métropole est ainsi composée :

- Membre de droit de la commission : le Président de Grenoble-Alpes Métropole, ou l'élu ayant reçu délégation de signature pour signer les marchés publics et accords-cadres,

Abstention : 7

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Clément CHAPPET, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :100

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET, Lauren VIGUIER

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026148 - Adoption du règlement intérieur de la commission de délégation de service public (CDSP) de Grenoble-Alpes Métropole

01:49:32

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Je vais procéder de la même manière pour l'adoption du règlement intérieur de la commission de délégation du service public, la CDSP, de notre Métropole. Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Le groupe RN s'abstient sur le règlement intérieur, et donc le règlement intérieur de notre CDSP est adopté.

Vu les articles L 1411-5, L 1414-2 et L 1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole

En application de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil métropolitain a procédé à l'élection des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la commission de délégation de service public (CDSP) de Grenoble-Alpes Métropole.

Conformément à l'article L.1411-5 - I du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Conformément à l'article L.1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les projets d'avenants augmentant de plus de 5% le montant initial des conventions de délégation de service public sont soumis pour avis à la CDSP.

Il est proposé l'adoption d'un règlement intérieur de la commission de délégation de service public précisant le rôle et les modalités d'intervention de la CDSP de la Métropole, joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Adopte le règlement intérieur de la commission de délégation de service public de Grenoble-Alpes Métropole, ci-annexé.

Abstention : 2

Enzo BILLON, Alexandre LACROIX

Pour :105

Guillaume LISSY, Thierry ALDEGUER, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Nathalie BERANGER, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Clément CHAPPET, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Anouchka MICHARD, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Jean-Luc RIZZI, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET, Lauren VIGUIER

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026149 - Élection des membres de la commission de délégation de service public de Grenoble-Alpes Métropole - Conditions de dépôt des listes

01:49:58

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Je vous propose que nous puissions délibérer sur l'élection des membres de la commission délégation de service public, et d'abord sur les conditions de dépôt de la liste. Est-ce que sur les conditions du dépôt de la liste, il y a des remarques ou des questions ? Non. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Adoptée. Merci.

Vu les articles L.1411-5 et D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole

En application des dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission de délégation de service public est composée du Président (ou de l'élu ayant reçu délégation de signature pour signer les conventions de délégation de service public), qui la préside et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. L'élection des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants aura lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Aux termes de l'article D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante de Grenoble-Alpes Métropole doit fixer les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la commission de délégation de service public.

Considérant que chaque liste déposée par les groupes politiques représentés au sein de Grenoble-Alpes Métropole pourra comporter moins de candidats titulaires et suppléants que le nombre maximal de cinq,

Considérant la possibilité du dépôt d'une liste unique ayant recueilli l'accord de l'ensemble des groupes pouvant être représentés à la commission de délégation de service public,

Considérant que les listes devront être remises sous forme écrite au Président de Grenoble-Alpes Métropole le jour de l'élection des membres de la commission de délégation de service public,

Considérant que le Président de Grenoble-Alpes Métropole portera ces listes à la connaissance des membres du conseil métropolitain avant de procéder à l'élection de la commission de délégation de service public.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Approuve les conditions de dépôt des listes exposées ci-dessus en vue de l'élection des membres de la commission de délégation de service public de Grenoble-Alpes Métropole.

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026150 - Élection des membres de la commission de délégation de service public de Grenoble-Alpes Métropole

01:50:15

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Cette fois, je vous propose de délibérer sur les membres de la commission de délégation du service public de notre métropole. Comme pour notre CAO, il convient de désigner cinq titulaires et cinq suppléants et je vous proposerai que nous ayons la même démarche. Je vais donc vous lire les candidats qui sont proposés. Parmi les titulaires : Gildas BOUFFAUD, Michelle VEYRET, Évelyne DE CARO, Michel VENDRA, Thierry ALDEGUER. Parmi les suppléants : Chloé PANTEL, Julie MONTAGNIER, Franck LONGO, Claudine LONGO, Kenza DHOUKI. Tout en étant noté par ailleurs que le président sera désigné par arrêté. Est-ce qu'il y a une autre liste de candidats par rapport à celle qui est proposée au vote ? Je n'en vois pas. Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord, que nous puissions délibérer à main levée. Pardon ? Non, il faut d'abord délibérer sur les modalités de vote. Pour le vote à main levée, est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Est-ce que d'autres s'abstiennent ? Je vous propose donc que nous procédions de cette manière-là. Sur la liste telle que présentée, cinq titulaires, cinq suppléants. Y a-t-il des avis contraires, des abstentions ? Adoptée. Deux abstentions qui sont celles du Rassemblement national. Je vous en remercie.

Vu les articles L.1411-5, L.1411-6, L.2121-21 et D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole

En application des dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection de la commission de délégation de service public de Grenoble-Alpes Métropole.

La commission de délégation de service public (CDSP) est composée du Président de Grenoble-Alpes Métropole (ou de l'élu ayant reçu délégation de signature pour signer les conventions de délégation de service public), qui la préside, et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Conformément à l'article L.1411-5-I du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

En application de l'article L.1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les projets d'avenants augmentant de plus de 5% le montant initial des conventions de délégation de service public sont soumis pour avis à la CDSP.

Les conditions de dépôt des listes ayant été arrêtées par le conseil métropolitain, en application de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil métropolitain procède à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la commission de délégation de service public de Grenoble-Alpes Métropole.

Il a été constaté le dépôt d'1 liste.

Ayant fait acte de candidature, au titre des membres titulaires :

- M. Gildas BOUFFAUD
- Mme Michelle VEYRET
- Mme Evelyne DE CARO
- M. Michel VENDRA
- M. Thierry ALDEGUER

Ayant fait acte de candidature, au titre des membres suppléants :

- Mme Chloé PANTEL
- Mme Julie MONTAGNIER
- M. Franck LONGO
- Mme Claudine LONGO
- Mme Kenza DOUKHI

L'élection a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil métropolitain procède à l'élection, et après avoir délibéré,

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Constate que la commission de délégation de service public de Grenoble-Alpes Métropole est ainsi constituée :
- Membre de droit, président de la commission : le Président de Grenoble-Alpes Métropole, ou l'élu ayant reçu délégation de signature pour signer les conventions de délégation de service public

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Gildas BOUFFAUD	Mme Chloé PANTEL
Mme Michelle VEYRET	Mme Julie MONTAGNIER
Mme Evelyne DE CARO	M. Franck LONGO
M. Michel VENDRA	Mme Claudine LONGO
M. Thierry ALDEGUER	Mme Kenza DOUKHI

Abstention : 2

Enzo BILLON, Alexandre LACROIX

Pour :105

Guillaume LISSY, Thierry ALDEGUER, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Nathalie BERANGER, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Clément CHAPPET, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Anouchka MICHARD, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Jean-Luc RIZZI, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET, Lauren VIGUIER

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Finances

Délibération N° DEL22052026151 - Octroi de la garantie aux créanciers de l'Agence France Locale

01:51:35

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Je vais laisser la parole à Raphaël GUERRERO, vice-président en charge du budget, pour évoquer deux délibérations, celle sur l'octroi de la garantie aux créanciers de l'Agence France locale et l'autre sur la gestion active de la dette.

01:51:57

Raphaël GUERRERO: Merci, Monsieur le Président. Très rapidement, deux délibérations qui avaient été présentées et approuvées lors de la précédente mandature en tout début d'année. La première sur l'octroi de la garantie aux créanciers de l'Agence France locale. Très simplement, pour diversifier nos sources de financement, nous avons aussi recours à l'agence France locale. Dans les statuts de l'Agence France locale, nous devons octroyer la garantie aux créanciers. C'est-à-dire qu'à la différence des banques classiques, nous ne garantissons pas uniquement le prêt, mais à valeur de

capital restant dues, eh bien nous garantissons l'ensemble des membres de l'Agence France locale en cas de défaillance. Donc, pour nous à hauteur de 61 millions d'euros sur une durée maximale de 19 ans. Je vous remercie. Je laisse la parole à Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, puis à Thierry ALDEGUER qui l'ont sollicitée.

01:52:53

Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN: Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Moi j'interviens juste pour une explication de vote sur la délibération numéro 11, qui est la gestion active de la dette, pour dire que notre groupe s'abstiendra. Pourquoi ? Elle n'est pas spécifiquement politique, cette délibération, mais dans la mesure où il y a un rappel des outils qui furent mis en place en 2025 et que nous n'étions pas encore dans l'exécutif, et que dans la majorité, on préfère laisser ça au passé et se tourner vers l'avenir et donc ne pas voter contre pour préserver cela. En tout état de cause, pour le futur, il y a une technicité des outils financiers qui est proposée et c'est bien une délibération qui est importante sur le plan pédagogique pour que chacune et chacun commence, pour les nouveaux conseillers métropolitains, à s'emparer de la connaissance des outils financiers. Cela étant, nous aurons, et c'est le vœu que je voulais exprimer dans cette explication de vote, c'est pour ça qu'on n'est pas dans une opposition mais plutôt une abstention par rapport à 25, la réduction des dépenses de fonctionnement et peut-être plutôt sa meilleure utilisation, tout comme la maîtrise des dépenses d'investissement et sa meilleure utilisation ne seront pas une option idéologique, parce que la situation de la Métropole qu'on connaît et pour les nouveaux que l'on découvre, fait que nous n'aurons pas le choix. Je clôturerai juste avec un mot pour dire, quand je dis la meilleure, je ne suis pas l'arbitre des beautés, et que grand bien fasse à tout le monde que ce ne soit pas moi. Quand je dis la meilleure, c'est quoi ? Peut-être que la définition commune qu'il faudra que l'on trouve, c'est de se serrer sur les compétences cœur de cette métropole. Parce que la loi, les décrets et les textes d'application font que nous avons des obligations. Et je crois que le demi-million d'administrés que nous avons sur cette métropole nous attend sur ces compétences, et on mettra tout notre cœur à l'ouvrage pour faire en sorte qu'elles soient assumées au mieux. Je vous remercie.

01:54:52

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci. Bien noté pour cette explication de vote. Thierry ALDEGUER,

01:55:13

Thierry ALDEGUER: Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, oui, j'étais intervenu à la conférence des présidents parce que je trouvais étonnant qu'on nous demande de valider finalement une garantie à première demande qui est un acte de garantie prévu par le Code civil, sans faire figurer les montants pour lesquels nous engageons. Alors, Monsieur le Vice-Président, vous m'avez transmis ce matin une explication, en disant que la Métropole était actionnaire de cette Agence France locale et qu'elle apportait... Pour la transparence d'ailleurs des débats, il aurait fallu quand même que l'on mentionne. Cette information, vous me l'avez transmise et je vous en remercie. Mais cela que nous demandons, que vous demandez aujourd'hui à la collégialité qui détient le pouvoir budgétaire et de valider un document en blanc qui suppose que la Métropole apporte en garantie la somme rondelette de 5 624 600 €. C'est le chiffre que vous m'avez indiqué ce matin sur ma demande expresse et je vous remercie. Mais il me semble qu'indépendamment de la coloration politique ici, cette information me semble indispensable si l'on doit se prononcer en tant qu'élu responsable et informé. La deuxième remarque que je ferai, c'est que si l'affaire est une banque dont les membres sont à la fois actionnaires, emprunteurs et garants, il me semble que cette construction, citons, elle crée un risque systémique si plusieurs membres connaissent des difficultés, et la garantie dans ce cadre de l'État est exclue. Enfin, ce qui me gêne, c'est le contrôle de cette gestion, de cette garantie. Parce que chaque fois qu'un concours financier sera financé, elle autorise le président de la Métropole à s'engager sans que pour autant on revienne ici devant la collectivité, pour rendre compte et pour autoriser. C'est un blanc-seing à la dérive de la dette sur lequel je reviendrai sur la prochaine délibération. Merci.

01:57:31

Monsieur le Président Guillaume LISSY : Merci. Nathalie BERANGER, en m'excusant auprès de Bastien CASTILLO parce que j'ai fait une erreur de manipulation. Vous pouvez prendre la parole juste après. Désolé. Nathalie BERANGER.

01:57:43

Nathalie BERANGER: Oui, c'est bon, ça fonctionne. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, nous aurons maintes occasions, en tout cas, pour revenir sur les finances de la Métropole, ça, je n'en doute pas. Pour autant, je me permets une courte intervention sur la délibération, justement, qui concerne la gestion active de la dette. Cette délibération, elle n'est pas faite pour nous rassurer en tout début de mandat, naturellement.

01:58:11

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Nathalie, c'est celle d'après, mais tu fais les deux d'un coup.

01:58:15

Nathalie BERANGER: Oui. Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN est intervenu aussi, me semble-t-il, sur la gestion de la dette. Sans rentrer dans le cœur du débat budgétaire naturellement, puisque je n'étais pas conseillère métropolitaine sur l'ancien mandat. D'ailleurs, personne de notre groupe n'était conseiller communautaire à ce moment-là. Cette délibération porte sur la gestion de la dette et elle interroge vraiment sur la situation financière de la collectivité. C'est pour ça que vraiment j'insiste et que je prends la parole sur cette gestion de la dette. La question qui se pose aujourd'hui, ce n'est pas simplement le budget, c'est une question profondément politique. Face à un taux d'endettement important de la collectivité, nous savons que les marges de manœuvre seront plus qu'étroites et que cela nécessitera évidemment des arbitrages politiques drastiques. La vraie question, c'est quel avenir voulons-nous construire pour notre territoire avec un contexte financier exigeant, si j'ose dire les choses comme ça, c'est un peu plus que cela encore. Je pense que cette délibération fixe quand même un cadre qui est celui qui nous contraindra dans nos actions futures. En tout cas, il n'y a pas de fatalité. Moi je suis plutôt optimiste de nature. Aucune collectivité n'a échappé jusqu'à présent aux contraintes budgétaires actuelles. Avec la hausse des coûts, la baisse des dotations de l'État, l'inflation, la nécessité toujours d'investir. Nous sommes d'accord là-dessus. Mais certaines collectivités s'en sortent mieux que d'autres. Vous allez peut-être sourire, mais vous aurez compris à quelle collectivité je fais référence. C'est une collectivité que je connais bien, qui a doublé sa capacité d'investissement sans augmenter les impôts, sans augmenter la dette. Juste en allant rechercher des sources d'économies. Je veux juste rappeler ce grand principe qu'il n'y a pas de fatalité. C'est possible. Pour financer l'investissement, je vais dire, tout simplement il faut s'en donner les moyens, et pour s'en donner les moyens, il faut diminuer ces charges de fonctionnement, tout simplement. Face aux dotations et aux baisses des dotations de l'État, une collectivité qui a une dette qui est maîtrisée arrive toujours à amortir les secousses. Mon but, évidemment, ce n'est pas de comparer des collectivités en opposant mécaniquement des chiffres. Je sais qu'une métropole, un département, une région n'exercent pas les mêmes compétences, ne portent pas les mêmes investissements et ne répondent pas, bien sûr, aux mêmes besoins. Pour autant, une gestion maîtrisée de la dette permet à toutes collectivités d'anticiper et d'affronter toutes éventualités. Alors nous, vous l'aurez compris, notre groupe exigera de votre part des engagements clairs. Premièrement, la transparence totale sur l'état réel des finances. Deux, la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Trois, une hiérarchisation rigoureuse des investissements. Et, quatre, surtout sans hausse d'impôts. Une collectivité est responsable quand elle distingue l'investissement utile de la dépense excessive. Dans une période où la dette publique française atteint des niveaux record historiques, chaque euro emprunté doit être justifié devant les citoyens. L'enjeu n'est donc pas seulement comptable, il est démocratique. Les habitants de la Métropole ont le droit de savoir comment leur argent est utilisé, quelle trajectoire financière est choisie et quel modèle de territoire nous voulons bâtir demain ensemble. Je vous remercie.

02:02:07

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci. Bastien CASTILLO.

02:02:11

Bastien CASTILLO: Désolé, ça va être aussi plutôt sur le point sur la dette. J'ai compris que c'étaient les deux à la fois. Il y a quelques points qui attirent notre attention. Le premier, c'est qu'il y a des emprunts toxiques. La Métro traîne, notamment un de 14,8 millions de deux emprunts structurés, un héritage de Dexia qui est au-delà même de la catégorie la plus risquée. Et que sans le soutien de l'État en 2025, la facture aurait explosé. Par ailleurs, ce fonds de soutien, il ferme effectivement le 31 décembre 2028 et la structure du taux de contrat actuel, elle court jusqu'au 1^{er} août 2032. Donc il y aurait, si je comprends bien, quatre années : 2029, 2030, 2031, 2032, pendant lesquelles la Métropole sera exposée à un produit structuré dangereux et sans sécurité. À ce stade, la délibération n'en dit rien. Donc, nous demandons qu'il y ait un plan de désensibilisation chiffré et daté de ces deux contrats et que soit présenté avant le budget primitif de 2027. Ensuite, le deuxième point, mais qui est lié celui-ci, c'est qu'il y a une dépendance assumée au marché financier. Monsieur GUERRERO, vous avez évoqué le fait qu'il y aura plus d'investissement au sein de l'Agence France locale. Nous, nous saluons, mais nous estimons que, à ce jour, la dépendance au marchés financiers est encore beaucoup trop élevée puisque tout à l'heure, nous avons beaucoup parlé de la bonne gestion de l'argent public quand il s'agissait d'évoquer le logement des occupants de la Métropole, que chaque marge versait à un investisseur, chaque honoraire à une agence de notation, c'est de l'argent détourné des services publics qui va venir engraisser des actionnaires. Enfin, et c'est sans doute le point qui justifiera notre abstention, c'est qu'il y a effectivement une forme de blanc qui est accordée au président. Non pas que nous doutons de vos compétences, mais nous estimons qu'il y a des responsabilités, comme conclure d'émettre 400 millions d'euros d'obligations et d'autres choses comme ça qui justifient d'être présentés devant notre assemblée et qu'à ce stade, il n'y a qu'une

information a posteriori, une fois par an. Donc là, il y a un réel déséquilibre entre le pouvoir délégué et le contrôle que notre assemblée peut exercer. Donc il faudrait à minima, et c'est ce que je demanderai à mon groupe quand nous demanderons la présidence de la commission ressources, à ce que toute opération sur des produits dérivés fasse l'objet d'une information préalable de la commission des ressources. C'était notre point. Donc, pour ces raisons-là... C'est quand même un dernier. Il y a une délibération qui dit privilégier les banques attentives à l'environnement. Privilégier, ça n'engage absolument à rien. Donc il faudrait qu'il y ait un engagement ferme à ce que les établissements qui financent encore des projets d'expansion des énergies fossiles soient exclus de ces appels-là. Pour ces raisons, nous nous abstiendrons.

02:04:58

Monsieur le Président Guillaume LISSY : Merci beaucoup. Raphaël, est-ce que tu veux répondre sur ces éléments ? Alors on va présenter la deuxième délib sur laquelle vous avez déjà débattu, si ça vous convient, comme ça, ensuite, on pourra répondre globalement.

02:05:20

Raphaël GUERRERO : Merci, Monsieur le Président. Sur la délibération relative à la gestion active de la dette, quelques éléments qui vont peut-être répondre aux questions, en tout cas apporter des éléments techniques. Cette délibération de gestion active de la dette a été adoptée avec l'élaboration du budget. Mais comme elle permet, par mesure de délégation du conseil au président, de lui autoriser un certain nombre de choses pour être agile sur la gestion de la dette, c'est pour ça que nous devons reprendre cette délibération de manière très synthétique, puisqu'on ne va pas rentrer dans les détails que pourrait être une présentation en commission technique. Mais cette gestion active de la dette, c'est pour permettre la diversification, c'est pour sécuriser les taux qui parfois sont à taux variable, c'est pour rechercher les meilleurs financements et c'est parfois pour permettre au président, aux 24 ou 48 h de signer des arbitrages qui permettent de réaliser des économies de frais financiers. Je rappelle que sur l'exercice 2025, c'est à peu près 1 million d'euros de frais financiers qui ont été économisés par la gestion active de la dette. Les grandes orientations de la gestion active de la dette, donc, c'est optimiser, sécuriser les frais financiers, c'est maîtriser les aléas financiers, c'est surveiller les opérations contractées illégalement et notamment les prêts à taux variable. C'est diversifier, bien sûr, les ressources de financement, c'est aussi avoir un profil de lissage de la dette puisque nous avons des obligations dont le remboursement est à terme, en une seule fois, comme on dit in fine. Donc il s'agit de lisser les choses pour que le remboursement de la dette soit absorbable par notre Métropole. Enfin, effectivement, renforcer la part des ressources auprès d'organismes qui intègrent les enjeux climatiques social et durable. Nous avons donc un programme obligataire que nous mobilisons au besoin. Et puis le sujet a été posé sur l'Agence France locale. Donc, comme tous les prêts, nous ne pouvons connaître en début d'exercice le montant à garantir, puisqu'en fait l'enveloppe qui est inscrite au budget est une enveloppe maximale et que les prêts sont effectivement souscrits en fin d'année pour assurer l'équilibre budgétaire. Donc c'est à ce moment-là que nous connaissons le montant à garantir. À ce jour, il est de 61 millions d'euros. C'est ce qui correspond au capital restant dû à l'Agence France locale. Nous ne garantissons pas le prêt en tant que tel, mais l'ensemble des actionnaires, à savoir que l'Agence France locale dispose de 12 mois de liquidités pour assurer ces remboursements. Donc, c'est au fond une structure de financement qui est plus sûre et, en tout cas, plus transparente que les banques classiques de second rang. Pour terminer là-dessus, pour ne pas se noyer de techniques et de chiffres, mais sur les emprunts toxiques, en 2016, il y a eu la désensibilisation avec le remboursement de l'emprunt euro Franc suisse. Aujourd'hui, nous connaissons le bilan définitif des emprunts toxiques, même si ceux-ci, il y en avait trois et il en reste deux. Un qui compare euro dollar au Franc suisse et l'autre qui compare les taux longs et les taux courts. Ces deux-là ne sont, comme vous l'avez dit, Monsieur CASTILLO, pas encore remboursés. Mais malgré tout, nous connaissons le bilan définitif puisqu'ils sont passés désormais à taux fixe et donc nous connaissons d'ores et déjà les taux d'intérêt autour de 3,50 et 3,70. Si d'aventure ces taux devaient être supérieurs, la réalité de ces taux aux fixes, c'est là où le fonds de soutien de l'État nous aide. Mais au pire, ils seront à 3,50 ou 3,70, si ma mémoire ne me trahit pas. Et aujourd'hui, nous sommes plutôt autour de 4 % sur les taux d'intérêt des emprunts classiques mobilisés. C'est pour ça que nous connaissons déjà le bilan définitif de cette désensibilisation, qui avait été décidée en 2016 et qui a fait gagner à la Métropole 8 740 000 € avec cette opération. Donc, les éléments sont connus à date et ils sont précisés aux pages 13 et 14 de ladite délibération. Je vous remercie.

02:09:05

Monsieur le Président Guillaume LISSY : Merci au Vice-Président pour ces éléments qui, je crois, répondent aux interpellations qui ont été faites. Peut-être un point par rapport à ce qu'a évoqué Bastien CASTILLO sur la question de la transparence, sur lesquels, évidemment, je vous rejoins, il est difficile, compte tenu des montants, d'imaginer d'être seulement informés qu'a posteriori, mais c'est vrai que, compte tenu de la souplesse de ce qu'est la gestion active de la dette, qui nécessite de prendre des décisions très rapides, parfois en quelques heures. Moi, ce que je vous propose, c'est qu'on ait pu savoir des points réguliers en commission, sur justement tout cela, et pas seulement une

fois ou deux par an, quand c'est nécessaire d'un point de vue institutionnel ou par rapport au rythme budgétaire. Et que, aussi régulièrement que possible, il puisse y avoir en commission des points sur cette évolution de la dette. C'est le mieux que l'on puisse faire sur le sujet. Oui. Thierry ALDEGUER

02:09:59

Thierry ALDEGUER: Monsieur Président, Monsieur le Vice-Président, c'est un document technique que vous nous proposez de voter, mais ce document technique recense depuis 2008, si j'en crois les dates qui figurent dans cette délibération, 80 opérations de swaps, c'est-à-dire, en bon français de Molière, des opérations de crédit à intérêts modulables, sur cinq budgets différents, avec une multiplicité de banques. Monsieur le Vice-Président, j'ai fait un rêve cette nuit, mais vous m'avez réveillé brutalement puisque je pensais que vous alliez vous lever aujourd'hui en nous annonçant un plan de redressement de nos finances métropolitaines. Mais là, je pense que nous avons à gérer la dette. Ce qui me frappe d'abord, en première analyse, est la persistance de produits structurés, complexes, contractés à une époque où les collectivités territoriales étaient démarchés agressivement par les banques, avec des produits aujourd'hui reconnus comme toxiques, je pense aux swaps, concours financiers modulables, intérêts, etc., 28 71 42. La question est simple : a-t-on évalué précisément le surcoût cumulé de ces vieux contrats pour les contribuables de la Métropole ? Puisque, en définitive, vous empruntez, mais c'est qui qui rend ? C'est quand même le contribuable métropolitain qui est à la source de tout cela. Le deuxième point réside dans la lisibilité et la transparence de cette gestion. Ce document ressent des dizaines d'opérations qui aujourd'hui, quel élu aujourd'hui est capable de comprendre. Enfin, il nous est demandé des engagements qui vont jusqu'en 2039, avec des options bancaires que les établissements financiers peuvent exercer à leur discrétion. Je pense notamment au swap numéro 64, qui est un exemple flagrant. C'est la Société Générale qui a choisi, en juillet 2024, d'exercice de son option pour fixer un taux à 3,10 jusqu'en 2032. Pas la Métropole et pas les élus. J'observe en fait une activité soutenue en 2025, qui appelle des explications. Puisqu'on a mis en place sur le même produit trois nouvelles opérations et on n'a pas trop d'explications. Enfin, ce qui me préoccupe également, c'est la question des budgets annexes, puisque ces budgets annexes sont censés être équilibrés par les recettes. Or, la gestion active de la dette n'est pas une affaire de techniciens, c'est une affaire d'élus. Encore faudrait-il que nous ayons, quand nous nous prononçons, tous les éléments pour pouvoir faire notre rôle d'élus et voter les engagements financiers de cette Métropole. Enfin, et j'en terminerai, nous serons à vos côtés. Le parti de la raison budgétaire. J'ai entendu que vous souhaitiez rencontrer l'ensemble des groupes pour résoudre le problème financier de cette Métropole. Nous serons le parti de la raison budgétaire. À vous d'être, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président et l'ensemble de cette majorité, le parti du courage politique, puisqu'il faudra, que vous le vouliez ou non, trancher dans le vif et faire l'économie, évidemment, de dépenses qui sont devenues insoutenables. Je vous remercie.

02:13:20

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci beaucoup. D'abord, je voudrais vous dire que je suis désolé de vous avoir réveillé et de vous avoir fait tomber de ce rêve merveilleux dans lequel les collectivités territoriales auraient les moyens de mener leur politique. Je voudrais quand même peut-être rappeler à votre raison, même si elle était endormie, que si nous avons des difficultés budgétaires aujourd'hui, nous le devons essentiellement à l'État, qui dans le cadre des deux dernières années, c'est des chiffres que je vous précise, ont baissé de 31 millions d'euros la contribution à la collectivité, en sachant que notre Métropole est aujourd'hui dépendante de l'État, puisque plus de 60 % de nos ressources viennent des dotations de l'État. Et que chaque année, à travers les Dilico et les lois de finances, eh bien c'est la vis qui est serrée en nous demandant à nous d'assurer à la fois des services publics, de faire de l'hébergement comme vous nous l'auriez demandé tout à l'heure, fortement. Et puis, en même temps, si je peux me permettre cette expression, eh bien de faire des économies budgétaires. Je veux quand même vous rappeler que 40 % des dépenses de fonctionnement de notre collectivité sont des dotations à nos communes, et qu'à ce sujet-là, il n'est évidemment pas question que nous puissions, pour faire des économies ici, mettre en difficulté les communes qui sont elles-mêmes frappées par ces difficultés. Donc il faut vraiment, absolument qu'on ait un discours qui soit certainement la voix de la raison, je l'entends, mais aussi la voie de la responsabilité. La voix de la responsabilité pour une collectivité locale, c'est de mener des services publics et c'est de faire en sorte que l'on remplisse nos missions. On n'est pas seulement là pour faire de la gestion, c'est fondamental, il faut qu'on ait les moyens de le faire. Mais notre travail, c'est avant tout de mener des services publics et d'investir. Et investir, c'est notre rôle également par rapport à la transition, par rapport à l'évolution de nos villes. Je voudrais terminer, si vous le permettez, sur la question de la dette, parce que là, j'entends la voix de la raison, mais c'est vrai qu'en ayant été élu sur la liste de M. CARIGNON, qui a été le champion toutes catégories de l'endettement de la ville de Grenoble, on peut dire que, finalement, vous savez de quoi vous parlez. Je note en tout cas que la collectivité, à travers le projet qu'elle porte, va faire en sorte que cette dette-là puisse être maîtrisée. Et c'est bien ce qui a été présenté par le vice-président. En tout cas, je veux vous assurer, avant que nous puissions passer au vote de ces deux délibérations, que la voix de la raison est certainement partagée et qu'elle n'est pas seulement sur les bancs de l'opposition. Raphaël, est-ce que tu veux compléter ? C'est OK. Est-

ce qu'on peut mettre aux voix ? Non, il y a Clément CHAPPET Est-ce que c'est pour redire la même chose que votre président de groupe ? Non. Vous êtes sûr ? On va contrôler.

02:15:54

Clément CHAPPET: Non. Simplement, on peut peut-être essayer de faire preuve d'un peu de sérieux dans cette assemblée et de ne pas commencer ce discours de la défausse permanente. Ou un coup c'est la faute à l'État ou un coup c'est la faute à Alain CARIGNON. Je sais qu'il vous manque mais je suis désolé, on ne va peut-être pas justifier les raisons de la trajectoire budgétaire de la Métropole aujourd'hui par Alain CARIGNON il y a 40 ans. Donc, ce qui a rappelé mon collègue et ce qu'a rappelé notre collègue, c'est qu'il y a une trajectoire qui est alarmante. Je vois bien le discours que vous essayez d'instiller en ce début de mandat sur l'État, etc. Vous êtes quand même aux commandes de la Métropole depuis une belle paire d'années maintenant, et il y a un certain nombre de choix qui ont été faits, qui sont la cause directe de la trajectoire qu'on a aujourd'hui d'augmentation des dépenses de fonctionnement, la trajectoire d'endettement. Il y a déjà eu une augmentation de la CFE pendant le mandat précédent. Si on continue sur cette trajectoire, il risque d'y avoir de nouvelles hausses d'impôts. Et il y a un certain nombre de choses à financer et d'investissements qu'on hérite directement de vous, que ce soit Athanor, que ce soit le siège de la Métropole, vous verrez 70 % à financer. Donc, on ne va pas commencer à rejeter la faute constamment sur l'État. Ce discours, on le connaît bien à Grenoble et justement, on aimerait éviter de revivre les débats grenoblois dans cette assemblée. Merci.

02:17:06

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Peut-être sans rejeter la faute sur l'État, vous donnez un chiffre, un chiffre. En tout cas une dynamique. Nos collectivités, nos communes, la Métropole, chaque année, voient leurs ressources de fonctionnement augmenter mécaniquement. Les bases de la loi de finances, un certain nombre de mécanismes qui font que les ressources augmentent. Cette année, pour la première fois, notre Métropole aura des ressources en baisse. Ce n'est pas rien que de le dire et que de le souligner, et que cette baisse, qui va être appliquée à notre Métropole, est une baisse qu'elle ne maîtrise pas. J'insiste sur le fait que 60 % de nos ressources viennent de dotations de l'État, qui par ses arbitrages, qui par ses arbitrages, décident de la vie ou de la mort de nos politiques publiques. Ce n'est pas se défausser que de noter le lien politique qu'il existe entre la loi de finances et les dotations, et le fonctionnement de nos collectivités. J'insiste là-dessus. C'est aussi une responsabilité politique que de l'assumer et de le dire. Allan BRUNON.

02:18:15

Allan BRUNON: Merci, Monsieur le Président. Effet, vous avez raison de rappeler la responsabilité de l'État, mais vous auriez pu aller plus loin puisque c'est votre groupe politique à l'Assemblée nationale, le Parti socialiste, qui avait participé à voter cette même loi de finances qui contribue aujourd'hui à faire en sorte qu'il y ait des budgets qui sont bien évidemment compliqués pour les collectivités territoriales. Passé le temps de la polémique, je voudrais avoir un mot positif. En effet, mon groupe trouve ça réjouissant que nous puissions avoir une présentation de l'état des comptes de la collectivité par le vice-président aux finances. Nous acceptons de rejoindre un travail sur ce sujet-là et c'est pourquoi notre groupe aspirera aussi à présider la commission des finances pour plus de transparence. Nous sommes d'ailleurs candidats à cela. Je voulais dire un dernier mot, Monsieur LISSY. Bien évidemment, je ne suis pas d'accord avec vous. M. CARIGNON n'a pas fait qu'augmenter la dette à Grenoble. Il en a gardé une partie pour lui.

02:19:09

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Bien sûr ces bonnes paroles, je vous propose que nous puissions mettre aux voix ces deux délibérations si l'on considère que le débat a eu lieu. Je vous propose de d'abord commencer par l'octroi de la garantie aux créanciers de l'Agence France locale. Sur cette délibération, le débat a eu lieu. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Le groupe RN, le groupe GO RG et LFI. OK.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2 ;

Vu la délibération n°81, en date du 6 juillet 2018 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de Grenoble Alpes Métropole ;

Vu l'acte d'adhésion au Pacte d'Actionnaires de l'Agence France Locale signé le 8 janvier 2019 par Grenoble Alpes Métropole ;

Vu les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de Grenoble Alpes Métropole, afin que Grenoble Alpes Métropole puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale ;

Vu le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes.

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 30 avril 2026 ayant pour objet les délégations d'attributions du Conseil métropolitain au Président, dont notamment la signature des contrats de prêt
Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole

Le Groupe Agence France Locale a pour objet de participer au financement de ses Membres, collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux (EPL) (ci-après les Membres).

Institué par les dispositions de l'article L.1611-3-2 du CGCT tel que modifié par l'article 67 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique :

« Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux peuvent créer une société publique revêtant la forme de société anonyme régie par le livre II du code de commerce dont ils détiennent la totalité du capital et dont l'objet est de contribuer, par l'intermédiaire d'une filiale, à leur financement.

Cette société et sa filiale exercent leur activité exclusivement pour le compte des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux. Cette activité de financement est effectuée par la filiale à partir de ressources provenant principalement d'émissions de titres financiers, à l'exclusion de ressources directes de l'État ou de ressources garanties par l'État.

Par dérogation aux dispositions des articles L. 2252-1 à L. 2252-5, L. 3231-4, L. 3231-5, L. 4253-1, L. 4253-2 et L. 5111-4, les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux sont autorisés à garantir l'intégralité des engagements de la filiale dans la limite de leur encours de dette auprès de cette filiale. Les modalités de mise en œuvre de cette garantie sont précisées dans les statuts des deux sociétés. »

Le Groupe Agence France Locale est composé de deux sociétés :

- l'Agence France Locale, société anonyme à directoire et conseil de surveillance ;
- l'Agence France Locale – Société Territoriale (la Société Territoriale), société anonyme à conseil d'administration.

L'Agence France Locale a reçu son agrément en tant qu'établissement de crédit spécialisé le 22 décembre 2014 et est habilitée depuis le 12 janvier 2015 à consentir des prêts aux Membres du Groupe Agence France Locale.

Conformément aux statuts de la Société Territoriale, aux statuts de l'Agence France Locale et au pacte d'actionnaires conclu entre ces deux sociétés et l'ensemble des Membres (le Pacte), la possibilité pour un Membre de bénéficier de prêts de l'Agence France Locale, est conditionnée à l'octroi, par ledit Membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale (la Garantie).

Grenoble Alpes Métropole a délibéré pour adhérer au Groupe Agence France Locale le 06 juillet 2018.

L'objet de la présente délibération est, conformément aux dispositions précitées, de garantir les engagements de l'Agence France Locale dans les conditions et limites décrites ci-après, afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux Membres.

Présentation des modalités générales de fonctionnement de la Garantie, dont le modèle est en annexe à la présente délibération

Objet

La Garantie a pour objet de garantir certains engagements de l'Agence France Locale (des emprunts obligataires principalement) à la hauteur de l'encours de dette du Membre auprès de l'Agence France Locale.

Bénéficiaires

La Garantie est consentie au profit des titulaires (les Bénéficiaires) de documents ou titres émis par l'Agence France Locale déclarés éligibles à la Garantie (les Titres Eligibles).

Montant

Le montant de la Garantie correspond, à tout moment, et ce quel que soit le nombre et/ou le volume d'emprunts souscrits par le Membre auprès de l'Agence France Locale, au montant de son encours de dette (principal, intérêts courus et non payés et éventuels accessoires, le tout, dans la limite du

montant principal emprunté au titre de l'ensemble des crédits consentis par l'Agence France Locale à Grenoble Alpes Métropole qui n'ont pas été totalement amortis).

Ainsi, si le Membre souscrit plusieurs emprunts auprès de l'Agence France Locale, chaque emprunt s'accompagne de l'émission d'un engagement de Garantie.

Durée

La durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par le Membre auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.

Conditions de mise en œuvre de la Garantie

Le mécanisme de Garantie mis en œuvre crée un lien de solidarité entre l'Agence France Locale et chacun des Membres, dans la mesure où chaque Membre peut être appelé en paiement de la dette de l'Agence France Locale, en l'absence de tout défaut de la part dudit Membre au titre des emprunts qu'il a souscrits vis-à-vis de l'Agence France Locale.

La Garantie peut être appelée par trois catégories de personnes : (i) un Bénéficiaire, (ii) un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires et (iii) la Société Territoriale. Les circonstances d'appel de la présente Garantie sont détaillées dans le modèle figurant en annexe à la présente délibération.

Nature de la Garantie

La Garantie est une garantie autonome au sens de l'article 2321 du Code civil. En conséquence, son appel par un Bénéficiaire n'est pas subordonné à la démonstration d'un défaut de paiement réel par l'Agence France Locale.

Date de paiement des sommes appelées au titre de la Garantie

Si la Garantie est appelée, le Membre concerné doit s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé dans un délai de 5 jours ouvrés.

Telles sont les principales caractéristiques de la Garantie objet de la présente délibération et dont les stipulations complètes figurent en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Décide que la Garantie de Grenoble Alpes Métropole est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale :
 - o Le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour chaque exercice est égal au montant maximal des emprunts que Grenoble Alpes Métropole est autorisé à souscrire,
 - o La durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par Grenoble Alpes Métropole auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
 - o La Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale, et
 - o Si la Garantie est appelée, Grenoble Alpes Métropole s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
 - o Le nombre de Garanties octroyées par le Président sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.
- Autorise le Président, à signer le ou les engagements de Garantie pris par Grenoble Alpes Métropole pendant la durée du mandat, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe.

Abstention : 10

Zakaria AMRAN, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Coline PISSARD-GIBOLLET, Lauren VIGUIER

Pour :97

Guillaume LISSY, Thierry ALDEGUER, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Nathalie BERANGER, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Clément CHAPPET, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO,

Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Anouchka MICHARD, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Jean-Luc RIZZI, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026152 - Gestion active de la dette : stratégie de gestion pour 2026 et bilan 2025 des opérations engagées

02:19:38

Monsieur le Président *Guillaume LISSY* : Sur la gestion active de la dette, sur la stratégie de gestion pour 26 et le bilan 25 des opérations engagées, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Donc les oppositions auxquelles s'ajoute le groupe CCM, c'est OK pour le service des assemblées. Merci beaucoup.

Vu le décret n°2014- 984 du 28 août 2014 relatif à l'encadrement des conditions d'emprunt des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services départementaux d'incendie et de secours ;

Vu la circulaire interministérielle n° NOR/IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics ;

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole ;

L'année 2025 acte le net ralentissement de l'inflation en Europe. Dans ce contexte, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi en 2025 la baisse de ses taux directeurs débutée en juillet 2024. Le taux de refinancement est ainsi passé de 4,50 % à 2,15 % sur une durée de quinze mois. Aux États-Unis, la Réserve Fédérale (FED) a également ajusté ses taux à la baisse suite à la décision de la BCE en septembre 2024. Début avril 2026, le principal taux directeur s'établit à 3,75 % contre 4,50 % un an auparavant.

Pour l'année 2026, de nombreuses incertitudes géopolitiques, économiques et climatiques persistent et engendrent une volatilité sur les marchés financiers. L'inflation, proche de l'objectif de 2 % fixé par la BCE en début d'année est depuis en progression à la suite des tensions sur le pétrole depuis le début de la guerre au Moyen-Orient. A moyen terme, dans ce contexte, le niveau des taux court terme pourrait évoluer à la hausse sur l'année 2026. Ainsi, la BCE reste vigilante et elle est prête à utiliser tous les outils à sa disposition pour garantir la stabilité des prix dans la zone euro.

Début avril 2026, les propositions de financement offertes aux collectivités locales sur une durée de 20 ans à taux fixe se situent généralement entre 3,95 % et 4,15 %. Les marges bancaires sur index Euribor sont pour l'instant stables depuis le début de l'année sur l'année et sont comprises entre 0,84 % et 1,14 %.

Le taux moyen de la dette de la Métropole au 1^{er} janvier 2026 est à 2,33 %, un taux en baisse par rapport à janvier 2025, celui-ci reste performant. En effet, les encours de dette peuvent être adossés à des swaps, cet instrument modifie l'exposition au marché et contribue avec les taux fixes à protéger la Métropole de la hausse des taux sur 73 % de l'encours total.

De ce fait, la gestion active de la dette, la diversification et la sécurisation des ressources de la trésorerie à court terme et des emprunts à long terme contribuent à l'efficacité des ressources de la Métropole. L'objectif principal recherché est de poursuivre le désendettement et de réduire la charge de la dette, tout en maîtrisant les fluctuations des taux d'intérêt. La Métropole cherche à optimiser les frais financiers en garantissant une flexibilité maximale dans la gestion de ses emprunts, permettant des arbitrages contractuels à tout moment.

Concernant la gestion de la trésorerie, les lignes de trésorerie, les crédits revolving et le programme de titres négociables à court terme (NEU CP) de 100 M€ opérationnel depuis 2012 sont utilisés selon les besoins et conditions financières (marges et taux) obtenues par la Métropole.

Afin de poursuivre le recours à des produits financiers proposés aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, tels que définis par la circulaire NOR/100E31015077C du 25 juin 2010 et du décret n°2014-984 du 28 août 2014, il convient de préciser la stratégie retenue sur l'année 2026 et jusqu'au vote du prochain budget primitif 2027 en matière de gestion active de la dette et de la trésorerie et d'établir le bilan des opérations déjà réalisées.

1. Objectifs et stratégie de la gestion active de la dette et de la trésorerie

Objectifs

En s'engageant dans la gestion active de sa dette et de sa trésorerie, la Métropole poursuit plusieurs objectifs :

- **L'optimisation et la sécurisation des frais financiers** par l'utilisation d'instruments financiers de gestion du risque de taux permettant de saisir les opportunités offertes par les marchés financiers grâce à une veille permanente,
- **La maîtrise des aléas financiers** liés à la fluctuation des taux d'intérêt de manière dissociée des contrats par l'utilisation d'instruments financiers permettant d'arbitrer en permanence entre taux fixes et taux variables,
- La surveillance étroite des opérations contractées antérieurement dans l'appréciation du risque en raison de l'évolution des marchés financiers, afin de pouvoir, si l'occasion se présente, réorienter les encours concernés sur les positions plus favorables,
- **Une diversification des ressources de financement** à court terme (ligne de trésorerie, programme NEU CP) et à long terme (Banque Européenne d'Investissement (BEI), Agence France Locale (AFL), programme obligataire Euro Medium Term Notes (EMTN), plateformes digitales de financement...),
- **Le lissage du profil de remboursement de la dette** sur le long terme en prenant en compte à la fois l'amortissement du stock de la dette bancaire et les remboursements in fine des émissions obligataires afin de limiter les pics de remboursement obligataire.
- **Renforcer la part des ressources mobilisées auprès d'organismes intégrant les enjeux climatiques, sociales et durables** dans leur politique d'investissement, en :
 - Poursuivant son partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement,
 - **La poursuite du processus de mise en place d'émissions obligataires Vertes, Sociales et Durables** adossé au programme obligataire de 2017. La mise en oeuvre en 2025 d'un document cadre noté par l'agence de notation Moody's est une nouvelle étape dans le verdissement des financements de la Métropole,
 - Privilégiant les propositions bancaires qui prennent en compte des critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG).

1. Stratégie de gestion 2026

1.1.Stratégie

Pour la mise en place de nouveaux emprunts, la stratégie et les actions suivantes sont proposées.

La Métropole peut planifier sa campagne d'emprunts, soit dans un horizon annuel, soit sous la forme de financements pluriannuels et de financements de projets comme c'est le cas avec les enveloppes de la BEI.

La diversification des financements est recherchée.

Une mise en concurrence systématique entre au moins deux établissements bancaires est effectuée chaque fois que la Métropole souhaite lancer une consultation d'emprunt, de ligne de trésorerie ou avoir recours à un instrument financier.

Les établissements financiers avec lesquels la Métropole est en relation bénéficient d'une bonne qualité de signature et d'une compétence reconnue en matière d'opérations sur les produits dits « dérivés ». Cette liste peut être complétée si nécessaire en cours d'année.

En 2025, la Métropole a continué d'utiliser son programme obligataire EMTN d'une capacité de 400 M€ selon les conditions de liquidité et de taux proposés par les investisseurs français et européens.

La Métropole a défini un scénario permettant d'intégrer les remboursements en capital in fine des émissions obligataires dans le stock de dette en ajustant le remboursement en capital des emprunts bancaires classiques. Ce scénario s'appuie sur des hypothèses de prospective financière et tient compte du montant de l'emprunt d'équilibre à mobiliser pour l'année en cours ainsi que des conditions financières proposées à la Métropole. La répartition entre emprunt bancaire et émissions obligataires proposée est la suivante :

- 50 % en obligataire (amortissement in fine),
- 50 % en bancaire avec un amortissement à la carte lorsque cela est nécessaire afin de lisser les pics de remboursement des émissions obligataires.

En juillet 2025, Grenoble Alpes Métropole a finalisé son premier "Document Cadre des émissions obligataires vertes, sociales et durables", adossé à son programme obligataire mise en place en 2017. La Métropole va ainsi pouvoir émettre des obligations vertes pour le financement de ses projets contribuant à la lutte contre le changement climatique et aux émissions de GES. Le document a obtenu le score SQS2 "Très satisfaisant" de la part de Moody's Ratings dans son opinion de seconde partie. Il reflète une contribution élevée au développement durable, en particulier dans les secteurs des transports propres, des bâtiments à haute performance énergétique, des réseaux de chaleur et de la gestion des eaux usées, qui concentreront la majorité des financements.

En complément, la Métropole bénéficie de plusieurs contrats d'emprunts contractualisés auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) :

- L'emprunt « Réhabilitation urbaine » pour 40 M€ contractualisé en 2021 pour le financement du siège métropolitain, le solde disponible est de 15 M€.
- L'emprunt « Valorisation » pour 45 M€ contractualisé en octobre 2022, un premier tirage de 9 M€ est intervenu fin 2022, deux autres tirages ont eu lieu sur 2023 pour 10 M€ et 12 M€ et un tirage de 9 M€ sur 2024 pour le financement des travaux du nouveau centre de tri, le solde disponible de l'emprunt de 5 M€ a été mobilisé sur 2025 pour le financement du centre de compostage et de l'unité de méthanisation.
- L'emprunt contractualisé en juillet 2024 « Urban regeneration » d'un montant de 100 M€, ce prêt finance 15 projets répondant aux critères de sélection de la BEI. Il s'agit d'un prêt cadre destiné à soutenir des investissements du plan d'investissement pluriannuel 2021-2030, dont l'ambition est de lutter contre le changement climatique, de protéger la biodiversité et d'atteindre la neutralité carbone. Ces objectifs sont fixés également en tenant compte de la nécessité de garantir les principes de solidarité et de justice sociale sur le territoire ainsi que le développement économique et la fourniture de services aux habitants. Un premier tirage d'un montant de 15 M€ est intervenu sur 2025.

Par ailleurs, les organismes bancaires proposent des formules de financement élargies, la Métropole reste attentive à toute proposition et nouveaux outils de financements court terme et long terme tout en s'interdisant :

- Les différés d'amortissement et/ou d'intérêts sur les emprunts bancaires,
- Des durées de plus de 30 ans sur les émissions obligataires et de plus de 35 ans sur les emprunts bancaires,
- Les index faisant référence :
 - À des indices relatifs aux matières premières,
 - Aux devises,
 - Aux indices propriétaires aux banques (VAR, BOSS....),
 - Aux indices cotés hors zone OCDE
 - Ainsi que tout instrument incluant des actions,
- Les produits comprenant des effets de structure cumulatifs ou des coefficients multiplicateurs supérieurs à 2 (alors que la charte de bonne conduite prévoit des possibilités jusqu'à 5).

Dans ce cadre, pour la gestion active de sa dette, la Métropole retient les principes suivants :

- Réactivité face aux opportunités offertes par les marchés financiers,
- Mise en concurrence systématique lors des appels d'offres.,
- Transparence et information auprès de la Commission Ressources et du Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole à sa plus proche séance sur les opérations traitées.

Ainsi, il est privilégié :

- L'optimisation des frais financiers sur les emprunts existants en permettant de :
 - Procéder au réaménagement des emprunts dont le coût est élevé,
 - Modifier les profils d'amortissement : lissage et/ou amortissement à la carte du stock de dette,
 - Conserver la souplesse des tirages des emprunts revolving actuellement mobilisé sur index ESTR,
 - Arbitrer entre les différents types d'indexations possibles (fixes, indexées, structurées),
 - Rééquilibrer la structure de taux dans le temps,
- La maîtrise des hausses de taux et donc des frais financiers avec la mise en place de couvertures de taux.

La stratégie de sécurisation de taux de la Métropole :

Elle consiste à avoir une gestion du taux indépendante de ses financements avec la mise en place d'une gestion active de la dette permettant à la Métropole d'arrêter ses stratégies de sécurisation ou de variabilisation par couverture de taux en relation avec son conseil de la dette et dans le respect des dispositions de la charte Gissler de la circulaire du 25 juin 2010 et du décret n°2014-984 du 28 août 2014.

La stratégie de sécurisation peut être effectuée soit par couverture de taux, soit directement dans le cadre d'un contrat bancaire classique. Dans le cas d'une couverture de taux, la Métropole décide de sa stratégie (fixation, CAP, Tunnel...), du calendrier de mise en place et de son objectif de taux. Enfin une mise en concurrence systématique des salles de marchés permet d'obtenir le meilleur taux pour la Métropole.

Afin d'optimiser les frais financiers acquittés, le recours aux instruments de marché (swaps) se fait systématiquement par une mise en concurrence entre différents établissements bancaires. Enfin les instruments financiers de gestion du risque de taux sont adoptés dans une gestion équilibrée de portefeuille.

1.1.Caractéristiques des instruments financiers retenus

En tout état de cause, les emprunts peuvent être à moyen ou long terme, d'une durée maximale de 35 ans, libellés en euro, avec une possibilité d'amortissement linéaire, libre, progressif ou d'un amortissement in fine, à un taux d'intérêt fixe et/ou variable.

La Métropole a clarifié les limites à son champ d'intervention en se fondant sur la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales (charte Gissler).

Les opérations de marché et les financements à long terme respectent les dispositions de la circulaire du 25 juin 2010 et du décret 2014-984 du 28 août 2014.

Limites au champ d'intervention :

La Métropole s'engage à respecter les dispositions de la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales (charte Gissler), tant pour les nouveaux prêts ou les nouvelles opérations de marché que pour la renégociation d'anciennes positions, et notamment à :

- Refuser les produits exposant la collectivité à des risques trop importants :
 - Référence à des indices relatifs aux matières premières, ainsi que tout instrument incluant des actions,
 - Référence à des indices propriétaires des banques (VAR, BOSS...),
 - Référence à la valeur relative de devises,
 - Référence aux indices cotés hors zone OCDE.
- Refuser les produits comprenant des effets de structure cumulatifs,
- Refuser des produits assortis de coefficients multiplicateurs supérieurs à 2.

En conclusion, la Métropole saisit les opportunités de marché avec une veille quotidienne. Une veille sur les marchés de change et de taux est exercée pour les contrats SFIL structurés restant indexés sur la parité entre devises (Euro/Franc Suisse – Euro/dollar) et sur la pente (CMS 30 ans – CMS 1 an) pour sortir définitivement de ces deux contrats si des opportunités de marché interviennent. Enfin les instruments financiers de gestion du risque de taux sont adoptés dans une gestion équilibrée de portefeuille.

1.1.Poursuite de l'utilisation du programme obligataire EMTN

Le programme obligataire mis en place en 2017 participe à la stratégie de diversification des financements de la Métropole.

Un programme EMTN (Euro Medium Term Notes) est un programme d'émission de titres de créances négociables mise en place par un émetteur avec une banque arrangeuse (HSBC pour la Métropole). Le programme est rendu public sous la forme d'une documentation financière reprenant les conditions d'émission des titres de créances. Le programme permet à l'émetteur d'accéder au marché financier, de manière continue en fonction de ses besoins de financement. En parallèle à la documentation financière, deux contrats sont établis :

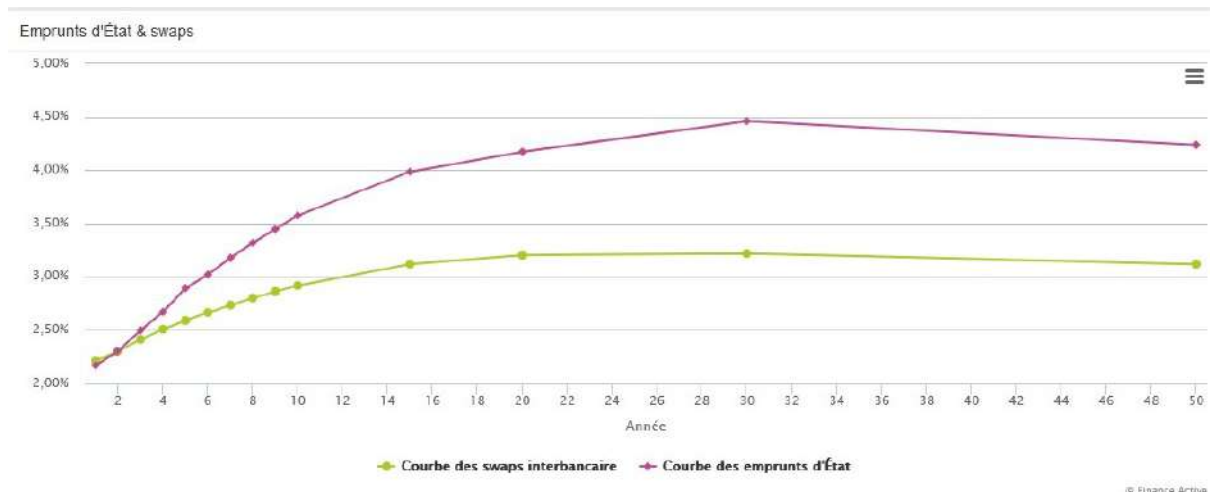
- Le premier avec des agents placeurs permanents au programme (Société Générale, Natixis, HSBC, CACIB, La Banque Postale, Octo Finances pour la Métropole), d'autres agents placeurs peuvent être consultés lors des consultations.
- Le second contrat est signé avec un agent financier (Banque Internationale à Luxembourg pour la Métropole) celui-ci gère les flux entre l'émetteur et les investisseurs.

Le programme de la Métropole a été dimensionné à hauteur de 400 M€ pour des émissions obligataires sur plusieurs années, ce montant peut être révisé à la baisse ou à la hausse dans le cadre de la mise à jour annuelle du programme.

Sur l'année 2025 et le début de l'année 2026 avec la guerre au Moyen-Orient, le taux 10 ans OAT de l'État français a continué de subir une volatilité importante (2,40 % - 3,75 %) avec une progression des taux sur le dernier trimestre de l'année, une baisse sur janvier et février 2026 puis une forte remontée jusqu'à 3,75 % à la suite des tensions au moyen orient. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du taux 10 ans français, du taux de swap 10 ans et de l'Euribor 3 mois.



En 2022 le croisement constaté des deux courbes (swaps interbancaire et emprunts d'État) était sur la maturité 14 ans, en 2023 les deux courbes se croisaient sur la maturité 11 ans, début 2024, les deux courbes se croisaient sur la maturité 9 ans. La Métropole a emprunté de 2022 à 2023 sur des conditions de taux plus avantageuses que les taux interbancaires pour ses émissions d'une durée de 9 ans à 12 ans. Sur 2025, malgré la poursuite du resserrement des conditions financières entre le bancaire et l'obligataire durant toute l'année, la Métropole a traité sur le premier semestre 2025 deux émissions avec des conditions de taux dans le marché par rapport aux marges bancaires proposées.



La Métropole poursuit sa stratégie de financement obligataire sur l'exercice 2026 en comparant pour chacune des émissions les conditions financières avec un financement bancaire équivalent et classique. La durée résiduelle d'un emprunt avec un amortissement linéaire correspond approximativement à la moitié de la durée d'un emprunt bancaire. Un emprunt de 20 ans amortissable à une durée résiduelle de 10 ans, cette durée résiduelle est identique une émission obligataire d'une durée de 10 ans. Ainsi les conditions financières d'une émission obligataire d'une durée de 10 ans sont comparées à un emprunt amortissable d'une durée de 20 ans.

Les obligations émises sous le programme EMTN font l'objet d'une admission à la négociation sur Euronext Growth Paris et/ou sur un autre marché non réglementé qui peut être indiqué dans les conditions définitives de l'émission d'obligations concernée.

Le programme EMTN fait l'objet d'une notation annuelle par une ou plusieurs agences de notation de premier rang.

Les émissions obligataires ne peuvent excéder 30 années. L'amortissement peut prendre la forme d'amortissement in fine, à annuités constantes, à échelonnement ou optionnel au gré de la Métropole (en totalité ou en partie) et/ou au gré des titulaires d'obligations avant leur date d'échéance prévue ou obligatoire mais seulement pour des raisons fiscales tel que stipulé dans la documentation financière du programme.

Toute émission d'obligations peut prévoir un coupon zéro¹ ou un taux d'intérêt, appliqué à cette émission d'obligation, qui est fixe et/ou variable et peut comporter un taux d'intérêt maximum (taux capé) et un taux d'intérêt minimum (Floor ou taux plancher) et porter des intérêts à différents taux au cours de la même période d'intérêts grâce à l'utilisation de périodes d'intérêts courus. Le cas échéant, l'index de référence du taux variable doit être choisi parmi ceux communément usités sur les marchés concernés (notamment l'EURIBOR, ESTR ou TEC10) ou par référence aux opérations d'échange de taux d'intérêt notionnel de place.

Les obligations peuvent être émises au pair², en dessous du pair ou assorties d'une prime d'émission³. Enfin, le Président peut, à son initiative, exercer les options prévues par le programme EMTN et/ou les conditions définitives de chaque émission d'obligations et conclure tout avenant destiné à introduire dans la documentation du programme EMTN et chaque émission d'obligations une ou plusieurs des caractéristiques ci – dessus.

Il convient de reconduire l'autorisation au Président à mettre à jour le programme EMTN et à signer l'ensemble de la documentation juridique et financière, les actes et contrats afférents au programme et aux émissions obligataires subséquentes, y compris toutes actualisations nécessaires pour l'exercice 2026.

En juillet 2025, Grenoble Alpes Métropole a finalisé son premier Document cadre des émissions obligataires vertes, sociales et durables, adossé à son programme obligataire mis en place en 2017. Ce document, désormais validé, évalué et noté par une agence de notation indépendante, permet à la Métropole de recourir à des émissions obligataires ESG destinées au financement de projets contribuant à la lutte contre le changement climatique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les financements issus de ces émissions seront principalement orientés vers des secteurs structurants pour la transition écologique du territoire, notamment les transports propres, les bâtiments à haute performance énergétique, les réseaux de chaleur et la gestion des eaux usées.

1.1. Opérations de couverture de taux

Définition d'une couverture de taux :

1 Une obligation à zéro coupon signifie une absence de flux de paiement au cours de la maturité. Il ne signifie pas l'absence d'intérêts, ceux-ci étant en effet soit décomptés du prix d'émission, soit capitalisés et augmentés du montant du nominal au remboursement final de l'émission.

2 Au pair = 100 % du nominal versé,

En dessous du pair = 99 % du nominal versé avec un taux plus attractif

Au-dessus du pair ou assortie d'une prime d'émission lorsque le taux est négatif par exemple, 102 % du nominal versé.

3 La prime d'émission est la différence entre le prix d'émission et la valeur nominale d'un titre qui peut apparaître lors de l'émission d'un emprunt obligataire. Le calcul de la prime d'émission se fait comme suit : (Prix d'émission – valeur nominale) * Nombre d'obligations à souscrire. Les obligations des émissions de la Métropole sont d'un montant de 100 K€, soit par exemple 100 obligations pour une émission obligataire de 10 M€.

Un swap (« échange ») est un contrat établi entre deux parties afin d'échanger un flux financier contre un autre flux, selon un échéancier fixé à l'avance. Il existe différents types de swap : taux, devises, actions, matières premières, créances diverses.

Les produits de couverture sont utilisés comme une « assurance » afin de se couvrir contre une hausse des frais financiers.

La Métropole est classifiée dans le cadre de la directive européenne 2004/39/CE concernant les marchés d'instruments financiers (MIF) client non professionnel et bénéficie à ce titre de l'information la plus complète de la part des salles de marchés lors des consultations de couverture de taux.

Capital de référence :

Les contrats relatifs aux opérations de marché susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice 2026 peuvent porter au maximum sur l'encours de la dette existant à la date de l'opération (= encours actuel ou encours renégocié) et sur les emprunts nouveaux qui sont contractés durant l'année 2026 et/ou mobilisé sur les emprunts des exercices précédents disposant encore d'une capacité de mobilisation (restes à réaliser et/ou OCLT) tel que les emprunts BEI.

Le détail des contrats concernés existant au 1^{er} janvier 2026 est joint en annexes 1V-1 à 1V-9.

Durée maximum des opérations : les opérations de marché ne peuvent en tout état de cause jamais dépasser la durée résiduelle de l'encours sous-jacent.

Références des emprunts pouvant faire l'objet de contrats de couverture de taux :

En l'état de l'encours, sans que cette liste soit limitative, il s'agit des emprunts sur index couramment utilisés sur les marchés financiers et pouvant être remplacés dans le cadre du Règlement Européen Benchmark (BMR) adopté en 2016.

1.2.La gestion de la trésorerie :

La Métropole utilise et propose de reconduire pour 2026 les trois outils à sa disposition :

- Le programme de titres négociables à court terme de 100 M€ dont les titres émis peuvent être affectés au budget principal ou aux budgets annexes. Ce programme a été noté en 2025 par l'agence de notation Standard and Poor's, il bénéficie de la note de A-1 (note court-terme identique à celle de l'État français dans l'échelle de notation de l'agence).
- Des contrats de ligne de trésorerie dont la capacité maximum et les conditions financières sont ajustées en fonction du planning prévisionnel de dépenses. Les marges appliquées dans le cadre des contrats de lignes de trésorerie sur 2025 sont stables par rapport à 2024 et sont comprises entre 0,47 % et 0,65 %.
- Les prêts revolving toujours disponibles et contractualisés au début des années 2000 permettant une utilisation en tant que ligne de trésorerie avec des remboursements et tirages en cours d'année. Les marges sur ces emprunts sont très performantes et en dessous des marges appliquées aux contrats de ligne de trésorerie classiques.
 - Certains contrats permettent également des remboursements temporaires y compris sur les tirages à taux fixe, en contrepartie des intérêts d'attente calculés sur l'écart entre le taux du contrat et le taux au jour le jour ESTR sont à payer, selon le taux du contrat et le solde disponible au Trésor ces remboursements temporaires peuvent générer des économies de frais financiers.

Sur l'année 2025, les remboursements infra annuels sur les crédits revolving et les remboursements temporaires avec intérêts d'attente ont permis des économies estimées à 0,5 M€ sur le budget principal.

Pour faire face aux besoins de trésorerie, l'utilisation des titres négociables à court terme continue d'être privilégiée tant que les taux proposés restent favorables aux tirages sur ligne de trésorerie.

Organisation administrative et institutionnelle

La relation entre la Métropole et les établissements retenus est matérialisée par :

- La signature d'une convention cadre qui définit les procédures de fonctionnement entre les parties et rappelle les textes réglementaires en vigueur (contrats de la Fédération bancaire française - FBF),

- Et/ou tout document proposé en application de la directive européenne 2004/39/CE transposée en France par l'ordonnance 2007-544 concernant les marchés d'instruments financiers (MIF), entrée en vigueur le 1er novembre 2007, destiné à formaliser notre accord sur leur politique d'exécution des ordres donnés,
- Et/ou tout document proposé par nos partenaires (banques, organismes financiers, salle de marché...) en application de la nouvelle directive MIF 2 qui est entrée en application le 03 janvier 2018,
- Et/ou tout document proposé en application de la réglementation EMIR (Règlement UE n°648/2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux, complété par le règlement délégué UE n°14/2013 relatif au processus de gestion des instruments dérivés et notamment la mise en place de procédures de réconciliation) telle que complétée et modifiée depuis.

Organisation interne :

La gestion active de la dette et de la trésorerie suppose une veille quotidienne afin de pouvoir réagir à la volatilité des marchés financiers et d'utiliser de façon opportune les produits proposés par les prêteurs.

L'organisation mise en œuvre par la Métropole a pour objectif une forte réactivité de décision.

Les opérations de marché à mettre en place, ainsi que les encours sur lesquels elles peuvent être adossées, sont présentées à la direction générale de la Métropole avec un objectif de taux pour validation. Ensuite, une décision est signée par le Président et un cahier des charges techniques est envoyé à plusieurs salles de marché (au moins 2), avec une date et une heure de réponse précise pour le retour de la cotation proposée. Si les cotations correspondent aux objectifs de taux de la Métropole, les deux meilleures propositions font l'objet de négociations par téléphone et la plus intéressante financièrement est alors retenue. La confirmation fait l'objet d'une signature par le Président. Le contrat de confirmation est adressé en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

Concernant les financements longs termes, le cahier des charges à respecter (montants, durée, mode d'amortissement, mode de construction du taux, taux plafond...) est défini par la présente délibération. La procédure de mise en œuvre et de validation est identique aux opérations de marchés.

Organisation institutionnelle :

Le Président doit donc être autorisé à signer les documents nécessaires à la mise en place de ces financements.

Information de l'Assemblée délibérante

Le détail des opérations nouvelles réalisées au cours de l'année précédente est présenté chaque année dans la délibération de gestion active de la dette.

Le bilan financier, des opérations réalisées, est présenté chaque année en annexe du Compte Administratif ainsi qu'en annexe du Budget Primitif.

Conformément aux engagements de la charte Gissler, la Métropole fournit, au moment du vote du budget primitif et du compte administratif une présentation détaillée du stock de dette qui rappelle également les encours des produits structurés, la nature des indices sous-jacents et une analyse des risques liés à ces produits. La dette de la Métropole fait notamment l'objet de graphiques présentés selon la typologie définie dans la charte Gissler (graphique joint en annexe V).

Par ailleurs, chaque opération de marché traitée au cours de l'année 2026 fait l'objet d'une information en Commission Ressources et au Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole à sa plus proche séance.

Bilan des opérations réalisées en 2025 et jusqu'au 28 février 2026.

1.1. Le programme obligataire EMTN de la Métropole

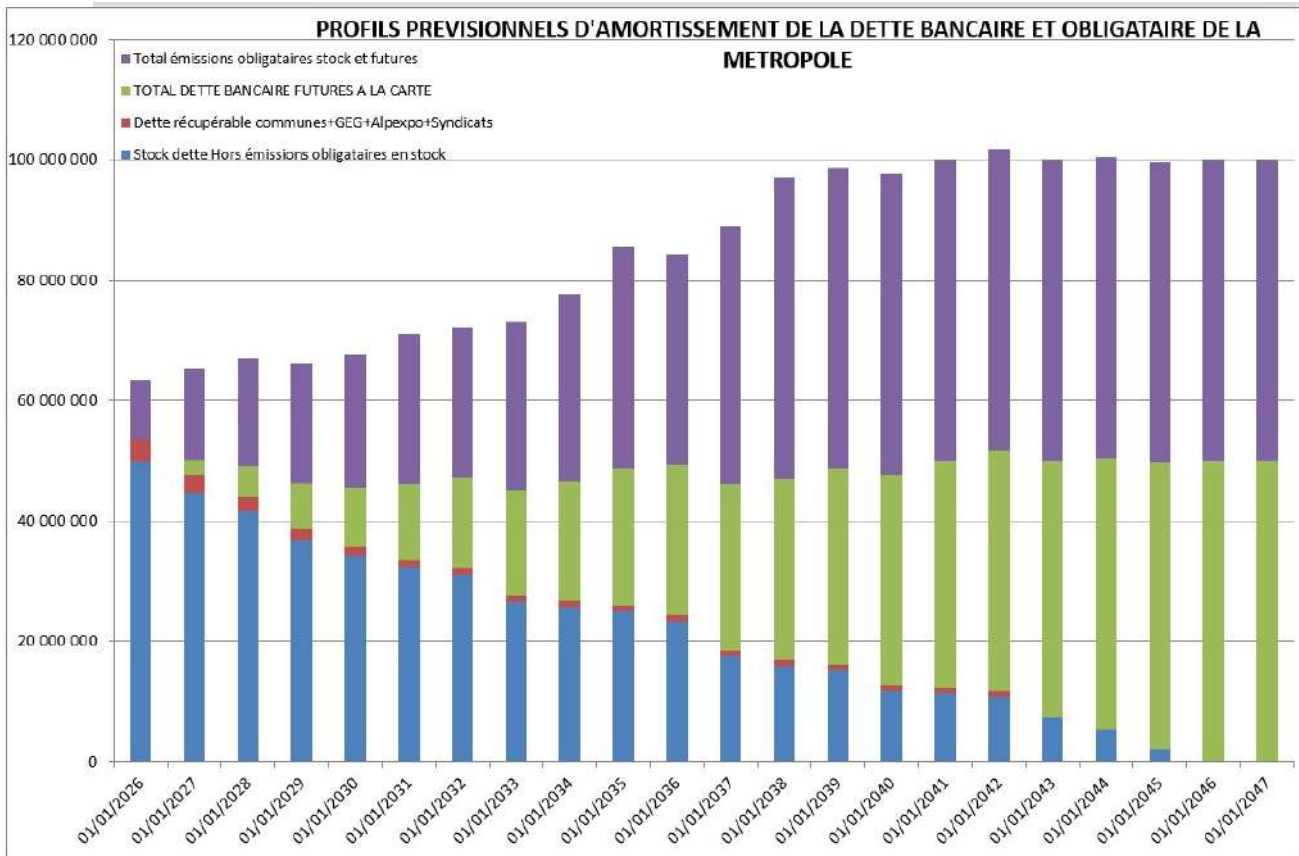
Depuis 2017, la Métropole a traité 24 émissions obligataires, la Métropole a procédé sur l'année 2025 à deux nouvelles émissions pour des montants de 23 M€ et 12 M€. Deux émissions ont déjà été remboursées la première en 2024 pour 5 M€ et la deuxième sur l'année 2025 pour 8 M€. Au 28 février 2026, la Métropole a donc vingt-deux émissions en portefeuille pour un encours total de 241 M€. Les caractéristiques des émissions de 2025 et de l'émission de 2026 sont présentées au paragraphe 5.3.

Le tableau ci-dessous présente les émissions de la Métropole contractualisées depuis 2017.

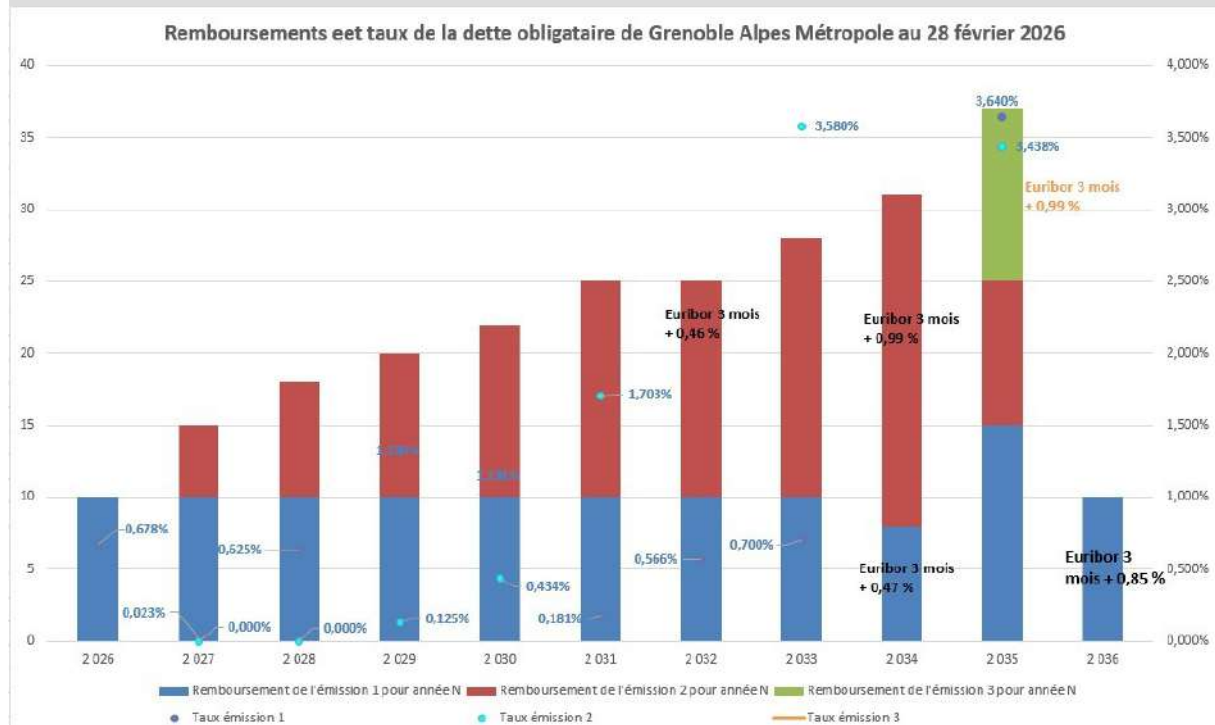
En raison du mode d'amortissement in fine du financement obligataire, la Métropole doit veiller à lisser son profil de remboursement en capital afin de limiter les pics des échéances in fine des émissions obligataires.

Pour répondre à cette stratégie, les emprunts bancaires mobilisés sur la fin de l'année 2025 pour 46 M€ ont été mobilisé sur un profil d'amortissement à la carte comme en 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024. La Métropole a déjà reprofilé l'amortissement de plusieurs encours en portefeuille en 2017. L'ajustement des amortissements sur le stock de dette et sur la dette nouvelle est étudié au cas par cas et poursuivi sur les prochaines années.

Le graphique ci-dessous présente les profils prévisionnels d'amortissement de la dette en stock et futurs (bancaire et obligataire).



Le graphique ci-dessous représente les émissions de la Métropole en cours avec des taux fixes compris entre 0 % et 3,64 % et cinq émissions indexée sur l'Euribor 3 mois plus des marges comprises entre 0,46 % et 0,99 %.



1.2. Veille sur les deux contrats d'emprunts structurés SFIL bénéficiant de l'aide dérogatoire du fonds de soutien et bilan de l'emprunt renégocié EUR / CHF

Veille sur les deux contrats d'emprunts structurés SFIL bénéficiant de l'aide dérogatoire du fonds de soutien.

La métropole dispose encore en portefeuille de deux emprunts structurés pour un montant de 14,8 M€ au 1^{er} janvier 2026 dont les caractéristiques sont les suivantes :

Un contrat de pente dont la structure de taux s'applique jusqu'à l'échéance finale du prêt le 1^{er} août 2032 classé 3 E, le capital restant dû est de 7,4 M€.

Un contrat de prêt DUALIS sur le rapport entre la parité entre le franc suisse et l'euro et celle entre le dollar et l'euro dont la structure de taux se termine le 1^{er} août 2027.

L'échéance finale de ce prêt est le 1^{er} août 2032. Cet emprunt est classifié hors charte Gissler, le capital restant dû est de 7,4 M€.

Ces deux contrats bénéficient de l'aide dérogatoire du fonds de soutien de l'Etat, renouvelable.

Concernant l'échéance du 1^{er} août 2025, le contrat de pente sur un taux de 3,70 % n'a pas été désactivé, le taux payé a été de 3,70 %. Pour le contrat de prêt DUALIS adossé à l'écart de devises Euro/CHF – EUR/USD, celui-ci a été désactivé et le taux payé a été de 8,5044 % contre un taux bonifié de 3,26 %. L'aide dérogatoire s'active lorsque les taux des échéances sont au-dessus du taux d'usure des contrats (4,99 % et 5,01 %). Ainsi sur l'année 2025 l'aide dérogatoire a été versée pour le contrat de prêt DUALIS à hauteur de 250 727,02 euros.

Le 24 novembre 2023, le Conseil métropolitain a voté une délibération permettant la prorogation du dispositif dérogatoire à compter du 24 avril 2024 et jusqu'au 31 décembre 2028, date de clôture définitive du fonds de soutien.

Bilan de l'emprunt renégocié EUR /CHF :

En 2016, la Métropole a procédé au refinancement de l'emprunt SFIL dont le taux était calculé sur la parité EUR/CHF. Le nouveau prêt à taux fixe (0,44 %) d'un montant de 17,49 M€ en 2016 a permis des économies totales de frais financiers évaluées à 19,6 M€ dont 3,26 M€ sur 2017, 2,19 M€ sur 2018, 2,47 M€ sur 2019, 2,7 M€ sur 2020, 3,017 M€ sur 2021, 2,92 M€ sur 2022 et 3,27 M€ pour l'échéance du 1^{er} janvier 2023.

Le tableau suivant détaille le bilan définitif du contrat initial depuis l'origine du prêt, sa phase de structuration (01/01/2023) et son refinancement. Le taux de l'échéance au 1^{er} janvier 2023 sur le contrat d'origine EUR/CHF aurait été de 26,12 %, c'est le dernier taux structuré avec un calcul basé sur l'EUR/CHF, ensuite à compter de 2024 le taux appliqué sur le contrat aurait été de 3,57 % sans conditions jusqu'au 1^{er} janvier 2034.

Ainsi le bilan définitif de l'opération de refinancement de l'emprunt et de financement de l'indemnité de remboursement anticipé (IRA) peut être établi dès 2025, les frais financiers totaux sont évalués à 3,34 M€.

Le montant de l'aide du fond de soutien s'élève à 13,15 M€ sur la période 2016-2028 soit 1,04 M€ par année. Les 2 emprunts qui ont refinancés l'IRA en 2016 ont été contractualisés sur 20 ans, à taux fixe à 1 % et 1,08 %.

<i>En M€</i>	Avec désensibilisation emprunt EUR/CHF	Sans désensibilisation
Indemnité de remboursement anticipé (IRA)	25,50	
Aide fonds de soutien	-13,15	
IRA nette du fonds de soutien	12,35	
Frais financiers contrat de refinancement SFIL	0,69	24,44
Frais financiers Emprunt IRA	2,65	
Total frais financiers	3,34	
Total IRA nette du FDS + frais financiers	15,69	24,44
Depuis Bilan au 31/12/2036		-8,74

le réaménagement de 2016 et en prenant en compte l'ensemble des frais financiers des contrats à taux fixes de refinancement jusqu'à la maturité en 2036, le bilan des frais financiers est en faveur de la Métropole de **- 8,74 M€**. Le montant de l'IRA, net du fonds de soutien (12,35 M€) additionné au montant des frais financiers de l'emprunt de refinancement et des emprunts de financement de l'IRA (3,34 M€) soit 15,69 M€ sont inférieurs aux frais financiers de l'emprunt initial EUR/CHF (24,44 M€). **Même s'il eut été justifié de mener à terme le contentieux avec Dexia, la stratégie de refinancement retenue en 2016 s'avère gagnante financièrement depuis 2021.**

1.3. Gestion des contrats d'emprunts.

Remboursements, tirages infra-annuels :

La Métropole bénéficie d'emprunts crédits revolving (CLTR, crédit souple) au 1er janvier 2026 sur le budget principal et les budgets annexes assainissement et eau potable. Un crédit revolving est un emprunt à long terme pouvant fonctionner, sauf en fin d'année comme une ligne de trésorerie.

Durant l'année 2025, selon les niveaux des taux d'intérêt et du solde de trésorerie positif auprès du Trésor Public, les lignes sur index ESTR (CLTR) et sur taux fixes (crédit souple) de ces contrats ont donné lieu à des remboursements du mois de janvier au mois de décembre 2025 sur le budget principal et le budget annexe assainissement. Ces remboursements temporaires ont permis des économies de frais financiers estimées à 0,49 M€ pour le budget principal et 1 K€ pour la régie assainissement.

Sur le budget principal, les amortissements sur les tirages CLTR et crédits souples s'élèvent à 3,99 M€ et 0,45 M€ sur le budget annexe assainissement.

Emprunts contractualisés et mobilisés en 2025 et au jusqu'au 28 février 2026 :

En 2025, la Métropole a mobilisé 46 M€ de nouveaux emprunts bancaires en complément des deux émissions obligataires traitées

Budget principal :

La Métropole a mobilisé sur l'année 2025 les emprunts suivants :

- 10 M€ sur l'emprunt réhabilitation urbaine contractualisé auprès de la Banque Européenne d'Investissement en 2021. Le tirage a été effectué sur taux variable Euribor 3 mois plus une marge de 0,581 % sur une durée de 20 ans avec un amortissement à la carte.
- 15 M€ sur l'emprunt Urban Regeneration contractualisé auprès de la Banque Européenne d'Investissement en juillet 2024. Le tirage a été effectué sur un taux variable Euribor 3 mois plus une marge de 0,581 % sur une durée de 20 ans avec un amortissement à la carte.
- 16 M€ sur l'emprunt contractualisé avec l'Agence France Locale en décembre 2025. Le tirage a été effectué sur un taux variable Euribor 3 mois plus une marge de 0,95 % sur une durée de 20 ans avec un amortissement à la carte.

Le 12 février 2026 la Métropole a traité sa première émission obligataire de l'année 2026, il s'agit d'une émission verte d'un montant de 10 M€ sur une durée de 10 ans et sur index Euribor 3 mois plus une marge de 0,85 %. Cette émission financera un ou plusieurs projets inclus dans les projets éligibles verts décrits dans le document cadre (Framework) noté le 3 juillet 2025 par l'agence Moody's. Le document a obtenu le score SQS2 « Très satisfaisant » par l'agence.

Budget Collecte et traitement des déchets :

La Métropole a mobilisé 5 M€ sur l'année 2025 sur l'emprunt « Valorisation » contractualisé auprès de la Banque Européenne d'Investissement le 26 octobre 2022. Cet emprunt est à taux monétaire Euribor 3 mois plus une marge de 0,611 % sur une durée de 20 ans avec un amortissement linéaire. Ce tirage finance le centre de compostage et l'unité de méthanisation. L'emprunt BEI de 45 M€ est entièrement mobilisé.

Budget eau potable :

Un emprunt de 2 M€ a été mobilisé auprès de la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes sur une durée de 20 ans à taux variable Euribor plus une marge de 1 %.

Arbitrage de taux et reprofilage de l'amortissement.

Six arbitrages de taux ont été effectués durant l'année 2025 pour un montant total de 20,7 M€, les six lignes ont été arbitrées du TAG 3 mois à l'Euribor 03 mois, les échéances étant désormais pré-fixées et non plus post-fixées. Les conditions financières restent inchangées avec des marges sur Euribor 3 mois comprises entre 0,0095 % et 0,06 %.

Aucun reprofilage n'est intervenu sur l'année.

1.1. Programme de Titres négociables et gestion des contrats de lignes de trésorerie

Titres négociables à court terme (NEU-CP)

Le programme de titres négociables à court terme vient compléter les outils mis à disposition du budget principal et des budgets annexes que sont les lignes de trésorerie et Crédit Revolving.

Une émission a eu lieu sur le budget principal pour un montant de 10 M€ et huit émissions ont été effectuées sur le budget annexe régie eau potable pour un montant cumulé de 66 M€. Sur ces émissions, la Métropole a payé 142,3 K€ de frais financiers sur la régie eau potable et 4 K€ sur le budget principal. Il est estimé des économies de frais financiers par rapport à l'utilisation des contrats de ligne de trésorerie de 42 K€.

Budget	Nombre d'émission	Montant cumulé en M€	Durée moyenne en jours	Taux moyen NEU CP	Estimation en € des économies sur frais financiers	Moyenne du taux ESTR sur la période	Taux moyen équivalent marge sur ESTR	Montant des intérêts NEU CP versés (-) ou payés en euros
Eau potable	8	66	33,3	2,314%	-41 718	2,259%	0,055%	142 294
Budget principal	1	10	7	2,095%	-405	2,146%	-0,051%	4 072

Contrats de ligne de trésorerie :

Le tableau suivant récapitule les contrats de ligne de trésorerie actifs durant l'année 2025 et leurs utilisations pour le budget principal et les budgets annexes assainissement et eau potable :

Budgets	Banques	Montant	Date début	Date fin	Index	Marge	Montant tirage cumulé	Montant remboursé cumulé	Intérêts cumulés
Principal	Société Générale	15 000 000	04/11/2024	03/11/2025	Euribor 1 mois moyenné	0,63%	0	0	0
Principal	Société Générale	15 000 000	05/12/2025	04/12/2026	Euribor 1 mois moyenné	0,63%	0	0	0
Assainissement	Caisse d'Epargne	15 000 000	01/07/2024	31/08/2025	€ESTR	0,58%	14 415 000	15 585 000	24 150
Assainissement	Caisse d'Epargne	15 000 000	04/07/2025	03/07/2026	€ESTR ou taux fixe 2,28 %	0,58%	14 290 000	7 260 000	9 141
Eau potable	Société Générale	11 000 000	13/12/2024	12/12/2025	Euribor 1 mois moyenné	0,65%	95 135 000	95 135 000	65 272
Eau potable	ARKEA	10 000 000	08/02/2024	08/02/2025	Euribor 3 mois moyenné	0,56%	0	0	6 802
Eau potable	Société Générale	11 000 000	08/12/2025	14/12/2026	Euribor 1 mois moyenné	0,65%	11 000 000	2 000 000	12 525

Contrat de crédit revolving :

Les taux ont été négatifs de 2015 à juillet 2022, les crédits revolving disponibles n'ont pas été utilisés comme ligne de trésorerie compte tenu des commissions de non utilisation facturées lors des remboursements. A la suite des hausses de taux de la Banque Centrale Européenne, l'utilisation de cet outil redevient attractive dans le cadre de la gestion de la trésorerie.

Budget principal :

Sur l'année 2025 deux crédits revolving Dexia et dix crédits souplesse du Crédit Agricole CIB ont été remboursés dès le mois de janvier 2025 pour un montant total de 30,1 M€, ils ont été mobilisés épisodiquement durant l'année 2025 selon les besoins de trésorerie et remobilisés en décembre 2025, les économies de frais financiers estimées s'élèvent à 0,49 M€.

Budget annexe régie assainissement :

Sur l'année 2025 il a été remboursé le 20 novembre un crédit revolving Dexia pour un montant de 0,9 M€, mobilisé à nouveau durant l'année dans le cadre de la gestion de la trésorerie, il a été remobilisé entièrement en décembre, les économies de frais financiers estimées sont de 1 K€.

1.2. Bilan des opérations de marchés

Les opérations de couvertures de taux conclues depuis 2005, et qui ont eu une incidence sur l'exercice 2025, sont jointes en annexe I.

Sur l'année 2025 trois opérations de couverture de taux ont été traitées et adossées à l'émission obligataire de 10 M€ du 22 octobre 2024 à taux fixe à 3,438 %, deux salles de marchés ont été mises en concurrence, le détail des trois opérations est présenté ci-dessous.

- Swap 1 du 06 mars 2025, la Métropole :
 - Reçoit le taux fixe de 3,438 %
 - Paie le taux variable Euribor 3 mois + 0,784 %
- Swap 2 du 04 avril 2025, la Métropole :
 - Paie un taux fixe de 3,24 %
 - Reçoit le taux variable Euribor 3 mois + 0,784 %
- Swap 3 du 01 décembre 2025, la Métropole :
 - Reçoit le taux fixe de 3,24 %
 - Paie le taux variable Euribor 3 mois + 0,614 %

Le bilan financier de ses trois opérations au 08 avril 2026 est de 48 600 euros d'économies de frais financiers.

1. Caractéristiques de l'encours

Compte tenu des 83 M€ mobilisés sur l'ensemble des budgets en 2025, la répartition des encours du budget principal et des budgets annexes est la suivante :

Pourcentage de répartition de l'encours de dette au 01 janvier 2026 couvertures incluses					
Budgets	Encours en M€	Taux fixes	Taux monétaires (y.c. obligataire)	Taux fixes obligataires	Taux monétaires plafonnés
Principal (*)	691,3	47,15%	27,09%	23,58%	2,18%
Assainissement	19,7	45,87%	54,13%		
Déchets collecte traitement	41,6	87,57%	12,43%		
Eau potable (**)	39,7	56,44%	42,18%		1,38%
Stationnement en ouvrage	24,3	55,32%	44,68%		
Locaux économiques	2,1	44,59%	55,41%		
Réseaux de chaleur	39,3	83,84%	16,16%		
GEMAPI	1,7	100,00%			
Photovoltaïque	1,0				
Total	860,7				
Pourcentage de répartition de l'encours de dette au 01 janvier 2026 hors couvertures					
Budgets	Encours en M€	Taux fixes	Taux monétaires	Taux obligataires	
Principal (*)	691,3	34,19%	42,23%	23,58%	
Assainissement	19,7	31,66%	68,34%		
Déchets collecte traitement	41,6	87,57%	12,43%		
Eau potable (**)	39,7	44,05%	55,95%		
Stationnement en ouvrage	24,3				
Locaux économiques	2,1	44,59%	55,41%		
Réseaux de chaleur	39,3	72,23%	27,77%		
GEMAPI	1,7	100,00%			
Photovoltaïque	1,0				
Total	860,7				

(*) dont 7,7 M€ de dettes récupérables remboursables aux communes (dispositif CLECT 2015 à 2019), 17,22 M€ de dette récupérable correspondant à l'achat des actions GEG.

(**) dont 0,161 M€ de dette récupérable pour la commune de Saint-Martin d'Hères correspondant à la dette affectée de 2000 à 2009 pour l'eau potable et 0,08 M€ pour la commune de Saint-Martin d'Uriage à la suite de la dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux de Casserousse. Cet encours de dette comprend pour 6,2 M€ d'encours dont le transfert des emprunts en 2015 par la ville de Grenoble est contesté (Délibération du 17/12/2021).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Prenne acte du bilan des opérations engagées les années précédentes et qui ont eu une incidence budgétaire en 2025,
- Autorise le Président à mettre en œuvre pour 2026 la stratégie et les actions proposées au paragraphe 2.1 à 2.4,
- Décide d'utiliser, dans le cadre circonscrit de l'exercice 2026, des instruments de gestion du risque de taux dans les conditions ci-dessus décrites,
- Autorise le Président à recourir au cours de l'exercice 2026, à l'utilisation des instruments financiers de gestion du risque de taux tels que définis par la circulaire NOR/IOCB1015077C du 25 juin 2010 et du décret n°2014-984 du 28 août 2014, notamment :
 - o Contrats d'échange de taux d'intérêts (SWAP),
 - o Contrats d'accord de taux futurs (FRA),
 - o Contrats de terme contre terme (FORWARD/FORWARD),
 - o Contrat de garantie de taux plafond (CAP),
 - o Contrat de garantie de taux plancher (FLOOR),
 - o Contrat de garantie de taux plafond et taux plancher (COLLAR ou TUNNEL),
 - o Contrat d'option sur taux d'intérêts,
 - o et/ou toutes autres opérations de marché (opérations de marché dérivées, opérations structurées), dans la limite des dispositions de la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales (charte Gissler) et de la circulaire NOR/IOCB1015077C du 25 juin 2010 et du décret n°2014-984 du 28 août 2014.
- Autorise le Président à rechercher d'autres établissements que ceux déjà sélectionnés et à signer avec eux les contrats - cadre FBF correspondants, ainsi que tout document à intervenir avec les partenaires de Grenoble-Alpes Métropole destiné à formaliser la mise en place de la nouvelle directive MIF 2 et notamment l'accord sur leur politique d'exécution des ordres que Grenoble-Alpes Métropole est amenée à leur donner en matière d'instruments financiers, ainsi que tout document à intervenir destiné à l'application de la nouvelle réglementation EMIR,
- Autorise le Président à passer des ordres auprès du ou des établissements financiers sélectionnés après la mise en concurrence d'au moins deux d'entre eux,
- Autorise le Président à signer les contrats d'opérations de marché à intervenir correspondants,
- Autorise le Président à signer avec les contreparties les contrats, conventions et documents nécessaires à la mise en place de la signature électronique et de la dématérialisation des confirmations des instruments financiers de gestion du risque de taux,
- Autorise le Président à résilier ou modifier, avec ou sans indemnités, des opérations utilisant des instruments financiers déjà conclues, et à signer l'ordre de résiliation et/ou le nouveau contrat de substitution correspondants,
- Confirme la possibilité pour 2026 de recourir à des formules de financements à long terme élargies, notamment sur fonds privés, en respectant les dispositions de la circulaire NOR/IOCB1015077C du 25 juin 2010 et les limites définies au paragraphe 2 de la présente délibération,
- Donne délégation au Président, en application des dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales pour contracter au cours de l'exercice 2026 les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement des investissements prévus aux budgets, en passant à cet effet les actes nécessaires, et pour lancer une ou plusieurs émissions obligataires dans le cadre du programme EMTN de 400 M€ de la Métropole, ou un emprunt de type « NSV » (Namensschuldverschreibung et Schuldschein), ou des emprunts souscrits dans le cadre de plateformes digitales permettant une mise en relation avec les investisseurs institutionnels, ou encore des emprunts cofinancés par un ou des investisseurs et un établissement bancaire,
- Autorise le Président à réaliser les emprunts visés ci-dessus, en fonction des opportunités offertes par les marchés financiers, sachant que les emprunts peuvent être :
 - o À moyen ou long terme et en tout état de cause d'une durée maximale de 35 ans,
 - o Libellés en euro,
 - o Avec une possibilité d'amortissement linéaire, libre, progressif ou d'un amortissement in fine,
 - o À un taux d'intérêt fixe ou variable. Les index de référence des contrats d'emprunts à taux révisable peuvent être l'ESTER, le TMO, le TME, l'Euribor, le CMS, le livret A ou tout autre taux parmi ceux couramment utilisés sur les marchés concernés.

La Métropole s'engage à respecter les dispositions de la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales (charte Gissler), tant pour les nouveaux prêts ou les nouvelles opérations de marché que pour les renégociations d'anciennes positions, et notamment à :

- Refuser les produits exposant la Métropole à des risques trop importants :

- Référence à des indices relatifs aux matières premières, ainsi que tout instrument incluant des actions,
- Référence à des indices propriétaires des banques (VAR, BOSS...),
- Référence à la valeur relative de devises,
- Référence aux indices cotés hors zone OCDE.
- Refuser les produits comprenant des effets de structure cumulatifs,
- Refuser des produits assortis de coefficients multiplicateurs supérieurs à 2,
- Étudier les opportunités de marché avec une veille quotidienne,
- Optimiser les frais financiers acquittés,
- Recourir aux instruments de marché (swaps) systématiquement par une mise en concurrence entre différents établissements bancaires,
- Gérer les instruments financiers de gestion du risque de taux dans une gestion équilibrée de portefeuille.

- Autorise le Président :
 - À procéder à la renégociation et/ou au remboursement anticipé des emprunts conclus sur le fondement de la présente délibération, et de contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution,
 - À réaliser les opérations financières utiles à la gestion active de ces emprunts, y compris en recourant à des opérations de couverture des risques de taux et d'échange de taux, de type swaps et options,
 - Dans les limites fixées par la présente délibération, à diligenter toutes les procédures, à exécuter toutes les opérations, et à signer l'ensemble de la documentation juridique et financière ainsi que les actes nécessaires aux émissions obligataires « stand-alone » (émission unique hors programme), notamment les contrats de mandat, les contrats de souscription, les contrats de services financiers, notices, etc, et au suivi des obligations (en particulier conventions d'animation de marché, etc),
 - À régler les commissions de placement ou autres frais dus dans ce cadre ainsi que les commissions ou primes dues aux établissements financiers pour des opérations de swap, CAP ou options, dans les limites des crédits inscrits au chapitre 66 des budgets, ainsi que les honoraires dus à des avocats pour le montage juridique de certains dossiers de financements complexes,
 - Pendant la durée de son mandat, avec le concours des professionnels spécialisés sélectionnés en application de la délibération n° 48 du 1er juillet 2016, à mettre à jour le programme EMTN et à signer l'ensemble de la documentation juridique et financière, les actes et contrats afférents au programme et aux émissions obligataires subséquentes, y compris toutes actualisations nécessaires
 - Ce programme EMTN libellé en euros, comporte notamment une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :
 - Les obligations émises sous le programme EMTN font l'objet d'une possibilité d'admission à la négociation sur Euronext Growth Paris et/ou sur un marché non réglementé qui peut être indiqué dans les conditions définitives de l'émission d'obligations concernée ;
 - Le programme EMTN fait l'objet d'une notation par une ou plusieurs agences de notation de premier rang ;
 - Le montant maximal du programme EMTN est fixé à 400 M€ ;
 - Autorise le Président, pour la durée de son mandat, à réaliser, pour tout investissement, dans la limite des sommes inscrites au budget et du montant maximal du programme EMTN, toute émission obligataire, comportant notamment une ou plusieurs des caractéristiques ci- après :
 - La durée d'amortissement de chaque émission d'obligations dans le cadre du programme EMTN est fixée dans les conditions définitives correspondantes à l'émission considérée et ne pourra excéder 30 années ;
 - L'amortissement de chaque émission d'obligations sous le programme EMTN est prévu dans les conditions définitives correspondantes à cette émission et pourra prendre la forme d'amortissement in fine, à annuités constantes, à échelonnement ou optionnel au gré de la Métropole (en totalité ou en partie) et/ou au gré des titulaires d'obligations avant leur date d'échéance prévue ou obligatoire mais seulement pour des raisons fiscales ;
 - Toute émission d'obligations peut prévoir un coupon zéro ou un taux d'intérêt, appliqué à cette émission d'obligations, qui est fixe et/ou variable et peut comporter un taux d'intérêt maximum et un taux d'intérêt minimum et porter des intérêts à différents taux au cours de la même période d'intérêts grâce à l'utilisation de périodes d'intérêts courus. Le cas échéant, l'index de référence du taux variable doit être choisi

parmi ceux communément usités sur les marchés concernés (notamment l'EURIBOR, ESTR ou TEC10) ou par référence aux opérations d'échange de taux d'intérêt notionnel de place ;

- Les obligations peuvent être émises au pair, en dessous du pair ou assorties d'une prime d'émission ;
- En présence de certains cas de défauts, les porteurs d'obligations d'une émission considérée peuvent de plein droit rendre exigible le remboursement de la totalité des obligations de cette émission ;
- Par ailleurs, le Président peut, à son initiative, exercer les options prévues par le programme EMTN et/ou les conditions définitives de chaque émission d'obligations et conclure tout avenant destiné à introduire dans la documentation du programme EMTN et chaque émission d'obligations une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Abstention : 25

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Cécile CURTET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Stéphane DUPONT-FERRIER, Cédric GARCIN, Sylvie GENIN LOMIER, Audrey GUYOMARD, Alexandre LACROIX, Claudine LONGO, Jean-Michel LOSA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Claude SOULLIER, Michel VENDRA, Lauren VIGUIER

Pour :82

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Michel GAUTHIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Franck LONGO, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

02:19:58

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Nous allons entamer le long cycle des désignations. Nous avons de très nombreuses délibérations. Je vous propose que l'on puisse ne pas faire la pause avant au moins 14 h, ce qui nous permettrait... Non, je vois vos mines... Allez, 13 h 30, 13 h 30. Mais, après, c'est vous qui avez la pression, il faut finir rapidement. On commence et on voit en fonction de vos mines et de l'hypoglycémie. Si je pouvais avoir le plus monopole du malaise... On verra ce qu'il en sera. D'abord vous dire au préalable, avant que nous rentrions dans ce débat, que concernant toutes les désignations au sein des organismes extérieurs, lorsqu'aucune disposition législative ou réglementaire ne l'impose, le principe reste comme tout à l'heure pour la CAO, le scrutin secret. Sauf si le conseil métropolitain décide à l'unanimité. Il suffit que l'un d'entre nous s'y oppose pour que nous puissions adopter à bulletin secret. Donc, à chaque délibération, je vous proposerai de vous demander si vous êtes d'accord pour qu'on vote à main levée, et si l'un d'entre vous s'y oppose, nous passerons au bulletin secret.

Délibération N° DEL22052026153 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Conseil d'exploitation de la Régie Réseaux de chaleur

02:21:20

Monsieur le Président Guillaume LISSY: D'abord, sur le conseil d'exploitation de la régie des réseaux de chaleur. On propose. C'est OK ? On est dans le bon rythme ? Tout va bien ? Sur les réseaux de chaleur, donc six titulaires, six suppléants. En titulaires, Aurélien FARGES, Gilles NAMUR, Michelle VEYRET, Franck LONGO, Michel MOREAU, Bertrand SPINDLER. En suppléants : Pierre LABRIET, Léonie MARCOUX, Claudine DIDIER, Francis PILOT, Gildas BOUFFAUD, Michaël GUIHENEUF. Sur cette présentation, est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on vote à main levée ? Y a-t-il des avis contraires, des abstentions ? On y va.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole, notamment en matière de création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains,

Vu les statuts de la Régie Réseaux de chaleur de Grenoble-Alpes Métropole,

Grenoble-Alpes Métropole exerce la compétence en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains. Conformément aux règles applicables aux services publics à caractère commercial, une régie à seule autonomie financière a été créée en 2014 pour l'exercice de cette compétence, laquelle est dotée d'un Conseil d'exploitation dont l'avis préalable est requis avant toute décision du Conseil métropolitain en matière de réseaux de chaleur.

En application du décret n°2001-184 du 23 février 2001, relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public, suite à son renouvellement et conformément aux statuts de la Régie Réseaux de chaleur, le Conseil métropolitain doit désigner 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants au sein du Conseil d'exploitation de la Régie Réseaux de chaleur

Il convient donc de procéder à la désignation de 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Conseil d'exploitation de la Régie Réseaux de chaleur.

Par ailleurs, le Conseil d'exploitation de la Régie Réseaux de chaleur comprend 5 représentants titulaires et 5 suppléants issus de la société civile, répartis dans 5 catégories : secteur résidentiel, gros consommateurs, usagers des petits réseaux, associations de défense des droits dans le domaine du logement et expertise dans le domaine de l'énergie.

Pour le renouvellement de ces membres issus de la société civile, il est proposé au Conseil Métropolitain d'autoriser le Président à mener les concertations auprès des acteurs concernés dans le respect des catégories ainsi définies, et de procéder aux nominations par arrêté.

Il est précisé que les membres suppléants sont invités à participer aux séances du Conseil d'exploitation de la Régie Réseaux de chaleur, sans toutefois prendre part aux votes des avis demandés en présence du titulaire.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne pour représenter Grenoble-Alpes Métropole au sein du Conseil d'exploitation de la Régie Réseaux de chaleur :
 - o en tant que représentants titulaires :

M. Aurélien FARGE	M. Franck LONGO
M. Gilles NAMUR	M. Gilles MOREAU
Mme Michelle VEYRET	M. Bertrand SPINDLER

- o en tant que représentants suppléants :

M. Pierre LABRIET	M. Francis PILLOT
Mme Léonie MARCOUX	M. Gildas BOUFFAUD
Mme Claudine DIDIER	M. Mickaël GUIHENEUF

- Autorise le Président, pour ce qui concerne la désignation des 5 représentants titulaires et 5 suppléants issus de la société civile au sein du Conseil d'exploitation de la Régie Réseaux de chaleur, à mener les concertations auprès des acteurs concernés dans le respect des catégories définies (secteur résidentiel, gros consommateurs, usagers des petits réseaux, associations de défense des droits dans le domaine du logement et expertise dans le domaine de l'énergie),
- Autorise le Président à procéder par arrêtés à la nomination desdits représentants de la société civile au sein du Conseil d'exploitation de la Régie Réseaux de chaleur.

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026154 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Conseil d'exploitation des Régies Eau potable et Assainissement

02:22:15

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le conseil d'exploitation des régies eau potable et assainissement, même principe. Qui souhaite pouvoir voter ? Qui est d'accord pour qu'on vote à main levée ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Donc nous voterons à main levée. Donc neuf titulaires, neuf suppléants sur le conseil d'exploitation des régies eau potable et assainissement. Titulaires : Laura SIEFERT, Olivier BERTRAND, Jean-Michel LOSA, Fabrice HUGELE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Cécile CURTET, Guillaume CARASSIO, Catherine TROTON, Christian MASNADA. Sur les suppléants : Michelle DARAN, Brahim CHERAA, Amélie AMORE, Sylvie GENIN-LOMIER, Christine BRUNET, Chloé PANTEL, Philippe CARDIN, Claude SOULLIER, Xavier OSMOND. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Donc, les oppositions ? Adoptée.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole, et notamment sa compétence en matière d'assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales urbaines et eau,

Vu les statuts des Régies Eau potable et Assainissement,

Grenoble-Alpes Métropole exerce les compétences en matière d'eau potable et d'assainissement. Conformément aux règles applicables aux services publics à caractère commercial, deux régies à seule autonomie financière ont été créées pour l'exercice de ces compétences, lesquelles sont dotées d'un Conseil d'exploitation commun dont l'avis préalable est requis avant toute décision du Conseil métropolitain en matière d'eau et d'assainissement.

En application du décret n°2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public, suite à son renouvellement et conformément aux statuts des Régies Eau potable et Assainissement, le Conseil métropolitain doit désigner 9 représentants titulaires et 9 représentants suppléants au sein du Conseil d'exploitation des Régies Eau potable et Assainissement.

Il convient donc de procéder à ces désignations.

Par ailleurs, le Conseil d'exploitation des Régies comprend sept représentants titulaires et sept représentants suppléants issus de la société civile : un(e) représentant(e) des associations de consommateurs, un(e) représentant(e) des associations de protection de l'environnement, un(e) représentant(e) des consommateurs industriels ou gros consommateur, un(e) représentant(e) du monde de la recherche, une personne qualifiée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, et enfin deux représentants du comité des usagers de l'eau.

S'agissant plus spécifiquement des représentants du Comité des usagers de l'eau, il est proposé, dans l'attente de son renouvellement, de maintenir sa représentation actuelle au sein du Conseil d'exploitation par les membres désignés précédemment soit en tant que titulaires Monsieur Jean SOULES et Monsieur Jean FRANCOZ.

Il est précisé que les membres suppléants sont invités à participer aux séances du Conseil d'exploitation des Régies Eau potable et Assainissement, sans toutefois prendre part aux votes des avis demandés en présence du titulaire.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne comme représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Conseil d'exploitation des Régies Eau potable et Assainissement :

Titulaires	Suppléants
Mme Laura SIEFERT	Mme Michelle DARAN
M. Olivier BERTRAND	M. Brahim CHERAA
M. Fabrice HUGELÉ	Mme Amélie AMORE
M. Stéphane DUPONT-FERRIER	Mme Sylvie GENIN-LOMIER
M. Jean-Michel LOSA	Mme Christine BRUNET
M. Guillaume CARASSIO	Mme Chloé PANTEL
Mme Catherine TROTON	M. Philippe CARDIN
Mme Cécile CURTET	M. Claude SOULLIER
M. Christian MASNADA	M. Xavier OSMOND

- Mandate le Président de la Métropole pour mener les concertations auprès des associations de consommateurs, auprès des associations de protection de l'environnement, auprès des usagers industriels, des gros consommateurs ou leurs représentants, auprès du monde de la recherche dans le domaine de l'eau et auprès des personnes qualifiées en vue de la désignation des représentants de la société civile au sein du Conseil d'exploitation des Régies Eau potable et Assainissement, ainsi que pour les deux représentants du comité des usagers de l'eau,
- Autorise le Président à nommer par arrêté lesdits représentants à l'issue de ces consultations.

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026155- Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMAG)

02:23:13

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le Syndicat mixte des mobilités de l'air grenobloise, le Smmag : 16 titulaires, 16 suppléants. Sur le vote à main levée, qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Donc 16 titulaires, 16 suppléants, donc Amandine DEMORE, Margot BELAIR, Mehdi TADJINE, BERTRAND Spindler, Brahim CHERAA, Laura SIEFERT, Laurent THOVISTE, Laurent AMADIEU,

Émilie CHALAS, Cécile CURTET, Sylvain LAVAL, Simon FARLEY, Guillaume CARRASSIO, Alfio PENNISI, Allan BRUNON, Jean-Luc RIZZI. Je suis désolé pour toutes celles et ceux dont j'écorcherai les noms. Il reste encore 132 pages. Claudine DIDIER, Louise BELTRAN-LOPEZ, Gilles NAMUR, Florent CHOLAT, Isabelle GMIRA, Kheira CAPDEPON, Guillaume LISSY, Pierre-Édouard CARDINAL, Amélie AMORE, Claudine LONGO, Agnès REGNIER, Sylvain DULOUTRE, Marc ODDON, Jean-Yves PORTA, Zakaria AMRAN, Clément CHAPPET. Sur cette composition, y a-t-il des avis contraires, des abstentions ? RN et Alan Confesson. C'est noté.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,
Vu les statuts du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG),

Le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) est un syndicat mixte ouvert dit SRU qui a pour objet la coopération entre ses membres en matière de mobilité sur le bassin des mobilités de l'aire grenobloise afin d'améliorer et d'optimiser les services de mobilité et de faire émerger des mutualisations à l'échelle des bassins de vie et d'emploi qui la composent.

Le SMMAG est composé de Grenoble-Alpes Métropole, de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, de la communauté de communes Le Grésivaudan, de la communauté de communes du Massif du Vercors et du Département de l'Isère.

L'article 11.1 des statuts du SMMAG prévoit la désignation de 16 délégués titulaires pour Grenoble-Alpes Métropole et d'autant de délégués suppléants. De plus, chaque assemblée détermine les modalités de désignation des suppléants et de ses membres titulaires et décide, notamment, soit de la désignation d'un suppléant par titulaire, soit de la désignation d'une liste de suppléants non affectée.

Il est proposé au Conseil métropolitain de décider que chaque suppléant est affecté à un titulaire et de procéder à leur désignation.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Décide que chaque représentant suppléant est affecté à un représentant titulaire,
- Désigne pour représenter Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) les délégués titulaires et les délégués suppléants suivants :

Titulaires	Suppléants
Mme Amandine DEMORE	Mme Claudine DIDIER
Mme Margot BELAIR	M. Gilles NAMUR
M. Medhi TADJINE	M. Luis BELTRAN LOPEZ
M. Bertrand SPINDLER	M. Florent CHOLAT
M. Brahim CHERAA	Mme Isabelle GMIRA
Mme Laura SIEFERT	Mme Kheira CAPDEPON
M. Laurent AMADIEU	M. Guillaume LISSY
M. Laurent THOVISTE	M. Pierre-Édouard CARDINAL
Mme Émilie CHALAS	Mme Amélie AMORE
Mme Cécile CURTET	Mme Claudine LONGO
M. Sylvain LAVAL	Mme Agnès RÉNIER
M. Simon FARLEY	M. Sylvain DULOUTRE
M. Guillaume CARASSIO	M. Marc ODDON
M. Alfio PENNISI	M. Jean-Yves PORTA
M. Allan BRUNON	M. Zakaria AMRAN
M. Jean-Luc RIZZI	M. Clément CHAPPET

Abstention : 3

Enzo BILLON, Alan CONFESSON, Alexandre LACROIX

Pour :104

Guillaume LISSY, Thierry ALDEGUER, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Nathalie BERANGER, Olivier

BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Clément CHAPPET, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Anouchka MICHARD, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lenka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Jean-Luc RIZZI, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET, Lauren VIGUIER

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026140 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Établissement Public du Schéma de Cohérence Territoriale de la grande région de Grenoble (EP Scot)

02:24:28

Monsieur le Président Guillaume LISSY : Maintenant, l'EpScot : l'Établissement public du schéma de cohérence territoriale de la grande région grenobloise. Qui s'oppose au vote à main levée ? Qui s'abstient ? Merci. Sur le Scot, 15 titulaires et 2 suppléants. Parmi les titulaires : Jérôme RUBES, Michelle DARAN, Léonie MARCOUX, Catherine TROTON, Philippe CARDIN, Laurent AMADIEU, Laurent THOVISTE, Francis PILLOT, Jean-Michel LOSA, Cécile CURTET, Nicolas JALLOT, Eric ROSSETTI, Thierry ALDEGUER, Coline PISSARD-GIBOLLET. Parmi les suppléants : Guillaume LISSY, Marc DEPINOIS. Y a-t-il, sur cette proposition de liste, des avis contraires ? des abstentions ? RN. Adoptée.

Délibération N° DEL22052026156 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SPL M TAG

02:25:13

Monsieur le Président Guillaume LISSY : Sur la SPL M Tag, il nous faut donc cinq titulaires dont un aux assemblées générales. Sur cette délibération, est-ce que vous êtes d'accord pour que nous puissions voter à main levée ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Donc sur la SPL M Tag, je vous propose Amelia AMORE, Claude SOULLIER, Diana KDOUH, Gilles NAMUR, Michaël GUIHENEUF. Le représentant à l'assemblée générale, Amelie AMORE. Y a-t-il, sur cette proposition, des avis contraires ? Des abstentions ? ? Donc RN, GORG et LFI, les oppositions. Adoptée, je vous en remercie.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Vu les statuts de la SPL M TAG,

La Société Publique Locale M TAG a pour objet d'assurer l'exécution conjointe des missions ci-après définies, lesquelles relèvent d'au moins une compétence de chacun des actionnaires, et menées à l'échelle de leur territoire :

- l'exploitation, la gestion et le développement de services de mobilité et de transport public, et notamment des transports en commun, des transports scolaires, des transports de personnes à mobilité réduite, réguliers et sur réservation, quel que soit le mode ;
- le conseil en mobilité, l'information, la communication, le marketing et la vente multimodales, via l'ensemble des canaux et notamment par voie digitale, via le Pass'Mobilités ;
- l'exploitation et la gestion du stationnement, et notamment des parkings-relais et des parkings en ouvrage et en enclos.

L'article 3.2 des statuts de la SPL M TAG dispose que le nombre de sièges d'administrateurs au Conseil d'administration est fixé à 17, dont 10 administrateurs pour le SMMAG, 5 administrateurs pour Grenoble-Alpes Métropole et 2 administrateurs salariés.

L'article 4.1 prévoit, par ailleurs, la représentation aux assemblées générales de la SPL. Le/la représentant(e) de la Métropole aux AG est désigné(e) parmi les cinq administrateurs précités.

Il convient de procéder à la désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SPL M TAG.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne pour représenter Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SPL « M TAG » : Mme Amélie AMORE, M. Gilles NAMUR, M. Claude SOULLIER, M. Mickaël GUIHENEUF, Mme Diana KDOUH,
- Autorise les représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient leur être confiés par les instances de la SPL « M TAG »,
- Désigne Mme Amélie AMORE en tant que représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole aux assemblées générales de la SPL « M TAG ».

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026157- Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat pour l'Aménagement du Bois Français (SABF)

02:26:00

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le Syndicat pour l'aménagement du bois français, le SABF. D'abord, sur le vote à main levée, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Neuf titulaires, neuf suppléants. Sur les neuf titulaires : Jérôme RUBES, Hassen BOUZEGHOUB, Kheira CAPDEPON, Michaël GUIHENEUF, Christophe REVIL, Cédric GARCIN, Marc ODDON, Benjamin COIFFARD, Jean-Luc RIZZI. Sur les suppléants : Eva CANTERO, Sandra KRIEF, Julie MONTAGNIER, Florent CHOLAT, Leïla GADDAS, Françoise FONTANA, Claudine LONGO, Alfio PENNISI, Clément CHAPPET. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? LFI, RN. Adoptée.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de programmation, réalisation, gestion des espaces naturels et de loisirs dont notamment le Bois français,

Vu les statuts du Syndicat pour l'Aménagement du Bois Français (SABF), et notamment l'article 6,

Le Syndicat pour l'Aménagement du Bois Français (SABF) est chargé de la gestion de la base de loisirs du Bois Français, de l'entretien des espaces naturels des prairies et des abords des lacs et des bois.

Les statuts du SABF prévoient que le syndicat est administré par un comité composé de délégués élus par les communes et les EPCI associés, à raison notamment de neuf représentants pour Grenoble-Alpes Métropole.

Il convient de procéder à la désignation de neuf représentants titulaires de Grenoble-Alpes Métropole et leurs suppléants au sein du Syndicat pour l'Aménagement du Bois Français (SABF).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne pour représenter Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat pour l'Aménagement du Bois Français (SABF) :
 - o en tant que représentants titulaires :

M. Jérôme RUBES	M. Cédric GARCIN
M. Hassen BOUZEGHOUB	M. Marc ODDON
Mme Kheira CAPDEPON	M. Benjamin COIFFARD
M. Mickaël GUIHENEUF	M. Jean-Luc RIZZI
M. Christophe REVIL	

- o en tant que représentants suppléants :

Mme Eva CANTERO	Mme Françoise FONTANA
Mme Sandra KRIEF	Mme Claudine LONGO
Mme Julie MONTAGNIER	M. Alfio PENNISI
M. Florent CHOLAT	M. Clément CHAPPET
Mme Leïla GADDAS	

Abstention : 10

Zakaria AMRAN, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Coline PISSARD-GIBOLLET, Lauren VIGUIER

Pour :97

Guillaume LISSY, Thierry ALDEGUER, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Nathalie BERANGER, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Clément CHAPPET, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Anouchka MICHARD, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Jean-Luc RIZZI, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026158 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du syndicat mixte Territoire d'Énergie Isère (TE38)

02:26:44

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur territoire à Energie Isère TE38. Nous avons 82 représentants, parmi lesquels les 80 élus métropolitains qui ne sont pas dans l'exécutif, plus Gilles MOREAU et Gildas BOUFFAUD. Vous me passerez la lecture complète des 82 membres. Je vous demande si vous êtes d'accord pour qu'on puisse voter à main levée. Y a-t-il des avis contraires là-dessus ou des abstentions ? Même vote. Y a-t-il, sur les 82 représentants, des avis contraires, des abstentions ? Adoptée, je vous en remercie.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,
Vu les statuts de Territoire d'énergie 38 Isère TE38,

Grenoble-Alpes Métropole est membre du syndicat mixte ouvert Territoire d'Énergie Isère TE38, composé du Département de l'Isère, de 459 communes et 16 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont Grenoble-Alpes Métropole.

TE38 a notamment pour objet l'organisation de la distribution publique d'énergie (électricité et gaz), la définition et la gestion d'une politique publique d'énergie départementale privilégiant la mutualisation et le développement durable. TE38 est l'autorité publique référente dans le domaine des énergies sur le département de l'Isère.

Conformément à l'article 5217-7 du code général des collectivités territoriales, Grenoble-Alpes Métropole dispose d'un nombre de délégués titulaires proportionnel à la part relative de la population des communes auxquelles la Métropole est substituée, arrondi à l'unité inférieure, sans pouvoir excéder la moitié du nombre total des sièges du comité syndical.

Il convient donc de procéder à la désignation de 82 délégués de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Comité syndical de TE38.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne en tant que délégués de Grenoble-Alpes Métropole au sein du syndicat mixte Territoire d'Énergie Isère TE38 :

M. Thierry ALDEGUER	M. Jean-Gaëtan COGNARD	Mme Isabelle GMIRA	M. Marc ODDON
Mme Amélie AMORE	M. Benjamin COIFFARD	Mme Souad GRAND	Mme Chloé PANTEL
M. Zakaria AMRAN	M. Alan CONFESSON	M. Mickaël GUIHENEUF	M. Alfio PENNISI
M. Luc AURY	Mme Cécile CURTET	M. Pascal HERRERO	Mme Isabelle PETERS
M. Luis BELTRAN-LOPEZ	Mme Michelle DARAN	Mme Joëlle HOURS	M. Francis PILLOT
Mme Nathalie BERANGER	Mme Evelyne DE CARO	M. Nicolas JALLOT	Mme Coline PISSARD-GIBOLLET
M. Enzo BILLON	Mme Amandine DEMORE	Mme Diana KDOUH	Mme Lencka POPRAVKA
M. Gildas BOUFFAUD	Mme Céline DESLATTES	M. Alexandre LACROIX	M. David QUEIROS
M. Zaïm BOUHAFS	Mme Claudine DIDIER	Mme Claudine LONGO	Mme Agnès RENIER
M. Christophe BRESSON	M. Abdelnour DJEBOURRI	M. Franck LONGO	M. Christophe REVIL
M. Allan BRUNON	Mme Kenza DOUKHI	M. Jean-Michel LOSA	M. Jean-Luc RIZZI
M. Ludovic BUSTOS	M. Sylvain DULOUTRE	Mme Sophie LUCHEZ	Mme Laura SIEFERT
Mme Eva CANTERO	M. Stéphane DUPONT-FERRIER	Mme Léonie MARCOUX	M. Guy SOTO
Mme Kheira CAPDEPON	M. Simon FARLEY	M. Christian MASNADA	M. Claudie SOULLIER
M. Philippe CARDIN	M. Christophe FERRARI	M. Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN	M. Bertrand SPINDLER
M. Pierre-Édouard CARDINAL	Mme Françoise FONTANA	Mme Anouchka MICHARD	M. Gilles STRAPPAZZON
M. Bastien CASTILLO	M. Cédric GARCIN	M. Alexis MONGE	M. Mehdi TADJINE
Mme Cécile	M. Michel GAUTHIER	M. Gaëtan MONOT	M. Valentin TORRES

CENATIEMPO			
Mme Émilie CHALAS	Mme Sylvie GENIN-LOMIER	Mme Julie MONTAGNIER	Mme Catherine TROTON
M. Clément CHAPPET	Mme Amandine GERMAIN	M. Gilles MOREAU	Mme Lauren VIGUIER
M. Brahim CHERAA	M. Gilles NAMUR		

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026159 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Agence d'urbanisme de la Région Grenobloise (AURG)

02:27:21

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, l'AURG, huit représentants plus le président ou son représentant qui sont désignés par arrêté. Sur les huit représentants : Mehdi TADJINE, Xavier OSMOND, Gilles NAMUR, Jérôme RUBES, Michelle DARAN, Leila GADDAS, Cécile CURTET, Nicolas JALLOT. Sur le vote à main levée, même vote ? Même vote. Sur la délibération elle-même, des avis contraires ? Des abstentions ? LFI, RN. Adoptée. Merci.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.132-6,
Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment ses compétences en matière d'aménagement de l'espace métropolitain,
Vu les statuts de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG), et notamment l'article 4,

Au titre de sa compétence en matière d'aménagement du territoire, Grenoble-Alpes Métropole est membre de droit de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG).

Cette dernière exerce l'ensemble des missions dévolues aux agences d'urbanisme définies à l'article L 132-6 du code de l'urbanisme et notamment la réalisation et le suivi de programmes d'études permettant la définition, la coordination, la faisabilité, l'accompagnement et la gestion des projets de développement urbain, économique et social, ainsi que des missions d'observation.

Les statuts de l'Agence prévoient que Grenoble-Alpes Métropole est représentée en son sein, d'une part, par le Président de la Métropole ou son représentant (désigné le cas échéant par arrêté) et, d'autre part, par la désignation de huit conseillers métropolitains, qui siègent à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'AURG.

Il convient de procéder à la désignation des huit représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne pour représenter Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) :

M. Medhi TADJINE	Mme Michelle DARAN
M. Xavier OSMOND	Mme Leïla GADDAS
M. Gilles NAMUR	Mme Cécile CURTET
M. Jérôme RUBES	M. Nicolas JALLOT

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY,

Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026160 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Établissement public foncier local du Dauphiné (epfl-D)

02:27:53

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur l'établissement public foncier local du Dauphiné, l'EPFLD, huit représentants. Sur le vote à main levée, même vote ? Même vote. Sur les représentants Jérôme RUBES, Chloé PANTEL, Gilles MOREAU, Catherine TROTON, Joëlle HOURS, Jean-Michel LOSA, Pascal HERRERO, Eric ROSSETTI. Sur la délibération, des avis contraires ? Des abstentions ? Adoptée. Merci. Ah ! pardon, excusez-moi, les deux groupes de droite d'opposition. LFI. Pardon, je n'ai pas vu.

Vu l'article L.324-3 du Code de l'urbanisme,

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de constitution de réserves foncières,

Vu les statuts de l'Établissement public foncier local du Dauphiné (epfl-D), et notamment les articles 6, 8 et 9,

L'établissement public foncier local du Dauphiné (epfl-D) est un établissement à caractère industriel et commercial, compétent pour réaliser, pour son compte ou celui de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière en vue de la constitution de réserves foncières.

L'établissement public foncier local du Dauphiné est compétent pour intervenir sur le territoire constitué de l'agglomération des territoires de ses membres, collectivités locales adhérentes.

Grenoble-Alpes Métropole est membre fondateur de l'epfl-D, comme le Département de l'Isère et la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Les statuts de l'epfl-D prévoient la désignation de huit représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de son conseil d'administration, qui exerce les attributions dévolues à l'assemblée générale en application de l'article L.324-3 du Code de l'urbanisme.

Il convient de procéder à la désignation des huit représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Établissement public foncier local du Dauphiné (epfl-D).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne pour représenter Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Établissement public foncier local du Dauphiné (epfl-D) :

M. Jérôme RUBES	Mme Joëlle HOURS
Mme Chloé PANTEL	M. Jean-Michel LOSA
M. Gilles MOREAU	M. Pascal HERRERO
Mme Catherine TROTON	M. Éric ROSSETTI

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026161- Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein du CAUE de l'Isère (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de l'Isère, le CAUE. Un représentant : Eric ROSSETTI en sa qualité de vice-président. Sur le vote à main levée, pas d'objection, même vote. Sur la délibération elle-même, y a-t-il des avis contraires ? Abstentions ? Abstentions des oppositions.

Vu le décret n°78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts types des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement mentionnés au titre II de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture,

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'« aménagement de l'espace métropolitain »,

Vu les statuts de l'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Isère,

L'association de Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Isère est un organisme indépendant mis en place à l'initiative du Conseil Départemental dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977. Il rassemble architectes, paysagistes, géographes, urbanistes, juristes et spécialistes des questions environnementales qui assurent des missions d'intérêt public pour la promotion et le développement de la qualité architecturale, urbaine et environnementale et se mettent au service de tous ceux qui souhaitent être accompagnés dans leurs questionnements sur ces différents sujets.

Le CAUE de l'Isère a ainsi pour mission la promotion de la qualité architecturale, urbaine, patrimoniale et paysagère à travers :

- Le conseil aux particuliers et aux collectivités sur tous les aspects et les facteurs qui contribuent à la qualité du cadre de vie et de l'environnement ;
- L'information et la sensibilisation du grand public et des scolaires à l'amélioration du cadre de vie et à l'adaptation au changement climatique ;
- La formation des élus, techniciens, enseignants et professionnels du cadre de vie.

Les statuts du CAUE de l'Isère prévoient la désignation d'un(e) représentant(e) de la Métropole au sein de l'association.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein du CAUE de l'Isère (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Éric ROSSETTI représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Isère.

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026162- Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société Publique Locale (SPL) ALPEXPO

02:28:47

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur Alpexpo, la SPL Alpexpo, deux représentants dont un des assemblées générales. Donc les représentants : Hassen BOUZEGHOUB et Audrey GUYOMARD, et le représentant à l'assemblée générale, Audrey GUYOMARD. Sur les modalités de vote, le vote à main levée. Pas d'opposition, pas d'abstention ? Sur la délibération elle-même, qui est contre ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Il y a un déport ? Non, sur les désignations, je ne crois pas qu'il y en ait. Oui. Abstention ? Abstention ? LFI ? Et sur le reste, c'est OK ? RN. OK, donc on reprend, pardon. Sur Alpexpo, l'abstention de LFI et de tous les autres. C'est OK ? C'est OK.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d' « actions de développement économique »,

Vu les statuts de la Société Publique Locale (SPL) ALPEXPO et notamment les articles 17 et 35,

Le site d'Alpexpo, centre d'exposition et de congrès situé sur les communes de Grenoble et Eybens, est le parc événementiel de l'aire urbaine grenobloise.

Construit à l'occasion des Jeux Olympiques de 1968, il se compose aujourd'hui de 7 bâtiments, d'une surface totale au sol d'environ 52 715 m², entourés par des espaces extérieurs et parkings, pour un tènement d'une superficie d'environ 142 644 m².

Par délibération du 21 décembre 2018, le Conseil métropolitain a approuvé l'intégration du site événementiel Alpexpo dans sa compétence en matière d'action de développement économique. Grenoble-Alpes Métropole est devenue propriétaire de l'équipement Alpexpo et, à ce titre, en a délégué la gestion, confiée à la Société Publique Locale (SPL) Alpexpo.

Par délibération du 20 décembre 2019, le Conseil métropolitain a approuvé le contrat de concession de service public entre Grenoble-Alpes Métropole et la SPL Alpexpo sur la période 2019-2036.

Les statuts de la SPL ALPEXPO prévoient la désignation de deux représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de la SPL, dont un(e) représentant(e) au sein de l'assemblée générale.

Il convient de procéder à la désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SPL ALPEXPO.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne pour représenter Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société Publique Locale (SPL) ALPEXPO :
 - o M. Hassen BOUZEGHOUB et Mme Audrey GUYOMARD en tant que représentants au sein du conseil d'administration de la SPL,
 - o Mme Audrey GUYOMARD en tant que représentant(e) au sein de l'assemblée générale de la SPL.
- Autorise les représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient leur être confiés par les instances de la SPL ALPEXPO.

Déport : 2

Nathalie BERANGER, Clément CHAPPET

Abstention : 8

Zakaria AMRAN, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Coline PISSARD-GIBOLLET, Lauren VIGUIER

Pour :97

Guillaume LISSY, Thierry ALDEGUER, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Enzo BILLON, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Alexandre LACROIX, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Anouchka MICHARD, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Jean-Luc RIZZI, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026163- Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAEM Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG)

02:29:35

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Compagnie de chauffage intercommunale de l'agglomération grenobloise. La CCIAG. Un représentant qui serait Isabelle GMIRA. Sur les modalités de vote, sur le vote à main levée, même vote ? ça convient à tout le monde ? Sur la délibération, elle-même sur Isabelle Mira, qui est contre ? Qui s'abstient ? Les oppositions. Adoptée.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains »,

Vu les statuts de la société anonyme d'économie mixte (SAEM) « Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise » (CCIAG),

Grenoble-Alpes Métropole est actionnaire de la SAEM Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG) qui a pour activités principales la production et la distribution de chaleur, ainsi que l'entretien et la performance énergétique des installations de chauffage des bâtiments collectifs.

Les statuts de la CCIAG prévoient la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration et de l'Assemblée générale de la SAEM.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAEM Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Isabelle GMIRA représentante de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la SAEM Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG),

- Autorise la représentante de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient lui être confiés par les instances de la SAEM CCIAG.

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026164 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEML) "Gaz et Électricité de Grenoble" (GEG)

02:29:57

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la Société d'économie mixte, la SEM, Gaz Électricité de Grenoble, GEG, cinq représentants dont un aux AG et un censeur. Sur les modalités de vote à main levée, même vote ? Même vote. Sur les représentants : Isabelle PETERS, Catherine TROTON, Alan CONFESSON, Pierre-Édouard CARDINAL, Marc DEPINOIS, et un représentant à l'AG, Isabelle PETERS, le censeur Christophe BRESSON. Est-ce que sur cette proposition, il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Donc les oppositions. Merci. Adoptée.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de concession de la distribution publique d'électricité et de gaz,

Vu les statuts de la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) « Gaz et Electricité de Grenoble » (GEG), et notamment les articles 11 et 21,

Grenoble-Alpes Métropole est actionnaire de la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) « Gaz et Électricité de Grenoble » (GEG) qui a pour activité la distribution, la fourniture de gaz et d'électricité ainsi que l'exploitation de tous les services complémentaires à ceux exercés dans le domaine énergétique.

Les statuts de la SAEML GEG prévoient la désignation de cinq représentants de la Métropole au sein du conseil d'administration de la société, dont un(e) représentant(e) au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires, ainsi que la désignation d'un censeur.

Il convient de procéder à la désignation des représentants et du censeur de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAEML « Gaz et Électricité de Grenoble » (GEG).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne en tant que représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) « Gaz et Électricité de Grenoble » (GEG) :

Mme Isabelle PETERS	M. Pierre-Édouard CARDINAL
---------------------	----------------------------

- Autorise les représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient leur être confiés par les instances de la SAEML « Gaz et Électricité de Grenoble » (GEG),
- Désigne Mme Isabelle PETERS représentante de Grenoble-Alpes Métropole au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SAEML « Gaz et Électricité de Grenoble » (GEG),
- Désigne M. Christophe BRESSON censeur de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de la SAEML « Gaz et Électricité de Grenoble » (GEG).

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.**Délibération N° DEL22052026165 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAEML Pompes funèbres intercommunales de la région grenobloise (PFI)**

02:30:35

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur les pompes funèbres intercommunales de la région grenobloise, les PFI, 11 représentants dont 1 pour les assemblées générales. Pour les modalités de vote. Sur le vote à main levée, pas d'opposition, pas d'abstentions. On y va. Sur la délibération elle-même, je vous propose Bertrand SPINDLER, Isabelle GMIRA, Sophie LUCHEZ, Claudine DIDIER, Cécile CENATIEMPO, Evelyne DE CARO, Jean-Michel LOSA, Valentin TORRES, Guy SOTO, Anouchka MICHARD, Abdelnour DJEBBOURI et un représentant à l'assemblée générale, c'est Valentin TORRES Sur la délibération elle-même, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Donc RN seulement. Adoptée. Merci beaucoup.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment ses compétences en matière de « services extérieurs des pompes funèbres » et de « création, gestion, extension et translation des cimetières et sites cinéraires d'intérêt métropolitain ainsi que de création, gestion et extension des crématoriums »,

Vu les statuts de la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Pompes funèbres intercommunales de la région grenobloise (PFI), et notamment l'article 16,

La société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Pompes funèbres intercommunales de la région grenobloise a notamment pour objet l'exploitation du service extérieur des pompes funèbres et du crématorium métropolitain de Gières, confié à la SAEML PFI par délégation de service public jusqu'à fin 2029. Grenoble-Alpes Métropole est actionnaire de la SAEML PFI.

Les statuts de la SAEML PFI prévoient la désignation de onze représentants de la Métropole au sein du conseil d'administration, dont un(e) représentant(e) pour siéger aux assemblées générales.

Ces statuts prévoient également qu'une délibération du Conseil métropolitain est nécessaire pour autoriser ses représentants à accepter des fonctions au sein de la société telles que président(e) du conseil d'administration, vice-président(e) ou directeur/directrice général(e).

Il convient de procéder à la désignation des onze représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration, dont un(e) représentant(e) pour siéger aux assemblées générales de la SAEML PFI.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne pour représenter Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de la SAEML Pompes funèbres intercommunales de la région grenobloise (PFI) :

M. Bertrand SPINDLER	M. Jean-Michel LOSA
Mme Isabelle GMIRA	M. Valentin TORRES
Mme Sophie LUCHEZ	M. Guy SOTO
Mme Claudine DIDIER	Mme Anouchka MICHARD
Mme Cécile CENATIEMPO	M. Abdelnour DJEBBOURI
Mme Evelyne DE CARO	

- Désigne M. Valentin TORRES pour représenter Grenoble-Alpes Métropole au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SAEML Pompes funèbres intercommunales de la région grenobloise (PFI).
- Autorise les représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient leur être confiés par les instances de la SAEML PFI.

Abstention : 2

Enzo BILLON, Alexandre LACROIX

Pour :105

Guillaume LISSY, Thierry ALDEGUER, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Nathalie BERANGER, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Clément CHAPPET, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Anouchka MICHARD, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Jean-Luc RIZZI, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET, Lauren VIGUIER

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026166 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société Publique Locale (SPL) Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Grande Région Grenobloise (ALEC)

02:31:21

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur l'Agence locale de l'énergie et du climat de la grande région grenobloise, l'ALEC. Neuf représentants, dont un au sein des assemblées générales. Sur les représentants : Gildas BOUFFAUD, Claudine DIDIER, Margot BELAIR, Hassen BOUZEGHOUB, Franck LONGO, Sylvie GENIN-LOMIER, Guy SOTO, Michel GAUTHIER, Kenza DHOUKI. Le représentant à l'assemblée générale sera Gildas BOUFFAUD. Sur les modalités de vote. Même vote ?

Même vote. Sur la délibération, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Le RN ? Non, LFI vote pour.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de « Contribution à la transition énergétique »,

Vu les statuts de la Société Publique Locale (SPL) Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Grande Région Grenobloise (ALEC),

La Société Publique Locale (SPL) Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Grande Région Grenobloise (ALEC) a pour objet, sur le territoire de ses collectivités territoriales actionnaires, et dans le cadre de conventions qu'elles lui confient, la contribution à la mise en œuvre d'une partie des politiques climatiques (lutte contre le dérèglement climatique et ses conséquences) et de transition énergétique adoptées par ses actionnaires. La société met principalement en œuvre le Service public métropolitain de l'efficacité énergétique (SPEE), acté par le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole en date du 8 février 2019.

Au titre de la mise en œuvre du SPEE, la société a pour mission :

- La sensibilisation, la mobilisation, l'information, le conseil aux usagers du service public (particuliers, communes, entreprises, associations, etc.) sur les questions énergétiques en lien avec l'atténuation du changement climatique (sobriété, efficacité, énergies renouvelables), et ses conséquences (confort d'été...), dans un objectif de diminution des impacts négatifs environnementaux et de lutte contre la précarité énergétique,
- L'accompagnement (ingénieries technique et financière) des usagers du service public dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de projets d'amélioration de la performance énergétique des logements privés et des locaux d'activités publics ou privés, existants ou à construire,
- La mobilisation et la montée en compétence des professionnels en lien avec la rénovation énergétique du bâtiment, la performance des systèmes et les énergies renouvelables (syndics, entreprises, exploitants...).

Grenoble-Alpes Métropole est actionnaire principal de l'ALEC. A ce titre, et conformément aux statuts, il convient de désigner 9 représentants au sein du conseil d'administration de la SPL dont 1 représentant(e) au sein des assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la SPL.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne en tant que représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de la Société Publique Locale (SPL) Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) :

M. Gildas BOUFFAUD	Mme Sylvie GENIN-LOMIER
Mme Claudine DIDIER	M. Guy SOTO
Mme Margot BELAIR	M. Michel GAUTHIER
M. Hassen BOUZEGHOUB	Mme Kenza DOUKHI
M. Franck LONGO	

- Autorise les représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient leur être confiés par les instances de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC),
- Désigne M. Gildas BOUFFAUD en tant que représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'assemblée générale de la SPL Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC).

Abstention : 7

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Clément CHAPPET, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :100

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne

DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET, Lauren VIGUIER

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026167 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société Publique Locale (SPL) Eaux de Grenoble Alpes (EDGA)

02:31:58

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur les Eaux de Grenoble, 12 élus au conseil d'administration, dont un représentant à l'assemblée générale et un représentant au Comité d'orientation stratégique. Sur les propositions : Jean-Gaëtan COGNARD, Pierre LABRIET, Florent CHOLAT, Cécile CENATIEMPO, Julie MONTAGNIER, David QUEIROS, Christophe REVIL, Michel VENDRA, Marc ODDON, Benjamin COIFFARD, Pascal HERRERO et Bastien CASTILLO. Le représentant à l'assemblée générale serait Christophe REVIL, et le représentant au comité d'orientation stratégique serait Jean-Gaëtan COGNARD. Sur les modalités de vote, pas de difficulté. Même vote. Sur la délibération elle-même, des avis contraires ? Des abstentions ? Les oppositions de droite et d'extrême droite.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'eau,
Vu les statuts de la Société publique Locale (SPL) Eaux de Grenoble Alpes (EDGA), et notamment l'article 15, ainsi que le règlement intérieur de la SPL,

La Société publique Locale (SPL) Eaux de Grenoble Alpes a notamment pour objet, pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires, l'exploitation et la gestion en tout ou partie du service public de l'eau potable, notamment sa production et de sa distribution, l'assainissement collectif ou non collectif. Depuis 2025, la SPL EDGA réalise essentiellement les missions de relèvement, facturation, recouvrement et de la gestion des usagers des services publics de l'eau et de l'assainissement.

La SPL est administrée par un Conseil d'administration composé de treize membres au moins à dix-huit membres au plus. Les statuts de la SPL Eaux de Grenoble Alpes prévoient que Grenoble-Alpes Métropole dispose de douze sièges au sein de son conseil d'administration.

Le règlement intérieur de la SPL prévoit par ailleurs la désignation d'un(e) représentant(e) de la Métropole au sein du Comité d'Orienta-tion Stratégique de la SPL.

Il convient de procéder à la désignation, d'une part, des douze représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de la SPL Eaux de Grenoble Alpes, dont un(e) représentant(e) au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de ladite SPL et, d'autre part, d'un(e) représentant(e) au sein du Comité d'Orienta-tion Stratégique.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne en tant que représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de la Société Publique Locale (SPL) Eaux de Grenoble Alpes :

M. Jean-Gaëtan COGNARD	M. Christophe REVIL
M. Pierre LABRIET	M. Michel VENDRA
M. Florent CHOLAT	M. Marc ODDON
Mme Cécile CENATIEMPO	M. Benjamin COIFFARD
Mme Julie MONTAGNIER	M. Pascal HERRERO
M. David QUEIROS	M. Bastien CASTILLO

- Autorise les représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient leur être confiés par les instances de la SPL Eaux de Grenoble Alpes,
- Désigne M. Christophe REVIL représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'assemblée générale de la Société Publique Locale (SPL) Eaux de Grenoble Alpes,
- Désigne M. Jean-Gaëtan COGNARD représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Comité d'Orientation Stratégique de la Société Publique Locale (SPL) Eaux de Grenoble Alpes.

Abstention : 7

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Clément CHAPPET, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :100

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET, Lauren VIGUIER

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026168- Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAEM d'Aménagement des Territoires de l'Isère (TERRITOIRES 38)

02:32:43

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la SAEM, Territoire 38, T38. Trois représentants dont un à l'assemblée générale : Olivier BERTRAND, Michel GAUTHIER, Cédric GARCIN. Le représentant à l'assemblée générale serait Cédric GARCIN. Sur les modalités de vote, même vote. Sur la délibération, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Donc LFI, GO RG et RN. Adoptée.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d' « aménagement de l'espace métropolitain »,

Vu les statuts de la société anonyme d'économie mixte d'aménagement (SAEM) des Territoires de l'Isère (TERRITOIRES 38), et notamment l'article 12,

Au titre de sa compétence en matière d'aménagement du territoire, Grenoble-Alpes Métropole est membre de la société anonyme d'économie mixte SAEM TERRITOIRES 38.

Cette société a notamment pour objet, sur le territoire de l'Isère, de conduire toute réflexion, action ou opération d'aménagement pour mettre en œuvre une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, le développement ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs, lutter contre l'insalubrité et contre toute atteinte à l'environnement, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti et les espaces naturels.

Les statuts de la SAEM TERRITOIRES 38 prévoient la désignation de trois représentants de la Métropole au sein du conseil d'administration de la SAEM, dont un(e) représentant(e) pour siéger aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SAEM.

Il convient de procéder à la désignation des trois représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAEM d'aménagement des Territoires de l'Isère (TERRITOIRES 38), dont un(e) représentant(e) pour siéger aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la société.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne MM. Olivier BERTRAND, Michel GAUTHIER et Cédric GARCIN en tant que représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la société anonyme d'économie mixte (SAEM) d'aménagement des Territoires de l'Isère (TERRITOIRES 38),
- Désigne M. Cédric GARCIN représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SAEM d'aménagement des Territoires de l'Isère (TERRITOIRES 38),
- Autorise les représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient leur être confiés par les instances de la SAEM d'aménagement des territoires de l'Isère (TERRITOIRES 38).

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026169 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société Publique Locale (SPL) "Isère Aménagement"

02:33:09

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la SPL Isère Aménagement, trois représentants dont un à l'assemblée générale : Olivier BERTRAND, Michelle DARAN, Laurent THOVISTE, et le représentant à l'assemblée générale serait Olivier BERTRAND. Modalités de vote ? Même vote. Merci. Sur la délibération, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Donc les oppositions, M. CHAPPET aussi, donc les oppositions. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'aménagement de l'espace métropolitain,

Vu les statuts de la société publique locale SPL Isère Aménagement,

Grenoble-Alpes Métropole est membre de la société publique locale SPL Isère Aménagement. Cette SPL a notamment pour objet de réaliser toutes opérations d'aménagement, de réaliser toutes opérations de construction, d'ouvrages de bâtiment, d'infrastructure et de génie civil sur le territoire de ses actionnaires et pour leur compte exclusif.

Les statuts de la SPL Isère Aménagement prévoient la désignation de trois représentants de la Métropole au sein du conseil d'administration, dont un(e) représentant(e) au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL.

Il convient de procéder à la désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SPL Isère Aménagement.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Olivier BERTRAND, Mme Michelle DARAN et M. Laurent THOVISte en tant que représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de la société publique locale (SPL) Isère Aménagement,
- Désigne M. Olivier BERTRAND représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL Isère Aménagement,
- Autorise les représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient leur être confiés par les instances de la SPL Isère Aménagement.

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISte, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026170 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAEML "INNOVIA Grenoble durablement"

02:33:35

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la SEM Innovia Grenoble Durablement, dite Innovia, un représentant dont un à l'assemblée générale, je vous propose la candidature d'Olivier BERTRAND. Sur les modalités de vote. Pas de difficulté, même vote. Sur la délibération elle-même, des avis contraires ? Des abstentions ? Les oppositions ? Adoptée.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'« aménagement de l'espace métropolitain »,

Vu les statuts de la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) « INNOVIA Grenoble durablement », et notamment l'article 15,

Grenoble-Alpes Métropole est membre de la société anonyme d'économie mixte locale SAEML « INNOVIA Grenoble durablement », dite « INNOVIA ».

La SAEML INNOVIA a pour objet de procéder aux études et à tous actes nécessaires à la réalisation d'opérations d'aménagement y compris la réalisation d'opérations d'aménagement ou de constructions périphériques ou complémentaires.

Les statuts de la SAEML INNOVIA prévoient la désignation d'un(e) représentant(e) de la Métropole au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAEML INNOVIA Grenoble durablement.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Olivier BERTRAND représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la SAEML « INNOVIA Grenoble durablement » (INNOVIA),
- Autorise le représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient lui être confiés par les instances de la SAEML INNOVIA Grenoble durablement.

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026171- Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société d'Économie Mixte "INOVATION"

02:33:55

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la SEM Inovaction, huit représentants au conseil d'administration, dont un à l'assemblée générale. Pour les représentants : Jérôme RUBES, Michelle DARAN, Hassen BOUZEGHOUB, Catherine TROTON, Guy JULLIEN, Leïla GADDAS, Cécile CURTET, Christian MASNADA. Le représentant à l'assemblée générale serait Cécile CURTET. Sur les modalités de vote, pas de difficulté, même vote, même modalité. Sur la délibération elle-même, des avis contraires ? Des abstentions ? Les oppositions. Adoptée. Je vous en remercie.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'aménagement de l'espace métropolitain,

Vu les statuts de la société d'économie mixte « INOVATION »,

Grenoble-Alpes Métropole est membre de la société d'économie mixte SEM INOVATION.

Cette dernière a pour objet la conduite et le développement d'actions et d'opérations d'aménagement et de construction exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire.

Les statuts de la SEM prévoient la désignation de huit représentants de la Métropole au sein du conseil d'administration, dont un(e) représentant(e) au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la société.

Il convient de procéder à la désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SEM INOVATION.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne pour représenter Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de la SEM INOVATION :

M. Jérôme RUBES	M. Guy JULLIEN
-----------------	----------------

Mme Michelle DARAN	Mme Leïla GADDAS
M. Hassen BOUZEGHOUB	Mme Cécile CURTET
Mme Catherine TROTON	M. Christian MASNADA

- Autorise les représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient leur être confiés par les instances de la SEM INOACTION,
- Désigne Mme Cécile CURTET représentante de Grenoble-Alpes Métropole au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEM INOACTION.

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026172 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société Publique Locale (SPL) Société d'Aménagement de Grenoble Espace Sud (SAGES)

02:34:28

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la SPL, Société d'aménagement de Grenoble Espace Sud. La Sages. Neuf représentants dont un au sein des assemblées générales : Olivier BERTRAND, Pierre LABRIET, Michelle DARAN, Bertrand SPINDLER, Gilles NAMUR, Laurent THOVISTE, Jean-Michel LOSA, Pascal HERRERO, Michel GAUTHIER, et le représentant à l'assemblée générale, Olivier BERTRAND. Modalités de vote, même vote. Je mets aux voix sur la délibération. Des avis contraires ? Des abstentions ? Les oppositions. Adoptée. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'aménagement du territoire,

Vu les statuts de la société publique locale SPL Société d'Aménagement de Grenoble Espace Sud SAGES,

Grenoble-Alpes Métropole est membre de la société publique locale (SPL) Société d'Aménagement de Grenoble Espace Sud (SAGES).

Cette société a pour objet d'accompagner ses collectivités territoriales actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales de développement urbain et territorial.

Conformément aux statuts de la SPL SAGES, il convient de désigner 9 représentants au sein du conseil d'administration de la SPL dont 1 représentant(e) au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne en tant que représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de la Société d'Aménagement de Grenoble Espace Sud (SAGES) :

M. Olivier BERTRAND	M. Laurent THOVISTE
M. Pierre LABRIET	M. Jean-Michel LOSA
Mme Michelle DARAN	M. Pascal HERRERO
M. Bertrand SPINDLER	M. Michel GAUTHIER
M. Gilles NAMUR	

- Autorise les représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient leur être confiés par les instances de la Société d'Aménagement de Grenoble Espace Sud (SAGES),
- Désigne M. Olivier BERTRAND en tant que représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société d'Aménagement de Grenoble Espace Sud (SAGES).

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026173 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société publique locale "SPL du stationnement de la région grenobloise"

02:35:01

Monsieur le Président Guillaume LISSY: La SPL, Stationnement de la région grenobloise. Donc six représentants au Conseil administration un à l'assemblée générale. Je vous propose Gilles NAMUR, Bertrand SPINDLER, Mehdi TADJINE, Émilie CHALAS, Sylvain LAVAL, Michel VENDRA, et Gilles NAMUR, représentant à l'assemblée générale. Pour les censeurs, Abdelnour DJEBBOURI. Sur cette proposition, sur les modalités de vote, pas de difficulté. Même vote. Sur la délibération elle-même, des avis contraires ? Non. Abstentions ? Seulement des oppositions de droite et d'extrême droite. Adoptée.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de « parcs et aires de stationnement »,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 20 décembre 2024 relative à la création de la « SPL du stationnement de la région grenobloise »,

Vu les statuts de la Société Publique Locale dénommée « SPL du stationnement de la région grenobloise », et notamment les articles 15 et 30,

Par délibération du 20 décembre 2024, le Conseil métropolitain a décidé de constituer, avec le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire grenobloise (SMMAG), une Société Publique Locale dénommée « SPL du stationnement de la région grenobloise » et ayant pour objet social :

- L'exploitation et la gestion des parkings en enclos et en ouvrage ;
- L'exploitation et la gestion de parkings relais ;
- L'exploitation et la gestion du stationnement réglementé et/ou payant sur voirie ;
- L'exploitation, la gestion et le développement de tout type de services de stationnement ;
- La réalisation d'études et de missions de conseil en matière de stationnement ;
- La réalisation d'investissements rattachés au stationnement.

La Métropole détient 98% du capital représentant 32 400 actions d'une valeur nominale de 100 euros, soit 3 240 000 euros.

Les statuts de la SPL prévoient la désignation de six représentants de la Métropole au sein du conseil d'administration de la société, dont un(e) représentant(e) au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires, ainsi que d'un censeur de la Métropole au sein du dit conseil d'administration.

Il convient de procéder à la désignation des six représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SPL du stationnement de la région grenobloise, dont un(e) représentant(e) au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires, ainsi que d'un censeur de la Métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne en tant que représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de la Société Publique Locale dénommée « SPL du stationnement de la région grenobloise » :

M. Gilles NAMUR	Mme Émilie CHALAS
M. Bertrand SPINDLER	M. Sylvain LAVAL
M. Medhi TADJINE	M. Michel VENDRA

- Autorise les représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient leur être confiés par les instances de Société Publique Locale dénommée « SPL du stationnement de la région grenobloise »,
- Désigne M. Gilles NAMUR en tant que représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein des assemblées générales de la Société Publique Locale dénommée « SPL du stationnement de la région grenobloise »,
- Désigne M. Abdelnour DJEBBOURI en tant que censeur de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de la Société Publique Locale dénommée « SPL du stationnement de la région grenobloise ».

Abstention : 7

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Clément CHAPPET, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :100

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER,

Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET, Lauren VIGUIER
Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026174 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Office Public de l'Habitat de la métropole grenobloise ACTIS

02:35:37

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur Actis, nous décidons de maintenir l'effectif du conseil d'administration à 27 membres. Donc il y aura huit élus métropolitains qu'il nous appartient de désigner, six personnalités qualifiées, dont deux élus d'autres collectivités, deux représentants des associations, dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, et enfin deux représentants des institutions socio-professionnels. Pour les élus métropolitains, je vous propose Michelle DARAN, Alexis MONGE, Claudine DIDIER, Gaëtan MONOT, Pierre-Édouard CARDINAL, Claudine LONGO, Souad GRAND, Zakaria AMRAN. Pour les personnalités qualifiées : Géraldine ROLLAND, qui représente la Caisse d'épargne. Arnaud DEROUBAIX, Banque des territoires. Pierre BEJJAJI, ancien président d'Actis. Paul COSTE, Un toit pour tous. Nicole ALLOSIO, adjointe à l'habitat à Saint-Martin-d'Hères. Odette DESGIGOT, adjointe aux politiques solidaires et de l'action sociale à Vif. Les associations d'insertion et des logements des personnes défavorisées. Je vous propose de désigner Ulysse, le Secours populaire pour les institutions socio-professionnels, la CAF et l'UDAF qui est l'Union départementale des allocations familiales. Sur les modalités de vote, même vote. Pas de difficulté. Sur la délibération elle-même, des avis contraires ? Des abstentions ? Donc les trois groupes d'opposition. Merci. Adoptée.

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L.421-8 et R.421-4 à R.421-8,
Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment ses compétences en matière d'habitat, logement et politique foncière,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat (OPH) de la métropole grenobloise « ACTIS »,

L'office public de l'habitat ACTIS a pour rôle principal de fixer les orientations sur le développement de l'offre locative, la rénovation d'un parc existant tout en poursuivant un objectif permanent d'amélioration de la performance énergétique.

A l'occasion de chaque renouvellement de l'organe délibérant de l'EPCI de rattachement de l'office, l'EPCI peut modifier le nombre de membres du conseil d'administration ayant voix délibérative. Il est proposé de maintenir ce nombre à 27.

Conformément à l'article L.421-8 du code de la construction et de l'habitation (CCH), le conseil d'administration de l'office est composé :

- de membres représentant la collectivité territoriale ou l'établissement public de rattachement, qu'ils désignent au sein de leur organe délibérant et parmi des personnalités qualifiées au regard des interventions de l'office dans le domaine des politiques de l'habitat ;
- de personnalités qualifiées désignées par les institutions dont elles sont issues, parmi les caisses d'allocations familiales, l'union départementale des associations familiales du département du siège, l'association mentionnée à l'article L.313-18 du CCH, les organisations syndicales les plus représentatives dans le département du siège ;
- au moins un représentant d'associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ;
- de locataires représentant les locataires de l'office, élus par ces derniers dans les conditions prévues à l'article L.421-9 du CCH ;
- de représentants du personnel de l'office désignés conformément au Code du travail.

Les membres désignés par la collectivité territoriale ou l'établissement public de rattachement disposent de la majorité des sièges. Les représentants des locataires disposent d'au moins un sixième des sièges.

En application de ces dispositions, il est proposé au Conseil métropolitain d'arrêter la composition du conseil d'administration (CA) de l'OPH ACTIS comme suit :

- 8 élus du Conseil métropolitain,
- 6 personnalités qualifiées ; il est proposé que deux personnalités soient deux élus d'autres collectivités,
- 2 représentants des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, ceux-ci n'étant pas des représentants de Grenoble-Alpes Métropole,

- 2 personnalités qualifiées désignées par les institutions dont elles sont issues, parmi les caisses d'allocations familiales, l'union départementale des associations familiales du département du siège, l'association mentionnée à l'article L.313-18 du CCH, les organisations syndicales les plus représentatives dans le département du siège,
- 5 représentants des locataires,
- 4 représentants du personnel d'ACTIS.

Au sein de ces différents « collègues », il convient que Grenoble-Alpes Métropole procède à la désignation de ses représentants au nombre de 14 (8 élus et 6 personnes qualifiées) ainsi que des structures qu'elle souhaite voir représentées au CA.

Quand il s'agira pour la Métropole de désigner des structures, le Président invitera ces dernières à désigner leurs représentants au CA.

Les représentants du personnel sont désignés par le Comité Social d'Entreprise (CSE) d'ACTIS et les représentants des locataires sont élus dans le cadre d'une élection spécifique par les locataires.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Décide de maintenir l'effectif du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de la métropole grenobloise « ACTIS » à 27 membres, composé comme suit :
 - 8 élus du conseil métropolitain,
 - 6 personnalités qualifiées,
 - 2 représentants des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, ceux-ci n'étant pas des représentants de Grenoble-Alpes Métropole,
 - 2 personnalités qualifiées désignées par les institutions dont elles sont issues, parmi les caisses d'allocations familiales, l'union départementale des associations familiales du département du siège, l'association mentionnée à l'article L.313-18 du Code de la Construction et de l'Habitation, les organisations syndicales les plus représentatives dans le département du siège ;
 - 4 représentants du personnel,
 - 5 représentants des locataires,
- Désigne en tant que représentants « élus » de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration d'ACTIS :

Mme Michelle DARAN	M. Pierre-Édouard CARDINAL
M. Alexis MONGE	Mme Claudine LONGO
Mme Claudine DIDIER	Mme Souad GRAND
M. Gaëtan MONOT	M. Zakaria AMRAN

- Autorise les représentants « élus » de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient leur être confiés par les instances de l'OPH ACTIS,
- Désigne en tant que représentants « personnes qualifiées » de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration d'ACTIS :

Mme Géraldine ROLLAND (Caisse d'Épargne)	M. Paul COSTE (Un Toit pour Tous)
M. Arnaud DEROUBAIX (Banque des territoires)	Mme Nicole ALLOSIO (Adjointe à l'habitat de la ville de Saint-Martin-d'Hères)
M. Pierre BEJJAJI (ancien président d'ACTIS)	Mme Odette DESGIGOT (Adjointe aux politiques solidaires et à l'action sociale de la ville de Vif)

- Désigne, au sein du conseil d'administration d'ACTIS, les associations suivantes dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :
 - ULISSE,
 - Secours Populaire,

- Désigne, au sein du conseil d'administration d'ACTIS, les institutions socio-professionnelles suivantes :
 - Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère,
 - Union Départementale des Allocations Familiales (UDAF) de l'Isère.

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026175- Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAIEM Grenoble Habitat

02:37:06

Monsieur le Président Guillaume LISSY: La SAIEM, Grenoble Habitat GH, deux dont un à l'assemblée générale et un censeur. Pour les représentants : Bertrand SPINDLER, Pierre-Édouard CARDINAL. Le représentant à l'assemblée générale, Bertrand SPINDLER, et pour le censeur Marc DEPINOIS. Modalités de vote, même vote. Merci. Sur la délibération elle-même, des avis contraires, des abstentions ? Les groupes d'opposition. Adoptée. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de « politique locale de l'habitat : Programme Local de l'Habitat, politique du logement, actions en faveur du logement social »,

Vu les statuts de la société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) « Grenoble Habitat », et notamment l'article 17,

Vu le pacte d'actionnaires de la SAIEM Grenoble Habitat,

Grenoble-Alpes Métropole est actionnaire de la SAIEM « Grenoble Habitat » qui a notamment pour objet de procéder à tous les actes nécessaires à la réalisation d'opérations d'aménagement, de rénovations urbaines, à la construction d'immeubles à usage de bureaux ou de locaux industriels et commerciaux, de procéder à la construction ou l'aménagement sur tous terrains d'immeubles collectifs ou individuels à usage principal d'habitation et de procéder à la location, vente, gestion, entretien et mise en valeur des immeubles construits.

Les statuts de Grenoble Habitat prévoient la désignation de deux représentants de la Métropole au sein du conseil d'administration, dont un(e) représentant(e) aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SAIEM. Par ailleurs, la Métropole dispose également d'un censeur.

Il convient de procéder à la désignation des représentants et du censeur de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAIEM Grenoble Habitat.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Bertrand SPINDLER et M. Pierre-Edouard CARDINAL représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de la SAIEM Grenoble Habitat,

- Autorise les représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient leur être confiés par les instances de la SAIEM Grenoble Habitat,
- Désigne M. Bertrand SPINDLER représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SAIEM Grenoble Habitat,
- Désigne M. Marc DEPINOIS censeur de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de la SAIEM Grenoble Habitat.

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026176 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société d'Habitation des Alpes, société anonyme d'habitations à loyer modéré, dite « PLURALIS »

02:37:31

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Pour la Société d'habitation des Alpes, Pluralis. Un représentant. Je vous propose notre vice-présidente Margot BELAIR ès qualités. Sur les modalités de vote. Même vote. Sur la délibération elle-même, des avis contraires ? Des abstentions ? Celles des trois groupes d'opposition. Merci. Adoptée.

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L.422-2-1,

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'habitat et de logement,

Vu les statuts de la Société d'Habitation des Alpes, société anonyme d'habitations à loyer modéré, dite « PLURALIS », et notamment l'article 10,

PLURALIS est une société anonyme d'habitation à loyer modéré.

Le code de la construction et de l'habitation prévoit que le capital des sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré est réparti entre plusieurs catégories d'actionnaires, notamment avec les métropoles sur le territoire desquelles la société anonyme d'habitations à loyer modéré possède des logements

Grenoble-Alpes Métropole est donc actionnaire de PLURALIS et à ce titre, doit désigner un(e) représentant(e) de la Métropole au sein du conseil d'administration de la société.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société d'Habitation des Alpes, société anonyme d'habitations à loyer modéré, dite « PLURALIS ».

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Margot BELAIR représentante de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société d'Habitation des Alpes, société anonyme d'habitations à loyer modéré, dite « PLURALIS ».

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026177- Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH)

02:37:51

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la SDH. Un représentant de la même manière, Margot BELAIR. Il n'y a pas de suppléants. Sur les modalités de vote, pas de difficulté. Même vote. Sur la délibération elle-même, des avis contraires ? Abstention des oppositions. Merci.

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L.422-2-1,

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'« habitat et logement »,

Vu les statuts de la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH), Société Anonyme d'habitation à loyer modéré, et notamment l'article 10

La SDH est une société anonyme d'habitation à loyer modéré.

Le code de la construction et de l'habitation prévoit que le capital des sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré est réparti entre plusieurs catégories d'actionnaires, notamment avec les métropoles sur le territoire desquelles la société anonyme d'habitations à loyer modéré possède des logements.

Grenoble-Alpes Métropole est donc actionnaire de la SDH et à ce titre, doit désigner un(e) représentant(e) de la Métropole au sein du conseil d'administration de la société.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH), Société Anonyme d'habitation à loyer modéré.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Margot BELAIR représentante de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH), société anonyme d'habitation à loyer modéré.

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI,

Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026178 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAIEM "Logement du Pays de Vizille" (LPV)

02:38:16

Monsieur le Président Guillaume LISSY: La société Logement du Pays de Vizille. LPV. Je vous propose un représentant qui est Margot BELAIR en tant que vice-présidente en charge. Il n'y a pas de suppléant. Sur les modalités de vote, même vote. Sur la délibération elle-même, des avis contraires ? Des abstentions ? Les trois groupes d'opposition. Je vous en remercie. Adoptée.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'habitat et de logement,

Vu les statuts de la société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) Logement du Pays de Vizille (LPV), et notamment les articles 15 et 28,

Grenoble-Alpes Métropole est membre de la société anonyme immobilière d'économie mixte « Logement du Pays de Vizille » (LPV).

Les statuts de la SAIEM LPV prévoient la désignation d'un(e) représentant(e) de la Métropole au sein du conseil d'administration de la société et de l'assemblée générale.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAIEM « Logement du Pays de Vizille » (LPV).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Margot BELAIR représentante de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) « Logement du Pays de Vizille » (LPV).

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY,

Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026179 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du groupement d'intérêt public (GIP) dénommé « Organisme de foncier solidaire Grenoble-Alpes »

02:38:37

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le Groupement d'intérêt public, Organisme de foncier solidaire Grenoble-Alpes, le GIP, quatre représentants à l'assemblée générale, dont un au conseil d'administration. Les représentants proposés par la métropole sont Margot BELAIR, Jérôme RUBES, Eric ROSETTI, Laurent THOVISTE, et Margot BELAIR représentera la Métropole au conseil d'administration. Sur les modalités de vote, même vote. Sur la délibération elle-même, des avis contraires ? Des abstentions ? Celles des trois groupes d'opposition. Elle est adoptée. Je vous en remercie.

Vu les articles L.329-1 et R.329-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil métropolitain du 27 septembre 2019 créant le groupement d'intérêt public (GIP) dénommé « Organisme de foncier solidaire Grenoble-Alpes » ;

Vu la convention constitutive du GIP ;

Le groupement d'intérêt public (GIP) dénommé « Organisme de foncier solidaire Grenoble-Alpes » est composé de Grenoble-Alpes Métropole et de l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné. Cet organisme a pour objet principal d'acquérir et de gérer des terrains bâtis ou non, en vue de développer une offre de logements susceptibles de bénéficier, en totalité ou en partie, de baux réels solidaires.

Selon la convention constitutive du groupement, les membres disposent chacun de quatre représentants au sein de l'assemblée générale et d'un(e) représentant(e) au sein du conseil d'administration.

Conformément à la convention constitutive du GIP, il convient de désigner les représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du GIP dénommé « Organisme de foncier solidaire Grenoble-Alpes ».

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Margot BELAIR, M. Jérôme RUBES, M. Eric ROSSETTI et M. Laurent THOVISTE en tant que représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'assemblée générale du GIP Organisme de Foncier Solidaire Grenoble-Alpes,
- Désigne Mme Margot BELAIR en tant que représentante de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration du GIP Organisme de Foncier Solidaire Grenoble-Alpes.

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine

DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026180 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Isère (ADIL 38)

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur l'Agence départementale d'information sur le logement en Isère, l'ADIL 38, un représentant que nous proposons être Margot BELAIR, vice-présidente de la Métropole. Sur les modalités de vote, même vote. Pas de difficultés. Merci. Sur la délibération elle-même, des avis contraires ? Des abstentions ? Les trois groupes d'opposition. Adoptée, je vous en remercie.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole notamment en matière de politique locale de l'habitat,
Vu les statuts de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Isère (ADIL 38),

L'association ADIL 38, agence départementale d'information sur le logement de l'Isère, a pour objet d'informer le public sur toute question touchant au logement et à l'habitat. Cette information, qui repose sur une compétence juridique et financière confirmée, doit être complète, neutre, personnalisée et gratuite. Elle peut, lorsque la situation locale le permet, s'accompagner d'une information sur des offres de terrains et de logements disponibles. Elle vise à favoriser le bon déroulement des projets d'accession à la propriété des ménages et permet aux usagers, en particulier aux personnes défavorisées, de disposer de tous les éléments permettant l'exercice d'un choix véritable et indépendant.

Les statuts prévoient que l'association est composée de membres de droit et de membres adhérents. Ces derniers sont des personnes morales intervenant dans le domaine du logement, ou de l'habitat. Grenoble-Alpes Métropole est membre adhérent et, à ce titre, est invitée à désigner un(e) représentant(e).

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) au sein de l'ADIL 38.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Margot BELAIR représentante de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Isère (ADIL 38).

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX,

Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026181 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole à la Commission de médiation DALO (droit au logement opposable)

02:39:28

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le DALO, Commission de médiation droit au logement opposable. Un représentant qui sera Leah ASSALI, conseillère métropolitaine déléguée. Sur les modalités de vote, même vote. Sur la délibération elle-même, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Adoptées. Alors il y a les oppositions. Merci. Adoptée.

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Le droit au logement est garanti par l'Etat, dans les conditions prévues par les textes, aux personnes qui ne peuvent accéder par leurs propres moyens à un logement décent et indépendant. Pour celles dont les démarches ont été vaines, la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable a créé des dispositifs de recours. La loi ouvre aux personnes qui sollicitent l'accueil dans une structure d'hébergement des recours semblables à ceux dont disposent les demandeurs de logement.

Dans le Département de l'Isère, en application de la loi, une commission de médiation est chargée de se prononcer sur le caractère prioritaire des demandes et sur l'urgence de l'attribution de logements aux demandeurs ou de leur accueil dans une structure d'hébergement.

Les EPCI ayant conclu un accord collectif intercommunal ou la convention Intercommunale d'attribution (article L 441-1 et L 441-1-6 du code de la construction et de l'habitation) ont un(e) représentant(e) titulaire et un(e) représentant(e) suppléant(e) au sein de la commission de médiation.

Il convient de procéder à leur désignation.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Léah ASSALI comme représentante de Grenoble-Alpes Métropole en commission de Médiation Droit Au Logement Opposable (DALO).

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026182 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association SOLIHA Isère Savoie

02:39:51

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Soliha Isère Savoie, un représentant Margot BELAIR, vice-présidente de la Métropole. Pas de suppléant sur les modalités de vote, même vote. Sur la délibération elle-même, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Donc les trois groupes d'opposition. Adoptée. Je vous en remercie.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment ses compétences en matière de politique locale de l'habitat,

Vu les statuts de l'association SOLIHA Isère Savoie,

Le mouvement SOLIHA désigne l'ensemble des membres de la Fédération SOLIHA, Solidaires pour l'habitat, qui se définit comme un mouvement composé majoritairement d'associations et porté par l'engagement citoyen de ses administrateurs bénévoles et de la compétence de ses professionnels au service des personnes en difficulté de logement et de l'habitat dans ses dimensions environnementales et sociales.

Le mouvement SOLIHA s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire, privilégiant les activités de service social d'intérêt général contribuant à la politique du logement, notamment, des personnes défavorisées et le développement d'entreprises solidaires d'utilité sociale.

L'association SOLIHA Isère Savoie met notamment en œuvre les missions suivantes :

- la réhabilitation accompagnée au service des particuliers,
- l'accompagnement des personnes,
- la gestion locative sociale,
- la production d'habitat d'insertion,
- la conduite de projet de territoire.

Les priorités d'action sont notamment la lutte contre l'habitat indigne, la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation des logements à la situation de santé de l'occupant.

Grenoble-Alpes Métropole est membre de l'association SOLIHA Isère Savoie et à ce titre, il convient de désigner un(e) représentant(e) pour siéger au sein de l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Margot BELAIR représentante de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association SOLIHA Isère Savoie.

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026183 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association "Agir contre le logement vacant" (ACLV)

02:40:14

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur l'Association Agir contre le logement vacant, l'ACLV. Un titulaire. Un suppléant. Nous proposons Margot BELAIR et Leah ASSALI. Sur les modalités de vote, pas de difficultés. Merci. Sur la délibération, des avis contraires ? Des abstentions ? Les trois groupes d'opposition. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de logement,
Vu les statuts de l'association « Agir contre le logement vacant », notamment l'article 6,
Vu la délibération du Conseil métropolitain du 8 juillet 2022 relative à l'adoption des statuts de ladite association,

Grenoble-Alpes Métropole est engagée depuis plusieurs années dans la lutte contre les logements vacants et vise à augmenter l'offre de logements dans un contexte contraint pour la production neuve, mais également à répondre aux défis liés à la transition énergétique, à la lutte contre l'artificialisation des sols et à la remise en attractivité de secteurs dégradés ou en voie de déqualification.

Ce réseau, créé en 2016 grâce à la volonté de collectivités engagées dans la résorption de l'habitat vacant dans le parc privé, a permis la production et la diffusion par l'Etat, d'une base de données fiable, LOVAC, aux collectivités mobilisées contre la vacance résidentielle. En parallèle, le réseau a contribué à l'élaboration du Plan National de Lutte contre la Vacance des logements (PNLV) par le Ministère en charge du Logement.

Le dynamisme du partenariat né des échanges réguliers est reconnu nationalement et a permis de construire un réseau agile et répondant aux besoins des collectivités, en fonction des actualités et des suggestions des membres.

Ce réseau s'est constitué en association « Agir contre le logement vacant », dont les statuts ont été approuvés par délibération du Conseil métropolitain du 8 juillet 2022 et prévoient la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de la Métropole au sein de l'association.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association « Agir contre le logement vacant ».

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Margot BELAIR en tant que représentante titulaire et Mme Léah ASSALI en tant que représentante suppléante de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association « Agir contre le logement vacant ».

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves

PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026184 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein des missions locales et de la Maison de l'emploi et de l'entreprise (MEE-MIFE)

02:40:32

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la Mission locale Grésivaudan Alpes, cinq représentants : Gildas BOUFFAUD, Bertrand SPINDLER, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Leïla GADDAS, Claudine LONGO. Modalités de vote, pas de difficulté, même modalité. Merci. Sur la délibération, des avis contraires ? Des abstentions ? Les trois groupes d'opposition. Je vous en remercie. Adoptée. Mission locale. C'est la même délibération pour toutes les missions locales. Mission locale Alpes Sud Isère. Quatre représentants : Catherine TROTON, Gilles STRAPPAZZON, Christian MASNADA, Pascal HERRERO. Mêmes modalités ? Mêmes modalités. Merci. Sur la délibération, des avis contraires, des abstentions ? Les trois groupes d'opposition. Adoptée. Je vous en remercie.

Sur la Mission locale sud Isère et la Maison de l'emploi et de l'entreprise. Un représentant par structure. Nous proposons Souad GRAND, Françoise FONTANA. Sur les modalités de vote...

Si ça va un peu trop vite, n'hésitez pas à m'interrompre. Si ça ne va pas assez vite, n'hésitez pas à m'encourager. Il faut finir avant un malaise possible de qui que ce soit, peut-être de moi. On va boire un verre d'eau. Sur les modalités de vote, pas de difficulté. Des avis contraires ? Des abstentions ? Les trois groupes d'opposition. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'insertion et d'emploi,

Vu les statuts des missions locales « Grésivaudan Alpes Métropole », « Alpes Sud Isère », « de Grenoble », « Sud Isère », « Isère Drac Vercors », de « Saint-Martin d'Hères » et de la « Maison de l'emploi et de l'entreprise (MEE-MIFE) »,

Les six missions locales ont pour but d'accompagner les jeunes vers leur autonomie, d'être un acteur économique auprès des entreprises, d'entretenir des liens étroits avec l'Éducation Nationale et les partenariats institutionnels. La Maison de l'emploi et de l'entreprise accompagne les personnes privées d'emploi de plus de 26 ans, dans leur parcours d'insertion professionnelle.

Les statuts de ces sept structures prévoient la désignation de représentants de la Métropole en leur sein :

- Mission locale Grésivaudan Alpes Métropole
« Grenoble-Alpes Métropole (est) représentée par cinq membres » (art.7)
- Mission locale Alpes Sud Isère
« pour les communes rattachées à la Métropole correspondant au secteur Vizillois, quatre membres nommés par la Métropole issus de préférence des 15 communes du territoire concerné (Vizillois) » (art.9)
- Maison de l'emploi et de l'entreprise (MEE-MIFE).
« 1 représentant de Grenoble-Alpes Métropole au titre de la compétence emploi/insertion. » (art. 10)
- Mission locale Sud Isère
« outre (les élus municipaux désignés par les communes), les autres collectivités territoriales membres » (art.9)
- Mission locale de Grenoble
« est membre de droit le/la Président-e de Grenoble-Alpes Métropole ou son/sa représentant-e » (art. 5 et 11)
- Mission locale Isère Drac Vercors
« Grenoble-Alpes Métropole représentée par le Président ou son représentant désigné par celui-ci » (art.9)
- Mission locale Jeunes Saint-Martin-d'Hères
« M./Mme (le) (la) Président(e) de la Métropole de Grenoble ou son (sa) représentant (e) élu(e) de la collectivité » (art.6).

Ainsi, la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein des Missions locales de Grenoble, Isère Drac Vercors et Saint-Martin-d'Hères relève d'un arrêté à prendre par le Président de la Métropole.

Il convient pour le Conseil métropolitain de procéder à la désignation :

- des cinq représentants au sein de la Mission locale Grésivaudan Alpes Métropole,

- des quatre représentants au sein de la Mission locale Alpes Sud Isère,
- d'un(e) représentant(e) au sein de la Maison de l'emploi et de l'entreprise (MEE-MIFE),
- d'un(e) représentant(e) au sein de la Mission locale Sud Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne pour représenter Grenoble-Alpes Métropole au sein des structures suivantes :
 - o Mission locale Grésivaudan Alpes Métropole :

M. Gildas BOUFFAUD	M. Bertrand SPINDLER
M. Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN	Mme Leila GADDAS
Mme Claudine LONGO	

- o Mission locale Alpes Sud Isère :

Mme Catherine TROTON	M. Gilles STRAPPAZZON
M. Christian MASNADA	M. Pascal HERRERO

- o Maison de l'emploi et de l'entreprise (MEE-MIFE) : Mme Françoise FONTANA
- o Mission locale Sud Isère : Mme Souad GRAND

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026185 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association départementale de gestion et de promotion du dispositif "École de la Deuxième Chance en Isère" (E2C)

02:41:57

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur l'Association départementale de gestion et de promotion du dispositif de l'école de la deuxième chance, l'E2C, un représentant, Aurélien FARGE, vice-président de la Métropole. Sur les modalités de vote, pas de difficultés. Merci. Sur la délibération, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Les trois groupes d'opposition. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'insertion et d'emploi et d'aide aux jeunes en difficulté,

Vu les statuts de l'association départementale de gestion et de promotion du dispositif « École de la deuxième chance en Isère » (E2C Isère), et notamment l'article 5,

Dans le cadre de ses compétences en matière d'emploi et d'insertion et d'aide aux jeunes en difficulté, Grenoble-Alpes Métropole est membre de l'association départementale de gestion et de promotion du dispositif « Ecole de la deuxième chance en Isère » (E2C Isère), qui a pour objectif de favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes adultes déscolarisés sans qualification et sans emploi.

L'E2C Isère intervient sur plusieurs sites du département (Grenoble, Vienne et Voiron) et permet, grâce à une approche systémique, de travailler sur 3 axes : la construction d'un projet professionnel réaliste, la remise à niveau des savoirs de base (mathématiques, français, bureautique) et le développement d'une compétence relationnelle.

Les statuts de l'E2C Isère établissent, en tant que « membres actifs » de l'association, les « principaux partenaires institutionnels » de l'E2C, dont la Métropole fait partie depuis la création de la structure.

Ces statuts prévoient par ailleurs que « les représentants des collectivités locales d'implantation des sites doivent faire partie du Bureau » de l'association, élu par son conseil d'administration (art.11).

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association départementale de gestion et de promotion du dispositif « École de la deuxième chance en Isère » (E2C Isère).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Aurélien FARGE représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association départementale de gestion et de promotion du dispositif École de la Deuxième Chance en Isère (E2C Isère).

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026186- Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Association pour la Promotion de l'Action Socio-Educative (APASE)

02:42:19

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur SoLeeo... Soleeo, on l'a décalé, non ? On l'a retiré. C'était un test pour savoir si vous suivez. Merci. L'Apase, Association pour la promotion de l'action socio-éducative, un représentant, Xavier OSMOND. Sur les modalités de vote, même vote. Merci. Sur la délibération elle-même, des avis contraires, des abstentions ? Les trois groupes d'opposition. Merci beaucoup. Adoptée. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'« aide aux jeunes en difficulté en application des articles L. 263-3 et L. 263-4 du Code de l'action sociale et des familles » et d'« actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en

rupture avec leur milieu, prévues au 2° de l'article L. 121-2 du Code de l'action sociale et des familles »,

Vu les statuts de l'Association pour la promotion de l'action socio-éducative (APASE), et notamment l'article 17,

La Prévention Spécialisée relève de l'Aide Sociale à l'Enfance et, dans ce cadre, les opérateurs associatifs relèvent du statut des ESSMS (établissements et services sociaux et médico-sociaux, loi du 2 janvier 2002), autorisées et habilitées pour accueillir et accompagner un public de l'aide sociale à l'enfance.

Deux associations relevant de ce statut interviennent sur le territoire métropolitain par le déploiement d'éducateurs spécialisés : le CODASE (Comité Dauphinois d'Action Socio-Éducative), basé à Grenoble, et l'APASE (Association pour la promotion de l'action socio-éducative), dont le siège social est à Fontaine.

Les statuts de l'APASE prévoient que « l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association peut inviter des représentants de collectivités publiques, ainsi que des personnes morales ou physiques intervenant dans le champ de la Prévention Spécialisée, de l'Éducation, de la Formation, de l'Insertion ou de l'Aide Sociale à l'Enfance, lors de sa tenue. »

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Association pour la promotion de l'action socio-éducative (APASE).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Xavier OSMOND en tant que représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Association pour la promotion de l'action socio-éducative (APASE).

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026187- Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Comité dauphinois d'action socio-éducative (CODASE)

02:42:44

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le Codase : le Comité dauphinois d'action socio-éducative, trois élus avec voix consultatives : Xavier OSMOND, Pierre LABRIET, Aurélien FARGE, tous trois vice-présidents de la Métropole. Modalité de vote, pas de difficulté, même vote. Merci. Sur la délibération, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Les trois groupes d'opposition. Je vous en remercie.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole, et notamment sa compétence en matière d'aide aux jeunes en difficulté en application des articles L. 263-3 et L. 263-4 du Code de l'action sociale et des

familles et d'actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu, prévues au 2° de l'article L. 121-2 du Code de l'action sociale et des familles, Vu les statuts de l'association Comité Dauphinois d'Action Socio-éducative (CODASE) et notamment son article 7,

La Prévention Spécialisée relève de l'Aide Sociale à l'Enfance et, dans ce cadre, les opérateurs associatifs relèvent du statut des ESSMS (établissements et services sociaux et médico-sociaux, loi du 2 janvier 2002), autorisées et habilitées pour accueillir et accompagner un public de l'aide sociale à l'enfance.

Deux associations relevant de ce statut interviennent sur le territoire métropolitain par le déploiement d'éducateurs spécialisés : l'APASE (Association pour la promotion de l'action socio-éducative), dont le siège social est à Fontaine et le CODASE (Comité Dauphinois d'Action Socio-Éducative), basé à Grenoble.

L'article 7 des statuts de l'association CODASE prévoit que 3 représentants de Grenoble-Alpes Métropole assistent avec voix consultative aux assemblées générales en tant que personnalités associées.

Il convient de désigner ces 3 représentants de la Métropole au sein de l'association Comité Dauphinois d'Action Socio-éducative (CODASE).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Xavier OSMOND, M. Pierre LABRIET et M. Aurélien FARGE en tant que représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Comité Dauphinois d'Action Socio-Éducative (CODASE), en qualité de personnalités associées ayant voix consultative.

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026188- Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Alliance Villes Emploi

02:43:11

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur l'Alliance des villes pour l'emploi, l'AVE. Un représentant proposé : Aurélien FARGE, vice-président de la Métropole. Sur les modalités de vote, même vote. Merci. Sur la délibération, des avis contraires, l'abstention des trois groupes d'opposition. Adoptée. Je vous en remercie.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole notamment sa compétence en matière d'insertion-emploi,

Vu les statuts de l'association Alliance Nationale des Villes d'innovation pour l'Emploi, dénommée « Alliance Villes Emploi »,

L'association Alliance Nationale des Villes d'innovation pour l'Emploi, dénommée « Alliance Villes Emploi » a notamment pour objet :

- d'animer, soutenir et développer un réseau de communes, intercommunalités, régions et tout autre niveau ou regroupement de collectivités locales engagées dans une politique de soutien et de développement de la formation, de l'inclusion, de l'emploi et du développement économique, directement ou à travers les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), les maisons de l'emploi ou tout autre outil territorial ou structure porté ou mandaté par les collectivités dans ce cadre,
- de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale notamment par la promotion des politiques d'accès à l'emploi pour tous et de lutte contre la grande exclusion,
- de défendre l'égalité professionnelle et la non-discrimination dans l'accès à l'emploi et au travail.

L'article 7 des statuts d'Alliance Villes Emploi indique que toute personne morale devenant membre de l'association est tenue de désigner, lorsqu'elle acquiert la qualité de membre, un représentant habituel au sein des instances de l'association.

A ce titre, il convient donc de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) au sein de l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Aurélien FARGE représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein d'Alliance Nationale des Villes d'innovation pour l'Emploi, dénommée « Alliance Villes Emploi ».

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Édouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

02:43:29

Monsieur le Président Guillaume LISSY : Sur l'Agecsa, Centre de santé, un titulaire et un suppléant dans le collège des entités avec voix délibérative, et un titulaire et un suppléant dans le collège des entités avec voix consultatives. Pour les voix délibératives, nous proposons Amandine GERMAIN et Pierre-Édouard CARDINAL. Pour les voix consultatives, Pierre LABRIET et Julie MONTAGNIER. Sur les modalités... Non, il y a une erreur ? Je vais proposer de reporter. On la met à la fin ? Philippe CARDIN ?

02:44:03

Philippe CARDIN: Amandine GERMAIN et Pierre LABRIET. Suppléants. Tu as lu, pas dans le bon sens, mais...

Monsieur le Président Guillaume LISSY : Ce qu'on va faire, c'est qu'on va la mettre à la fin et on va trouver le bon équilibre, et je la proposerai en fin de séance si ça vous convient. C'est l'Agecsa. Donc, nous, décalons.

Délibération N° DEL22052026189 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes

02:44:23

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes, nous proposons Xavier OSMOND, vice-président de la Métropole. Sur les modalités de vote, pas de difficulté, même vote. Merci. Sur la délibération, des avis contraires ? L'abstention des trois groupes d'opposition. Merci. C'est adopté.

Vu le Code de la sécurité intérieure, dont les articles D.132-5 et D.132-6,

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'« animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance »,

Selon les articles D.132-5 et D.132-6 du code de la sécurité intérieure, le conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes, placé auprès du Préfet de département, concourt à la mise en œuvre, dans le département, des politiques publiques dans ces domaines. Sa compétence inclut notamment la prévention des conduites d'addiction et la lutte contre l'insécurité routière et, plus généralement, contre les violences et incivilités de toute nature.

Ce conseil est présidé par le Préfet de département et comprend également des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Xavier OSMOND représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes.

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026190 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI)

02:44:42

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère, le fameux Symbhi. Trois titulaires, trois suppléants. Parmi les titulaires Gilles STRAPPAZZON, Christine Brunet, Olivier BERTRAND. Sur les suppléants : Gilles NAMUR, Françoise FONTANA, Laura SIEFERT. Y a-t-il, sur les modalités de vote, des difficultés ? Je n'en vois pas. Même vote. Merci. Sur la délibération elle-même, des avis contraires, des abstentions ? Celles des trois groupes d'opposition. Adoptée. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI), et notamment les articles 7 et 9,

Le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) a pour vocation d'exercer la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) sur le bassin versant de l'Isère et de ses affluents situés en Isère, ainsi que sur les parties de sous-bassin versant associées situées dans les départements voisins.

Cette compétence se décline en quatre missions :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement de cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau y compris les accès à ces cours d'eau, lacs ou plans d'eau ;
- La défense contre les inondations ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

Les statuts du SYMBHI prévoient que le syndicat mixte est administré par un comité syndical composé de représentants de chacun de ses membres, chaque membre disposant de trois représentants titulaires et trois représentants suppléants à désigner en son sein.

Il convient de procéder à la désignation des trois représentants titulaires et trois représentants suppléants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne pour représenter Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) :
 - o M. Gilles STRAPPAZZON, Mme Christine BRUNET et M. Olivier BERTRAND en tant que représentants titulaires,
 - o M. Gilles NAMUR, Mme Françoise FONTANA et Mme Laura SIEFERT en tant que représentants suppléants.

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL,

Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026191 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Drac-Romanche

02:45:09

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la commission locale de l'eau, la CLE, et du schéma d'aménagement de gestion des eaux, donc la Sage, Drac Romanche, il y a quatre représentants. Nous proposons Olivier BERTRAND, Gilles STRAPPAZZON, Christian MASNADA et Guillaume CARASSIO. Sur les modalités de vote, pas de difficulté, même vote, merci. Sur la délibération elle-même, des avis contraires, des abstentions ? Les trois des groupes d'opposition. Adoptée. Je vous en remercie.

Vu le Code de l'environnement, dont notamment les articles L.212-3 à 11 et R.212-29 à 34,

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'« assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L. 2226-1 du CGCT et eau », et sa compétence de « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement » et sa compétence eau potable,

Grenoble-Alpes Métropole exerce les compétences eau potable, assainissement et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). A ce titre, elle est membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE) en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sur le bassin versant du Drac et de la Romanche. La CLE anime la concertation et la médiation des acteurs autour de l'eau, facilite leurs projets et l'approfondissement de la connaissance des enjeux liés à l'eau.

Grenoble-Alpes Métropole doit désigner quatre représentant(e)s au sein de la CLE en charge du SAGE Drac/Romanche.

Il convient de procéder à la désignation de ces quatre représentant(e)s.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne pour représenter Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sur le bassin versant du Drac et de la Romanche :
 - o M. Olivier BERTRAND,
 - o M. Gilles STRAPPAZZON,
 - o M. Christian MASNADA,
 - o M. Guillaume CARASSIO.

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER,

Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026192 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Établissement public territorial du bassin versant de l'Isère (EPTB Isère)

02:45:36

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur l'Établissement public territorial du bassin versant de l'Isère, l'EPTB Isère. Un titulaire, un suppléant. Titulaire : Olivier BERTRAND, suppléante Christine BRUNET. Modalités de vote, pas de difficulté. Merci. Sur la délibération, des avis contraires ? Abstentions des trois groupes d'opposition. Je vous en remercie. Elle est adoptée.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5721-2,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.213-12, et R.213-49,

Vu l'arrêté n°24-095 en date du 23 mai 2024 et ses annexes, pris par Mme la Préfète coordinatrice du bassin Rhône Méditerranée et relatif à la délimitation du périmètre d'intervention de l'Établissement public territorial du bassin versant de l'Isère (EPTB Isère),

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'eau, d'assainissement et de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI),

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 05 juillet 2024 approuvant le projet de périmètre d'intervention de l'EPTB Isère et ses statuts, et décidant d'adhérer à l'EPTB Isère,

Vu les statuts de l'EPTB Isère, et notamment l'article 8.1,

L'EPTB Isère est un syndicat mixte ouvert reconnu établissement public territorial de bassin. C'est un établissement de coordination, d'animation, d'information et de conseil ; il agit en complémentarité de chacun de ses membres, sans chercher à se substituer à eux pour ce qu'ils sont en capacité de prendre en charge à leur niveau. Il facilite la gestion des interdépendances existantes entre les différents acteurs du grand cycle de l'eau sur l'ensemble de son bassin versant.

Il est composé de 15 membres répartis en 4 collèges. Grenoble-Alpes Métropole fait partie du collège des membres dont le siège social est établi sur le territoire du département de l'Isère.

Les statuts de l'EPTB Isère prévoient la désignation d'un(e) délégué(e) titulaire et d'un(e) délégué(e) suppléant(e) pour chacun de ses membres.

Il convient de procéder à la désignation des délégués de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Établissement public territorial du bassin versant de l'Isère (EPTB Isère).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Olivier BERTRAND délégué titulaire et Mme Christine BRUNET déléguée suppléante de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Établissement public territorial du bassin versant de l'Isère (EPTB Isère).

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine

DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026193 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Réseau France Eau Publique

02:45:57

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le Réseau France Eau public. Un représentant, Olivier BERTRAND, vice-président de la Métropole. Sur les modalités, même vote, même vote. Merci. Sur la délibération, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Les trois groupes d'opposition. Adoptée. Je vous en remercie.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole, notamment sa compétence en matière d'eau et d'assainissement,

Vu les statuts de l'association dite « Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies » (FNCCR) et la charte du Réseau France Eau Publique,

France Eau Publique (FEP) est un réseau réunissant exclusivement des opérateurs publics (régies et SPL) et des collectivités organisatrices de services d'eau et d'assainissement en gestion publique. Il vise à favoriser la mise en relation et les échanges directs entre acteurs publics de l'eau et à promouvoir la gestion publique.

Le réseau France Eau Publique est intégré à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies : ses membres sont tous adhérents à la Fédération dans le domaine du cycle de l'eau, et se réunissent en complément au sein de FEP pour partager plus spécifiquement des enjeux propres à la gestion publique.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de France Eau Publique.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Olivier BERTRAND représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de France Eau Publique.

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND,

Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026194 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association France Dignes

02:46:16

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur France Dignes, un titulaire, un suppléant. Titulaire : Christine BRUNET. Suppléant : Olivier BERTRAND. Modalités de vote ? Pas de difficulté. Même vote. Merci. Sur la délibération, des abstentions ? Je commence par ça. C'est pour voir si vous suivez aussi à votre tour. L'abstention des trois groupes d'opposition. Pas d'opposition, pas d'avis contraire. Adoptée. Je vous en remercie.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI),

Vu les statuts de l'association France Dignes, et notamment l'article 10,

L'association France Dignes, association nationale des gestionnaires de digues, est une association dont l'objectif est de structurer et consolider la profession de gestionnaire de digues en favorisant les échanges techniques, le partage des savoir-faire et l'échange d'expériences, en développant les connaissances des gestionnaires par des formations et en créant des outils métiers spécifiques. Au titre de la compétence GEMAPI, Grenoble-Alpes Métropole a adhéré à l'association.

Selon les statuts de l'association, le nombre de représentants des membres actifs est fonction de la longueur gérée de digues et ouvrages de protection contre les crues et submersions marines. En l'espèce, le linéaire de digues dont Grenoble-Alpes Métropole a la gestion est estimé à 30 kilomètres.

Grenoble-Alpes Métropole dispose ainsi d'un(e) représentant titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'association.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association France Dignes.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Christine BRUNET en tant que représentante titulaire et M. Olivier BERTRAND en tant que représentant suppléant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association France Dignes.

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles

STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026195- Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association syndicale autorisée (ASA) des Eaux Burdet

02:46:40

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur l'Association syndicale autorisée ASA, des eaux Burdet, un titulaire, un suppléant. Le titulaire serait Olivier BERTRAND. Le suppléant, Christophe REVIL. Modalités de vote ? Pas de difficultés. C'est la même chose. Sur la délibération elle-même, y a-t-il des avis contraires ? L'abstention des trois groupes d'opposition. Adoptée. Je vous en remercie.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'eau,
Vu les statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) des Eaux Burdet,

L'Association Syndicale Autorisée (ASA) des Eaux Burdet, créée en 1926, a pour but l'entretien, les travaux et les extensions du réseau associé à l'adduction des eaux captées à Finatière, sur la commune de Claix. Les propriétaires d'un droit d'eau deviennent membres de l'association par acceptation des statuts.

Suite au transfert de la compétence « Eau », Grenoble-Alpes Métropole s'est substituée de plein droit à la commune de Claix qui était membre de l'ASA.

Il convient de désigner un(e) représentant(e) titulaire et un(e) représentant(e) suppléant de la Métropole au sein de l'ASA des Eaux Burdet.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Olivier BERTRAND en tant que représentant titulaire et M. Christophe REVIL en tant que représentant suppléant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) des Eaux Burdet.

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026196 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association syndicale libre (ASL) de Fontaine-Galante

02:47:03

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur l'ASL, Association syndicale libre de Fontaine Galante, un titulaire, un suppléant, je vous propose Olivier BERTRAND en titulaire, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN en suppléant. Sur les modalités de vote, pas de difficulté, même principe. Merci. Sur la

délibération elle-même, y a-t-il des avis contraires ? L'abstention des trois groupes d'opposition, c'est adopté. Merci à vous.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'eau,
Vu les statuts de l'association syndicale libre (ASL) de Fontaine-Galante,

L'association syndicale libre (ASL) de Fontaine-Galante, créée en 1874, a pour but la fourniture d'eau à ses adhérents par captation de la source de Fontaine Galante située sur la commune de Corenc.

Compte tenu de l'usage de l'eau de Fontaine Galante pour l'alimentation en eau potable d'une partie de la commune de Corenc et au vu des statuts de l'ASL, il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de la Métropole au sein de l'ASL de Fontaine-Galante.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Olivier BERTRAND en tant que représentant titulaire et M. Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN en tant que représentant suppléant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association syndicale libre (ASL) de Fontaine-Galante.

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026197- Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association syndicale autorisée (ASA) des Eaux de Bréduire et du Châtelard

02:47:26

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur l'Association syndicale autorisée des eaux de Bréduire et du Châtelard. Un titulaire, un suppléant. Olivier BERTRAND, vice-président de la Métropole, en titulaire. Nicolas JALLOT, suppléant. Sur les modalités de vote, pas de difficulté, même vote, même vote. Je vous en remercie. Sur la délibération elle-même, y a-t-il des avis contraires ? Les abstentions, les trois groupes d'opposition, c'est adopté. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'eau,
Vu les statuts de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) des Eaux de Bréduire et du Châtelard,

L'Association Syndicale Autorisée des Eaux de Bréduire et du Châtelard a pour objet d'assurer l'amenée de l'eau et la répartition du volume d'eau, proportionnellement au débit des sources, entre les membres de l'association, en fonction des droits dont ils sont titulaires et de réaliser des travaux nécessaires sur le réseau (hors branchements) ainsi que la surveillance du réseau et le contrôle des travaux exécutés.

Sont membres de l'ASA tous ceux qui sont propriétaires d'un volume d'eau provenant des sources de Bréduire et du Châtelard et destiné aux usages domestiques et agricoles des habitations et terres situées dans les communes de Saint-Egrève et de Proveysieux.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'ASA des Eaux de Bréduire et du Châtelard.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Olivier BERTRAND en tant que représentant titulaire et M. Nicolas JALLOT en tant que représentant suppléant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) des Eaux de Bréduire et du Châtelard.

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026198 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Association nationale des collectivités territoriales et de leurs partenaires pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement, de la propreté, en faveur de la transition écologique et de la protection du climat (AMORCE)

02:47:50

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur l'Association nationale des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement en faveur de la transition écologique et de la protection du climat... C'est là où il faut me surveiller, mais ça va. AMORCE un titulaire, un suppléant. Le titulaire, c'est Jean-Yves PORTA, le suppléant Olivier BERTRAND, vice-président de la Métropole. Sur les modalités de vote, pas de difficultés, merci. Sur la délibération elle-même, des avis contraires ? L'abstention des trois groupes d'opposition. Adoptée. Je vous en remercie.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole notamment en matière de gestion des déchets ménagers, contribution à la transition énergétique, eau et assainissement,

Vu les statuts de l'Association nationale des collectivités territoriales et de leurs partenaires pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement, de la propreté, en faveur de la transition écologique et de la protection du climat dite "AMORCE"

L'Association nationale des collectivités territoriales et de leurs partenaires pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement, de la propreté, en faveur de la transition écologique et de la protection du climat » dite "AMORCE" accompagne, met en réseau les collectivités territoriales et leurs groupements, et leurs partenaires pour permettre à tous les territoires de réussir leur transition écologique.

Elle représente les collectivités territoriales et leurs groupements dans la gestion territoriale de l'énergie, des déchets, de l'eau, de l'assainissement et de la propreté, en concertation avec leurs partenaires.

Elle traite de toute activité en lien avec ces thématiques, en faveur de la transition écologique des territoires et de la protection du climat.

L'association est notamment composée de membres actifs appartenant à un collège des collectivités territoriales conformément à l'article 5 des statuts de l'association.

Il convient de procéder à la désignation d'un représentant(e) titulaire et d'un représentant(e) suppléant(e) au sein de l'association AMORCE.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Jean-Yves PORTA en tant que représentant titulaire et M. Olivier BERTRAND en tant que représentant suppléant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Association nationale des collectivités territoriales et de leurs partenaires pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement, de la propreté, en faveur de la transition écologique et de la protection du climat (AMORCE).

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026199 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SCIC "Revera"

02:48:24

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur Revera, qui est l'ancienne SCIC Alpes Consigne, un représentant que nous proposons être Florent CHOLAT. Modalités de vote, pas de difficulté. C'est noté. Sur la délibération elle-même, des avis contraires ? des abstentions ? Les trois des groupes d'opposition. C'est noté. Merci. Adoptée.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment ses compétences en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés et d'actions de développement économique,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 30 septembre 2022 relative à la prise de participation de Grenoble-Alpes Métropole dans la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Alpes Consigne »

Vu les statuts de la SCIC société anonyme à capital variable, « Revera », et notamment les articles 20 et 23,

Dans le cadre du schéma directeur déchets 2020-2030 et de son programme local de prévention, Grenoble-Alpes Métropole s'est engagée à accompagner les usagers du service public pour réduire la quantité de déchets produits sur son territoire.

Pour soutenir la filière de consigne des emballages en verre pour réemploi, la Métropole, par délibération du 30 septembre 2022, s'est portée acquéreur de parts sociales de la Société

Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), société anonyme, à capital variable « Alpes Consigne », ayant pour objet le développement du réemploi du verre sur les départements l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie à travers :

- La commercialisation et la distribution de contenants en verres lavables et réutilisables,
- La gestion d'une usine de lavage de contenants en vue de leur redistribution,
- La mise en place d'un service de collecte de contenants usagers,
- L'animation d'ateliers de sensibilisation au réemploi favorisant l'implication citoyenne.

La SCIC « Alpes Consigne » est ultérieurement devenue la SCIC « Revera », après rapprochement avec une autre SCIC, « Rebooteille », poursuivant les mêmes objectifs.

Les statuts de la SCIC Revera prévoient la désignation d'un(e) représentant(e) de la Métropole au sein de la société.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SCIC Revera.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Florent CHOLAT représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société Coopérative d'Intérêt collectif (SCIC), société anonyme à capital variable, « Revera ».

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026200 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Fabricanova

02:48:44

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la SCIC Fabricanova, un représentant, Florence CHOLAT. Modalités de vote, pas de difficulté. C'est noté. Merci. Sur le représentant, Florent CHOLAT, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Les trois des groupes d'opposition, c'est adopté. Merci à vous.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de « gestion des déchets ménagers et assimilés », d'« actions de développement économique » et d'« insertion et emploi »,

Vu les statuts de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Fabricanova, et notamment l'article 25,

Dans le cadre du schéma directeur des déchets 2020-2030, Grenoble-Alpes Métropole s'est engagée à optimiser les filières locales du réemploi et de la réparation de manière à éviter la mise au rebut de

5000 tonnes de déchets occasionnels. Cet engagement s'est traduit par l'élaboration d'un schéma directeur du réemploi et de la réparation.

A ce titre, Grenoble-Alpes Métropole soutient le développement de la filière économie circulaire notamment par le biais de sa participation au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Fabricanova ».

La SCIC Fabricanova a pour objet la réalisation d'activités présentant un caractère d'utilité sociale :

- Activités de réemploi, de sur-tri et de collecte,
- Coordination et accompagnement socio-professionnel et technique en insertion et de formation pour les personnes éloignées de l'emploi,
- Animation de l'écosystème local de l'économie circulaire.

Les statuts de la SCIC Fabricanova (art.25) prévoient notamment que « chaque part sociale donne le droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives ou assemblées générales de la SCIC] ».

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein des instances de la SCIC Fabricanova.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Florent CHOLAT représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Fabricanova.

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026201 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein des Comités de pilotage et des Commissions d'appel d'offres des groupements de commandes du Centre de tri et de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique (UIVE)

02:49:02

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Le comité de pilotage, dans le cadre des conventions de groupement de commandes, du Centre de tri et des UIVE, un titulaire, un suppléant Jean-Yves PORTA, Gilles MOREAU. Y a-t-il, sur le sujet, une opposition sur les modalités de vote ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je suis désolé pour le centre de tri, ça n'a rien à voir avec la délégation agricole, mais c'était le UIVE qui m'a induit en erreur. Donc, abstention des trois groupes d'opposition. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de « Gestion des déchets ménagers et assimilés » et « accueil et traitement des déchets d'activité à risque

infectieux en provenance, notamment, des établissements hospitaliers et des professionnels de santé, conformément au plan d'élimination des déchets »,

Vu les délibérations du Conseil métropolitain du 28 septembre 2018 approuvant les conventions de groupements de commandes relatives au Centre de tri et à l'usine d'incinération et de valorisation énergétique (UIVE),

Vu la convention de groupement de commandes pour la modernisation et la gestion partenariales du centre de tri et autres prestations mutualisées associées et ses avenants,

Vu la convention de groupement de commandes de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique,

Par délibérations en date du 28 septembre 2018, le Conseil métropolitain a approuvé la création de deux conventions de groupements de commandes. Ces conventions ont pour objectif de mutualiser les deux outils de traitement des déchets appartenant à la Métropole à l'échelle du Sud-Isère afin d'en assurer une gestion ambitieuse et solidaire, de sécuriser à moyen et long terme les exutoires, de maîtriser les coûts dans la durée et de partager les risques techniques et industriels.

Deux groupements de commande ont ainsi été créés : le premier concerne l'exploitation et la reconstruction du centre de tri ainsi que l'ensemble des prestations nécessaires à la bonne réalisation de cette opération. Le second porte les mêmes objectifs pour l'usine d'incinération et de valorisation énergétique.

Les deux conventions de groupement ont prévu la mise en place d'une commission d'appel d'offres ad hoc propre à chacune d'entre elles ainsi que d'un comité de pilotage pour chaque convention.

La Métropole est le coordonnateur de ces deux groupements constitués entre Grenoble-Alpes Métropole, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, les communautés de communes du Grésivaudan, de la Matheysine, de l'Oisans, de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté et du Trièves.

Il convient de procéder à la désignation :

- d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein des deux comités de pilotage mis en place dans le cadre des conventions de groupement précitées,
- d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein des deux commissions d'appel d'offres mentionnées précédemment, parmi les membres élus de la commission d'appel d'offres de la Métropole ayant voix délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Jean-Yves PORTA en tant que représentant titulaire et M. Gilles MOREAU en tant que représentant suppléant de Grenoble-Alpes Métropole au sein des deux comités de pilotage mis en place dans le cadre des conventions de groupement de commandes relatives d'une part au Centre de tri et d'autre part à l'usine d'incinération et de valorisation énergétique (UIVE).
- Désigne M. Jean-Yves PORTA en tant que représentant titulaire et M. Gilles MOREAU en tant que représentant suppléant de Grenoble-Alpes Métropole au sein des deux commissions d'appel d'offres des groupements de commandes du Centre de tri et de l'usine d'incinération et de valorisation énergétique (UIVE).

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël

GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026202 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du comité de pilotage de la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets (CSA3D)

02:49:57

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la Coopération du Sillon alpin pour le développement durable des déchets. Un titulaire, un suppléant, Jean-Yves PORTA, Olivier BERTRAND. Sur les modalités de vote ? Pas de difficultés, c'est noté. Sur la délibération elle-même, y a-t-il des avis contraires, des abstentions ? Les trois groupes d'opposition, c'est adopté. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de « gestion des déchets ménagers et assimilés »,

Vu la délibération du Conseil de communauté du 16 septembre 2011 relative à l'adhésion de la Métropole à la charte de Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets (CSA3D),

Vu la charte de Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets (CSA3D) et ses avenants,

Vu la convention de coopération de la CSA3D et ses avenants,

Par délibération du Conseil de communauté en date du 16 septembre 2011, Grenoble-Alpes Métropole s'est prononcée favorablement sur sa participation au sein de la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets (CSA3D).

La CSA3D est la collaboration résultant du rapprochement de 18 structures intercommunales de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (soit environ 3 200 000 habitants) pour échanger sur leurs expériences et leurs politiques mises en place à l'occasion de l'exercice de leurs compétences respectives en matière de gestion et de traitement des déchets.

Ce rapprochement vise une stratégie commune d'optimisation durable du service public de gestion des déchets sur leurs territoires, le développement de projets communs et la défense des intérêts publics.

Cette collaboration a été entérinée par la signature d'une charte puis d'une convention de Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets (CSA3D), qui visent en particulier à :

- Avoir une vision stratégique globale de la gestion des déchets au service des usagers ;
- Améliorer les performances des actions ;
- Développer des complémentarités.

L'adhésion à cette coopération est ouverte à d'autres groupements de collectivités, établissements publics, syndicats mixtes et autres personnes morales de droit public dans le domaine de la gestion et du traitement des déchets qui en feront la demande et ce, après acceptation par l'ensemble des adhérents.

La mise en œuvre de cette coopération est confiée à un comité de pilotage dont la présidence est renouvelée tous les 3 ans. La collectivité en charge assure le secrétariat et prend en charge le coût financier d'un poste de technicien à mi-temps. Cette convention permet également la réalisation, après accord unanime du comité de pilotage, d'études partagées. Chaque membre participe ainsi financièrement à ces études dans le respect des dispositions de la convention.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein du comité de pilotage de la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets (CSA3D).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Jean-Yves PORTA en tant que représentant titulaire et M. Olivier BERTRAND en tant que représentant suppléant de Grenoble-Alpes Métropole au sein du comité de pilotage de la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets (CSA3D).

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSION, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026203 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

02:50:19

Monsieur le Président *Guillaume LISSY* : Sur les Commissions consultatives d'élaboration et de suivi du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Nous désignons le vice-président des déchets en tant que président de la Commission, et vous m'autorisez à désigner les élus représentant la Métropole au sein de ladite commission. Si, c'est ça, CCES, à raison d'un élu par groupe politique au conseil métropolitain. Donc sur le représentant, c'est le vice-président, Jean-Yves Porta. Sur les modalités de vote, pas de difficulté, c'est noté. En ce qui concerne la délibération elle-même, je rappelle Jean-Yves Porta désigné, puis vous m'autorisez à désigner un représentant par groupe politique pour représenter la Métropole. Y a-t-il des avis contraires, des abstentions ? Celles du groupe RN. Vous serez représentés ? Non ? Vous vous abstenez quand même ? OK. Abstention ? Ce que je précise, c'est que la délibération ne porte qu'un seul représentant. Par contre, vous m'autorisez à désigner parmi notre conseil un représentant par groupe politique. Donc y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est formidable. Adoptée à l'unanimité.

Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles L.541-15-1 et R.541-41-19 à R.541-41-28,

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de « gestion des déchets ménagers et assimilés »,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 20 novembre 2020 approuvant la démarche d'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et créant la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du PLPDMA,

La stratégie globale de la Métropole en matière de déchets est définie dans le schéma directeur des déchets, adopté par le Conseil métropolitain le 10 novembre 2017.

Dans ce cadre, l'élaboration et le suivi d'un programme local de prévention des déchets a pour objectif de décliner et de compléter ce schéma directeur pour déboucher sur des actions concrètes et un programme aux effets mesurables sur le plan territorial.

Ainsi, la démarche d'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) a été adoptée par délibération du Conseil métropolitain du 20 novembre 2020, et

la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) de ce programme a été créée. Le PLPDMA pour la période 2021-2026 a ultérieurement été adopté par délibération du Conseil métropolitain du 25 mars 2022.

Le code de l'environnement imposant la constitution d'une Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) sans toutefois en définir la composition, il appartient à la Métropole de fixer librement celle-ci et de nommer le Président de la CCES (art. R.541-41-22 du code de l'environnement). A ce titre, la délibération du Conseil métropolitain du 20 novembre 2020 créant la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du PLPDMA a établi sa composition et notamment que :

- la Présidence de la commission est assurée par le/la Vice-président(e) chargé(e) des déchets,
- le collège « élus locaux » comporte d'une part un(e) élu(e) par groupe politique au Conseil métropolitain et d'autre part deux élus des communes membres désignés par le Président de Grenoble-Alpes Métropole.

Il convient de désigner le/la Président(e) de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et il est proposé au Conseil métropolitain d'autoriser le Président de Grenoble-Alpes Métropole à désigner les élus représentant ledit Conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Jean-Yves PORTA Vice-président chargé des déchets en tant que président de la Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PPDMA),
- Autorise le Président à désigner les élus représentant Grenoble-Alpes Métropole au sein de ladite CCES, à raison d'un(e) élu(e) par groupe politique au Conseil métropolitain.

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026204 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAEML MINATEC ENTREPRISES

02:51:33

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur Minatec Entreprise, quatre représentants dont un à l'assemblée générale, un à la commission d'agrément et un au comité de sélection. Sur les représentants, je vous propose Laurence RUFFIN, Florent CHOLAT, Guy JULLIEN, Laurent THOVISTE. Le représentant à l'assemblée générale serait Laurence RUFFIN, première vice-présidente de la Métropole. Un représentant à la commission d'agrément, Florent CHOLAT. Un représentant au comité des sélections des entreprises locataires : Guy JULLIEN. Les suppléants pour les deux commissions d'agrément : Guy JULLIEN, et au sein du comité de sélection des entreprises locataires : Florent CHOLAT. On a inversé pour qu'il y ait un équilibre politique. Sur les modalités de vote, même vote. Merci. Sur la délibération, même vote également. Abstention des oppositions. Même vote. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d' « actions de développement économique »,

Vu les statuts de la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) MINATEC ENTREPRISES, et notamment les articles 13 et 14,

La SAEML MINATEC ENTREPRISES a été créée en 2003 par le Département de l'Isère, le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), Grenoble-Alpes Métropole, la ville de Grenoble, la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse d'épargne et l'Institut National Polytechnique de Grenoble (INPG), pour mettre un outil de développement et gestion d'immobilier industriel et de recherche à disposition du Pôle d'innovation MINATEC.

La SAEML MINATEC ENTREPRISES a construit et exploite trois Bâtiments de Haute Technologie (BHT1, BHT2, BHT3), situés sur la Presqu'île scientifique de Grenoble, qui proposent aux entreprises une offre de salles blanches, laboratoires et bureaux.

Les statuts de la SAEML MINATEC ENTREPRISES prévoient la désignation de :

- quatre représentants au sein du conseil d'administration de la SAEML dont un(e) représentant(e) au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SAEML,
- un(e) représentant(e) titulaire et un(e) représentant(e) suppléant(e) au sein de la Commission à l'agrément de la SAEML,
- un(e) représentant(e) titulaire et un(e) représentant(e) suppléant(e) au sein du Comité de sélection des entreprises locataires de la SAEML.

Il convient de procéder à la désignation de ces représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAEML MINATEC ENTREPRISES.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne en tant que représentants de Grenoble-Alpes Métropole pour siéger au sein du conseil d'administration de la SAEML MINATEC ENTREPRISES :
 - o Mme Laurence RUFFIN
 - o M. Florent CHOLAT
 - o M. Guy JULLIEN
 - o M. Laurent THOVISTE
- Autorise les représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient leur être confiés par les instances de la SAEML MINATEC ENTREPRISES,
- Désigne Mme Laurence RUFFIN représentante de Grenoble-Alpes Métropole au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de ladite SAEML,
- Désigne en tant que représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la commission à l'agrément de ladite SAEML :
 - o M. Florent CHOLAT en tant que titulaire,
 - o M. Guy JULLIEN en tant que suppléant
- Désigne en tant que représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du comité de sélection des entreprises locataires de ladite SAEML :
 - o M. Guy JULLIEN en tant que titulaire,
 - o M. Florent CHOLAT en tant que suppléant.

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° ADEL22052026205 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Agence Grenoble Alpes

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur l'Agence Grenoble-Alpes, 13 titulaires et 7 suppléants. Parmi les 13 titulaires : Cécile CENATIEMPO, Lencka POPRAVKA, Catherine TROTON, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Xavier OSMOND, Audrey GUYOMARD, Leïla GADDAS, Lorent THOVISTE, Sylvain DULOUTRE, Sylvain LAVAL, Coline PISSARD-GIBOLLET, Thierry ALDEGUER. Pour les suppléants : Jean-Gaëtan COGNARD, Michelle VEYRET, Gilles STRAPPAZZON, Florent CHOLAT. Amélie AMORE. Françoise FONTANA. Agnès REGNIER. Modalités de vote ? Même vote. Merci. Sur la délibération elle-même, des avis contraires ? Des abstentions ? Le RN. Merci. C'est adopté.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole, et notamment sa compétence en matière de « promotion du tourisme » et d'« actions de développement économique »

Vu les statuts de l'Agence Grenoble Alpes, notamment l'article 5,

L'Agence Grenoble Alpes est un service public constitué statutairement en « agence globale d'attractivité » depuis septembre 2022. Elle résulte de la fusion de l'office de tourisme, du Bureau des congrès et de Invest In.

L'Agence Grenoble Alpes met en œuvre différents moyens au service de la politique d'attractivité touristique et économique de la région grenobloise et de Grenoble-Alpes Métropole parmi lesquels : accueil des touristes dans les bureaux d'information touristique, communication (conférence de presse, site web, réseaux sociaux...), tourisme d'affaires, promotion économique (implantation d'entreprises), offre en produits locaux.

Les statuts de l'Agence Grenoble Alpes prévoient la désignation de treize représentants titulaires et sept représentants suppléants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du collège des élus du conseil d'administration de l'Agence.

Il convient de procéder à la désignation des représentants titulaires et suppléants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Agence Grenoble Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne pour représenter Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Agence Grenoble Alpes :
 - o en tant que représentants titulaires :

Mme Cécile CENATIEMPO	Mme Leila GADDAS
Mme Lencka POPRAVKA	M. Laurent THOVISTE
Mme Catherine TROTON	M. Sylvain DULOUTRE
M. Gildas BOUFFAUD	M. Sylvain LAVAL
M. Hassen BOUZEGHOUB	Mme Coline PISSARD-GIBOLLET
M. Xavier OSMOND	M. Thierry ALDEGUER
Mme Audrey GUYOMARD	

- o en tant que représentants suppléants :

Mme Michelle VEYRET	M. Jean-Gaétan COGNARD
Mme Amélie AMORE	M. Gilles STRAPPAZZON
Mme Françoise FONTANA	M. Florent CHOLAT
Mme Agnès RÉNIER	

- Autorise les représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient leur être confiés par les instances de l'Agence Grenoble Alpes.

Abstention : 2

Enzo BILLON, Alexandre LACROIX

Pour :105

Guillaume LISSY, Thierry ALDEGUER, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Nathalie BERANGER, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Clément CHAPPET, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaétan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL,

Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Anouchka MICHARD, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Jean-Luc RIZZI, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET, Lauren VIGUIER

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026206 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Inovallée

02:53:16

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Inovallée, un représentant. Nous proposons Audrey GUYOMARD, vice-présidente de la Métropole. Sur les modalités de vote, pas de difficulté. Merci. Sur la délibération elle-même, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Les trois groupes d'opposition. C'est adopté. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'« actions de développement économique »,

Vu les statuts de l'association Inovallée, et notamment les articles 6 et 12,

La technopole Inovallée s'étend sur 110 hectares sur les communes de Meylan et Montbonnot Saint-Martin. Première technopole créée en France, elle a fêté ses 50 ans en 2023. Elle bénéficie du label RETIS (réseau des technopôles, incubateurs publics et des centres européens d'entreprises et d'innovation), comme 43 technopoles en France.

La zone accueille 360 entreprises (dont 50% sont des startups et 50% sont internationales), plus de 12 200 emplois, 1 200 chercheurs, 6 centres de recherche. La technopole est le 1er bassin d'emploi privé de la Métropole avec une spécialisation numérique (80% d'emplois dans ce domaine) et une croissance tirée par l'innovation (21% du chiffre d'affaires consacré à la R&D).

Inovallée dispose du label régional « AURA PEP's » (label de pépinières d'entreprises), du label « Base camp OSV » pour accompagner les projets dans le sport et l'outdoor et de l'agrément « ESA BIC Sud France » (réseau d'incubation pour le spatial).

L'association Inovallée a pour objectifs de soutenir le développement économique de la technopole et d'assurer l'animation et la promotion de la zone, en lien avec les entreprises, les partenaires de l'écosystème et les collectivités.

Les statuts de l'association Inovallée comptent Grenoble-Alpes Métropole au titre des membres institutionnels et prévoient la désignation au conseil d'administration d'un membre par EPCI au sein du collège « collectivités ».

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Inovallée.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Audrey GUYOMARD représentante de Grenoble-Alpes Métropole au sein des instances de l'association Inovallée.

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY,

Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026207 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Réseau Entreprendre Isère (REI)

02:53:32

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le réseau Entreprendre Isère, un titulaire, un suppléant, nous proposons Laurence RUFFIN, vice-présidente de la Métropole, et Florent CHOLAT, conseiller métropolitain délégué. Sur les modalités, pas de difficulté. Merci. Sur la délibération elle-même, des avis contraires. Des abstentions ? Les trois groupes d'opposition, c'est adopté. Je vous en remercie.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'« actions de développement économique » et d'« insertion-emploi »,

Vu les statuts de l'association Réseau Entreprendre Isère, notamment les articles 7 et 8,

Grenoble-Alpes Métropole a adhéré en tant que membre partenaire de l'association Réseau Entreprendre Isère qui travaille à favoriser la création et la préservation d'emplois par la promotion et le soutien de l'entrepreneuriat dans sa zone de rayonnement.

L'association a pour objet exclusif de :

- Verser des aides financières permettant la réalisation d'investissements, dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat en faveur des petites et moyennes entreprises. L'association peut notamment consentir aux entrepreneurs créateurs, repreneurs et développeurs des prêts d'honneur non rémunérés (sans intérêt et sans garantie), pour favoriser le lancement ou éventuellement le développement et la mutation d'entreprises.
- Fournir des prestations d'accompagnement à des petites et moyennes entreprises.

Les statuts de l'association prévoient la désignation d'un(e) représentant(e) pour toute personne morale membre.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Réseau Entreprendre Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Laurence RUFFIN représentante titulaire et M. Florent CHOLAT représentant suppléant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Réseau Entreprendre Isère.

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL,

Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026208 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Association des Industriels du Sud Grenoblois (AISG)

02:53:51

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur l'Association des industriels du sud grenoblois, un représentant, Laurence RUFFIN, vice-présidente de la Métropole, sur les modalités de vote, pas de difficulté, même vote. Merci. Sur la délibération elle-même, des avis contraires ? L'abstention des groupes d'opposition ? C'est noté. C'est adopté. Je vous remercie.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole, notamment sa compétence en matière d'« actions de développement économique »,

Vu les statuts de l'Association des Industriels du Sud Grenoblois (AISG),

L'association AISG a pour objectifs de réunir des entreprises industrielles afin de développer la coopération et la mise en œuvre d'actions communes entre ses adhérents. Ses buts sont les suivants :

- assurer la défense des intérêts communs des adhérents
- mobiliser les acteurs publics en faveur du développement industriel du territoire et de celui des membres de l'association
- identifier les besoins d'amélioration de l'environnement général commun aux entreprises, en terme d'infrastructures et de services de mobilités, d'animations, de fidélisation et de services aux salariés, de promotion du territoire, de développement durable, d'information de ses adhérents sur les dispositifs publics d'accompagnement des entreprises et de proposer ou développer en commun des réponses transversales à ces enjeux.

L'article 4 des statuts indique que « l'association se compose de membres adhérents et de membres invités. Sont membres invités les collectivités locales compétentes en matière de développement économique. »

A ce titre, il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) en tant que membre invité au sein de l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Laurence RUFFIN représentante de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Association des Industriels du Sud Grenoblois (AISG).

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles

MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026209 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association « CIMES Auvergne-Rhône-Alpes » (Creating Integrated MEchanical Systems)

02:54:08

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le Cimes, le Creating Integrated Mechanical Systems, (For sure ?). Sur les modalités de vote, pas de difficulté. Merci. Sur la délibération elle-même, des avis contraires ? Abstentions ? Les trois groupes d'opposition. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment ses compétences en matière d'actions de développement économique et de soutien et participation au pilotage des pôles de compétitivité situés sur son territoire,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'association « CIMES, Creating Integrated MEchanical Systems, Auvergne-Rhône-Alpes » (CIMES), et notamment les articles 12 et 15,

Dans le prolongement de ses contributions pour le renforcement des filières numérique, santé, énergie, chimie-environnement et mécanique-métallurgie, Grenoble-Alpes Métropole a souhaité participer activement à la démarche des pôles de compétitivité en s'engageant, depuis leur création, aux côtés de :

- Cimes (mécanique-métallurgie).
- Axelera (chimie-environnement)
- Minalogic (technologies numériques)
- Lyonbiopôle (infectiologie et dispositifs médicaux)
- Tenerrdis (transition énergétique).

Les pôles de compétitivité sont des associations agréées individuellement par l'État et qui regroupent, sur un territoire donné, des entreprises (grands groupes, ETI, PME et start-up) des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche publics et privés qui ont vocation à travailler en synergie pour mettre en œuvre des projets de développement économique pour l'innovation (loi n°2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005).

Les statuts de CIMES prévoient la désignation d'un(e) représentant(e) de la Métropole au sein du « collège n°7 financeurs publics », invité(e) de droit sans droit de vote au conseil d'administration et sans voix délibérative aux assemblées générales.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association « CIMES, Creating Integrated MEchanical Systems, Auvergne-Rhône-Alpes ».

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Laurence RUFFIN représentante de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association « CIMES, Creating Integrated MEchanical Systems, Auvergne-Rhône-Alpes ».

Abstention : 15

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Christophe BRESSON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI, Lauren VIGUIER

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER,

Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026210 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association LYONBIOPOLE

02:54:37

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur Lyonbiopôle, un titulaire, un suppléant. La titulaire Laurence RUFFIN. Le suppléant Florent CHOLAT. Modalité de vote, pas de difficulté. Merci à tous. Sur la délibération elle-même, des avis contraires ? L'abstention des trois groupes d'opposition. C'est noté, c'est adopté. Je vous remercie.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment ses compétences en matière d'actions de développement économique et de soutien et participation au pilotage des pôles de compétitivité situés sur son territoire,

Vu les statuts de l'association « LYONBIOPOLE Auvergne-Rhône-Alpes » et notamment l'article 8,

Dans le prolongement de ses contributions pour le renforcement des filières numérique, santé, énergie, chimie-environnement et mécanique-métallurgie, Grenoble-Alpes Métropole a souhaité participer activement à la démarche des pôles de compétitivité en s'engageant, depuis leur création, aux côtés de :

- Minalogic (technologies numériques)
- Lyonbiopôle (infectiologie et dispositifs médicaux)
- Tenerrdis (transition énergétique)
- Axelera (chimie-environnement)
- Cimes (mécanique-métallurgie).

Les pôles de compétitivité sont des associations agréées individuellement par l'Etat et qui regroupent, sur un territoire donné, des entreprises (grands groupes, ETI, PME et start-up) des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche publics et privés qui ont vocation à travailler en synergie pour mettre en œuvre des projets de développement économique pour l'innovation (loi n°2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005).

LYONBIOPOLE est un pôle de compétitivité centré sur les activités pharmaceutiques, notamment sur la lutte contre les maladies infectieuses humaines et animales, et les cancers.

Les statuts de l'association prévoient que Grenoble-Alpes Métropole est invité permanent et assiste, sans voix délibérative, aux assemblées générales et au conseil d'administration.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole comme invité permanent au sein de l'association LYONBIOPOLE.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Laurence RUFFIN représentante titulaire et M. Florent CHOLAT représentant suppléant de Grenoble-Alpes Métropole en tant qu'invité permanent au sein de l'association LYONBIOPOLE.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT,

Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026211 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du comité stratégique et d'agrément de BIOPOLIS

02:54:55

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur Biopolis, deux représentants au sein du Comité stratégique et d'agrément dans les instances. Les deux titulaires proposés sont Laurence RUFFIN et Audrey GUYOMARD. Sur les modalités de vote, pas de difficultés, c'est noté. Sur le vote lui-même, avis contraire, je n'en vois pas. Je perçois ou je j'imagine, les abstentions des trois groupes d'opposition. C'est adopté. Je vous en remercie.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'« actions de développement économique »,

Vu la convention entre l'Université Grenoble Alpes et Grenoble-Alpes Métropole relative au fonctionnement de Biopolis pour la période 2016-2026, dont notamment l'article 3.2,

« Biopolis » est à la fois une pépinière et un hôtel d'entreprises et d'associations, dont la filière santé est le cœur de cible.

Situé à proximité du pôle santé et du Centre Hospitalier Universitaire d'une part et de la Presqu'île scientifique et du campus universitaire de Saint-Martin-d'Hères/Gières d'autre part, Biopolis dispose d'un emplacement stratégique en termes de synergies scientifiques et cliniques. L'exploitation dudit bâtiment et l'accompagnement scientifique des projets hébergés dans Biopolis sont assurés par l'Université Grenoble Alpes.

Le comité stratégique et d'agrément de Biopolis est une instance consultative. Il est composé des collectivités locales partenaires (Grenoble-Alpes Métropole, Département de l'Isère, Ville de La Tronche), de l'Université Grenoble Alpes et du CHU Grenoble Alpes. Sa présidence est assurée par l'un des représentants de Grenoble-Alpes Métropole.

La convention de fonctionnement de Biopolis prévoit la désignation de deux représentants de la Métropole au sein du comité stratégique et d'agrément.

Il est précisé que, « en cas d'absence, les représentants (...) qui ont la qualité d'élu(e) peuvent donner procuration à leur homologue élu(e) au sein de la même collectivité ou établissement ».

Il convient de procéder à la désignation des deux représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein dudit comité.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mmes Laurence RUFFIN et Audrey GUYOMARD représentantes de Grenoble-Alpes Métropole au sein du comité stratégique et d'agrément de Biopolis.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine

BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026212 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SCIC "Coopventure Investissements"

02:55:20

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la Coopventure, investissement, un représentant, Laurence RUFFIN, vice-présidente de la Métropole. Sur les modalités de vote, pas de difficulté. Sur la délibération elle-même, des avis contraires, je n'en vois pas. Des abstentions ? Celles des trois groupes d'opposition. Adoptée.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'actions de développement économique,

Vu les statuts de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) par actions simplifiée, à capital variable, dénommée « Coopventure Investissements », et notamment l'article 22,

Dans le cadre de son soutien à l'activité économique, Grenoble-Alpes Métropole a souhaité contribuer à la création d'un fonds d'investissement dit « evergreen ». Un fonds « evergreen » est un fonds qui ne disparaît pas après une période donnée ; pour cela, les sociétés financées ne remboursent pas le fonds pour servir un intérêt aux investisseurs mais réinvestissent dans le fonds et conservent le capital qui leur a permis de démarrer. Ce fonds est donc destiné à entrer au capital des entreprises ne souhaitant pas suivre la voie « classique » de développement par capitalisation qui conduit souvent à la revente de la société.

Le fonds d'investissement dénommé « CoopVenture » est destiné aux entreprises portant un projet de développement ambitieux dans le domaine du numérique, et adresse spécifiquement les SCOP (sociétés coopératives de production) ou les entreprises dans lesquelles les dirigeants et salariés tiennent une place centrale dans la gouvernance de la société, sachant que ces sociétés sont souvent ignorées par les investisseurs classiques qui y voient un élément de risque. Grenoble-Alpes Métropole est sociétaire de la SCIC.

Les statuts de la SCIC « Coopventure Investissements » prévoient la désignation d'un(e) représentant(e) de la Métropole au sein de la société.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) par actions simplifiée, à capital variable, dénommée « Coopventure Investissements ».

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Laurence RUFFIN représentante de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) par actions simplifiée, à capital variable, dénommée « Coopventure Investissements ».

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026213 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SCIC Presses Universitaires de Grenoble (PUG)

02:55:37

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur les Presses universitaires de Grenoble. Je vous propose la candidature de Fabrice HUGELÉ, vice-président de la Métropole sur les modalités de vote, pas de difficulté. Merci. Sur la délibération elle-même, y a-t-il des avis contraires, des abstentions ? Celles des trois groupes d'opposition. C'est noté, c'est adopté. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d' « actions de développement économique »,

Vu les statuts de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) « Presses Universitaires de Grenoble » (PUG),

Les Presses Universitaires de Grenoble (PUG) sont une maison d'édition indépendante créée sous forme de coopérative de consommation en 1972 par des universitaires. Il s'agissait alors de doter le campus d'un véritable éditeur pour assurer la diffusion de la recherche.

Depuis lors, les PUG sont devenues un acteur majeur de l'édition, reconnu au plan national et international :

- la première maison d'édition scientifique en Auvergne-Rhône-Alpes,
- les plus anciennes presses universitaires de France après les PUF,
- une triple mission de diffusion du savoir et des résultats de la recherche, de valorisation du territoire, et de défense de la langue française,
- une entreprise de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Les PUG ont sollicité la Métropole en mai 2022 pour entrer dans la gouvernance de la SCIC. Après la mise en œuvre de plusieurs partenariats (Guide du patrimoine métropolitain, ouvrage sur Paul Mistral et célébration des 50 ans des PUG), la Métropole a répondu favorablement pour entrer au capital de la SCIC en novembre 2022.

La présence de Grenoble-Alpes Métropole au capital de la SCIC PUG lui permet :

- de participer à la gouvernance d'une structure importante de valorisation et de diffusion de la recherche scientifique de son territoire ;
- de renforcer ses collaborations avec les PUG sur des projets d'édition relevant de ses compétences ;
- de développer à travers cet outil des coopérations avec un large panel d'acteurs de l'écosystème de recherche et d'innovation local ;
- d'accompagner le développement d'une offre de publications scientifiques contribuant à l'attractivité du territoire métropolitain.

La Métropole est membre du collège des institutions de la SCIC PUG. Les statuts de la SCIC PUG prévoient la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Fabrice HUGELÉ représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SCIC Presses Universitaires de Grenoble (PUG).

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026214 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SCIC "French Tech in the Alps - Grenoble"

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la délibération French French Tech in the Alps, un représentant, Florent CHOLAT, conseiller métropolitain. Sur les modalités de vote, pas de difficulté. Merci. Sur la délibération elle-même, des avis contraires, des abstentions ? Celles de notre groupe d'opposition. C'est noté. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d' « actions de développement économique »,

Vu les statuts de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), société anonyme à capital variable, « French Tech in the Alps - Grenoble », et notamment l'article 20,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 18 décembre 2015 relative au soutien au déploiement de l'initiative Digital Grenoble (French Tech) et à la prise de participation de la Métropole dans la SCIC,

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « French Tech in the Alps - Grenoble » a été constituée pour animer et développer l'écosystème numérique grenoblois, mobilisé préalablement dans le cadre de l'appel à projets « French Tech » et de Digital Grenoble. Cette SCIC rassemble aujourd'hui près de 430 sociétaires dont des collectivités, des partenaires institutionnels et 380 personnes physiques représentants des startups du numérique, des cadres de grands groupes et des dirigeants de PME.

L'objet de la SCIC est de favoriser :

- l'émergence de startups et leur croissance en PME, ETI et « Tech champions »,
- la croissance de toutes les entreprises et des emplois par ou pour le numérique,
- la visibilité de Grenoble numérique (via le label).

Les statuts de la SCIC prévoient la désignation d'un(e) représentant(e) de la Métropole au sein des instances de la société.

Par ailleurs, il est spécifiquement prévu que Grenoble-Alpes Métropole, en tant qu'associée de la catégorie « collectivités territoriales », puisse siéger de droit au conseil de surveillance de la SCIC sur simple demande (art. 20).

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein des instances de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « French Tech in the Alps - Grenoble ».

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Florent CHOLAT représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein des instances de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « French Tech in the Alps - Grenoble »,
- Précise que Grenoble-Alpes Métropole souhaite siéger au conseil de surveillance de la SCIC « French Tech in the Alps - Grenoble » en application de l'article 20 des statuts de ladite société.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération N° DEL22052026215 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SCIC "Le Campus numérique in the Alps"

02:56:13

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le campus numérique In The Alps. Un titulaire, un suppléant, Aurélien FARGE, titulaire. Florent CHOLAT, suppléant. C'est bien ça. C'est inversé. Sur les modalités de vote, pas de difficulté. Merci. Sur la délibération elle-même, des avis contraires, des abstentions ? Celles des trois groupes d'opposition. C'est noté. C'est adopté. Je vous en remercie.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'« actions de développement économique » et d'« insertion et emploi »,

Vu les statuts de la Société Coopérative d'Intérêt collectif (SCIC), société anonyme à directoire et conseil de surveillance à capital variable, « Le Campus Numérique in The Alps », et notamment les articles 21 et 23,

La SCIC Le Campus Numérique in The Alps a pour objectifs de :

- favoriser l'insertion des personnes en recherche d'emploi durable dans les métiers du numérique ;
- être au service des entreprises de l'écosystème du Sillon alpin ;
- proposer une formation innovante, professionnelle, certifiante ou diplômante.

La SCIC vise à répondre aux besoins importants de recrutement dans le secteur numérique, notamment sur les métiers du web.

Grenoble-Alpes Métropole est associée au sein de la SCIC dans la catégorie des collectivités et partenaires territoriaux.

Les statuts de la SCIC prévoient notamment que « chaque associé a droit de vote dans toutes les assemblées avec une voix ».

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SCIC « le Campus numérique in the Alps ».

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Aurélien FARGE représentant titulaire et M. Florent CHOLAT représentant suppléant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Le Campus numérique in the Alps ».

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026216 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Office touristique et thermal d'Uriage

02:56:33

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur l'Office thermal et touristique d'Uriage, un représentant qui sera Audrey GUYOMARD, vice-présidente de la Métropole. Sur les modalités de vote, pas de difficulté, c'est noté. Sur la délibération elle-même, y a-t-il des avis contraires, des abstentions ? Celles des trois groupes ? Non ? Non ? Non. Vous avez décidé de changer le rythme pour... Alors je reprends : avis contraire, il n'y en a pas. Abstentions ? Les trois groupes d'opposition. Adoptée. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de promotion du tourisme,

Vu les statuts de l'Office thermal et touristique d'Uriage, et notamment l'article 8,

L'Office thermal et touristique d'Uriage a pour but d'assurer :

- l'accueil, l'information des touristes et curistes,
- l'étude et le développement d'actions touristiques et thermales,
- l'animation de la commune et la promotion touristique.

Les statuts de l'office prévoient la désignation d'un(e) représentant(e) de la Métropole au sein du conseil d'administration.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Office thermal et touristique d'Uriage.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Audrey GUYOMARD représentante de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Office thermal et touristique d'Uriage.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.**Délibération N° DEL22052026217- Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Nordic Isère**

02:57:04

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur Nordic Isère. Un représentant selon les statuts, puis une possibilité de suppléance qui est liée au règlement intérieur. Le représentant sera Sylvain DULOUTRE et le suppléant sera Michel VENDRA, vice-président de la Métropole. Sur les modalités de vote, pas de difficulté, c'est noté. Merci. Sur la délibération elle-même, des avis contraires, des abstentions ? Trois groupes d'opposition. C'est noté. C'est adopté. Merci à vous.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de création, développement, exploitation et entretien [des sites du Sappey-en-Chartreuse et du Col de Porte] (...), pour les activités sportives, de loisirs, pastorales et sylvicoles, à l'exclusion du ski alpin et des remontées mécaniques,

Vu les statuts de l'association Nordic Isère, et notamment l'article 5, ainsi que le règlement intérieur dont l'article 2,

L'association "Nordic Isère" a pour objet de contribuer, sur le territoire du département, à toutes actions propres à faciliter la pratique du ski de fond et notamment le développement des équipements, la coordination des actions de promotion et l'harmonisation du montant des redevances. Elle perçoit la redevance des titres réciprocaires et peut percevoir les redevances site pour le compte et à la demande des communes concernées. Ainsi, l'association exerce dans le cadre de ses missions la vente des titres réciprocaires « Pass saison départemental Isère Drome » et « Pass Saison National » donnant accès aux différents domaines de ski nordique membres de l'association.

Dans le cadre de la gestion du Domaine nordique de Chamechaude, une convention de mandat, approuvée par délibération du Conseil métropolitain du 6 février 2026, a été conclue entre l'association et la Métropole, relative aux modalités de reversement des recettes perçues par Nordic Isère pour la vente de forfaits permettant l'accès au dit domaine.

Les statuts de l'association prévoient la désignation d'un(e) représentant(e) par « collectivité compétente en matière de ski nordique » (« membre actif »). Par ailleurs, le règlement intérieur de l'association prévoit qu'il est possible de désigner un(e) suppléant(e).

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Nordic Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Sylvain DULOUTRE en tant que représentant titulaire et M. Michel VENDRA en tant que représentant suppléant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Nordic Isère.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026218- Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

02:57:27

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, une représentante, Audrey GUYOMARD, vice-présidente de la Métropole. Sur les modalités de vote, pas de difficultés, ne changeons pas une équipe qui gagne. C'est noté. Merci. Sur la délibération elle-même, des avis contraires, des abstentions ? Celles des trois groupes d'opposition. C'est adopté. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'actions de développement économique et de promotion du tourisme,

Vu les statuts de l'association Auvergne-Rhône Alpes Tourisme, notamment les articles 7 et 8,

Le Comité Régional du Développement Touristique d'Auvergne et Rhône-Alpes Tourisme ont fusionné au 1^{er} décembre 2016 pour devenir l'association Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme qui, conformément au code du tourisme, a notamment pour mission la promotion et la coordination des actions de promotion touristique de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Conformément aux statuts de l'association, Grenoble-Alpes Métropole est membre de droit de l'association.

Suite à son renouvellement, le Conseil métropolitain doit désigner un(e) représentant(e) au sein des instances de l'association Auvergne-Rhône Alpes Tourisme.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Audrey GUYOMARD représentante de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-

Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026219 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Grenoble Alpes

02:57:44

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Grenoble-Alpes Association, un représentant, Audrey GUYOMARD, vice-présidente de la Métropole. Sur les modalités de vote, pas de difficulté, même vote, même vote. En ce qui concerne la désignation de la vice-présidente, les avis contraires, les abstentions ? Les trois groupes d'opposition. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de promotion du tourisme et d'actions de développement économique,

Vu les statuts de l'association Grenoble Alpes, et notamment l'article 8 et l'annexe 1,

L'association « Grenoble Alpes » a pour objet de conduire des missions et actions visant à fédérer les acteurs de territoire de la région de Grenoble pour contribuer à son rayonnement, sa notoriété, son attractivité et son hospitalité. Dans ce but, l'association s'appuie notamment sur l'usage et le déploiement de la marque « Grenoble Alpes ».

Grenoble-Alpes Métropole est membre fondateur de l'association et membre de droit du conseil d'administration.

Les statuts de l'association prévoient la désignation d'un(e) représentant(e) de la Métropole au sein du conseil d'administration.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association « Grenoble Alpes ».

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Audrey GUYOMARD représentante de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association « Grenoble Alpes ».

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX,

Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026220 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Chartreuse Tourisme

02:58:01

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur Chartreuse Tourisme, Audrey GUYOMARD, même vote sur les modalités, OK. En ce qui concerne la délibération elle-même, même vote ? Même vote. Je fais ça pour gagner du temps et finalement c'est plus long. Je vois quand on change de rythme. OK. Même vote.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de « promotion du tourisme »,

Vu les statuts de l'association Chartreuse Tourisme, et notamment les articles 4 et 7,

L'association Chartreuse Tourisme fédère les offices de tourisme, les représentants socio-professionnels, le Parc naturel régional de Chartreuse et plus généralement tous les élus et les acteurs du territoire œuvrant à la notoriété et à la promotion de la destination Chartreuse.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion du Domaine nordique de Chamechaude, une convention de mandat a été conclue entre l'association et la Métropole, afin que l'ensemble des forfaits vendus par Grenoble-Alpes Métropole sur le site nordique de Chamechaude puisse être proposé sur le site de vente en ligne géré par Chartreuse Tourisme. Ladite convention a été approuvée par délibération du Conseil métropolitain en date du 19 décembre 2025.

Les statuts de l'association prévoient la représentation de la Métropole au sein du collège des « EPCI et offices du tourisme communautaires », au titre des EPCI représentant moins de 15 % des cotisations.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Chartreuse Tourisme.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Audrey GUYOMARD représentante de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Chartreuse Tourisme.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles

STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISte, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026221 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Maison de la Culture de Grenoble (MC2)

02:58:20

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur l'EPCC Maison de la Culture et Grenoble MC2, cinq titulaires, cinq représentants. Parmi les cinq titulaires : Philippe Cardin, Michelle VEYRET , Sophie Luchez, Pierre-Édouard CARDINAL, Françoise FONTANA. Les suppléants : Catherine TROTON, Luis BELTRAN-LOPEZ, Hassen BOUZEGHOUB, Francis PILLOT, Sylvie GENIN-LOMIER. Sur les modalités de vote, même vote. OK. Sur la délibération, des avis contraires, des abstentions ? Trois groupes d'opposition, c'est adopté. C'est noté. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de « Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Maison de la Culture de Grenoble (MC2), et notamment l'article 8,

Au titre de sa compétence en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs, Grenoble-Alpes Métropole est membre de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) « Maison de la Culture de Grenoble – MC2 ».

Les statuts de l'EPCC MC2 prévoient la désignation de cinq représentants titulaires et cinq représentants suppléants de Grenoble-Alpes Métropole pour siéger au sein du conseil d'administration de l'établissement public.

Il convient de procéder à la désignation des représentants titulaires et suppléants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Maison de la Culture de Grenoble (MC2).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne pour représenter Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Maison de la Culture de Grenoble (MC2) :
 - o en tant que représentants titulaires :

M.Philippe CARDIN	Mme Michelle VEYRET
Mme Sophie LUCHEZ	M. Pierre-Édouard CARDINAL
Mme Françoise FONTANA	

- o en tant que représentants suppléants :

Mme Catherine TROTON	M. Luis BELTRAN-LOPEZ
M. Hassen BOUZEGHOUB	M. Francis PILLOT
Mme Sylvie GENIN-LOMIER	

- Autorise les représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient leur être confiés par les instances de l'EPCC Maison de la Culture de Grenoble.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Édouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT,

Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° ADEL22052026222 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) "École Supérieure d'Art et Design Grenoble-Valence" (ESAD GV)

02:58:49

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur l'ESAD Grenoble Valence, l'Établissement public de coopération culturelle de l'École supérieure d'Art et de Design de Grenoble Valence. Quatre titulaires, quatre suppléants : Michelle VEYRET, Alexis MONGE, Fabrice HUGELÉ. Sylvie GENIN-LOMIER en titulaire. Parmi les suppléants : Gilles MOREAU, Jean-Gaëtan COGNARD, Luc AURY, Marc ODDON. Sur les modalités, même vote. Merci. Sur les représentations avis contraires, abstentions ? Abstentions des trois groupes d'opposition. C'est noté. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de « Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche, en tenant compte du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « École Supérieure d'Art et Design (ESAD) Grenoble-Valence », et notamment l'article 8,

L'École Supérieure d'Art et Design (ESAD) Grenoble-Valence (GV) est un établissement public de coopération culturelle (EPCC) ayant pour missions principales la formation supérieure dans les domaines de l'art et du design, la recherche artistique, la formation tout au long de la vie, ainsi que la diffusion et la valorisation de la création contemporaine sur les territoires de Grenoble et de Valence.

Les statuts de l'EPCC ESAD GV prévoient la désignation de quatre représentants titulaires de la Métropole et de leurs suppléants au sein du conseil d'administration de l'EPCC.

Il convient de procéder à la désignation de quatre représentants titulaires de Grenoble-Alpes Métropole et de leurs suppléants au sein de l'établissement public de coopération culturelle « École Supérieure d'Art et Design (ESAD) Grenoble-Valence ».

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne pour représenter Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) « École Supérieure d'Art et de Design Grenoble-Valence » (ESAD GV) :
 - o en tant que représentants titulaires :
 - Mme Michelle VEYRET
 - M. Alexis MONGE
 - M. Fabrice HUGELÉ
 - Mme Sylvie GENIN-LOMIER
 - o en tant que représentants suppléants :
 - M. Gilles MOREAU
 - M. Jean-Gaëtan COGNARD
 - M. Luc AURY
 - M. Marc ODDON

- Autorise les représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient leur être confiés par les instances de l'EPCC École Supérieure d'Art et Design Grenoble-Valence.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026223 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'EPCC de culture scientifique, technique et industrielle Grenoble Alpes, dit « Territoire de Sciences »

02:59:18

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur l'Établissement public de coopération culturelle, l'EPCC, de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle Grenoble-Alpes nommé territoire de sciences. Quatre titulaires, quatre suppléants. Parmi les titulaires : Jean-Gaëtan COGNARD, Lencka POPRAVKA, Franck LONGO, Souad GRAND. Sur les suppléants : Gilles MOREAU, Philippe CARDIN. Evelyne DE CARO, Marc ODDON. Sur les modalités de vote, même vote. Merci. Sur les désignations elles-mêmes, y a-t-il des avis contraires ? Je n'en vois pas. Abstentions ? Les trois groupes d'opposition, c'est adopté. C'est noté. Je vous en remercie.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'« actions de développement économique », de « construction, d'aménagement, d'entretien et de fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain » et de « programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) dédié à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle Grenoble Alpes, dit « Territoire de sciences », et notamment l'article 9,

Grenoble-Alpes Métropole compte, avec le Département de l'Isère, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Université Grenoble Alpes et la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes, parmi les membres fondateurs de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) dédié à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle Grenoble Alpes, dit « Territoire de sciences ».

Cet EPCC gère deux équipements - La Casemate, implantée à Grenoble, et le centre de sciences Cosmocité, implanté à Pont-de-Claix - et comprend également un volet animation territoriale, avec notamment l'animation de la Fête de la science au niveau départemental.

Les statuts de l'EPCC « Territoire de sciences » prévoient la désignation de quatre représentants titulaires et quatre représentants suppléants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'EPCC.

Il convient de procéder à la désignation des représentants titulaires et suppléants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'EPCC dédié à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle Grenoble Alpes, dit « Territoire de sciences ».

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne pour représenter Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) dédié à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle Grenoble Alpes, dit « Territoire de sciences » :
 - o en tant que représentants titulaires :
 - M. Jean-Gaëtan COGNARD
 - Mme Lencka POPRAVKA
 - M. Franck LONGO
 - Mme Souad GRAND
 - o en tant que représentants suppléants :
 - M. Gilles MOREAU
 - M. Philippe CARDIN
 - Mme Evelyne DE CARO
 - M. Marc ODDON

- Autorise les représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient leur être confiés par les instances de l'EPCC dédié à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle Grenoble Alpes, dit « Territoire de sciences ».

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026224 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Hexagone Arts et Sciences

02:59:52

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur l'Hexagone Arts et sciences. Le président ou son représentant par arrêté, je désignerai par arrêté Michelle VEYRET, qui est vice-présidente de la Métropole et il nous faut, par délibération, désigner quatre conseillers métropolitains. Je vous propose les candidatures de Philippe CARDIN, Gilles MOREAU, Françoise FONTANA et Marc ODDON. Sur les modalités de vote, même vote. Merci. Sur la délibération elle-même, des avis contraires, je n'en vois pas. Des abstentions, qui sont celles de trois groupes d'opposition. C'est noté, c'est adopté. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs,

Vu les statuts de l'association Hexagone Arts et Sciences, et notamment l'article 5,

Au titre de sa compétence en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs, Grenoble-Alpes Métropole a défini d'intérêt métropolitain l'Hexagone, scène nationale et centre national d'arts et sciences.

Les statuts de l'association prévoient que sont membres de droit cinq représentants pour Grenoble-Alpes Métropole, dont le Président de la Métropole ou son représentant (désigné le cas échéant par arrêté) et quatre conseillers métropolitains.

Il convient donc de désigner quatre représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Hexagone Arts et Sciences.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Françoise FONTANA, M. Philippe CARDIN, M. Gilles MOREAU et M. Marc ODDON représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Hexagone Arts et Sciences.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026225 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Université Grenoble Alpes (UGA)

03:00:19

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur l'Université Grenoble-Alpes, l'UGA, un titulaire, un suppléant. Le titulaire sera évidemment Fabrice HUGELÉ, vice-président de la Métropole. Le suppléant sera Florent CHOLAT, conseiller métropolitain délégué. Sur les modalités, pas de difficulté. Merci. Sur la délibération elle-même, des avis contraires, il n'y en a pas. Les abstentions, celles des trois groupes d'opposition. C'est noté.

Vu le décret n°2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes, Vu les statuts de l'Université Grenoble Alpes annexés au susdit décret, et notamment les articles 40 et 42,

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de « Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche, en tenant compte du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation »,

L'Université Grenoble Alpes (UGA) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, issu de la pérennisation de ses statuts d'établissement public expérimental au titre de l'article 20 de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

L'UGA regroupe comme « établissements-composantes » l'Institut polytechnique de Grenoble (IPG), l'Institut d'études politiques de Grenoble (IEPG) et l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble (ENSAG). Les établissements-composantes de l'UGA conservent leur personnalité morale.

L'article 40 des statuts de l'Université Grenoble Alpes prévoit que douze personnalités extérieures sont membres du conseil d'administration, dont un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole. L'article 42 précise également que la collectivité doit désigner une personne de même sexe chargée de le/la suppléer en cas d'empêchement.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Fabrice HUGELÉ représentant titulaire et M. Florent CHOLAT représentant suppléant de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes (UGA).

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026226 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Fondation Université Grenoble Alpes (Fondation UGA)

Monsieur le Président Guillaume LISSY : Merci. Sur la Fondation Université Grenoble-Alpes. Un titulaire, Fabrice HUGELÉ, vice-président de la Métropole, sur les modalités de vote, pas de difficulté. Merci. Sur les représentants, des avis contraires, il n'y en a pas. Des abstentions, les trois groupes d'opposition. C'est noté. C'est adopté. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de « programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche, en tenant compte du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation »,

Vu les statuts de la Fondation Université Grenoble Alpes, et notamment les articles 7 et 9,

Au titre de sa compétence en matière de soutien à l'enseignement supérieur et la recherche, Grenoble-Alpes Métropole est membre, en qualité de membre-fondateur, de la Fondation Université Grenoble Alpes (UGA). Il s'agit d'une fondation partenariale ayant pour objet de financer des projets de recherche et de renforcer les liens entre université et entreprises ou encore de développer des initiatives en faveur de l'égalité des chances et au bénéfice des sportifs de haut niveau.

Les statuts de la Fondation UGA prévoient la désignation d'un(e) représentant(e) pour chacun des membres fondateurs à l'exception de l'Université Grenoble Alpes (huit représentants).

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Fondation Université Grenoble Alpes (UGA).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Fabrice HUGELÉ représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Fondation Université Grenoble Alpes (UGA).

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026227- Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Institut National Polytechnique de Grenoble (Grenoble INP)

03:00:58

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur l'Institut national Polytechnique Grenoble INP. Un titulaire, un suppléant : Fabrice HUGELÉ, Florent CHOLAT, même vote sur les modalités. Merci. Sur la désignation elle-même, même vote avec l'abstention des trois groupes de d'opposition. Merci.

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, notamment les articles 8 et 17, modifiés par décret n°1127-2023 du 12 décembre 2023,

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche, en tenant compte du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu le règlement intérieur de l'Institut National Polytechnique de Grenoble (Grenoble INP),

L'Institut National Polytechnique de Grenoble (Grenoble INP) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel qui a des missions d'enseignement, de recherche scientifique et technologique, de diffusion de la culture, d'information scientifique et technologique, de développement de la coopération internationale et de transfert de technologie. Grenoble INP est une composante avec personnalité morale de l'Université Grenoble Alpes.

Le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble INP prévoit la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de la Métropole.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Institut National Polytechnique de Grenoble (Grenoble INP).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Fabrice HUGELÉ en tant que représentant titulaire et M. Florent CHOLAT en tant que représentant suppléant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Institut National Polytechnique de Grenoble (Grenoble INP).

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026228 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG)

03:01:11

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur l'observatoire des séances de l'univers de Grenoble, l'OSUG, un titulaire, un suppléant, la titulaire serait Michelle VEYRET et le suppléant serait Fabrice HUGELÉ. Modalités de vote, même vote. Merci. Sur la suppléance, même vote, abstention des trois groupes d'opposition. Merci

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole, et notamment sa compétence en matière de programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche, en tenant compte du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu les statuts de l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble OSUG, et notamment l'article 6,

L'Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble, école de l'Université Grenoble Alpes (UGA) désigné par le sigle "OSUG", est un observatoire des Sciences de l'Univers qui a pour vocation l'observation, la recherche, la formation initiale et continue, la diffusion des connaissances et la mise en œuvre de coopération internationale dans le domaine des Sciences de la Terre, de l'Univers et de l'Environnement (STUE).

Grenoble-Alpes Métropole dispose d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de même sexe au sein de l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble OSUG. Il convient de procéder à leur désignation.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Michelle VEYRET en tant que représentante titulaire et M. Fabrice HUGELÉ en tant que représentant suppléant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble OSUG.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026230 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Comité Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) Grenoble Alpes

03:01:32

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le CROUS, le Comité régional des œuvres universitaires et scolaires, un titulaire, un suppléant, Fabrice HUGELÉ et Margot BELAIR. Sur les modalités de vote, même vote. Merci. Sur la délibération elle-même, des avis contraires ? Non. L'abstention des trois groupes d'opposition. C'est noté. Merci.

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article R822-10,

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires participent à la mise en œuvre de la politique de vie étudiante, notamment en matière de logement, de restauration universitaire et d'action sociale.

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, notamment l'article R.822-10, les collectivités territoriales peuvent être représentées au sein du conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

Le CROUS Grenoble Alpes prévoit la présence d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de son conseil d'administration.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration du Comité Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) Grenoble Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Fabrice HUGELÉ en tant que représentant titulaire et Mme Margot BELAIR en tant que représentante suppléante de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration du Comité Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) Grenoble Alpes.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026231 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Centre d'Accompagnement du Sport d'Excellence (CASE) Grenoble Alpes

03:01:49

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le Centre d'accompagnement du sport d'excellence Grenoble-Alpes, le Case, deux représentants : Michel VENDRA, vice-président de la Métropole et Fabrice HUGELÉ Sur des modalités de vote, pas de difficulté, c'est adopté. Merci, et pour la délibération elle-même, des avis contraires, des abstentions qui sont celles de trois groupes d'opposition. C'est noté, c'est adopté. Merci beaucoup.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole, et notamment ses compétences en matière de « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain », d'« actions de développement économique », de « programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche, en tenant compte du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation », et d'« insertion-emploi »,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 9 février 2024 relative au Centre d'Accompagnement du Sport d'Excellence Grenoble Alpes,

Vu les statuts de l'association « Centre d'Accompagnement du Sport d'Excellence Grenoble Alpes », et notamment les articles 4 et 5,

Par délibération du Conseil métropolitain en date du 9 février 2024, Grenoble-Alpes Métropole a approuvé son adhésion à l'association « Centre d'Accompagnement du Sport d'Excellence Grenoble Alpes » dont le triple objectif est de :

- fédérer les acteurs du sport d'excellence du territoire au sein d'une structure permettant de développer les synergies et mutualisations nécessaires à l'essor du sport d'excellence ;
- accompagner les sportifs d'excellence, amateurs comme professionnels, et ceux en accession vers le haut niveau, ainsi que leurs entraîneurs et les dirigeants de structures ;
- développer des innovations et des recherches sur la performance, en articulant milieu sportif et Université, dans une perspective de production de connaissance et d'outils d'intervention.

Les statuts de l'association prévoient la désignation de deux représentants de la Métropole au sein du « collège institutionnel » en tant que membre fondateur.

Il convient de procéder à la désignation des deux représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein des instances de l'association « Centre d'Accompagnement du Sport d'Excellence Grenoble Alpes ».

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Michel VENDRA et M. Fabrice HUGELÉ en tant que représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association « Centre d'Accompagnement du Sport d'Excellence Grenoble Alpes ».

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026232 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Conférence Régionale du Sport Auvergne-Rhône-Alpes

03:02:10

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la Conférence régionale du sport Auvergne Rhône-Alpes, un titulaire, un suppléant. Le titulaire, Michel VENDRA en tant que vice-président de la Métropole, Audrey GUYOMARD en tant que suppléante. Modalité, même vote. Sur la délibération elle-même, même vote également. Abstention des trois groupes d'opposition. C'est noté.

Vu le code du sport, dont notamment les articles L.112-14 et L.112-15,

Vu le décret n°2020-1280 du 20 octobre 2020 relatif aux conférences régionales du sport et aux conférences des financeurs du sport,

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole, et notamment sa compétence en matière de construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain,

Les Conférences Régionales du Sport (CRS) ont été instituées par l'article 3 de la loi du 1^{er} août 2019. Elles font suite à la création de l'Agence Nationale du Sport (ANS) et comprennent des représentants de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de sport, du mouvement sportif et des autres personnes physiques et morales intéressées par le développement du sport, en particulier les organisations professionnelles représentatives des acteurs du monde économique. Le décret n°2020-1280 du 20 octobre 2020 précise le fonctionnement des conférences régionales du sport et leur composition.

La Conférence Régionale du Sport élabore et adopte un projet sportif territorial qui comprend :

- un bilan de l'offre sportive existante sur le territoire régional, comportant notamment l'identification de ses éventuels déficits territoriaux et des publics à l'égard desquels elle présente des défauts d'accessibilité ;
- un programme comportant les mesures et les actions à mettre en œuvre tenant compte des orientations nationales en matière de politique sportive définies dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens conclue entre l'État et l'Agence nationale du sport et des spécificités de chaque territoire où elles ont vocation à être mises en œuvre ;
- les modalités de suivi du programme d'action.

Dans chaque région, la Conférence Régionale du Sport est constituée de 4 collèges dont le collège des représentants des collectivités territoriales et des EPCI.

Pour information, chaque Conférence Régionale du Sport institue une Conférence des Financeurs du Sport, qui :

- définit les seuils de financement à partir desquels elle examine les projets d'investissement et les projets de fonctionnement qui lui sont soumis pour examen et avis ;
- émet un avis relatif à la conformité de chaque projet qui lui est soumis aux orientations définies par le projet sportif territorial ;
- identifie les ressources humaines et financières et les moyens matériels que les membres de la conférence lui indiquent être susceptibles d'être mobilisés, dans la limite des budgets annuels, en vue d'un contrat d'orientation et de financement.

Les représentants désignés dans le cadre de la Conférence Régionale du Sport représentent également la collectivité au sein de la Conférence des Financeurs du Sport.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Conférence Régionale du Sport Auvergne-Rhône-Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Michel VENDRA en tant que représentant titulaire et Mme Audrey GUYOMARD en tant que représentante suppléante de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Conférence Régionale du Sport Auvergne-Rhône-Alpes.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026233 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Grenoble Alpes Initiative Active (GAIA)

03:02:28

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur GAIA, Grenoble-Alpes Initiative Active, un titulaire et un ou plusieurs suppléants. On propose en titulaire Laurence RUFFIN, vice-présidente de la Métropole et Florent CHOLAT en suppléant. Sur les modalités, même vote. Merci. Sur la désignation, même vote, avec l'abstention des trois groupes, même vote. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment ses compétences en matière d'« actions de développement économique » et d'« insertion-emploi »,

Vu les statuts de l'association Grenoble Alpes Initiative Active (GAIA), et notamment les articles 17 et 22,

L'association Grenoble Alpes Initiative Active (GAIA) a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités de biens ou de services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement d'entreprises et structures de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Elle porte une attention particulière à la création et la consolidation d'emplois durables notamment pour les personnes dont la situation économique et sociale constitue un frein pour l'accès à l'emploi, en particulier en leur permettant de créer leur entreprise. Elle apporte son soutien par la mobilisation de financements solidaires, notamment l'octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt, et par un accompagnement et un suivi technique des porteurs de projets assurés gracieusement.

L'association contribue également à mobiliser d'autres aides financières et/ou d'accompagnement à des PME et structures de l'ESS.

Les statuts de l'association prévoient la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire de la Métropole et d'un(e) ou plusieurs suppléants au sein du conseil d'administration (art. 17-1) et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de GAIA.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) ou plusieurs suppléant(e)s de Grenoble-Alpes Métropole au sein des instances de l'association Grenoble Alpes Initiative Active (GAIA).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne pour représenter Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'association Grenoble Alpes Initiative Active (GAIA) :
 - o Mme Laurence RUFFIN représentante titulaire,
 - o M. Florent CHOLAT représentant suppléant.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026234 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SCIC ULISSE-Union Locale d'Initiatives Solidaires au Service de l'Emploi

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur Ulisse, Union locale d'initiative solidaire au service de l'emploi. Un représentant : Aurélien FARGE, en tant que vice-président de la Métropole. Même vote sur les modalités, même vote sur la désignation. Abstentions ? Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d' « insertion-emploi »,

Vu les statuts de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) à mission, société anonyme à capital variable, « ULISSE-Union locale d'initiatives solidaires au service de l'emploi », et notamment les articles 19 et 23,

Grenoble-Alpes Métropole soutient les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) afin de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle.

« ULISSE-Union locale d'initiatives solidaires au service de l'emploi » est le plus grand groupe d'insertion par l'activité économique sur le territoire métropolitain et regroupe plusieurs organismes intervenant dans les champs de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion par l'activité économique. Il recouvre tous les types de SIAE : entreprise d'insertion (Ulisse énergie), atelier chantier d'insertion (Grenoble Solidarité), association intermédiaire (Ulisse services), agence d'intérim d'insertion (Ulisse interim) et entreprise à but d'emploi (Ulisse-SOLEEO).

Transformée d'association en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) à mission lors de son assemblée générale extraordinaire du 25 février 2021, ULISSE a notamment pour objet :

- de définir une politique cohérente d'insertion par l'activité économique, de développement territorial de l'emploi et d'économie sociale et solidaire.
- de développer le savoir-faire de création de parcours d'insertion professionnelle efficace
- de tenir le rôle d'opérateur dans le cadre de projets spécifiques
- de fournir des services aux structures membres de l'union et de les représenter.

Les statuts de la SCIC ULISSE prévoient la désignation d'un(e) représentant(e) de la Métropole au sein du conseil d'administration et des assemblées générales de la société.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SCIC à mission SA « ULISSE ».

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Aurélien FARGE représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SCIC à mission « ULISSE – Union Locale d'Initiatives Solidaires au Service de l'Emploi ».

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026235 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Réseau des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES)

03:02:57

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire, le RTES, un représentant, Florent CHOLAT. Même vote sur les modalités, même vote sur les désignations. Abstention des trois groupes d'opposition. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'actions de développement économique,

Vu les statuts de l'association Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire RTES, notamment les articles 5 et 12,

Grenoble-Alpes Métropole adhère au Réseau des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire RTES, association regroupant les collectivités et pays porteurs de projets d'économie solidaire et ayant vocation à promouvoir leurs démarches pour sensibiliser d'autres territoires à l'économie solidaire, constituer un lieu-ressource en termes d'information et un lieu appui à la mise en œuvre de projets, ainsi que contribuer à la formation et élaborer une réflexion à partir des pratiques locales pour être force de proposition auprès des pouvoirs publics.

Grenoble-Alpes Métropole dispose d'un(e) représentant(e) au sein des instances de l'association RTES.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de la Métropole au sein de l'association Réseau des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Florent CHOLAT représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Réseau des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES).

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération N° DEL22052026236 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Circul'Alpes

03:03:11

Monsieur le Président *Guillaume LISSY* : Sur le Syndicat mixte d'Abattage--

03:03:13

Services : Circul'Alpes.

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Circul'Alpes ! Autant pour moi. Un représentant, Florent CHOLAT. Même vote sur les modalités. Oui, même vote sur les représentations avec abstention des trois groupes d'opposition. C'est noté. C'est adopté. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'actions de développement économique,

Vu les statuts de l'association Circul'Alpes, notamment les articles 7 et 9,

Sous l'impulsion de Grenoble-Alpes Métropole, en novembre 2023, une trentaine d'acteurs économiques du bassin grenoblois ont répondu présents pour co-construire un réseau destiné à

diffuser l'économie circulaire sur le territoire, et constitué de grandes entreprises, de PME, de start-ups, d'associations, d'acteurs de l'insertion et de l'université. Ce réseau s'est structuré en association sous le nom de Circul'Alpes fin 2024.

L'association Circul'Alpes a pour objet :

- De regrouper des acteurs privés et publics sensibles aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux attachés à l'économie circulaire,
- De sensibiliser à l'économie circulaire et de diffuser l'économie circulaire,
- De favoriser la création de projets d'économie circulaire en organisant l'interconnaissance de ses membres, l'échange de pratiques, l'identification de synergies,
- D'être un centre de ressources,
- D'assurer un plaidoyer en faveur de l'économie circulaire.

Grenoble-Alpes Métropole a adhéré à l'association Circul'Alpes par délibération en date du 20 décembre 2024 en tant que membre bienfaiteur (pas de coût d'adhésion au regard de l'engagement de la collectivité dans la création du réseau) aux côtés de deux autres EPCI, le Grésivaudan et le Pays Voironnais.

Les statuts de l'association prévoient la désignation d'un(e) représentant(e) de la Métropole au sein de Circul'Alpes.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Circul'Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Florent CHOLAT représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Circul'Alpes.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026237 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat mixte Alpes Abattage (SYMAA)

03:03:27

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le SYMAA, le Syndicat mixte Alpes-Abattage, quatre titulaires, quatre suppléants. Parmi les titulaires : Sandra KRIEF, Gildas BOUFFAUD, Stéphane DUPONT-FERRIER, Marc DEPINOIS. Parmi les suppléants, Cécile CENATIEMPO, Kheira CAPDEPON, Christophe REVIL, Cyrille PLENET. Même vote sur les modalités. Même vote sur les représentations. Abstention des trois groupes d'opposition. C'est noté. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'« abattoirs, abattoirs marchés et marchés d'intérêt national » et d'« actions de développement économique »,

Vu les statuts du Syndicat mixte Alpes Abattage (SYMAA), et notamment les articles 5 et 6,

Le Syndicat mixte Alpes Abattage (SYMAA) a été constitué en vue d'organiser un service public industriel et commercial d'abattage en Isère afin de valoriser les produits de la filière élevage tout en garantissant un service de qualité dans le respect des conditions sanitaires.

Le SYMAA est composé du Département de l'Isère (51%), de Grenoble-Alpes Métropole (46,1%), de la Communauté de communes du Grésivaudan (2,5%), de la Communauté de communes Massif du Vercors (0,3%) et de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais (0,1%).

Les statuts du SYMAA prévoient la désignation de quatre représentants titulaires et de quatre représentants suppléants de la Métropole.

Il convient de procéder à la désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat mixte Alpes Abattage (SYMAA).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne pour représenter Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat mixte Alpes Abattage (SYMAA) :
 - o en tant que représentants titulaires :
 - Mme Sandra KRIEF
 - M. Gildas BOUFFAUD
 - M. Stéphane DUPONT-FERRIER
 - M. Marc DEPINOIS
 - o en tant que représentants suppléants :
 - Mme Cécile CENATIEMPO
 - Mme Keira CAPDEPON
 - M. Christophe REVIL
 - Mme Cyrille PLENET

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026238 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Marché d'Intérêt National (MIN) de Grenoble

03:03:50

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le marché d'intérêt national, quatre représentants aux mines : Amandine GERMAIN, Sandra KRIEF, Cyrille PLENET, Amélie AMORE. Désolé, Amélie. Si maintenant on met des chausse-trapes pour que les choses soient plus difficiles, on ne va pas s'en

sortir. Donc je vous prie, Amélie, de m'excuser. Sur les modalités, même vote ? Même vote. Sur les désignations, même vote avec abstention des trois groupes d'opposition. C'est noté, c'est enregistré, adoptée. Merci.

Vu l'article R.2221-27 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'« abattoirs, abattoirs marchés et marchés d'intérêt national » et d'« actions de développement économique »,

Vu le règlement intérieur de la régie chargée de la gestion du Marché d'Intérêt National de Grenoble, relatif à l'organisation administrative, et notamment les articles 5 et 6,

Le Marché d'Intérêt National (MIN), dénommé Grand Marché des Alpes, est un outil public métropolitain situé à Grenoble permettant la vente en gros de produits alimentaires et regroupant sur un même lieu l'offre (grossistes, producteurs, prestataires de services) et la demande (acheteurs). C'est une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière créée par décret au 1er décembre 1961.

Le règlement intérieur de la régie chargée de la gestion du MIN prévoit la désignation de quatre représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de la régie du MIN.

Il convient de procéder à la désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la régie chargée de la gestion du Marché d'Intérêt National de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mmes Amandine GERMAIN, Sandra KRIEF, Cyrille PLENET et Amélie AMORE représentantes de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration de la régie chargée de la gestion du Marché d'Intérêt National (MIN) de Grenoble,
- Autorise les représentantes de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient leur être confiés par les instances de la régie chargée de la gestion du Marché d'Intérêt National (MIN) de Grenoble.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026239 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse. Un titulaire, un suppléant. Pour le titulaire, je vous propose Nicolas JALLOT, et Cyrille PLENET en vice-président de la Métropole en suppléante. Modalité, même vote ? Même vote. Sur le vote lui-même, même vote, abstentions des trois groupes d'opposition. Merci. C'est adopté. C'est enregistré.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'« actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager », de « création, développement, exploitation et entretien des sites du Col de Porte et du Sappey-en-Chartreuse (...) pour les activités sportives, de loisirs, pastorales et sylvicoles, à l'exclusion du ski alpin et des remontées mécaniques » ;

Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, et notamment l'article 7 et l'annexe aux dits statuts,

Le Syndicat Mixte a pour objet la mise en œuvre de la charte du Parc naturel régional de Chartreuse. Il assure sur le territoire du Parc la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menées par ses partenaires. Il assure, sur le territoire du Parc, la mise en cohérence et la coordination des politiques publiques. Il procède ou fait procéder à toutes actions nécessaires à son objet.

Le Syndicat Mixte est chargé de la gestion de la marque Parc et assure dans les conditions définies par la loi la révision de la Charte du Parc.

Grenoble-Alpes Métropole est membre du collège « intercommunalités » au sein du comité syndical. Les statuts du syndicat mixte prévoient la désignation par chaque intercommunalité d'un(e) délégué(e) ayant voix délibérative ainsi que la possibilité de désignation d'un(e) suppléant(e).

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Nicolas JALLOT représentant titulaire et Mme Cyrille PLENET représentante suppléante de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Chartreuse.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026240 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors

03:04:39

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors. Un titulaire, un suppléant. Titulaire, Cyrille PLENET, vice-présidente de la Métropole, une suppléante, Sandra KRIEF, conseillère métropolitaine déléguée. Modalité de vote, ça ne change pas, c'est le même vote. Merci. Sur la délibération elle-même, même vote également avec abstention des trois groupes d'opposition. Merci. C'est noté. C'est adopté.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'« actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager »,

Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Vercors, et notamment l'article 5 et l'annexe 1,

Le Syndicat mixte est « chargé de la gestion du Parc naturel régional. Il met en œuvre la charte. Dans le cadre fixé par celle-ci, il assure sur le territoire du parc la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menées par ses partenaires ».

Grenoble-Alpes Métropole est membre du collège « EPCI » au sein du comité syndical. Les statuts du syndicat mixte prévoient la désignation par chaque EPCI d'un(e) délégué(e) ayant voix délibérative ainsi que la possibilité de désignation d'un(e) suppléant(e).

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Cyrille PLENET représentante titulaire et Mme Sandra KRIEF représentante suppléante de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Vercors.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026241- Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Comité de massif des Alpes

03:05:03

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le Comité pour le développement, l'aménagement et la protection du massif des Alpes dit le Comité de Massif Alpes. Un titulaire, un suppléant, Cyrille PLENET, en tant que vice-présidente de la Métropole, Audrey GUYOMARD également en tant que vice-présidente de la Métropole. Modalité, même vote. Merci. Sur la délibération elle-même, même vote, abstention des trois groupes d'opposition. C'est noté, c'est validé. Merci à tous.

Vu le décret n° 2017-755 du 3 mai 2017 relatif à la composition et au fonctionnement des comités pour le développement, l'aménagement et la protection du massif des Alpes, du Massif central, du massif du Jura, du massif des Pyrénées et du massif des Vosges et notamment l'article 3,

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'« actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager », de « création, entretien et aménagement des sentiers de randonnée » et de « création, développement, exploitation et entretien

des sites du Col de Porte et du Sappey-en Chartreuse] (...) pour les activités sportives, de loisirs, pastorales et sylvicoles, à l'exclusion du ski alpin et des remontées mécaniques »

Les Comités pour le développement, l'aménagement et la protection des massifs, dénommés « Comités de massif », ont été institués par la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne.

Le Comité de massif des Alpes concourt à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des objectifs de la politique nationale en faveur de la montagne et veille à la cohérence avec celle-ci des politiques mises en œuvre au niveau du massif, et participe à l'adaptation des dispositions de portée générale, des politiques publiques et des mesures prises pour leur application aux spécificités de la montagne ou à la situation particulière de chaque massif ou partie de massif, en proposant des adaptations ou des expérimentations au Conseil national de la montagne.

Le décret n°2017-755 du 3 mai 2017 relatif à la composition des Comités de massif prévoit la représentation des métropoles dont le territoire est classé en tout ou partie dans le massif, au titre du collège des élus locaux.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Comité pour le développement, l'aménagement et la protection du massif des Alpes, dit « Comité de massif des Alpes ».

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Cyrille PLENET représentante titulaire et Mme Audrey GUYOMARD représentante suppléante de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Comité pour le développement, l'aménagement et la protection du massif des Alpes, dit « Comité de massif des Alpes ».

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026242 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du comité de programmation du programme européen "LEADER" (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) dénommé "Entre Lacs et Montagnes"

03:05:24

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le Comité de programmation leader entre lac et montagne. Un titulaire, un suppléant. Le titulaire serait Cyrille PLENET et la suppléante Audrey GUYOMARD, toutes deux vice-présidentes de la Métropole. Sur les modalités, mêmes votes, même vote. Sur la délibération elle-même, même vote avec abstention des trois groupes d'opposition. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'« actions de valorisation des espaces agricoles ou forestiers et actions de promotion, de valorisation

et de développement de l'agriculture », d'« étude, suivi et mise en œuvre du schéma de mobilisation forestière par l'aménagement des nouvelles infrastructures (...) nécessaires à l'exploitation forestière », d'« actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager », de « création, entretien et aménagement des sentiers de randonnée », de « promotion du tourisme », de « contribution à la transition énergétique », et d'« insertion-emploi »,

« LEADER » (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme européen pluriannuel, dédié aux territoires ruraux, et permet de financer des projets de développement.

Construit à partir des enjeux du territoire, issus du diagnostic et des ateliers de concertation, et des priorités ciblées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), le programme d'actions du LEADER « Entre Lacs et Montagnes » est structuré autour de trois objectifs :

- Réinvestir les centralités en milieu rural, pour tendre vers la sobriété énergétique ;
- Développer un tourisme intégré et respectueux de la vie locale et des patrimoines (slow tourisme) ;
- Favoriser les emplois durables et non délocalisables, liés aux ressources et aux besoins du territoire.

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional (PNR) de Chartreuse porte le programme LEADER du territoire « Entre Lacs et Montagnes » pour la période 2023-2027. Une enveloppe de 4,5 M€ de fonds européens (FEADER-Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) a été attribuée à ce périmètre en mai 2023. Au 1^{er} janvier 2026, 47% de cette enveloppe a été attribuée à différents projets du territoire.

Les territoires bénéficiaires du programme LEADER sont organisés dans le cadre d'un « Groupe d'Action Locale » (GAL). Le GAL est garant de la mise en œuvre de la stratégie locale de développement sur laquelle s'est fondée la candidature du territoire au programme.

Grenoble-Alpes Métropole s'est engagée à participer à la Stratégie Locale de Développement du GAL, telle que définie dans le document de candidature et dans la convention d'entente intercommunale « Territoire Entre Lacs et Montagnes ».

Le périmètre du GAL AuRA « Entre Lacs et Montagnes » est composé de 320 communes, situées en Isère, Savoie et Haute-Savoie, et concerne 14 EPCI.

Les communes métropolitaines incluses dans le périmètre du PNR de Chartreuse sont incluses dans ce périmètre « Entre Lacs et Montagnes » (Corenc, Le Fontanil-Cornillon, La Tronche, Le Sappey-en-Chartreuse, Meylan, Mont-Saint-Martin, Proveysieux, Quaix-en-Chartreuse, Saint-Egrève, Saint-Martin-le-Vinoux, Sarcenas), ainsi que 5 autres communes de Grenoble-Alpes Métropole, anciennement situées dans le GAL Belledonne (Murianette, Séchilienne, Vaulnaveys-le-Haut, Venon et Vizille).

Le comité de programmation LEADER est l'organe décisionnaire du GAL qui détermine les orientations stratégiques, sélectionne les projets portés par les acteurs publics et privés du territoire et attribue les subventions. Ce comité comporte un collège privé (groupements d'acteurs économiques et associations) et un collège public (Région AuRA, les 14 EPCI et les 3 syndicats mixtes du territoire) ; Grenoble-Alpes Métropole dispose d'un siège de titulaire et d'un siège de suppléant au sein de ce dernier.

Il convient de procéder à la désignation d'une(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein du comité de programmation du programme européen LEADER « Entre Lacs et Montagnes ».

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Cyrille PLENET représentante titulaire et Mme Audrey GUYOMARD représentante suppléante de Grenoble-Alpes Métropole au sein du comité de programmation du programme européen LEADER « Entre Lacs et Montagnes ».

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026243 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du comité de pilotage du Projet Alimentaire inter-Territorial de la grande région grenobloise (PAiT)

03:05:45

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Le Projet alimentaire interterritorial, le PAiT, deux représentants par territoire. Nous proposons que nos deux représentants soient Cyrille PLENET en tant que vice-présidente de la Métropole et Amandine GERMAIN. Même vote pour les modalités, même vote. Merci. En ce qui concerne la délibération elle-même, même vote, c'est adopté, avec l'abstention des trois groupes d'opposition. C'est noté.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'« actions de valorisation des espaces agricoles ou forestiers et actions de promotion, de valorisation et de développement de l'agriculture », de « protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie » et d'« actions de développement économique » ,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 5 juillet 2019, relative à la « Labellisation du Projet Alimentaire inter Territorial (PAiT) »,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 24 novembre 2023 portant « Définition d'un scénario souhaitable du système agricole et alimentaire pour 2050 à l'échelle du Projet Alimentaire inter Territorial (PAiT) de la grande région grenobloise »

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 20 décembre 2024 relative au conventionnement 2025-2030 du Projet alimentaire inter-Territorial

Grenoble-Alpes Métropole a initié la mise en place du Projet Alimentaire inter Territorial de la grande région grenobloise (PAiT), par délibération du Conseil métropolitain du 5 juillet 2019. Cette démarche mobilise tous les territoires de la grande région grenobloise à l'échelle desquels la constitution d'un système alimentaire local a du sens, ainsi que l'ensemble des acteurs socioprofessionnels et associatifs impliqués dans les diverses thématiques liées à l'agriculture et l'alimentation.

L'ambition des partenaires du PAiT est de définir et mettre en œuvre un système agricole et alimentaire durable à l'échelle du bassin de vie, en tenant compte des spécificités de chacun des territoires partenaires. Ce projet de coopération urbain-rural a donc pour objectif de favoriser la consommation au plus près des bassins de production agricole et la résilience du système agricole et alimentaire mais également de faciliter la coordination des politiques agricoles et alimentaires publiques et les initiatives des acteurs privés en la matière.

L'action du PAiT s'articule autour de 5 enjeux stratégiques :

- préserver le foncier agricole, maintenir les agriculteurs, aider à l'installation de nouvelles exploitations,
- développer les circuits de proximité et l'activité agricole et alimentaire du territoire,
- mettre en cohérence les enjeux de protection de l'environnement et les pratiques agricoles (eau, biodiversité, changement climatique...),
- impulser et accompagner le changement des pratiques dans la restauration collective : circuits de proximité, produits bio et locaux...

- sensibiliser les acteurs et consommateurs aux changements des pratiques alimentaires et appeler à la mobilisation des citoyens pour accompagner les transitions agricole et alimentaire.

Le projet porté est piloté par la Métropole, en partenariat avec la Ville de Grenoble, le Pays Voironnais, les Communautés de Communes du Grésivaudan, du Trièves et de Saint-Marcellin-Vercors-Isère, les Parcs Naturels Régionaux du Vercors et de la Chartreuse, l'Association Espace Belledonne et la Chambre d'Agriculture de l'Isère. Etabli sur 3 départements (Isère, Drôme et Savoie), le territoire du PAiT s'étend sur 5 800 km² et comprend 335 communes.

Par délibération en date du 20 décembre 2024, Grenoble-Alpes Métropole a décidé de poursuivre son engagement dans le Projet Alimentaire inter-Territorial de la grande région grenobloise (PAiT) pour la période 2025-2030.

Le schéma de gouvernance du PAiT, retravaillé en 2023, s'articule autour de 2 instances :

- Le comité de pilotage (COFIL), composé d'élus représentant chacune des structures partenaires (1 binôme par structure)
- Le conseil inter-territorial de l'alimentation (CITA), qui est ouvert à l'ensemble des acteurs du système agricole et alimentaire.

Il convient de procéder à la désignation de deux représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du comité de pilotage du Projet Alimentaire inter-Territorial de la grande région grenobloise (PAiT).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Cyrille PLENET et Mme Amandine GERMAIN représentantes de Grenoble-Alpes Métropole au sein du comité de pilotage du Projet Alimentaire inter-Territorial de la grande région grenobloise (PAiT).

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISte, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026244 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du groupement d'intérêt public (GIP) du Fonds départemental d'investissements agricoles et agro-alimentaires

03:06:06

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le Groupement d'intérêt public, le GIP, du Fonds départemental d'investissement agricole et agroalimentaire, trois titulaires, trois suppléants : Cyrille PLENET, Laurent THOVISte, Jérôme RUBES. En titulaires, Olivier BERTRAND, Sandra KRIEF, Amandine GERMAIN en suppléant. Sur les modalités, même vote, même vote. Sur la délibération elle-même, même vote, avec abstention des trois groupes d'opposition. C'est noté, c'est adopté. Je vous en remercie.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'« actions de valorisation des espaces agricoles ou forestiers et actions de promotion, de valorisation et de développement de l'agriculture »,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 20 décembre 2019 relative à l'adhésion de la Métropole au groupement d'intérêt public (GIP) du « Fonds d'investissements agricoles et agro-alimentaires »,

Vu l'avenant n°4 à la convention constitutive du GIP du « Fonds d'investissements agricoles et agro-alimentaires », et notamment l'article 15.2.1,

Par délibération du 20 décembre 2019, Grenoble-Alpes Métropole a adhéré au groupement d'intérêt public (GIP) du « Fonds départemental d'investissements agricoles et agro-alimentaires », qui a pour objet de soutenir et encourager les projets tendant au maintien et au développement de la valeur ajoutée agricole dans les territoires des EPCI adhérents et du département de l'Isère pour faire face à la réduction des espaces agricoles.

La convention constitutive du GIP modifiée par son avenant n°4 prévoit que les EPCI de plus de 50 000 habitants sont représentés par trois titulaires et trois suppléants.

Il convient de procéder à la désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du (GIP) du « Fonds départemental d'investissements agricoles et agro-alimentaires ».

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne pour représenter Grenoble-Alpes Métropole au sein du groupement d'intérêt public (GIP) du « Fonds départemental d'investissements agricoles et agro-alimentaires » de l'Isère :
 - o en tant que représentants titulaires :
 - Mme Cyrille PLENET
 - M. Laurent THOVISTE
 - M. Jérôme RUBES
 - o en tant que représentants suppléants :
 - M. Olivier BERTRAND
 - Mme Sandra KRIEF
 - Mme Amandine GERMAIN.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026245 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la Fédération des Alpagnes de l'Isère

03:06:30

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la Fédération des alpages de l'Isère, la FAI, un titulaire, un suppléant. La titulaire Cyrille PLENET en tant que vice-présidente de la Métropole. Sandra KRIEF en tant que suppléante. Modalité, même vote. Merci. Sur la délibération elle-même, même vote, abstentions des trois groupes d'opposition. OK. Merci. C'est noté, c'est adopté

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'« actions de valorisation des espaces agricoles ou forestiers et actions de promotion, de valorisation et de développement de l'agriculture » et de « création, développement, exploitation et entretien des sites du Col de Porte et du Sappey-en-Chartreuse pour les activités sportives, de loisirs, pastorales et sylvicoles, à l'exclusion du ski alpin et des remontées mécaniques » ;

Vu les statuts de l'association « Fédération des Alpagnes de l'Isère »,

La Fédération des Alpagnes de l'Isère (FAI) œuvre aux côtés des communes et des responsables d'espaces pastoraux (alpages, estives, parcours, zones pastorales...) à l'accompagnement et à la formation des porteurs de projets, à l'amélioration des conditions de vie et de travail des éleveurs, des bergers, à l'émergence de circuits courts et plus globalement, à l'articulation des activités d'élevage avec les différents enjeux des territoires, dont ceux de l'environnement et du climat.

Les statuts de la Fédération des Alpagnes de l'Isère prévoient la représentation des membres de l'association.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association « Fédération des Alpes de l'Isère ».

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Cyrille PLENET représentante titulaire et Mme Sandra KRIEF représentante suppléante de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association « Fédération des Alpes de l'Isère ».

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026246 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Espace Belledonne

03:06:48

Monsieur le Président Guillaume LISSY: L'Espace Belledonne, un titulaire et un suppléant. Pour le titulaire, Cyrille PLENET en tant que vice-président de la Métropole et Audrey GUYOMARD en tant que vice-présidente également. Modalités, même vote. Merci. Sur la délibération elle-même, même vote abstention des trois groupes d'opposition. C'est noté, c'est adopté. Je vous en remercie.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment ses compétences en matière d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager et d'actions de développement économique,

Vu les statuts de l'association Espace Belledonne, notamment les articles 7, 9 et 10,

L'association Espace Belledonne a pour objet de promouvoir le développement durable et concerté du territoire de la chaîne de Belledonne en fédérant les acteurs publics et socio-économiques concernés autour d'un projet de territoire partagé, pour un aménagement et un développement concertés, tout en préservant les patrimoines et paysages.

Les statuts de l'association prévoient la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) pour « les EPCI concernés pour tout ou partie de leur territoire ».

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Espace Belledonne.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Cyrille PLENET en tant que représentante titulaire et Mme Audrey GUYOMARD en tant que représentante suppléante de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Espace Belledonne.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026247 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Comité de suivi du PAEN (protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels) Drac Vercors

03:07:06

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Le comité de suivi du PAEN, la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels DRAC Vercors, un représentant qui sera Cyrille PLENET, vice-présidente de la Métropole, en charge de cette thématique. Sur les modalités de vote, même vote, je crois. C'est noté. Sur la délibération elle-même, même vote également, avec abstention des trois groupes d'opposition. C'est noté. Merci. C'est enregistré.

Vu l'article L113-15 du Code de l'Urbanisme,

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'« aménagement de l'espace métropolitain » et d'« actions de valorisation des espaces agricoles ou forestiers et actions de promotion, de valorisation et de développement de l'agriculture »,

Le code de l'urbanisme et notamment son article L.113-15, issu de la loi relative au Développement des Territoires Ruraux (DTR) du 23 février 2005, offre aux départements la possibilité d'intervenir sur le foncier périurbain en exerçant leur compétence de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels (dite PAEN).

Cette compétence permet l'instauration d'un programme d'action à l'intérieur d'un périmètre de protection et d'intervention défini en zone périurbaine, visant à protéger et mettre en valeur les espaces agricoles, naturels et forestiers. Ce périmètre PAEN est instauré par le Département, avec l'accord de l'établissement public compétent en matière de plan local d'urbanisme, avis de la Chambre d'agriculture et de l'établissement chargé du schéma de cohérence territoriale (SCoT) et après enquête publique.

L'ensemble de la démarche réunit ainsi le Département de l'Isère, Grenoble-Alpes Métropole, neuf communes de la rive gauche du Drac (Fontaine, Seyssins, Seyssinet-Pariset, Claix, Varcès-Allières-et-Risset, Vif, Saint-Paul-de-Varces, Le Gua et Miribel- Lanchâtre), le Parc Naturel Régional du Vercors et la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein du comité de suivi de la démarche PAEN (protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels) Drac Vercors.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Cyrille PLENET représentante de Grenoble-Alpes Métropole au sein du comité de suivi de la démarche PAEN (protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels) Drac Vercors.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.**Délibération N° DEL22052026248 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Comité de suivi du site agricole de la Taillat à Meylan**

03:07:29

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le Comité de suivi du site agricole de la Taillat à Meylan. Trois représentants : Cyrille PLENET, Laurent THOVISTE, Jérôme RUBES, tous les trois vice-présidents de la Métropole, en charge de thématiques qui concernent cette représentation. Même vote sur les modalités ? Oui. Sur la délibération elle-même, même vote. Abstentions des trois groupes d'opposition. Clément CHAPPET, c'est OK ? Oui. OK. Même vote. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'« aménagement de l'espace métropolitain » et d'« actions de valorisation des espaces agricoles ou forestiers et actions de promotion, de valorisation et de développement de l'agriculture »,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 20 décembre 2019 relative à la demande d'acquisition et de portage de parcelles et de bâtiments agricoles sur la commune de Meylan, faite à l'établissement public foncier local du Dauphiné (epfl-D), et la convention d'opération correspondante entre la Métropole et l'epfl-D,

A la demande de Grenoble-Alpes Métropole, en accord avec la Ville de Meylan, l'établissement public foncier local du Dauphiné s'est porté acquéreur d'un peu plus de 53 hectares de terres agricoles et de boisements ainsi que de trois bâtiments dans la plaine de la Taillat à Meylan, afin de mettre en œuvre un projet agricole d'envergure pour le territoire métropolitain, en lien avec les acteurs locaux et la profession agricole, et permettant de répondre à plusieurs enjeux : développement d'une agriculture alimentaire de proximité, compensation et confortement des exploitations locales fragilisées, installation agricole, protection de la biodiversité.

A ce titre, un comité de pilotage puis de suivi a été constitué, associant notamment la Métropole, la Ville de Meylan, l'epfl du Dauphiné, la Chambre d'Agriculture, l'ADABIO, la SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural) et les agriculteurs du secteur, en vue de l'élaboration d'un projet commun et concerté.

Il convient de procéder à la désignation de trois représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du comité de suivi du site agricole de la Taillat à Meylan.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Cyrille PLENET, M. Laurent THOVISTE et M. Jérôme RUBES représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du comité de suivi du site agricole de la Taillat à Meylan.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026249 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SCIC AtticorA

03:07:54

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la SCIC AtticorA un représentant, Florent CHOLAT, conseiller métropolitain délégué. Sur les modalités, même vote, même vote. Sur la délibération elle-même, même vote avec abstentions des trois groupes d'opposition. OK.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'habitat et de logement,

Vu les statuts de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), société anonyme à capital variable, « AtticorA », dont les articles 18 et 19,

Implantée à la Mure mais développant une activité rayonnant sur le territoire métropolitain, AtticorA est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui place la question de l'habitat écologique et durable au cœur de ses activités, avec les objectifs suivants :

- la construction d'un habitat bas carbone à faible impact environnemental. Organisés en hameaux (dits hameaux « H2O » pour « habitat humain et ouvert »), les logements sont construits avec des matériaux biosourcés (bois, chanvre, miscanthus notamment) issus, pour 90% d'entre eux, d'un rayon d'approvisionnement de 35 kilomètres, ce qui concourt à la performance énergétique de l'habitat. Chaque construction, en plus de présenter une performance énergétique optimisée (en visant notamment l'autonomie), stocke l'équivalent de 10 tonnes de CO² (pour une surface de 100 m²).
- l'internalisation de toutes les étapes de la construction, depuis la conception jusqu'au produit fini, afin de maîtriser les chaînes de valeur et d'optimiser le bilan carbone,
- le développement de la propriété d'usage : les habitants paient un loyer mensuel dont une partie est épargnée sous forme de parts sociales à la SCIC. Au fil du temps, l'habitant-associé acquiert la propriété d'usage du logement. Lorsque le capital constitué atteint la valeur du logement habité, l'habitant-associé cesse de verser un loyer et n'assume plus que les coûts d'entretien courant.
- l'autonomie financière : le développement des activités repose essentiellement sur les titres participatifs, l'émission de parts sociales et les comptes courants d'associés. Dans ses statuts, la SCIC proscrit tout recours aux emprunts bancaires et privilégie l'épargne sociétaire.

AtticorA poursuit plusieurs objectifs auxquels la Métropole adhère :

- l'implication dans une dynamique de transition écologique compatible avec les enjeux climatiques au travers de l'habitat, dans une démarche expérimentale innovante,
- la promotion d'un habitat performant à haute valeur environnementale et de qualité,
- l'enjeu social grâce au fonctionnement en coopérative et aux nouvelles formes d'habitat inscrites dans le Plan Local de l'Habitat,

- la valorisation des ressources locales (biomasse) et le développement des filières bois dans le cadre d'une économie circulaire.

Par délibération du Conseil métropolitain du 29 septembre 2023, Grenoble-Alpes Métropole est entrée au capital de la SCIC, à hauteur de 100€ soit une part sociale.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SCIC AtticorA.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M, Florent CHOLAT représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SCIC AtticorA.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026250 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association "Sylv'ACCTES, des forêts pour demain"

03:08:08

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la Sylv'ACCTES : des forêts pour demain, un représentant, Cyrille PLENET en tant que vice-présidente en charge de la Métropole, même modalité. OK. Sur la délibération elle-même, même vote. Abstentions des trois groupes d'opposition. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'actions de valorisation des espaces agricoles ou forestiers et d'actions de promotion, de valorisation et de développement de l'agriculture,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 27 septembre 2024 relative à l'approbation du projet sylvicole du territoire métropolitain élaboré dans le cadre du dispositif "Sylv'acctes",

Vu les statuts de l'association « Sylv'ACCTES, des forêts pour demain », et notamment l'article 6,

Association de type loi 1901 reconnue d'utilité publique, « Sylv'ACCTES, des forêts pour demain » est une interface de financement entre des mécènes (publics et privés) et des propriétaires forestiers.

Les fonds levés permettent de financer des travaux sylvicoles au sein de territoires bénéficiant d'un « Projet Sylvicole de Territoire » (PST). Grenoble-Alpes Métropole a approuvé son PST par délibération du Conseil métropolitain du 27 septembre 2024.

Les propriétaires souhaitant un accompagnement financier sont tenus de s'engager dans une gestion durable compatible avec les itinéraires techniques (soit l'ensemble des opérations et travaux sylvicoles conduits au cours de la vie du peuplement, permettant d'obtenir des bois de qualité) définis dans le PST et doivent être titulaires d'un label de certification forestière (type PEFC ou équivalent).

Les statuts de l'association prévoient que « les personnes morales sont représentées par leur représentant dûment désigné, ou par toute autre personne dont l'habilitation à cet effet aura été notifiée à l'association ».

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association « Sylv'ACCTES, des forêts pour demain ».

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Cyrille PLENET représentante de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association « Sylv'ACCTES, des forêts pour demain ».

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026251 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAS ForestEner

03:08:22

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la S.A.S. ForestEner, un représentant, Gilles MOREAU. Même modalité, c'est noté. Sur le vote lui-même, même vote. Abstentions des trois groupes d'opposition. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,
Vu les statuts de la SAS ForestEner,

La société ForestEner est une société par actions simplifiée qui a pour objet le développement, l'étude, la conception, le financement, la construction et l'exploitation de systèmes de production et de distribution de chaleur et d'électricité à partir d'énergies renouvelables, en particulier le bois énergie.

Grenoble-Alpes Métropole est entrée au capital de la SAS ForestEner par délibération du Conseil métropolitain du 05 juillet 2019.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAS ForestEner.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Gilles MOREAU représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAS ForestEner.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération N° DEL22052026252- Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association des communes forestières du département de l'Isère

03:08:34

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur l'Association des communes forestières du département de l'Isère. Le COFOR38. Un représentant, Cyrille PLENET en qualité. Sur les modalités, mêmes votes, pas de difficulté. Sur la délibération elle-même, même vote. Abstentions des trois groupes d'opposition. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment ses compétences en matière d'actions de valorisation des espaces agricoles ou forestiers et actions de promotion, de valorisation et de développement de l'agriculture et des études, suivi et mise en œuvre du schéma de mobilisation forestière par l'aménagement des nouvelles infrastructures (routes, pistes, plates-formes de retournement, chargeoirs) nécessaires à l'exploitation forestière,

Vu les statuts de l'association des communes forestières du département de l'Isère (COFOR38),

L'association des communes forestières de l'Isère concourt, depuis plus de 70 ans, à promouvoir et à améliorer l'exploitation forestière, la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt, la commercialisation de ses produits dérivés et la valorisation de ses services rendus. Elle regroupe 145 adhérents dont 136 communes et 9 intercommunalités (chiffres juin 2025).

L'association a pour objet principal la défense de tous les intérêts de la propriété forestière en général, et notamment :

- la participation à l'élaboration et au suivi de la politique forestière au niveau départemental et la représentation de ses adhérents auprès de l'ensemble des instances traitant des questions forêts-bois.
- la recherche de solutions et moyens pour défendre et préserver l'espace forestier dans les documents d'urbanisme et d'aménagement de l'espace et veiller à ce qu'ils ne pénalisent pas l'exploitation et la sortie durable des bois des massifs forestiers.
- l'étude, la recherche et la défense de la meilleure utilisation commerciale et industrielle des produits issus de la forêt, en favorisant la valorisation des compétences de proximité,
- la conduite d'actions et de démarches auprès des autorités compétentes sur toutes les mesures pouvant intéresser la mise en valeur et/ou la défense de l'espace forestier,
- la promotion, l'accompagnement et le suivi des démarches et politiques forestières territoriales telles que les Chartes Forestières de Territoire, et l'animation de leur réseau en Isère,
- l'élaboration d'études et d'enquêtes et l'organisation avec différents partenaires de la filière forêt-bois de manifestations départementales (Fête de la Forêt de Montagne...) à destination de publics variés,
- l'information et la formation de ses adhérents, notamment par l'organisation de sessions de formation et colloques, de création et diffusion de documents en lien avec les enjeux forêt – filière bois.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association des communes forestières du département de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Cyrille PLENET représentante de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association des communes forestières du département de l'Isère.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Aouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026253 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SCIC Société d'Innovation Locale pour une Valeur Ajoutée Équitable (SILVAÉ)

03:08:48

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la SIG, Société d'innovation locale pour une valeur ajoutée équitable. Nous proposons que ce soit Florent CHOLAT. Sur les modalités, pas de difficulté. Sur la délibération elle-même, même vote. Abstention des trois groupes d'opposition. OK, c'est noté, c'est enregistré, c'est validé. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'actions de valorisation des espaces agricoles ou forestiers et actions de promotion, de valorisation et de développement de l'agriculture et d'actions de développement économique,

Vu les statuts de la SCIC « Société d'Innovation Locale pour une Valeur Ajoutée Équitable » (SILVAÉ),

La « Société d'Innovation Locale pour une Valeur Ajoutée Équitable » (SILVAÉ) est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui place la transformation du bois local au cœur de ses activités, et poursuit, dans une logique de filière, les objectifs suivants :

- L'achat de bois auprès des propriétaires forestiers publics et privés dans un rayon de 35 kilomètres autour des unités de transformation,
- La transformation des bois et la production de certains produits spécifiques (charpentes et parquets massifs notamment) utilisés pour la construction des « hameaux H2O » produits par la SCIC Atticora
- La vente de produits bois (planches, parquets, panneaux, etc.) aux particuliers et professionnels du territoire.

Grenoble-Alpes Métropole est entrée au capital de la SCIC par délibération du Conseil métropolitain du 29 septembre 2023.

Il convient de désigner un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil d'administration et des assemblées générales de la SCIC.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M, Florent CHOLAT représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SCIC « Société d'Innovation Locale pour une Valeur Ajoutée Équitable » (SILVAÉ).

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSION, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026254 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air

03:09:07

Monsieur le Président Guillaume LISSY: L'Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air, dites l'Alliance, un représentant qui sera Gilles MOREAU ès qualité de vice-président. Même vote sur les modalités ? Oui. Sur la représentation elle-même, des abstentions, celles des trois groupes d'opposition. Adoptée. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole notamment sa compétence en matière « de lutte contre la pollution de l'air »,

Vu les statuts de l'association Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air,

L'association « Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air » a pour objet de développer un réseau actif d'échanges d'expériences entre ses différents membres, d'être un outil opérationnel, prospectif et engagé pour faire de la qualité de l'air une composante des politiques publiques et de constituer un levier de lobbying en direction des autorités publiques.

L'association se compose notamment de membres actifs qui sont les collectivités territoriales et les EPCI adhérents à l'association.

A ce titre, il convient donc de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) en tant que membre actif au sein de l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M, Gilles MOREAU représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Alliance des collectivités territoriales pour la qualité de l'air.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026255 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Acoucité

03:09:24

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Acoucité, un titulaire, un suppléant. Nous proposons Gilles MOREAU en titulaire, Christine BRUNET en suppléante. Même vote pour les modalités ? Oui. Même vote pour la désignation elle-même, avec l'abstention de nos trois groupes d'opposition. C'est noté. Merci. La délibération est adoptée.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole, notamment en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie dont la lutte contre les nuisances sonores,

Vu les statuts de l'association Acoucité,

L'association Acoucité est une association nationale regroupant les collectivités territoriales et services de l'État en matière de lutte contre les nuisances sonores. Elle a pour but d'œuvrer au développement des connaissances et du savoir professionnel en environnement sonore urbain.

L'association engage ses actions dans les domaines suivants :

- proposition, organisation et conduite de programmes de recherche appliquée et d'actions expérimentales dans un cadre de coopération entre les centres de recherche, l'industrie et les collectivités territoriales, visant à développer des techniques urbaines mettant en application les connaissances issues de la recherche,
- assistance aux élus et responsables des collectivités locales face aux problèmes soulevés par le bruit en milieu urbain et en milieu construit,
- organisation et suivi, par l'intermédiaire d'organismes compétents et agréés, d'actions de formation destinées aux professionnels des collectivités locales,
- recensement, publication et diffusion des connaissances acquises et des résultats des actions décrites ci-dessus.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) au sein de l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M, Gilles MOREAU représentant titulaire et Mme Christine BRUNET représentante suppléante de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Acoucité.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle

DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026256 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du GIP Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG)

03:09:40

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Le Centre régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'information géographique. Le CREG. Un titulaire, un suppléant. Le titulaire est Florent CHOLAT. Le suppléant est Marc DEPINOIS. Sur les modalités, pas de difficulté. Même vote. Sur les désignations elles-mêmes, même vote. Abstentions des trois groupes d'opposition. Merci.

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 29 mars 2024 relative au renouvellement de la convention partenariale avec le Centre régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG) pour les années 2024 à 2026,

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG), et notamment l'article 15,

Le Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG) est un groupement d'intérêt public (GIP) créé en 2011 dans le cadre du Contrat de projets État-Région, afin de mettre en place un centre de ressources dans le domaine de l'information géographique. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale de mutualisation des coûts et des moyens mais aussi de cohérence régionale en matière de production et d'usage de données géographiques.

Conformément aux orientations du schéma directeur du Système d'Information Territorial (SIT) en matière d'actualisation et d'acquisition de données géographiques, l'adhésion à un GIP à portée régionale a permis d'inscrire la Métropole dans une démarche de mutualisation de ressources cartographiques aux côtés des autres membres, dont la plupart sont des collectivités territoriales ou EPCI. Le CRAIG est aujourd'hui reconnu par les territoires comme un service d'appui aux politiques publiques ; il permet à la Métropole une acquisition centralisée de données référentielles récentes et fiables pour un coût maîtrisé, facilitant la diffusion de l'information territoriale auprès des 49 communes membres.

Par délibération en date du 29 mars 2024, Grenoble-Alpes Métropole a approuvé le renouvellement sur la période 2024-2026 de la convention de partenariat pour la mise en œuvre du Centre régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG).

En tant que membre du GIP CRAIG, la Métropole siège dans les différentes instances de pilotage et contribue aux choix stratégiques en permettant de faire valoir ses besoins. Ceux-ci peuvent recouvrir de nouvelles acquisitions de données spatialisées ou encore solliciter des coproductions de données (avec l'IGN, la DGFIP, les exploitants de réseaux...), amenant à une meilleure connaissance du territoire métropolitain. Ces données sont sollicitées notamment pour répondre aux problématiques de gestion des risques, d'environnement, d'aménagement, de transport, de tourisme, d'occupation du sol ou encore de réseaux.

La convention constitutive du GIP CRAIG prévoit la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de la Métropole au sein du groupement.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein du groupement d'intérêt public Centre régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Florent CHOLAT en tant que représentant titulaire et M. Marc DEPINOIS en tant que représentant suppléant de Grenoble-Alpes Métropole au sein du groupement d'intérêt public « Centre régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique » (CRAIG).

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISte, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026257 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la société "Agence France Locale - Société Territoriale"

03:09:59

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur l'Agence France locale, l'AFL, un titulaire, un suppléant, nous proposons Raphaël GUERRERO, vice-président de la Métropole et Laurent THOVISte, vice-président de la Métropole également. Sur les modalités, je ne vois pas de main qui s'y oppose. Sur la délibération elle-même, abstention des trois groupes d'opposition. C'est noté, c'est adopté. Merci.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2 et son article D.1611-41 tel que modifié par le décret n° 2025-820,

Vu la délibération du 6 juillet 2018 ayant approuvé l'adhésion de Grenoble Alpes Métropole à l'Agence France Locale,

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Vu les statuts de la société anonyme « Agence France Locale – Société Territoriale »,

Créée en 2013, pilotée et détenue à 100 % par les collectivités françaises, l'Agence France Locale (AFL) a pour mission de faciliter l'accès de ses membres au financement en s'appuyant sur leur qualité de crédit pour lever des fonds auprès des investisseurs à des conditions attractives.

Grenoble-Alpes Métropole a adhéré à l'AFL par délibération du 6 juillet 2018. Sa participation au capital de l'AFL lui permet de souscrire des prêts pour ses budgets annexes réseaux de chaleur, GEMAPI, collecte et traitement des déchets et le budget principal.

Grenoble-Alpes Métropole dispose d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) au sein de l'assemblée générale.

Suite à son renouvellement, le Conseil métropolitain doit désigner les nouveaux représentants de Grenoble-Alpes Métropole à l'Agence France Locale.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Raphaël GUERRERO en tant que représentant titulaire et M. Laurent THOVISTE en tant que représentant suppléant de Grenoble-Alpes Métropole à l'assemblée générale de la société anonyme « Agence France Locale - Société Territoriale »,
- Autorise le représentant(e) titulaire de Grenoble-Alpes Métropole ou son suppléant à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Aouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026258 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Centre de Gestion de l'Isère (CDG38)

03:10:18

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Le Centre de gestion de l'Isère. Le CDG 38. Marc ODDON sera le représentant de notre collectivité. Sur les modalités, pas d'opposition, pas d'abstention et sur la délibération elle-même, même vote. Abstentions des trois groupes d'opposition. Merci.

Vu le code général de la fonction publique territoriale et notamment l'article L 452-22,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Grenoble-Alpes Métropole a confié par conventionnement un certain nombre de missions au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère (CDG 38).

L'article L 452-22 du code de la fonction publique territoriale dispose que les centres de gestion sont dirigés par un conseil d'administration comprenant de quinze à trente membres.

Un collège spécifique représente les collectivités et établissements non affiliés au conseil d'administration.

Grenoble-Alpes Métropole doit donc désigner un représentant pour siéger au sein du conseil d'administration du centre de gestion de l'Isère, au sein du collège des collectivités et établissements non affiliés.

De plus, l'article 9 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale dispose que chaque titulaire a un suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Marc ODDON en tant que représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Conseil d'administration de Centre de Gestion de l'Isère (CDG38).

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026259 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Conseil Médical Départemental géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère

03:10:33

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le Conseil médical départemental, dont le secrétariat est assuré par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale, deux titulaires et quatre suppléants au total. Pour les deux titulaires, nous proposons Marc DEPINOIS, vice-président de la Métropole en charge des ressources humaines, et Raphaël GUERRERO, vice-président de la Métropole au budget. Parmi les suppléants Marc ODDON, Jean-Yves PORTA, Olivier BERTRAND, Laurent AMADIEU qui sont des vice-présidents sur lesquels il y a le plus d'agents qui sont engagés. Sur les modalités, pas de difficultés, même vote. Merci. Sur la délibération elle-même, abstentions des trois groupes d'opposition. C'est noté.

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif notamment à l'organisation des conseils médicaux, dont son article 6.1, modifié par décret n°2024-641 du 27 juin 2024,

Vu le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Vu le courrier du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère en date du 04 mars 2026,

Le Centre de Gestion de l'Isère assure le secrétariat du Conseil Médical formation plénière pour les agents relevant de la fonction publique territoriale.

Il s'agit d'une instance médicale, paritaire et consultative qui est obligatoirement consultée, selon les dispositions réglementaires et plus particulièrement sur les refus d'imputabilité des accidents du travail et des maladies professionnelles, les allocations temporaires d'invalidité et les mises en retraite pour invalidité.

Elle est composée de :

- deux médecins agréés,
- deux représentants de l'administration (membres de l'organe délibérant titulaire d'un mandat électif),
- deux représentants du personnel de la catégorie de l'agent dont le dossier est examiné.

Les deux membres titulaires (chacun ayant deux suppléants) représentants de la collectivité, appelés à siéger à la formation plénière du conseil médical, sont désignés par l'autorité territoriale dont relève le fonctionnaire parmi les membres de l'organe délibérant.

Il convient de procéder à la désignation des deux représentants titulaires de Grenoble-Alpes Métropole et de leurs deux suppléants respectifs au sein du Conseil Médical Départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne en tant que représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Conseil Médical Départemental géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère :

Titulaire	
M. Marc DEPINOIS	
Suppléants	
M. Marc ODDON	M. Jean-Yves PORTA

Titulaire	
M. Raphaël GUERRERO	
Suppléants	
M. Olivier BERTRAND	M. Laurent AMADIEU

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026260 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Association nationale des collectivités pour la maîtrise des pollutions et risques industriels (AMARIS)

03:11:08

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur l'Association nationale des collectivités pour la maîtrise des risques technologiques majeurs, AMARIS, nous proposons Christine BRUNET, conseillère métropolitaine déléguée en charge de cette compétence. Sur les modalités, même vote, même vote. Sur la délibération elle-même, même vote. Abstention des trois groupes d'opposition. C'est noté. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de « risques naturels et technologiques »,

Vu les statuts de l'Association nationale des collectivités pour la maîtrise des pollutions et risques industriels nommée AMARIS,

L'association AMARIS a pour but d'établir, entre les adhérents, une solidarité face aux risques technologiques majeurs (dont les transports et installations de matière dangereuses), aux risques liés à la présence d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE industrielles), aux risques environnementaux et sanitaires liés aux pollutions industrielles et d'intervenir en vue de la défense des intérêts des adhérents et de leurs populations.

Les statuts d'AMARIS prévoient la désignation d'un(e) représentant(e) au sein du collège des représentants des adhérents. A ce titre, chaque adhérent dispose d'une voix délibérative à l'assemblée générale.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) au sein de l'association AMARIS.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Christine BRUNET représentante de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Association nationale des collectivités pour la maîtrise des pollutions et risques industriels (AMARIS).

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026261- Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Institut des Risques Majeurs (IRMa)

03:11:25

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur l'Institut des risques majeurs, l'IRMa, Christine BRUNET. De la même manière, même vote sur les modalités. Oui, même vote sur la désignation, avec l'abstention des trois groupes d'opposition. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière « de risques naturels et technologiques »,

Vu les statuts de l'association ayant pour dénomination « Institut des Risques Majeurs » pouvant être désigné par le sigle IRMa,

Grenoble-Alpes Métropole a adhéré à l'IRMa.

Cette association a pour objet :

- de mettre en œuvre une politique d'information, de sensibilisation et de formation des représentants et acteurs locaux : élus des collectivités territoriales, agents des collectivités, de l'Etat et du domaine privé, responsables d'établissements publics ou privés, scolaires et étudiants, grand public... dans le cadre de la prévention des risques majeurs d'origines

naturelles, technologiques et sanitaires, de la gestion des situations dégradées et de crise ainsi que de la protection des personnes, des biens et de l'environnement en considérant les événements extrêmes liés au changement climatique.

- de réaliser dans ces domaines des actions et des prestations de service auprès d'organismes publics ou privés, dans le cadre de la formation, la sensibilisation, l'information du public et la préparation de l'organisation à mettre en place pour faire face à la survenue d'un événement.
- de répertorier les actions réalisées dans ces domaines.
- d'initier, d'encourager, de réaliser des études et recherches dans le domaine de l'objet social.
- d'engager toute action, y compris en justice, pour la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les risques majeurs.

Conformément à l'article 6 des statuts de l'IRMa, « toute personne morale membre de l'association » désigne un(e) représentant(e) permanent(e) pour la représenter aux assemblées générales et, le cas échéant, au Conseil d'administration et au bureau du Conseil.

Il convient de désigner un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'IRMa.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Christine BRUNET représentante de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Institut des Risques Majeurs (IRMa).

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026262 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

03:11:36

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement et les mobilités et l'aménagement, le fameux CEREMA, c'est Eric ROSSETTI qui est proposé par notre métropole. Sur les modalités, je ne vois pas d'opposition ni d'abstention. Sur la délibération elle-même, abstention des trois groupes d'opposition. Même vote pour les autres. Merci.

Vu le décret n° 2022-897 du 16 juin 2022 modifiant le statut du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA),

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de « risques naturels et technologiques »,

La Métropole a adhéré en 2023 au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

Créé le 1er janvier 2014, l'établissement constitue un centre de ressources et d'expertise scientifiques et techniques interdisciplinaires apportant son concours à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques en matière d'aménagement durable, d'urbanisme, de transition écologique et de cohésion des territoires, notamment dans les domaines des mobilités, des transports et de leurs infrastructures, du bâtiment, de la prévention des risques naturels, de la sécurité routière et maritime, de la mer et du littoral.

Cet établissement public à caractère administratif développe des relations étroites avec les collectivités territoriales qui sont présentes dans ses instances de gouvernance.

Il convient de désigner un(e) représentant(e) au sein du CEREMA.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Eric ROSSETTI représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026263 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI)

03:11:55

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Le Centre européen de prévention du risque d'inondation, le CEPRI, un titulaire, un suppléant. Nous proposons Christine BRUNET ET Cyrille PLENET en suppléantes. Même vote pour les modalités. Même vote, avec abstention des trois groupes d'opposition pour la délibération elle-même.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement,

Vu les statuts de l'association Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI), et notamment l'article 5,

L'association du Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI) constitue un pôle de compétences sur la prévention du risque d'inondation à vocation nationale et européenne et à destination prioritaire des collectivités territoriales, de leurs groupements et, plus généralement, des pouvoirs publics.

Elle a pour objet la conception et la conduite de toute activité d'ordre scientifique, technique, pédagogique et documentaire dans le domaine de la prévention des risques d'inondation, notamment :

- l'élaboration de démarches et de pratiques innovantes pour améliorer la prévention des inondations avec les acteurs de terrain qui soutiennent les initiatives proposées (collectivités territoriales, établissements et organismes publics, représentants de la société civile - chambres consulaires, sociétés d'assurance, agents immobiliers, notaires, associations de riverains et de sinistrés, etc.) ;
- l'animation d'un lieu d'échanges et d'information de référence ;
- le relais des intérêts des collectivités auprès des instances nationales et européennes. Les interventions lancées à l'initiative de l'association s'inscrivent en cohérence et en complémentarité avec celles développées par ses membres dans le domaine de la prévention du risque inondation.

Les statuts du CEPRI prévoient que chaque personne morale membre de l'association désigne un(e) titulaire et un(e) suppléant(e) chargés de la représenter aux organes de l'association.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Christine BRUNET en tant que représentante titulaire et Mme Cyrille PLENET en tant que représentante suppléante de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI).

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :92

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026131 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAS Energ'Y Citoyennes

03:12:11

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la SAS Énerg'Y Citoyennes. Un titulaire, qui sera Gilles MOREAU. Sur les modalités, pas de difficulté, même vote. Sur la représentation, même vote. Abstention des trois groupes d'opposition.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole, et notamment sa compétence en matière de « contribution à la transition énergétique »,

Vu les statuts de la société anonyme simplifiée (SAS) à capital variable « Energ'Y Citoyennes », et notamment les articles 16, 19 et 24,

La société Energ'Y Citoyennes a pour objectif de permettre aux personnes physiques et morales qui le souhaitent de concourir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale,

environnementale et participative, ainsi qu'à la transition énergétique sur le territoire de la métropole grenobloise.

Elle traduit et permet la mise en œuvre de la volonté de ses associé·e·s, citoyen·ne·s et élu·e·s en particulier, de s'approprier la question de l'énergie. Cette réappropriation citoyenne et collective se décline par :

- la participation à l'investissement ;
- la mise à disposition des supports des installations de production (toitures, terrains, etc.) ;
- la participation bénévole aux activités de la société ;
- la contribution aux prises de décision de la société.

Grenoble-Alpes Métropole participe au capital de la SAS.

Conformément aux statuts de la SAS Energ'Y Citoyennes, Grenoble-Alpes Métropole doit désigner un(e) représentant(e) au sein de la société.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAS Energ'Y Citoyennes.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Gilles MOREAU représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAS Energ'Y Citoyennes.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :91

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026132- Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAS PARKOSOL

03:12:28

Monsieur le Président Guillaume LISSY: S'il vous plait, encore un tout petit peu de patience, on arrive au bout. Nous avons la SAS Parkosol, un titulaire, un suppléant. Le titulaire sera Gilles MOREAU, le suppléant Gildas BOUFFAUD. Même modalité, même vote. OK. Sur la délibération elle-même, abstention des trois groupes d'opposition et vote pour de la majorité.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment en matière de protection de l'environnement, de contribution à la transition énergétique et d'organisation des réseaux d'énergie, incluant le développement des énergies renouvelables,

Vu les statuts de la SAS PARKOSOL,

La SAS PARKOSOL a pour objet de réaliser, sur le territoire de la métropole grenobloise :

- L'investissement dans les centrales photovoltaïques,
- Le développement, la construction, la réception, la mise en service et l'exploitation de centrales photovoltaïques,
- La production, l'exploitation, la distribution, la fourniture, la vente d'énergie solaire,
- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement principalement ou accessoirement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires y compris pouvant favoriser l'extension ou le développement.

Grenoble-Alpes Métropole doit désigner un(e) représentant(e) au sein de la SAS Parkosol.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Gilles MOREAU représentant titulaire et M. Gildas BOUFFAUD représentant suppléant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SAS PARKOSOL.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :91

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026133 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SCIC Enercoop Auvergne-Rhône-Alpes

03:12:44

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur la SCIC Enercoop. Un titulaire, Gilles MOREAU. Même modalité, même vote, même vote. Sur la délibération elle-même, même vote, abstention des trois groupes. OK, merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole, et notamment sa compétence en matière de contribution à la transition énergétique,

Vu les statuts de la SCIC Enercoop Auvergne Rhône-Alpes, notamment les articles 23 et 27,

Enercoop Auvergne Rhône-Alpes est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif Anonyme à Capital Variable (SCIC SA à capital variable) dont l'objet est de fournir un service énergétique citoyen complet dans l'objectif de diminuer les consommations d'énergie et d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique régional et national.

Elle assure notamment les fonctions suivantes :

- L'investissement local et l'offre de services d'accompagnement pour le développement des moyens de production régionaux d'énergie renouvelable,
- L'organisation et la gestion d'opérations collectives comme les sociétés locales citoyennes de production, l'autoconsommation collective...

- La vente et l'achat d'énergies (électricité, chaleur...) produite à partir de sources d'énergies renouvelables (sauf en cas de nécessité),
- La fourniture de services énergétiques et l'investissement dans des opérations d'efficacité ou de sobriété énergétique.

Grenoble-Alpes Métropole est entrée au capital de la SCIC par délibération du Conseil métropolitain du 12 juillet 2023.

Conformément aux statuts, les assemblées générales se composent de tous les sociétaires.

Il convient de désigner un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole pour siéger au sein de la SCIC Enercoop Auvergne Rhône-Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Gilles MOREAU représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de la SCIC Enercoop Auvergne-Rhône-Alpes.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :91

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026134 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Technopole Alpes Santé à Domicile et Autonomie (TASDA)

03:12:56

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur Technopôle Alpes Santé à domicile et Autonomie, le fameux TASDA, un titulaire et un suppléant. Je propose Laurence RUFFIN, vice-présidente de la Métropole en titulaire, Florent CHOLAT conseiller métropolitain délégué en suppléant. Sur les modalités, même vote, même vote. Merci. Sur la délibération elle-même, même vote également. Abstention des trois groupes d'opposition au vote de la majorité. C'est adopté. Merci.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'actions de développement économique,

Vu les statuts de l'association Technopole Alpes Santé à Domicile et Autonomie (TASDA), et notamment les articles 6 et 11,

L'association TASDA, créée en 2010, regroupe les acteurs développant des solutions technologiques et services associés pour la santé à domicile et l'autonomie : offreurs de technologies, utilisateurs, services du domaine sanitaire et social, prescripteurs, financeurs, chercheurs, évaluateurs, bailleurs sociaux, collectivités. Elle est reconnue en tant qu'acteur de référence de la « Silver Economie » sur le plan national.

Pour les partenaires de l'association TASDA, l'enjeu est d'évaluer et de valider l'offre de services innovants en réponse aux besoins des personnes âgées ou dépendantes et des malades chroniques à domicile.

Les principaux objectifs de l'association sont de :

- soutenir au niveau local et régional le développement et la diffusion de technologies et de services pour la santé à domicile et l'autonomie
- faciliter les rencontres, échanges et coopérations entre personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie, professionnels de santé de toutes catégories, utilisateurs, fournisseurs, concepteurs et promoteurs de solutions technologiques de santé à domicile et d'autonomie,
- développer une expertise en matière d'évaluation des technologies innovantes pour la santé à domicile et l'autonomie,
- contribuer à l'expérimentation, à la normalisation et à la standardisation des solutions de santé à domicile et d'autonomie.

Par ses actions, le TASDA répond à un fort enjeu sociétal et contribue à la diversification de la filière santé, en visant le développement économique de la filière santé à domicile. Il permet ainsi à Grenoble-Alpes Métropole de rapprocher deux filières importantes pour son territoire : la santé et le numérique.

Les statuts de l'association prévoient la représentation de la Métropole au sein du collège « collectivités locales, caisses de retraite, financeurs ».

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Technopole Alpes Santé à Domicile et Autonomie (TASDA).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Laurence RUFFIN en tant que représentante titulaire et M. Florent CHOLAT en tant que représentant suppléant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Technopole Alpes Santé à Domicile et Autonomie (TASDA).

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :91

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026135 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Medicalps

03:13:17

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Medicalps. Un représentant ou une représentante plutôt, qui sera Laurence RUFFIN, vice-présidente de la Métropole en charge de l'économie ès qualité. Sur les modalités, même vote. Merci. Sur la délibération elle-même, même vote avec abstention des trois groupes d'opposition. Merci à tous.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'« actions de développement économique »,

Vu les statuts de l'association Medicalps, et notamment l'article 10,

L'association Medicalps a notamment pour objectifs, au niveau du sillon alpin, de regrouper et de représenter l'ensemble des acteurs publics et privés, des écosystèmes des bio industries, des technologies médicales et des technologies de services pour la santé, le bien-être et l'autonomie.

Les statuts de l'association prévoient la désignation d'un(e) représentant(e) de la Métropole au sein du collège collectivités locales du conseil d'administration de l'association Medicalps.

Il convient de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Medicalps.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Laurence RUFFIN représentante de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association Medicalps.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :91

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026136 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil de surveillance du Centre hospitalier Alpes Isère

03:13:32

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le Centre hospitalier Alpes Isère, le CHAI, à Saint-Egrève, deux propositions : Amandine GERMAIN, Benjamin COIFFARD qui sont tous les deux titulaires. Même vote sur la modalité. Merci. Même vote sur la délibération elle-même avec abstention de nos trois groupes d'opposition. Merci.

Vu les articles R 6143-2 et R 6143-3 du Code de la santé publique,

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Les articles R 6143-2 et R 6143-3 du Code de la santé publique précisent les modalités de désignation des membres du conseil de surveillance et prévoient que, pour les établissements publics de santé de ressort départemental tels que le Centre Hospitalier Alpes Isère, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune siège de l'établissement est membre, désigne deux représentants pour siéger au sein du conseil de surveillance.

Il convient de désigner deux élus au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Alpes Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Amandine GERMAIN et M. Benjamin COIFFARD représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil de surveillance du Centre hospitalier Alpes Isère.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :91

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026137 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil de surveillance du Centre hospitalier universitaire de Grenoble

03:13:50

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le Centre hospitalier universitaire, CHU de Grenoble, nous désignons Laurence RUFFIN, maire de Grenoble, pour présider le conseil de surveillance. Même modalité, même vote. Merci. Sur la délibération elle-même, abstention des trois groupes d'opposition. On est OK avec ça. C'est noté. Merci.

Vu les articles R 6143-2 et R 6143-3 du Code de la santé publique,
Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Les articles R 6143-2 et R 6143-3 du Code de la santé publique précisent les modalités de désignation des membres du conseil de surveillance et prévoient que, pour les établissements publics de santé de ressort régional tels que le Centre Hospitalier Universitaire CHU de Grenoble, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune siège de l'établissement est membre, désigne un(e) représentant(e) pour siéger au sein du conseil de surveillance.

Il convient de renouveler la désignation d'un(e) élu(e) au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Universitaire CHU de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne Mme Laurence RUFFIN représentante de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :91

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-

Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° ADEL22052026138 - Désignation d'un représentant de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil de surveillance du Centre hospitalier d'Uriage

03:14:09

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Enfin, le Centre hospitalier d'Uriage sur lequel nous devons désigner un représentant qui sera Jean-Yves PORTA. Sur les modalités, pas de difficulté, et sur la délibération elle-même, des abstentions des trois groupes d'opposition.

Vu les articles R 6143-2 et R 6143-3 du Code de la santé publique,
Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Les articles R 6143-2 et R 6143-3 du Code de la santé publique précisent les modalités de désignation des membres du conseil de surveillance et prévoient que, pour les établissements publics de santé de ressort intercommunal tels que le Centre Hospitalier d'Uriage, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont est membre la principale commune d'origine des patients en nombre d'entrées en hospitalisation au cours du dernier exercice connu, autre que celle du siège de l'établissement principal, désigne un(e) représentant(e) pour siéger au sein du conseil de surveillance.

Il convient de désigner un(e) représentant(e) de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Uriage.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Jean-Yves PORTA de Grenoble-Alpes Métropole au sein du conseil de surveillance du Centre hospitalier d'Uriage.

Abstention : 13

Thierry ALDEGUER, Zakaria AMRAN, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Clément CHAPPET, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Coline PISSARD-GIBOLLET, Jean-Luc RIZZI

Pour :91

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN,

Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

03:14:58

Monsieur le Président Guillaume LISSY : Bon, est-ce qu'on a une urgence à délibérer sur l'Agecsa là ? Parce que j'ai l'impression qu'on n'est pas vraiment au point sur ce sujet-là. Alors est-ce que ça vous dit de revenir après manger pour une délibération ? Alors, on va trouver une solution maintenant. Alors je demande une toute petite suspension de séance de deux minutes. Amandine, tu veux dire un mot avant ou... ? Parce que, en fait, on a un problème statutaire par rapport à des personnes qui doivent être dans l'opposition. Il y a des questions statutaires. Donc on prend cinq minutes, s'il vous plaît, de suspension de séance.

Suspension de séance à 13H31
Reprise à 13H37

03:17:59

Monsieur le Président Guillaume LISSY : Chers collègues, je vous propose que chacun puisse reprendre sa place, que nous terminions notre conseil métropolitain dans le calme. Il nous reste trois délibérations, celle sur l'AGECSA. Il nous faut délibérer de nouveau sur l'EPScot. Puisque dans la présentation que j'ai faite, il y avait un petit oubli qu'on va réparer. Dans la présentation. Je m'adresse notamment à Florent. Et puis nous aurons l'adhésion à France Urbaine, sur lequel nous avons acté le principe de son inscription, qui sera notre dernière délibération si vous en êtes d'accord. Je vous rappelle également que des repas ont été commandés et qu'il serait certainement de bon ton que, même si nous avons terminé ce matin, on puisse honorer cette commande-là pour qu'on ne gâche pas, me semble-t-il, ces repas. Alors vous aurez noté que la tradition des suspensions de séance a été respectée, qu'il nous en fallait bien une à la dernière seconde sur le fil et que, finalement, le mandat...

Délibération N° DEL22052026139- Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'association de gestion des centres de santé de Grenoble (AGECSA)

03:19:32

Monsieur le Président Guillaume LISSY : Je reprends la séance. La première qui concerne l'AGECSA. Je vous propose, en titulaire, avec voix délibérative, Pierre-Édouard CARDINAL. En suppléante, Chloé PANTEL. Avec voix consultative, Kenza DOUKHI et Zakaria AMRAN. On reprend notre rythme habituel. Sur les modalités de vote. Pas de difficulté, on reste sur le vote à main levée. Merci. Sur la délibération telle qu'elle vous est présentée, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Donc, abstention du RN et de GO RG ? Donc c'est adopté. Je vous en remercie.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole, et notamment sa compétence en matière de politique de la ville,

Vu les statuts de l'association de gestion des centres de santé de Grenoble (AGECSA), et notamment l'article 6.3,

L'AGECSA est une association qui a pour objet de gérer des centres de santé. Les cinq centres de santé sont Arlequin, Géant, Mistral-Eaux Claires, Abbaye-Jouhaux et Vieux Temple-Très Cloîtres.

Le conseil d'administration est composé de plusieurs collèges avec voix délibérative, dont celui des Entités territoriales comportant trois sièges pour la Ville de Grenoble/CCAS, le Département de l'Isère et Grenoble-Alpes Métropole. Chaque entité dispose d'un siège.

Le conseil d'administration comporte également un collège avec voix consultative composé de trois sièges représentant l'opposition de chacune des entités territoriales.

Il convient de désigner un(e) représentant(e) titulaire et un(e) représentant(e) suppléant(e) de la Métropole au sein du collège des entités territoriales de l'AGECSA, ainsi qu'un(e) représentant(e) titulaire et un(e) représentant(e) suppléant(e) au sein du collège avec voix consultative de l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne M. Pierre-Edouard CARDINAL comme représentant titulaire et Mme Chloé PANTEL comme représentante suppléante de Grenoble-Alpes Métropole au sein du collège des entités territoriales de l'Association de Gestion des Centres de Santé de Grenoble (AGECSA),
- Désigne Mme Kenza DOUKHI comme représentante titulaire et M. Zakaria AMRAN comme représentant suppléant de Grenoble-Alpes Métropole au sein du collège avec voix consultative de l'AGECSA.

Abstention : 7

Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Enzo BILLON, Clément CHAPPET, Alexandre LACROIX, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Pour :97

Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026140 - Désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Établissement Public du Schéma de Cohérence Territoriale de la grande région de Grenoble (EP SCoT)

03:20:23

Monsieur le Président Guillaume LISSY : Je vais vous proposer de voter de nouveau pour l'EPScot avec 15 titulaires et 2 suppléants. J'ai lu tout à l'heure la liste, j'avais oublié Florent CHOLAT. Donc je commence, à tout seigneur tout honneur, par lui. Florent CHOLAT, Jérôme RUBES, Michelle DARAN, Léonie MARCOUX, Catherine TROTON, Philippe CARDIN, Laurent AMADIEU, Laurent THOVISTE, Francis PILLOT, Jean-Michel LOSA, Cécile CURTET, Nicolas JALLOT, Eric ROSSETTI, Thierry ALDEGUER, Coline PISSARD-GIBOLLET en titulaires. En suppléants, Marc DEPINOIS et Guillaume LISSY. Sur les modalités de vote, pas de difficulté, Merci. Sur la délibération elle-même, y a-t-il des avis contraires, des abstentions ? Le groupe RN. Elle est adoptée. Merci.

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.141-1 et suivants,

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de schéma de cohérence territoriale,

Vu les statuts du syndicat mixte dénommé « Établissement Public du Schéma de Cohérence Territoriale de la grande région de Grenoble » (EP SCoT), et notamment les articles 3 et 6 ainsi que l'annexe 1,

Au titre de sa compétence en matière d'aménagement du territoire, Grenoble-Alpes Métropole est membre de l'Établissement Public du Schéma de Cohérence Territoriale de la grande région de Grenoble, l'EP SCoT.

L'EP SCoT est compétent pour élaborer, approuver, modifier, et réviser le SCoT conformément aux articles L.141-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Les statuts de l'EP SCoT prévoient dans leur annexe 1 la désignation de quinze représentants titulaires de Grenoble-Alpes Métropole et de deux suppléants au sein du comité syndical.

Il convient de procéder à la désignation des représentants de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'Établissement Public du Schéma de Cohérence Territoriale de la grande région de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Désigne pour représenter Grenoble-Alpes Métropole au sein du syndicat mixte « Établissement Public du Schéma de Cohérence Territoriale de la grande région de Grenoble » (EP SCoT) :
 - o en tant que représentants titulaires :

M. Florent CHOLAT	M. Francis PILLOT
M. Jérôme RUBES	M. Jean-Michel LOSA
Mme Michelle DARAN	Mme Cécile CURTET
Mme Léonie DARCOUX	M. Nicolas JALLOT
Mme Catherine TROTON	M. Éric ROSSETTI
M. Philippe CARDIN	M. Thierry ALDEGUER
M. Laurent AMADIEU	Mme Coline PISSARD-GIBOLLET
M. Laurent THOVISTE	

- o en tant que représentants suppléants :

M. Guillaume LISSY	M. Marc DEPINOIS
--------------------	------------------

Abstention : 2

Enzo BILLON, Alexandre LACROIX

Pour : 102

Guillaume LISSY, Thierry ALDEGUER, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Nathalie BERANGER, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Clément CHAPPET, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Anouchka MICHARD, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Jean-Luc RIZZI, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération N° DEL22052026141 - Renouvellement de l'adhésion à l'association d'élus France urbaine

03:21:07

Monsieur le Président Guillaume LISSY : Dernière délibération que nous avons évoquée tout à l'heure, que vous avez accepté d'inscrire à l'ordre du jour, qui est l'adhésion à France Urbaine. Est-ce que sur cette délibération, il y a des prises de parole ou des questions ? Je n'en vois pas. Je mets donc aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Adoptée. Abstentions. Les deux voix du RN, LFI et abstentions de l'opposition vote. Alors, on va reprendre. Y a-t-il des avis contraires ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? LFI, RN. Pour le reste, c'est adopté.

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Depuis de nombreuses années, les élus comme les services de Grenoble-Alpes Métropole bénéficient des réseaux et des apports techniques de France Urbaine, à l'échelle locale et nationale. Cette association est utile à 3 titres principaux : pour sa connaissance des évolutions institutionnelles sur de nombreuses thématiques d'action publique, pour son réseau, notamment de collectivités, et pour la bonne prise en compte des enjeux locaux dans la conception et la mise en œuvre de grandes politiques publiques, en lien avec les services de l'État.

Au travers de nombreux outils – groupes de travail, conférences, publications, formations à destination des élus – France Urbaine accompagne la Métropole, apportant une réelle plus-value quant à l'accès aux informations clés, la capacité d'influence et d'alliance, et la réflexion sur les modalités de mise en œuvre des politiques publiques métropolitaines.

L'association France Urbaine est née en 2016 de la fusion de l'association des maires de grandes villes de France (AMGVF) et de l'association des communautés urbaines de France (ACUF). Elle compte 110 adhérents de toutes tendances politiques. Elle regroupe ainsi les grandes villes, les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération, dans lesquelles résident près de 30 millions de Français. France Urbaine a pour objectif de promouvoir le fait urbain auprès des pouvoirs publics et de tous les citoyens. Dans un dialogue renouvelé avec l'État, l'association participe pleinement à la structuration du monde urbain en France et à l'attractivité de tout son territoire. En développant des services auprès de ses membres afin de mieux répondre aux enjeux, auxquels ils sont confrontés, elle apporte une réflexion nourrie par ce réseau dans les débats locaux, nationaux, européens et internationaux.

L'association est organisée en 4 collèges représentant toute la diversité urbaine : métropoles et communautés urbaines, communautés d'agglomération, grandes villes et « grandes collectivités » d'Ile-de-France. Elle est dirigée par un conseil d'administration de 38 membres et un bureau de 18 élus.

Pour travailler les dossiers et préparer les prises de position, France Urbaine dispose de commissions thématiques présidées par des élus et de groupes de travail ou projet mis en place au gré de l'actualité pour être force de proposition sur des questions à contenu technique. Elle dispose, en outre, de différents moyens d'information : un site internet couplé à un réseau social d'entreprise pour échanger entre adhérents, une newsletter hebdomadaire « Territoires urbains », des études, des enquêtes flash pour recueillir des informations quantitatives et qualitatives sur des sujets d'actualité et des événements phares comme la conférence des villes, les journées nationales de France Urbaine ou la journée finances des élus urbains.

Le montant de la cotisation de Grenoble-Alpes Métropole à France Urbaine pour l'année 2026 s'élève à 63 761,04 € correspondant à une cotisation de 0,14 € par habitant (calculée sur la base BANATIC – base nationale sur les intercommunalités – soit 455 436 habitants).

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

- Approuve le renouvellement de l'adhésion à l'association France Urbaine et le versement de la cotisation annuelle 2026 d'un montant de 63 761,04 € ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2026.

Abstention : 8

Zakaria AMRAN, Enzo BILLON, Allan BRUNON, Bastien CASTILLO, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Alexandre LACROIX, Coline PISSARD-GIBOLLET

Pour :96

Guillaume LISSY, Thierry ALDEGUER, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Leah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Nathalie BERANGER, Olivier BERTRAND, Gildas BOUFFAUD, Hassen BOUZEGHOUB, Christine BRUNET, Ludovic BUSTOS, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Clément CHAPPET, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Alan CONFESSON, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Christophe FERRARI, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Souad GRAND, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Sandra KRIEF, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Anouchka MICHARD, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON,

Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Jean-Luc RIZZI, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

03/21/44

Monsieur le Président Guillaume LISSY : Chers collègues, je vous remercie toutes et tous de votre patience pour ce conseil métropolitain un peu long mais utile. La Métropole est à présent au travail. Merci à toutes et à tous. Bonne journée et merci à nos services.

La séance est levée à 13H41

Secrétaire de séance



Raphaël GUERRERO

Président de Grenoble-Alpes Métropole

Guillaume LISSY

